SEP - 9 1969

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottavensis

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/bibliothqueanc18lecl

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

Pour servir de suite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XVIII.

POUR L'ANNE'E MDCCXXII.

Partie Premiere.

A AMSTERDAM,
Chez les FRERES WETSTEIN.

M DCC XXII.

AVERTISSEMENT.

Les Freres Wetstein avertissent le Public, qu'ils ont acheté, avec leur Compagnie, l'Edition entiere du Dictionaire Historique & Critique de Mr. Bayle en 4 voll. en folio. Les Curieux qui en veulent avoir n'ont que s'adresser à eux, & comme les autres Ouvrages de Mr. Bayle seront imprimez à la Haye, & par quelques Libraires, de la même grandeur & format, en 3 voll. en folio, on aura tous ses Ouvrages en volumes égaux.

LIVRES NOUVEAUX

Qui se trouvent

Chez les FRERES WETSTEIN.

Georg. Buchanani, Poëtarum sui seculi facile Principis Opera omnia, ad optimorum Codicum fidem summo studio recognita & castigata. fol. Edimburgi. 2 Tom.

Epistolæ Jacobi Quarti, Jacobi Quinti & Mariæ Regum Scotorum, 8. Pars prima.

Vita Th. Campanellæ, Autore Ern. Sal. Cypriano, accedunt hac secunda Editione appendices IV Doctorum Virorum de Campanellæ Vita, Philosophia & Libris Schediasmata complectentes, 8.

Histoire des Juifs, écrite par Flavius Joseph, Traduite sur l'Original Grec par Mr. Arn. d'Andilly, nouvelle Edition, enrichie d'un grand nombre de figures & cartes Géographiques, fol.

Dictionaire Historique, Critique, Chronologique, Geographique & Litteral de la Bible, enrichi d'un grand nombre de figures en taille-douce, qui représentent les Antiquitez Judaïques, par le Rev. Pere Dom. Aug. Calmet, fol. 2 tomes.

AP
25
.B3
1714

TABLE

DES

ARTICLES ET DES LIVRES

dont il eſt parlé dans la I. Partie du Tome XVIII. de la Bibliotheque Ancienne & Moderne.

I. Extrait du commencement du XVI. Tom. des Actes d'Angleterre, ſur le regne d'Eliſabeth. 1

II. Comparaiſon du Stile du Nouveau Teſtament avec celui de Xenophon, par Mr. RAPHEL. 145

III. Comparaiſon du Stile du N.

T. avec celui de Polybe & d'Arrien, par le Même. Ibid.
IV. HUETIANA *ou Pensées diverses de Mr.* HUET. 160
V. Remarques Physiques de Mr. HARTSOEKER. 194
VI. Mélanges de Dissertations, concernant les Belles Lettres, par Mr. SCHWARZ. 205
VII. Recueuil de quelques Poësies Greques devenues rares, recueuillies par Mr. MATTAIRE, avec des Notes. 220
VIII. La Vie de CAMPANELLA, par Mr. CYPRIANUS. 230

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

Extrait du commencement du XVI. Tome des Actes Publics d'Angleterre, pour la derniére partie du Regne d'Eliſabeth.

MONSIEUR *Rymer*, qui avoit préparé les matériaux pour achever le Recueuil des Actes Publics, juſqu'à la fin du Regne du Roi *Jaques* I., ayant été prévenu par la mort; Monſr. *Robert Sanderſon* s'eſt chargé de continuer cet ouvrage, ſur les Mémoires laiſſez par Mr. *Rymer*. Il donne dans ce XVI. Tome, le reſte des Actes du Regne d'*Eliſabeth*, depuis le 2. de Novembre 1586., juſqu'à la fin de Janvier 1603., & ceux du Re-

gne de Jaques I. depuis le 28. de Mars de la même année, jusqu'au 4. de Novembre 1616. Ainsi ce Tome contient les Actes de 30. années. Je me bornerai ici à ce qui regarde le Regne d'Elisabeth.

Ce Tome est beaucoup plus rempli, que le précedent, de Piéces utiles, pour l'éclaircissement de l'Histoire d'Angleterre. Parmi ces Piéces, il y en a, qui dépendent tellement les unes des autres, & qui ont un tel rapport avec certaines circonstances particuliéres des affaires; qu'on ne peut guéres les entendre, ou du moins les appliquer à quelque usage, sans avoir dans l'esprit les principaux évenemens, auxquels elles se rapportent. A l'égard de celles-ci, je suivrai ma méthode ordinaire, en les séparant en divers Articles particuliers, sur châcun desquels je donnerai un petit Abrégé de l'Histoire, qui sert de fondement à ces Actes. Il y en a d'autres qui n'ont pas besoin d'explication, soit parce qu'elles sont peu importantes, ou parce qu'elles n'ont point eu de suites considérables. Parmi celles-ci, j'en choisirai quelques-unes, que je ne ferai qu'indiquer à la fin de cet Extrait. Celles qui demandent

mandent des Articles ſéparez ſont celles qui regardent I. les affaires d'Eliſabeth avec l'Eſpagne; II. les affaires avec la France; III. les affaires avec les Provinces Unies des Païs-bas; IV. les affaires avec l'Ecoſſe; V. les affaires avec les Villes Hanſéatiques, ou le commerce des Anglois; & VI. enfin celles qui regardent quelques affaires domeſtiques.

Article I.

Affaires d'Eliſabeth avec l'Eſpagne, depuis 1587. *juſqu'en* 1603.

Si je n'avois égard qu'aux Actes de ce XVI. Tome, qui regardent directement l'Eſpagne, je pourrois me diſpenſer d'en faire un Article à part, parce qu'ils ſont en très-petit nombre. Mais comme dans la premiére Partie de ce Regne, la querelle entre Eliſabeth & Marie fait la principale affaire, quoi qu'on ne voye point d'Actes dans le Recueuil ſur ce ſujet; ainſi dans cette ſeconde Partie, les affaires d'*Eliſabeth* avec *Philippe* II. ſont ce qu'il y a de principal; & ce qui ſert de fondement à tout le reſte. *Philippe* vouloit détrôner *Eliſabeth*,

s'il lui étoit poſſible. *Eliſabeth* n'en doutoit point, & c'étoit pour ſe défendre de ſes attaques ouvertes & ſecrettes, qu'elle étoit continuellement attentive à ce qui ſe paſſoit, en Ecoſſe, en France, dans les Païs-Bas, & dans ſon propre Royaume. Il eſt donc néceſſaire de dire un mot pour faire connoître quelles étoient les prétentions du Roi d'Eſpagne, & les efforts qu'il fit pour les faire valoir.

1587. La Reine d'Ecoſſe avoit fait, la veille de ſa mort, un Teſtament par lequel elle cedoit ſes droits ſur la Couronne d'Angleterre, à *Philippe* II. en cas que le Roi d'Ecoſſe ſon fils n'embraſſât pas la Religion Catholique. Dès le temps que cette Reine ſe crut entiérement abandonnée, par la France ; on lui avoit perſuadé de tranſporter ſes droits au Roi d'Eſpagne : Cela même lui fut objecté dans ſon procès, ſans qu'elle oſât le nier poſitivement. Ce fut auſſi ce qu'elle exécuta par ce teſtament qui étoit fondé ſur la maxime, qu'un Prince ou une Princeſſe Hérétiques ne peuvent légitimement porter la Couronne. Par cette maxime, laquelle il paroît que *Marie* admettoit dans toute ſon étenduë, *Eliſabeth* devoit être privée

de

de la Couronne d'Angleterre, & *Jaques* VI. exclus de ſa ſucceſſion. C'eſt ce qui ne ſouffroit point de difficulté, parmi la plûpart des Catholiques; comme il parut bien clairement en France peu de tems après, par les efforts qu'on fit pour priver Henri IV. de ſes juſtes droits, ſur cet unique fondement. Quant au choix que *Marie* fit du Roi d'Eſpagne, pour lui tranſporter ſon droit, en cas que le Roi d'Ecoſſe refuſât de ſe convertir, il étoit fondé ſur ce que Philippe II. deſcendoit également des deux filles de *Jean de Gand* Duc de Lancaſtre troiſiéme fils d'*Edouard* III. dont l'une avoit été mariée avec un Roi de Portugal, & l'autre avec un Roi de Caſtille. En ſuppoſant donc qu'*Eliſabeth* ne pouvoit légitimement occuper le trône d'Angleterre, tant à cauſe de ſa naiſſance illégitime, qu'à cauſe de ſa Religion, & que le Teſtament de *Henri* VIII. étoit nul, il s'enſuivoit néceſſairement, que la Couronne d'Angleterre étoit dévoluë à *Marie* Reine d'Ecoſſe; ainſi que je l'ai dit, dans l'Extrait précedent. Mais comme elle ne pouvoit joüir de ſon droit, puiſqu'elle étoit ſur le point de quitter le monde, elle crut

pouvoir & devoir transporter ce même droit à *Philippe* II. qui étoit le premier en rang de tous les Princes Catholiques, qui pouvoient prétendre à la Succession de la Maison de *Lencastre*. Ce droit auroit été indisputable pour le Roi d'Ecosse, fils de *Marie*, s'il n'avoit pas été Hérétique. Mais cette seule qualité obligea Marie à passer par dessus les droits de la nature pour s'attacher aux intérêts & à l'avantage de la Religion Catholique. Au reste, quand même *Marie* n'auroit pas fait ce Testament, comme il y a des gens qui le contestent, les prétentions de *Philippe* II. n'en auroient pas été moins légitimes, en supposant le principe qu'un Hérétique n'est pas digne de porter la Couronne.

Quoi qu'il en soit, ce droit parut assez plausible à *Philippe* II. qui se crut par là autorisé à faire un vigoureux effort, pour se mettre en possession du trône d'Angleterre. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable; il n'avoit rien à craindre de la France, qui se trouvoit embarrassée dans une guerre civile, & dont même le parti le plus puissant étoit attaché à ses intérêts. L'Empereur, qui étoit en paix avec les Turcs, se trou-

trouvoit en état de tenir en bride les Princes Protestans d'Allemagne, en cas qu'ils voulussent donner du secours à l'Angleterre. Enfin, *Philippe* espéroit tout du Roi d'Ecosse qui vrai-semblablement devoit favoriser son entreprise, bien loin de secourir une Reine qui venoit de l'offenser si mortellement ; en faisant mourir sa Mére, par la main d'un Bourreau. C'étoit aussi ce que plusieurs Ecossois lui faisoient entendre. D'un autre côté, le Pape étoit tout porté à faire ce qui dépendoit de lui, pour faire réüssir ses desseins. Non seulement il les approuvoit & leur donnoit sa bénédiction; mais même il publia, dans la suite, une Bulle qui fut affichée dans Londres; par laquelle il délioit les Anglois du serment de fidélité, qu'ils avoient prêté à la Reine, & donnoit l'Angleterre au premier occupant. Ce premier occupant devoit être le Roi d'Espagne, qui faisoit des préparatifs prodigieux, dans tous les ports d'Espagne & de Portugal ; pour se mettre en état d'attaquer l'Angleterre, d'une telle maniere, qu'il ne fût pas necessaire d'en faire à deux fois. Il couvroit ces préparatifs de divers prétextes, ne voulant point

faire connoître qu'ils étoient deſtinez contre l'Angleterre. Mais *Eliſabeth*, qui avoit de bons eſpions, fut informée d'une maniere à n'en pouvoir pas douter, que c'étoit elle uniquement que ce grand armement regardoit. Elle réſolut donc de ne pas perdre un moment, pour prévenir le danger dont elle étoit menacée. Ainſi, ſans s'amuſer à de vaines négociations, elle fit équiper une bonne flotte dont elle donna le commandement au Chevalier *Drack*, pour aller brûler, ou couler à fond les Vaiſſeaux qu'on préparoit dans les ports d'Eſpagne. En même tems, elle en donna une autre au Lord *Cavendish*, pour aller faire la guerre aux Eſpagnols, en Amérique.

Drack fit voiles directement au port de Gibraltar, où ſe faiſoit le plus grand amas de vivres & de munitions. Il y brûla plus de cent Vaiſſeaux, qui étoient déja chargez, outre un grand Galion nommé *Raguſe*, plein de riches marchandiſes. Après cette expédition, il remit à la voile, & entra dans le Tage où il brûla tous les Navires qu'il y rencontra. Il ſe rendit de là, aux Iſles Açores, & s'y empara d'une Caraque, nommée S. *Phi-*

Philippe, qui revenoit des Isles Orientales, & qui étoit richement chargée. La perte que *Philippe* souffrit, en cette occasion, le mit dans la nécessité de remettre l'expédition contre l'Angleterre, à l'année suivante. Dans le tems que *Drack* agissoit en Europe, le Lord *Cavendish* faisoit voiles vers le détroit de Magellan. Il entra par là dans la Mer du Sud, & pilla les côtes de Chili & du Perou, d'où il emporta un grand butin.

1588. Tout cela ne fut pas capable de faire désister Philippe de son projet. Il continua son armement avec encore plus d'ardeur qu'il ne l'avoit commencé, résolu de conquérir l'Angleterre, à quelque prix que ce fût. Pendant qu'il se préparoit, avec une dépense incroyable ; il tâchoit d'amuser Elisabeth, & de lui faire accroire, qu'il ne pensoit qu'à vivre en paix. Ce fut dans cette vûë qu'il fit proposer aux Etats des Provinces-Unies un Traité, dont il voulut bien consentir qu'*Elisabeth* fût la médiatrice. Le piége étoit trop grossier, pour que la Reine s'y laissât surprendre. Elle feignit néanmoins de ne pas l'apercevoir, & accepta la médiation. Pour cet effet, elle envoya des Pléni-

potentiaires en Flandre, & parce que la durée de la négociation lui étoit avantageuſe ; ſes Ambaſſadeurs faiſoient entendre aſſez ouvertement, qu'elle contraindroit les Etats d'accepter ce qu'elle jugeroit raiſonnable, & qu'elle ſe relâcheroit beaucoup, par rapport à la Religion. Mais tout cela n'étoit que pour amuſer le tapis, comme le Roi d'Eſpagne de ſon côté, n'avoit point d'autre but que celui-là ; car dans le même tems, il hâtoit ſes préparatifs autant qu'il lui étoit poſſible. La Reine, de ſon côté, ne négligeoit rien pour ſe mettre en état de défenſe. Ainſi, la négociation ſe rompit avant même que d'avoir commencé, trois mois s'étant écoulez, avant qu'on pût convenir du lieu où ſe tiendroit le congrès. Il étoit tems de ceſſer de feindre, puisque la flotte d'Eſpagne étoit ſur le point de partir pour aller envahir l'Angleterre.

Le ſuccès de cette flotte, à laquelle on avoit donné par avance le nom d'*Invincible*, eſt ſi connu, que ce ſeroit perdre le tems, que d'en donner ici un détail. Il ſuffit de dire, en un mot, que la flotte étant entrée dans la *Manche*, y ſouffrit beaucoup de dom-

dommage de la part des Anglois qui en prirent ou détruisirent plusieurs Vaisseaux, & qu'enfin elle fut obligée d'aller faire le tour de l'Ecosse, pour pouvoir se retirer en Espagne.

1589. Dès l'année suivante, *Elisabeth* fit équiper une flotte, qui, après la jonction des Hollandois, se trouva forte de 84. Vaisseaux de toute espece. *Drack* en étoit Amiral, & le Chevalier *Norris* y étoit pour commander les troupes de débarquement. Ils menoient avec eux D. *Antoine*, qui se qualifioit Roi de Portugal, & le projet étoit de le mettre sur le trône de ce Royaume. Le Roi de Maroc avoit promis du secours & de l'argent à D. *Antoine*, qui lui avoit envoyé un de ses Fils en ôtage: mais il manqua de parole. Cela fut cause en partie, que l'entrepriſe échoua. *Norris* ayant mis ses troupes à terre, marcha jusqu'aux portes de Lisbonne, sans opposition: mais faute d'artillerie & de munitions, il fut obligé de se retirer, & d'aller rejoindre *Drack* qui s'étoit arrêté à l'embouchure du Tage, où il avoit pris *Cascais*. Pendant que la flotte étoit dans le Tage, elle s'empara de soixante Navires chargez de grains, apartenant aux Villes Hanséa-

tiques. Cette affaire eut des ſuites dont je parlerai ailleurs. En ſe retirant, la flotte Angloiſe prit & brûla *Vigos*.

En 1591. la Reine envoya ſix Vaiſſeaux de guerre aux Açores, ſous la conduite du Lord *Howard*, pour y attendre la flotte Eſpagnole, qui revenoit des Indes. Mais l'Amiral Anglois ſe trouva lui-même ſurpris par une nombreuſe flotte des ennemis, & eut bien de la peine à l'éviter, avec la perte d'un de ſes Vaiſſeaux.

1592. L'année ſuivante, le Chevalier *Walter Rawleigh* conduiſit quinze Vaiſſeaux en Amérique, & enleva aux Eſpagnols une grande Caraque chargée de riches marchandiſes : mais les vents contraires l'empêchérent de faire de fort grands progrès, en ce païs-là.

1593. Le Duc de Parme, Gouverneur des Païs-bas, étant mort en 1593. le Comte de *Fuentes*, & D. Diego d'*Ibarra*, prirent ſoin des affaires de ce païs-là, en attendant l'arrivée d'un nouveau Gouverneur. Pendant leur adminiſtration, ils formérent le projet d'envoyer une armée Eſpagnole en Ecoſſe, & dans le même

me tems, de faire tuer ou empoiſonner *Eliſabeth*. Ils avoient gagné un Medecin de la Reine, Juif de nation, nommé *Lopez*, un Maître d'armes Irlandois, & quelques autres ſcélerats. Leurs complots ayant été découverts, la Reine s'en plaignit à l'Archiduc *Erneſt* qui venoit d'être nommé Gouverneur des Païs-bas ; mais elle n'en put obtenir aucune ſatisfaction. Au contraire quelques-uns des complices, qui s'étoient ſauvez, furent bien reçus à Bruxelles & à Madrid.

1594. Dans le même tems, on tentoit fortement le Roi d'Ecoſſe pour l'engager à ſe joindre au Roi d'Eſpagne, afin de détrôner *Eliſabeth*, & ce Prince ſembla, pendant quelque tems, donner quelque eſpérance qu'il entreroit dans ce projet. Mais enfin, ayant mieux connu ſes véritables intérêts, il ferma l'oreille à tous ces complots, & parut fortement attaché au parti de la Reine. Ce deſſein n'ayant pas réüſſi, *Philippe* ſe mit en tête, de procurer la Couronne d'Angleterre à l'Infante *Iſabelle* ſa fille, en lui transportant tous ſes droits. Pour cet effet, il fit publier une généalogie par laquelle il paroiſſoit ma-

nifeſtement, qu'il deſcendoit des deux filles de *Jean de Gand*, Duc de Lencaſtre. Quelque mauvais ſuccès qu'eût eu ſa flotte invincible, il eſpéra de mieux réüſſir cette fois, en évitant certains défauts qui avoient fait échouër la premiére expédition. Les préparatifs, qui ſe faiſoient en Eſpagne, produiſirent en Irlande, la revolte du Comte de *Tyrone* à qui Philippe avoit promis du ſecours. Cette revolte cauſa beaucoup de chagrin à la Reine, parce que depuis ce tems-là, juſqu'à la fin de ſa vie, elle fut toûjours obligée d'entretenir un bon Corps de troupes en Irlande.

Pendant l'année 1595. les Eſpagnols eurent de grands avantages contre *Henri* IV. qui leur avoit déclaré la guerre, & dans ce même tems, *Philippe* continuoit avec ardeur ſes préparatifs pour attaquer l'Angleterre. Mais *Eliſabeth* le prévint encore une fois, en envoyant ſur les côtes d'Eſpagne une nombreuſe flotte dont les Hollandois fournirent 22. Vaiſſeaux. Le Lord *Howard* en étoit Amiral, & le Comte d'*Eſſex* commandoit 7000. hommes qu'on y avoit embarquez. Cette flotte étant arrivée à Cadix où elle n'étoit point attenduë,

y brûla, dans le port, divers Vaisseaux chargez, & prit deux Galions avec plus de 100. piéces de Canon de fonte. Outre ces deux Galions, qui étoient richement chargez, le Roi d'Espagne perdit, en cette occasion, 13. Vaisseaux de guerre, 11. Navires chargez pour les Indes, & 13. autres, sans compter les munitions qu'on avoit amassées pour s'en servir contre l'Angleterre. De plus le Comte d'*Essex* ayant mis ses troupes à terre, s'empara de Cadix : mais il ne fut pas trouvé à propos de garder cette place, & la flotte reprit la route d'Angleterre, avec un très-grand butin. La perte que le Roi d'Espagne fit en cette occasion, fut estimée vingt millions de ducats.

Cela n'empêcha pas que *Philippe* ne persistât dans son dessein de conquérir l'Angleterre. Comme ce n'étoit qu'en un seul des endroits, où il faisoit ses préparatifs, que la flotte Angloise lui avoit causé du dommage, il fit rassembler tout le reste à Lisbonne, & fit partir sa flotte de ce port, dans le tems qu'*Elisabeth* s'attendoit le moins à être attaquée & qu'elle n'avoit rien de prêt. Par bonheur pour elle & pour l'Angleterre, une

une violente tempête accueuillit la flotte Eſpagnole, pendant qu'elle étoit à la voile, & la rendit inutile.

1598. Tant de pertes conſecutives mirent enfin *Philippe* hors d'état d'éxécuter ſes vaſtes deſſeins. Ce Prince mourut en 1598. après avoir ſigné la paix de *Vervins* avec la France. *Philippe* III. ſon fils, qui lui ſuccéda, ne jugea pas à propos de perſiſter dans le projet du Roi ſon Pere, par rapport à la conquête d'Angleterre. Il ſe contenta d'envoyer en 1601. un ſecours au Comte de *Tyrone*, afin de ſuſciter des embarras à *Eliſabeth* en Irlande. D. *Jean d'Aquila*, qui commandoit ce ſecours, étant arrivé au port de *Kingſale*, s'empara d'abord de la Ville de ce nom: mais il y fut incontinent aſſiégé, par le Viceroi d'Irlande. Le Comte de *Tyrone* voulut ſecourir la place, & perdit une bataille, après quoi les Eſpagnols capitulérent, & ſe retirérent dans leur païs.

1602. En 1602. *Eliſabeth* mit en mer huit Vaiſſeaux de guerre, qui enlevérent une Caraque Eſpagnole, eſtimée un million d'écus, dans un port de Portugal, où elle étoit ſoûtenuë de

onze

onze Galéres commandées par *Spinola* Genois.

1603. Ce fut là, la derniére expédition, qui ſe fit ſous ce Regne, contre l'Eſpagne. *Eliſabeth* mourut l'année ſuivante.

Il n'y a dans cette partie du Tome XVI. que trois ou quatre Actes, qui regardent directement les affaires entre l'Angleterre & l'Eſpagne.

Le 1. eſt un Ordre au Maire de Londres de chercher certains effets apartenants aux Eſpagnols, qui ſont cachez dans la Ville. Du 14. Août *Pag.* 82. 1590.

Année 1592.

Lettre du Roi de Maroc à la Reine, Pag. 155.

Il s'excuſe de ce qu'il n'a pas répondu plutôt à la Lettre, que la Reine lui avoit écrite, pour le requérir de renvoyer le fils de D. Antoine, Roi de Portugal, puiſqu'il ne vouloit pas prêter l'argent pour lequel cet ôtage lui avoit été envoyé. Il ne donne aucune réponſe poſitive ſur ce ſujet, mais il dit, que ſi la Reine veut fournir ce qu'elle a promis & le contenter, il ne doute pas que l'affaire ne réuſſiſſe.

Les

Les autres Actes ne ſont que des Commiſſions, pour agir contre l'Eſpagne par terre & par mer.

Article II.

Affaires d'Eliſabeth avec la France.

1587. LORSQU'*Eliſabeth* fit condamner à mort la Reine d'Ecoſſe, la France étoit diviſée en deux partis, celui du Roi *Henri* III. & celui de la Ligue. Celui-ci avoit véritablement le Duc de *Guiſe* pour Chef, & ſe trouvoit fortement appuyé par le Roi d'Eſpagne. Le Duc étoit devenu ſi puiſſant, que le Roi avoit tout à craindre, de ſon ambition. D'un autre côté, le Duc ne pouvoit parvenir au but qu'il s'étoit propoſé d'uſurper la Couronne de France, que par la mort ou par la dépoſition du Roi; & le Roi ne pouvoit guéres ſe délivrer du danger, où il ſe trouvoit, qu'en reprimant le pouvoir exceſſif du Duc de Guiſe, ce qui n'étoit pas facile. Il y avoit donc en France deux intérêts très-oppoſez, quoique les deux Chefs couvriſſent leurs deſſeins autant qu'il leur étoit poſſible. Ces deux intérêts contraires parurent manifeſte-

nifeſtement, lorsque la Reine d'Ecoſſe fut condamnée à mort en Angleterre. Comme il y eut un intervalle de quelque mois, entre la Sentence & l'exécution, *Henri* III. eut le tems d'envoyer le Préſident de *Beliévre* à *Eliſabeth*, pour la ſolliciter en faveur de *Marie*. L'intérêt de la Religion, celui des Souverains en général, la qualité qu'avoit *Marie* d'être Belle-ſœur du Roi, & Reine Douairiére de France, ſembloient demander cet office de *Henri* III. Mais cette même Reine étoit Couſine germaine du Duc de *Guiſe*. Si elle demeuroit en vie, elle pouvoit monter ſur le trône d'Angleterre par la mort d'*Eliſabeth*, à quoi ſes amis tendoient continuellement, & en ce cas-là, le parti du Duc de Guiſe ſe ſeroit tellement fortifié, qu'il auroit été impoſſible au Roi de lui réſiſter. Ainſi l'intérêt particulier du Roi demandoit, que cette Reine fût ôtée du monde. Auſſi *Du Maurier* nous apprend-il, dans la Préface de ſes Mémoires, qu'il avoit ouï dire à ſon Pére, que le Préſident de *Beliévre*, envoyé en apparence pour ſolliciter en faveur de Marie, avoit un ordre ſecret de hâter ſon exécution, autant qu'il ſeroit poſſible.

poſſible. D'un autre côté, *L'Aubeſpine*, qui étoit Ambaſſadeur ordinaire de France à Londres, & qui étoit une créature du Duc de Guiſe, faiſoit tous les efforts poſſibles, pour empêcher cette exécution. Il parut même qu'il avoit corrompu deux aſſaſſins, pour tuer *Eliſabeth*, & que l'un d'eux le découvrit. *Cambden*, de qui on tient cette circonſtance, ajoûte, que l'Ambaſſadeur ayant été appellé devant le Conſeil, ſe défendit fort mal, & qu'il ſe retrancha ſeulement, ſur les privileges des Ambaſſadeurs, qui n'étoient pas obligez de rendre compte de leurs actions à d'autres, qu'à leurs propres Maîtres. Je ſuis tenté de croire, que, comme en ce tems-là *Eliſabeth* cherchoit tous les moyens poſſibles, pour convaincre le peuple de la néceſſité de ſe défaire de *Marie*, on avoit détaché ces deux hommes à l'Ambaſſadeur, pour lui tendre des piéges ; afin d'animer le peuple, par la conſidération du danger où la Reine ſe trouvoit continuellement. Mais j'avouë que ce n'eſt qu'une conjecture. Je remarquerai ſeulement, que le Traducteur François des Annales de Cambden a jugé à propos de ſupprimer, dans ſa Traduction, tout

ce

ce que je viens de dire touchant *L'Aubespine.*

Comme Elisabeth ne commença qu'en 1591. à s'intéresser fortement dans les affaires de France, je ne ferai qu'indiquer ici en peu de mots ce qui se passa dans ce Royaume, jusqu'à ce tems-là, & qui donna occasion à la Reine de donner des secours considérables au parti que la Ligue vouloit opprimer.

1588. Le Duc de *Guise* devenant de jour en jour plus puissant, entra dans Paris au mois de Mai de l'année 1588., & contraignit le Roi d'en sortir, après avoir vû le peuple en fureur, tendre les chaînes dans les ruës, & pousser des barricades jusqu'aux portes du Louvre. Il étoit si peu en état de punir cette insolence, que, pour se soûtenir, il se vit obligé de s'accommoder avec la Ligue, ou plutôt avec le Duc de Guise, & de mettre plusieurs places entre ses mains: Mais dans le mois de Décembre suivant, ayant attiré le Duc de *Guise* & le Cardinal son Frére à Blois, où il avoit assemblé les Etats, il les y fit poignarder.

1589. Cette action acheva de lui faire perdre l'affection de ses Sujets Ca-

Catholiques, dont la plûpart étoient engagez dans la Ligue; en ſorte qu'il ſe vit obligé de faire des levées en Suiſſe, & d'appeller à ſon ſecours le Roi de Navarre, ſon Héritier préſomptif, qui étoit à la tête des Huguenots. Avec ces forces, il entreprit de bloquer Paris, & vrai-ſemblablement il s'en ſeroit rendu maître; mais il fut aſſaſſiné par un Moine Jacobin, nommé *Jaques Clement*, à St. Cloud, où il avoit pris ſon quartier.

Après la mort de *Henri* III. dernier Prince de la Maiſon de Valois, *Henri de Bourbon*, Roi de Navarre, prit le tître de Roi de France, ſous le nom de *Henri IV.* Mais comme il étoit Huguenot, les Ligueurs refuſérent de le reconnoître. Les Catholiques même, qui avoient ſervi le feu Roi, contre la Ligue, ne voulurent s'engager à lui obéïr, qu'à condition qu'il ſe feroit inſtruire, c'eſt à-dire, ſelon le ſens qu'ils donnoient à ce terme, qu'il embraſſeroit la Religion Catholique. Il éluda néanmoins pendant quelques années ſa prétenduë converſion, ſous prétexte qu'il ne refuſoit pas de ſe faire inſtruire; mais que cette inſtruction n'em-

n'emportoit pas néceſſairement un changement de Religion.

1590. Cependant ce Prince ſe trouvoit dans un extrême embarras. Il étoit ſans alliez & ſans argent. Le parti de la Ligue, qui lui étoit oppoſé, étoit très-puiſſant, & appuyé par le Roi d'Eſpagne. Les Huguenots, qui lui étoient dévouëz, étoient foibles; & les Catholiques, qui le ſervoient, menaçoient de l'abandonner, s'il n'exécutoit pas ſa promeſſe, dans le ſens qu'ils lui donnoient. Cela n'empêcha pas qu'il ne ſe roidît contre les difficultez, & qu'il ne donnât bien des affaires au Duc de Mayenne, frére du feu Duc de Guiſe, qui étoit à la tête de la Ligue. Il gagna contre lui la bataille d'*Yvry*, & incontinent, il alla bloquer Paris: mais le Duc de Parme, qui arriva des Païsbas avec une armée, le contraignit de ſe retirer. Peu de tems après, le Duc de Mercœur, de la Maiſon de Lorraine, ſe rendit maître d'une grande partie de la Bretagne, par le ſecours des Eſpagnols qui, en même tems, ſe fortifiérent dans *Hennebond* & dans *Blavet*, places maritimes de cette Province.

1591. Juſqu'alors, *Eliſabeth* avoit re-

regardé, avec assez de tranquillité, les troubles qui s'étoient élevez en France; parce qu'il lui sembloit, qu'ils lui étoient avantageux. Mais quand elle vit les Espagnols ancrez dans la Bretagne, Province voisine de l'Angleterre, & d'où ils pouvoient aisément l'attaquer, & qu'elle fut informée que le dessein de *Philippe* II. étoit de mettre l'Infante *Isabelle* sa fille sur le trône de France, sous prétexte qu'elle étoit petite-fille de Henri II. elle jugea qu'il étoit de son intérêt de soûtenir *Henri* IV. de peur qu'il ne se trouvât pas en état de résister à tant d'ennemis si puissans. Henri IV. de son côté, ne pouvoit se passer d'un secours étranger, & ce secours ne pouvoit lui venir que des Protestans d'Allemagne, ou d'Angleterre. Mais quelque intérêt qu'eussent *Elisabeth* & les Princes d'Allemagne, d'empêcher que la France ne tombât entre les mains de la Maison d'*Autriche*, qui n'étoit déja que trop puissante, il y avoit des difficultez pour les réunir qu'il n'étoit pas facile de surmonter. Les Allemans vouloient bien lui fournir des troupes; mais il falloit qu'il s'engageât à les payer, & il n'avoit point d'argent; puis-

puisque la Ligue étant répanduë dans tout le Royaume, il ne pouvoit lever des impôts, que dans quelques-unes des Provinces, qui lui étoient affectionnées. A l'égard d'*Elisabeth*, il pouvoit bien espérer qu'elle lui fourniroit des troupes, & qu'elle se chargeroit de leur entretien, dans l'espérance d'être rembourſée de ces avances, quand il seroit un jour maître du Royaume. Mais d'un autre côté, elle prétendoit tirer un avantage présent des secours, qu'elle vouloit bien lui fournir, & que ces secours servissent à chasser les Ligueurs & les Espagnols, des Provinces maritimes voisines de l'Angleterre, comme la Bretagne, la Normandie, & la Picardie. Ce n'étoit pas là l'intérêt du Roi, dont le but étoit de chasser les ennemis du centre du Royaume, & de les pousser vers les frontiéres. Ces difficultez étoient capables de renverser les espérances, qu'il pouvoit concevoir de ces secours étrangers; s'il eût voulu s'obstiner à disputer sur ces points, avec les Puissances qui lui offroient des troupes. Mais dans l'état fâcheux où il se trouvoit, il accepta les secours que l'Electeur de *Brandebourg*, & le Comte *Palatin*

lui offroient, & il voulut bien s'engager à entretenir ces troupes ; ſans ſavoir trop bien d'où il tireroit de l'argent, pour accomplir ſon engagement. Il en uſa de même avec *Eliſabeth*. Il fit avec elle un Traité par lequel elle s'engageoit à lui fournir 3000. hommes, pour empêcher les Eſpagnols de faire de plus grands progrès en Bretagne & en Picardie, & à entretenir ces troupes, à condition qu'elle ſeroit rembourſée de ces avances, dans un an. Peu de tems après, les 3000. Anglois arrivérent en France, une partie en Bretagne, ſous le commandement de *Norris*, & l'autre en Picardie, ſous la conduite de *Williams*.

Ces 3000. hommes & onze-mille que le Prince d'Anhalt amenoit d'Allemagne, ne ſuffiſant pas pour donner au Roi la ſupériorité, qu'il ſouhaitoit, il eut encore recours à *Eliſabeth*, & pour obtenir plus aiſément un nouveau ſecours, il lui fit entendre, que, ſi elle vouloit lui envoyer encore 4000. hommes, il ſe verroit en état d'aſſiéger Rouën, & promit poſitivement de quitter toute autre affaire pour s'attacher à ce ſiége. Le grand deſir qu'avoit la Reine de voir

Rouën

Rouën hors du pouvoir de la Ligue, lui fit faire avec Henri un nouveau Traité, par lequel elle s'engageoit à lui envoyer encore 4000. hommes, pour être employez au siége de Rouën, & de les payer, pendant deux mois; dans l'espérance que ce tems suffiroit, pour prendre la Ville. Elle mit le Comte d'Essex à la tête de ce nouveau secours, auquel les troupes de *Williams* se devoient joindre. Mais le Comte, en arrivant en France, trouva qu'on n'avoit pas même pensé à faire le siége de Rouën; que le Roi assiégeoit *Noyon*, & qu'il avoit dessein de faire servir les Anglois en Champagne. *Elisabeth* conçut un extrême dépit de ce procedé. Elle fit dire au Roi, qu'elle ne prétendoit pas être sa duppe, & qu'elle alloit rappeller toutes les troupes, qu'elle avoit en France. Cette déclaration mit *Henri* dans un embarras d'autant plus grand, qu'il venoit de recevoir des avis certains que le Duc de Parme se preparoit à retourner en France pour y soûtenir la Ligue. Quoi qu'en traitant avec Elisabeth, il n'eût pas eu intention d'assiéger Rouën, il se vit pourtant contraint de faire investir cette Ville, & il se rendit lui-

même au siége, pour tâcher de le finir avant l'arrivée du Duc de Parme qui s'étoit mis en marche, sur la fin du mois de Novembre. Pendant qu'il étoit occupé à ce siége, il fit une nouvelle tentative pour obtenir encore 5000. hommes de la Reine. Il lui envoya même *Du Plessis-Mornay* pour la presser sur ce sujet. Mais dans la courte audience que *Du Plessis* obtint de la Reine, elle lui dit nettement, que le Roi son Maître l'avoit abusée; qu'au lieu d'assiéger Rouën, selon sa promesse, il s'étoit amusé au siége de Noyon, & qu'il avoit fait la guerre en Champagne; que par-là, il avoit donné quatre mois au Duc de *Parme* pour se préparer; que si ses affaires alloient mal, il ne pouvoit s'en prendre qu'à lui-même, & qu'elle n'étoit pas d'humeur à être sa dupe. Peu de tems après, le Duc de *Parme* arriva, & fit lever le siége de Rouën.

1592. *Henri*, connoissant parfaitement combien *Elisabeth* souhaitoit d'être délivrée du voisinage des Espagnols, se servit encore de ce moyen pour l'amuser. Il feignit de vouloir tout de bon s'occuper à chasser le Duc de *Mercœur* & les Espagnols de Bretagne.

tagne. Quoi que l'expérience eût déja fait connoître à *Elisabeth*, qu'elle ne pouvoit pas beaucoup compter sur ses promesses ; elle ne laissa pas de faire avec lui un nouveau Traité par lequel elle s'engagea à lui fournir encore 4000. hommes, avec de l'artillerie & des munitions, pour faire la guerre dans la Bretagne; à condition qu'il joindroit à ces troupes 4000. hommes de pied François, & 1000. chevaux, & que ses avances lui seroient remboursées, dans un an. Ce Traité ne fut pas mieux exécuté que les précedens. *Henri*, au lieu d'envoyer ses forces en Bretagne, fit servir les troupes Angloises en Normandie, soit qu'il fût plus pressé de ce côté-là, ou que son intention fût de laisser la Bretagne pour la fin, afin de tenir toûjours *Elisabeth* en crainte, à cause de la jalousie que les Espagnols lui causoient. Pour cette fois, elle fut sur le point de rappeller toutes ses troupes, tant étoit grand le dépit qu'elle avoit de se voir trompée. Mais les avis qu'elle eut que le Duc de *Parme* se préparoit à retourner en France, une troisiéme fois, lui firent sacrifier son ressentiment aux intérêts de *Henri*, ou plûtôt aux siens pro-

pres ; puisque la France ne pouvoit tomber entre les mains de *Philippe*, sans que l'Angleterre se trouvât dans un grand danger.

1593. Pour appaiser *Elisabeth*, qui étoit dans une extrême colére, *Henri* lui promit positivement de penser sérieusement à la Bretagne. Mais les efforts qu'il fit de ce côté-là furent très-médiocres, son intention n'étant que de se servir des Anglois qui étoient dans cette Province, pour tenir les Espagnols en bride, & pour les empêcher d'y faire de plus grands progrès. Il comprenoit bien, que la Reine ne se résoudroit pas facilement à abandonner la Bretagne.

Dans cette même année, *Henri* changea de Religion, & pour justifier ce changement, il dit à l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il l'avoit fait, le plus tard qu'il avoit pû ; mais qu'il avoit été enfin convaincu, qu'il ne seroit jamais paisible, sur le trône de France, pendant qu'il demeureroit Protestant. La Reine lui écrivit sur ce sujet une Lettre extrémement forte, mais qui ne produisit aucun effet; la chose étoit déja faite. Cependant, elle se plaignit fortement de ce qu'il n'avoit pas exécuté le Traité par rapport

port à la Bretagne, & de ce qu'il n'avoit pas donné aux Anglois dans cette Province, une place maritime pour leur retraite, comme il s'y étoit engagé. *Henri* se disculpa le mieux qu'il lui fût possible; mais ses raisons auroient peut-être produit un effet tout contraire à celui qu'il en attendoit, si la Reine n'eût pas appris que le Roi d'Espagne alloit faire un grand effort pour soûtenir la Ligue qui tomboit en décadence, depuis que *Henri* étoit Catholique. Cela fut cause que, pour son propre intérêt, elle fit avec *Henri* une Ligue offensive & défensive, avec la clause ordinaire, que la paix ne se feroit que d'un consentement mutuel.

1594. Quelque tems après, *Henri* se rendit maître de Paris, & ensuite, il ordonna au Maréchal *d'Aumont*, d'aller faire la guerre au Duc de *Mercœur* en Brétagne. Le Maréchal fit quelques conquêtes dans cette Province, avec le secours des troupes Angloises commandées par le Chevalier *Norris*. Mais, au lieu de contenter ces troupes, il leur fit voir que son intention n'étoit pas de leur tenir ce que le Roi leur avoit promis. Il assiégea la ville de *Morlaix*, qui leur a-

voit été promiſe pour un lieu de retraite, & accorda aux aſſiégez une Capitulation par laquelle il s'engageoit à ne mettre dans la ville qu'une garniſon Catholique. *Eliſabeth*, indignée de ce procedé, rappella *Norris* avec ſes troupes, & les envoya ſervir en Irlande.

Depuis que *Henri* avoit commencé à voir ſes affaires en meilleur état, il avoit déclaré la guerre au Roi d'Eſpagne qui ſe préparoit, de ſon côté, à faire de puiſſans efforts pour ſoûtenir la Ligue chancelante. *Henri* qui ſe voyoit aſſez peu en état de continuer la guerre, parce que la France étoit épuiſée d'hommes & d'argent, s'adreſſa encore une fois à *Eliſabeth*. Il ſe plaignit en 1595. de ce qu'elle avoit rappellé *Norris* dans un tems où il lui étoit le plus néceſſaire, & demanda de nouveaux ſecours. La Reine ſe plaignit à ſon tour, de l'inéxecution de tous les Traitez, & lui refuſa ſa demande. Elle n'avoit plus pour lui la même eſtime, qu'elle avoit euë auparavant, & néanmoins la crainte qu'il ne ſuccombât la tenoit encore attachée à ſes intérêts.

Les progrès que les Eſpagnols firent peu de tems après, mirent Henri

ri dans un nouvel embarras. Le Connêtable de Castille s'étant rendu dans la Franche Comté, avec une armée, & menaçant le Duché de Bourgogne d'une invasion, Henri se vit obligé d'aller en personne au secours de cette Province. Pendant ce tems-là, le Comte de *Fuentes* entra dans la Picardie, y prit le *Catelet* & *Dourlans*, & battit les François qui vouloient secourir cette derniere place. Ces mauvaises nouvelles obligérent *Henri* à demander à *Elisabeth* du secours pour défendre la Picardie, selon le Traité de ligue. La Reine répondit, qu'elle enverroit un Corps de troupes en Picardie, aussi tôt qu'il lui seroit possible, pour garder *Calais*, *Dieppe*, & *Boulogne*, selon le but du Traité, qui étoit d'empêcher que les Espagnols ne se rendissent maîtres des places maritimes de cette Province. Mais le Roi n'avoit pas intention de donner ces places en garde aux Anglois. Il craignoit d'avoir trop de peine à les leur arracher, s'ils y étoient une fois; & il prétendoit que la Reine étoit obligée de lui aider, non seulement à défendre les places maritimes, mais aussi toute la Province. Dans le même tems, des Dé-

putez de Bretagne se rendirent à Londres, pour demander du secours à la Reine, sans spécifier le nombre de troupes qu'ils demandoient, ni à quoi on vouloit les employer, sans offrir un lieu de retraite aux Anglois, & enfin, sans être autorisez par le Roi. Ainsi leur demande fut rejettée.

Pendant ce tems-là, les Espagnols assiégérent Cambrai. *Henri* ne sâchant comment sauver cette place, envoya *De Lomenie* à la Reine, pour lui demander un prompt secours; mais elle le refusa. Ce refus mit l'Envoyé en si mauvaise humeur, qu'il parla fort fiérement à la Reine, l'accusant d'être la cause de la perte de Cambrai, & la menaçant, que le Roi feroit la paix sans elle. *Elisabeth* offensée de la hauteur, avec laquelle il lui parloit, le renvoya, sans vouloir lui donner une seconde audience. Depuis quelque tems, elle n'avoit plus que de la froideur pour *Henri*, & certainement, elle n'avoit pas lieu de se louër de sa maniére d'agir envers elle. Sous prétexte qu'elle avoit intérêt à le soutenir, il trouvoit fort mauvais qu'elle ne voulût pas faire tout ce qu'il jugeoit à propos. Mais elle étoit trop habile, pour ne pas connoître, que

que ce Prince n'avoit rien moins en vûë, que l'intérêt de l'Angleterre.

1596 Il sembloit qu'*Elisabeth* avoit pris la résolution de ne se mêler plus des affaires du Roi de France; mais de nouveaux évenemens lui firent prendre de nouvelles mesures. L'Archiduc *Albert*, qui avoit succedé à *Ernest* son frére, dans le Gouverment des Païs-bas, s'étant approché de *La Fere*, qui étoit assiégée par les François, jetta quelque secours dans la place, après quoi, il alla se présenter devant Calais & en fit le siége. *Henri*, à son ordinaire, eut recours à *Elisabeth*. Il lui envoya d'abord Mr. *de Sancy*, & ensuite le Marêchal *de Bouillon*, pour lui demander un prompt secours. La Reine ne le refusa pas; mais elle demanda que, si elle faisoit lever le siége de Calais, cette place lui fût mise entre les mains, puisqu'aussi bien elle étoit perduë pour la France. Les Ambassadeurs éluderent cette demande, en disant qu'ils n'avoient point d'instruction sur ce sujet. Cela n'empêcha pas, que la Reine ne donnât ses ordres, pour lever des troupes avec toute la diligence possible. Mais avant que ce secours pût être prêt, Calais se rendit,

n'ayant tenu que douze jours. Ardres eut, bien-tôt après, le même ſort.

Les progrès des Espagnols en Picardie firent également craindre à *Henri* & à la Reine quelque fâcheuſe altération dans les affaires de France, d'autant plus que le peuple n'étoit pas encore bien affermi dans l'obéïſſance du Roi. Cette crainte produiſit une nouvelle ligue, par laquelle *Eliſabeth* s'engageoit à fournir 4000. hommes pour la défenſe de la Normandie & de la Picardie. *Henri* s'obligeoit, de ſon côté, à envoyer 4000. hommes à la Reine, en cas qu'elle fût attaquée, quoi qu'en ce cas-là, il ſe ſeroit ſans doute trouvé peu en état d'exécuter ſa promeſſe. Les Etats des Provinces-Unies entrérent dans cette nouvelle ligue, & il fut expreſſement convenu, dans le Traité, que la paix ne ſe feroit qu'avec le conſentement des trois alliez.

1597. Malgré ce nouveau Traité, & tous les ſecours, que *Henri* avoit reçus de la Reine, en diverſes occaſions, il ne laiſſa pas d'entamer une ſecrette négociation avec le Roi d'Eſpagne, par la médiation du Pape, ſans en rien communiquer ni à la Reine,

ne, ni aux Etats. La négociation étoit déja bien avancée, lorsqu'elle fut interrompuë, par la surprise d'Amiens, dont les Espagnols s'emparérent. Cet accident, qui retardoit la paix, causa beaucoup de chagrin au Roi, qui ne voulant point laisser cette place entre les mains de ses ennemis, résolut de la reprendre à quelque prix que ce fût. Il l'assiégea donc dans la même année, & pendant qu'il étoit occupé à ce siége, il fit sommer *Elisabeth* de lui envoyer 4000. hommes, suivant leur Traité. La Reine répondit, qu'elle étoit prête à envoyer ces troupes; pourvû que le Roi pourvût à leur subsistance. Mais le Roi, mécontent de cette condition, menaça ouvertement la Reine de faire la paix sans elle, & déclara, qu'il n'avoit tenu qu'à lui de la faire, puisqu'on lui avoit offert de lui rendre toutes ses places, à l'exception de Calais. Il vouloit par-là, lui faire entendre, que ce n'étoit qu'à sa considération, qu'il avoit refusé de faire la paix. Sur quoi, elle lui écrivit, qu'elle ne pouvoit se persuader, qu'un Prince, tel que lui, voulût violer un Traité solennel, fait depuis si peu de tems, & confirmé par son serment: Que

pour elle, loin de manquer à ſa promeſſe, elle faiſoit plus que ce à quoi elle étoit engagée, & que pour l'en convaincre, elle le prioit de jetter les yeux ſur le Traité où il trouveroit cet Article : *La Reine enverra cette année en France, quatre mille hommes de pied, qui ſerviront le Roi pendant ſix mois. Ils le ſerviront auſſi pendant le même tems, dans les années ſuivantes, ſi l'état des affaires de la Reine le peut permettre, ſans en être incommodée ; de quoi on ſe rapportera à la conſcience & à la parole de la dite Reine.* Cependant, pour engager *Henri* à continuer la guerre, elle voulut bien lui prêter quelque argent. Lors qu'elle demanda une ſûreté pour ſon payement, *Henri* offrit de lui livrer Calais, pourvû qu'elle s'engageât à reprendre cette place dans un certain tems, dont on conviendroit. Comme vrai-ſemblablement le tems, dont il parloit, auroit été aſſez court; ſon but n'étoit que d'engager la Reine à faire une puiſſante diverſion aux Espagnols, pour lui donner à lui-même le tems de reprendre Amiens ſans crainte d'être troublé dans ce ſiége. La Reine ne ſe laiſſa point ſurprendre à cette offre; elle prê-

ta

ta néanmoins l'argent, ſous la caution du Maréchal *de Bouillon* & de Mr. *de Sancy*. Peu de tems après, le Roi ſe rendit maître de la place qu'il aſſiégeoit.

Après la priſe d'Amiens, *Henri* renouvella la négociation avec l'Eſpagne, ſans en informer ſes Alliez, & la conclut enfin à *Vervins*, ſans leur intervention; *Philippe* II. n'ayant jamais voulu ſouffrir qu'ils y envoyaſſent leurs Plénipotentiaires. Avant qu'elle fût ſignée, *Henri* eut à eſſuyer de fâcheux reproches, de la part de la Reine & des Etats Généraux; mais cela ne lui fit pas changer ſa réſolution. Il prétendit même leur faire regarder comme une condeſcendance pour eux, la parole qu'il voulut bien donner de lui-même, ſans qu'on l'en priât, d'attendre quarante jours à ratifier le Traité de Vervins, pour leur donner le tems de faire leur paix avec l'Eſpagne. Ce terme ne ſuffiſoit pas, pour régler des affaires d'une ſi grande importance, avec un Prince, qui n'avoit pas même voulu permettre que leurs Ambaſſadeurs aſſiſtaſſent au congrès. *Mezerai* avouë que la paix étoit déja faite, dans ſes principaux Articles, avant que les Ambaſſadeurs

ſadeurs des deux Couronnes s'aſſemblaſſent à *Vervins*, & que le Traité auroit pû y être conclu, en moins de trois ſemaines; ſi le Roi n'avoit pas voulu faire accroire au Public, qu'il n'avoit pas fait la paix à l'inſçu de ſes alliez.

Depuis la paix de Vervins, juſqu'à la mort d'*Eliſabeth*, il n'y eut plus d'affaire conſidérable entre la France & l'Angleterre.

Les Actes qui regardent la France dans cette premiere Partie du XVI. Tome, ſont en grand nombre, la plûpart roulent ſur les plaintes de la Reine touchant l'inéxécution des Traitez.

Année 1589.

Serment de *Henri* IV. aux Seigneurs Catholiques, après la mort de *Henri* III. Du 2. Août, *Pag.* 19.

Il promet de maintenir la Religion Catholique, au péril de ſa vie; de ſe faire inſtruire par un Concile Général ou National, & de ſe conformer à ſes déciſions.

Serment des Seigneurs Catholiques au Roi, *ibid.*

Ce ſerment eſt relatif au ſerment du

du Roi, & ſous les conditions, &c.

Lettre de Créance de *Henri* IV. à *Eliſabeth.* Du 23. Août, *Pag.* 20.

Lettre de *Henri* IV. à Mr. de *Buzenval*, ſon Ambaſſadeur auprès d'*Eliſabeth.* A Dieppe le 27. Août, *Pag.* 22.

Il lui fait part de quelques mouvemens, qu'il doit faire, & ajoûte ce Poſtcript:

En arrivant en cette Ville, j'ai appris que la Reine étoit à la Rye. Je ne vous ſaurois dire l'aiſe que j'en ai reçu, car j'avois réſolu de paſſer, pour être une ſemaine avec elle, & avoir cet heur de lui baiſer moi-même les mains.

Propoſitions de Mr. de *Beauvoir la Nocle*, au Conſeil d'Angleterre, touchant les ſecours que *Henri* IV. demande, *Pag.* 23.

1. Il demande une bonne ſomme, pour payer ſes Troupes, tant Allemandes que Françoiſes.

2 60. milliers de poudre & 2000. boulets de Canon.

3. Une Ligue offenſive & défenſive, & que la Reine exhorte les Puiſſances Proteſtantes à y entrer.

4 Qu'on cherche les moyens de former une telle Ligue,

5. Que

5. Que la Reine faſſe en ſorte, que le Roi ſoit ſecouru, d'une bonne Armée d'Allemagne.

6. Que la ſomme que la Reine envoyera ſoit de cent mille écus.

Lettre de Meſſieurs de *Beauvoir* & de *Fresnes*, Ambaſſadeurs de France, au *Lord Burghley*, Grand Tréſorier, *Pag.* 24.

Cette Lettre contient les Propoſitions du Roi, pour faire une Ligue avec les Puiſſances Proteſtantes.

Lettre de *Henri* IV. à la Reine, *Pag.* 29.

Il lui dit, qu'il envoye à Beauvoir la Rélation de ce qui s'eſt paſſé à l'attaque des Faubourgs de Paris, où le Lord Willowgby & les Troupes Angloiſes avoient fort bien fait.

Année 1590.

Déciſions de la Sorbonne contre *Henri* III. du 7. Janvier 1589. *Pag.* 32.

Il ſemble que cet Acte auroit dû être placé dans l'année précédente, puis qu'il en porte la date, & que *Henri* III. n'étoit plus en vie, en 1590.

Articles accordez entre le Roi d'Eſpagne

pagne & la Ligue. Du 11. Janvier. *Pag.* 33.

Que *Philippe* II. ſera déclaré Protecteur de la Ligue, ſous ces conditions :

Que dans le mois prochain, il enverra en Picardie, 6000. hommes de pied, & 1500 chevaux ; Dans le Lyonnois, 5000. hommes de pied, & 1000. chevaux, avec 20. piéces de campagne, & 12. de batterie ; En Languedoc, 500. chevaux & 2000. fantaſſins ; A Nantes 500. chevaux & 3000. hommes de pied, un Navire chargé de munitions, & 10. chargez de grain.

Qu'il prêtera 500000. écus comptant à la Ligue, & 200000. écus par mois pendant que la guerre durera.

La Ligue s'engage à rendre ces ſommes dans trois ans, & à remettre pour ſûreté, les Villes de Cambrai, Abbeville, & autres en Bourgogne.

Qu'à la fin d'Avril la Ligue aura 40000. hommes de pied, 5000. chevaux, & 100. piéces de canon, de batterie ou de campagne.

Qu'elle ne pourra traiter avec *le Navarrois*, qu'à la Cour du Roi d'Eſpagne, ou du Duc de Savoye.

Que les Gouverneurs des Places maritimes recevront les Vaiſſeaux du Roi

Roi d'Espagne, dans leurs Ports.

Que durant la guerre, la Ligue ne sera tenuë à rien davantage, quand même le Roi feroit la guerre à l'Angleterre, où à l'Ecosse : mais qu'après la fin de la guerre, les François fourniront au Roi d'Espagne 3000. chevaux & 28000. hommes de pied, avec 6000. Pionniers, en toutes expéditions.

Que dans tous les Actes Publics, le Roi sera qualifié Protecteur de la Couronne de France, & que cet Article sera juré par la Ligue, & par le Roi qui sera élû.

Que la Ligue ne pourra faire aucune alliance, sans le consentement du Roi d'Espagne.

Instructions de Henri IV. à Mr. de la Tour qui doit passer par l'Angleterre en allant en Allemagne, *Pag.* 36.

De représenter à la Reine, que le Duc de Parme devant venir en France au mois de Mars, il est nécessaire de hâter le secours d'Allemagne.

Que les Espagnols doivent envoyer 3000. hommes en Bretagne, & que le Roi ne se trouvant pas en état d'y envoyer du secours, prie la Reine d'y pourvoir.

Qu'il la prie de faire en sorte que les

les Etats Généraux envoyent 7. ou 8. Navires pour garder les côtes de Bretagne & de Normandie.

Qu'il ne peut rappeler Mr. de Buzenval avec honneur, & que toutes fois il le fera, si la Reine le veut absolument.

Lettre des Ambassadeurs de France au Grand Trésorier. 8. Fevrier *Pag.* 40.

Ils le prient de hâter le départ de Palavicin pour l'Allemagne.

Mémoire contenant les demandes du Roi de France à la Reine. 25. Fevrier *Pag.* 43.

En voici quelques articles.

D'envoyer promptement du secours en Bretagne.

Si le Duc de Parme vient en France, le Roi prie la Reine de lui prêter 4000. hommes pour 3. mois, en attendant le secours d'Allemagne.

Si le Duc de Parme ne vient pas, le Roi promet de se rendre à Dieppe & de se joindre aux troupes Angloises, avec 6000. hommes de pied François, 4000. chevaux, & 5000. Suisses, pour recouvrer Rouen, le Havre de Grace, & toute la côte de Normandie &c.

Lettre de Henri IV. au Duc de Lon-

Longueville, ſur la Victoire de Mante. 14. Mars. *Pag.* 52.

Autre du même à l'Ambaſſadeur d'Angleterre. 22. Mars. *Pag.* 53.

Il remercie la Reine de la part qu'elle prend dans ſes affaires, & la prie de hâter le ſecours d'Allemagne. On peut inférer de-là, & de diverſes autres Piéces, qu'Eliſabeth étoit proprement celle qui faiſoit mouvoir le ſecours qui venoit au Roi, d'Allemagne.

Autre de Henri IV. au Comte de Strafford. 6. May. *Pag.* 61.

Il donne avis à la Reine, que la Flotte d'Espagne eſt prête à ſortir de la Corogne, & la prie de pourvoir à la conſervation de la Bretagne, par le moyen d'une Flotte.

Lettre du Chevalier Drack au Prince de Dombes. Id. Novemb. *Pag.* 85.

Il le prie de l'informer des progrès que les Espagnols ont faits en Bretagne.

Réponſe du Prince de Dombes à Drack. *Pag* 86.

Il lui apprend que les Espagnols ſe ſont emparez de Blavet, & qu'ils aſſiégent Hennebond.

Mémoire de Roger Williams. *Pag.* 86.

Il

Il fait voir par l'état où ſe trouve le Royaume de France, que la Reine a intérêt de conſerver la Bretagne, & d'envoyer 8000. hommes dans cette Province ou dans les Païs-Bas, pour faire diverſion au Duc de Parme.

Année 1591.

Lettre de Créance pour Edmond Yorck envoyé en France. *Pag.* 89.

Inſtructions à Edmond Yorck.

Ces Inſtructions regardent principalement la Bretagne, & entre autres choſes, Yorck avoit ordre de préſenter au Roi certains Articles dont il eſt parlé dans la Réponſe ſuivante.

Réponſe du Roi aux Articles préſentez par le Sr. d'Yorck.

1. Article. Quelles forces le Roi joindra aux Anglois? où ſe fera la jonction? En quel port les Anglois deſcendront?

Réponſe. Le Roi demande 3000. hommes, & fait état d'y en avoir autant lui-même. La deſcente ſe pourra faire à Breſt, à Graville, à Cherbourg, au choix des Anglois.

2. Art. Quel ordre on donnera pour

pour les vivres, & à quel prix ?

Réponſe. Les Anglois ſeront traitez comme les François. Quant à la boiſſon, comme le païs n'en peut pas fournir, il ſera peut-être néceſſaire d'en faire venir d'Angleterre.

3. Article. Quel port ou havre on peut donner propre à recevoir des Vaiſſeaux de 200. tonneaux ?

Réponſe. Sur ce que la Reine a fait dire qu'elle étoit diſpoſée à envoyer 25. ou 30. grands Navires, à condition qu'on la rembourſera, le Roi offre le port de Breſt, & la Ville & le Bourg pour retraite aux Anglois, n'oſant donner le Château, de peur d'offenſer les Catholiques. Qu'il croit que le port de Relanor eſt très-commode, & qu'il offre de le donner ſi on peut le reprendre, & conſent que ce ſoit la premiere entrepriſe.

4. Article. Quelle aſſurance le Roi donnera pour le rembourſement de la levée, du tranſport, & de la paye des troupes ?

Réponſe. Le Roi a envoyé à La Nocle ſon Ambaſſadeur en Angleterre, un plein pouvoir pour régler cet article, & pour paſſer toutes Obligations & Contracts. 4. Mars. *Pag.* 92.

Inſ-

Inſtructions à Roger Williams envoyé à Dieppe avec 600. hommes pour garder la place. *Pag.* 94.

Le principal point de ces Inſtructions eſt, que Williams ne doit point expoſer les troupes Angloiſes ſans que les Françoiſes ayent auſſi part au danger, du moins, hors de la place.

Lettre de Henri IV. à Eliſabeth pour lui demander du ſecours. 21. Mai. *Pag.* 96.

Autre, en lui envoyant Mr. de Reaulx. 3. Juin. *Pag.* 98.

Il lui donne avis de la priſe de Louviers. Il la prie de laiſſer Williams en France, & de renforcer ſon Regiment. Il lui dit, qu'il n'a pas donné ordre à ſon Ambaſſadeur de demander le Comte d'Eſſex pour commander les 4000 hommes: mais que ſachant combien elle l'eſtime, il auroit été bien aiſe qu'elle ſe fût déterminée d'elle même à ce choix.

Traité entre Henri IV. & Eliſabeth. A Greenwich 25. Juin. *Pag.* 103.

Articles.

1. Que la Reine envoyant 3400. hommes en Normandie, outre les

600. hommes qui y ſont déja ſous la conduite de Williams, le Roi ſe charge de toute la dépenſe, tant de la levée, que du tranſport & ſolde des Soldats, Officiers, & Général, ſuivant la Cédule ſignée par les Commiſſaires de France & d'Angleterre.

2. Que pour le payement de ces 4000. hommes, & de 3000. qui doivent être envoyez en Bretagne, & des autres ſommes que le Roi doit à la Reine par diverſes Obligations, le Roi conſent que la Reine jouïſſe des revenus de Rouën & du Havre-de-Grace, quand ces deux places ſeront repriſes, juſqu'à l'entier payement.

3. Le Roi promet de payer, après que les troupes Angloiſes auront ſervi deux mois, la ſolde chaque ſemaine, & faute de payement, elles pourront ſe retirer.

4. Le Roi s'oblige à faire homologuer au Parlement & à la Chambre des Comptes ſeant à Tours, ces Articles touchant l'argent.

Inſtructions au Chevalier Henri Unton, allant en Ambaſſade en France. *Pag.* 103.

Ces Inſtructions ne contiennent rien de fort important. Seulement le dernier Article porte, que la Reine étant

étant avertie que le Roi de France néglige ſes Sujets Proteſtans, & donne tous les Gouvernemens aux Catholiques, ſi l'Ambaſſadeur trouve que cela ſoit vrai, il prendra quelque occaſion d'en parler au Roi, de la part de la Reine.

Lettre du Grand Tréſorier au Ch. Unton. 3. Août. *Pag.* 109.

Il lui dit, que la Reine ayant appris que les troupes du Roi avoient quitté la Bretagne, a donné ordre à Norris de s'approcher de la Mer pour s'embarquer avec ſes Troupes, ſur les Vaiſſeaux qu'elle lui envoyera. Il ajoûte, qu'il ne voit point d'autre moyen d'empêcher cela, ſinon que le Roi envoye promptement du ſecours en Bretagne.

Lettre d'Eliſabeth à Henri IV, ſans date. *Pag.* 111.

Elle lui reproche qu'il l'a abuſée, en faiſant avec elle un Traité pour lui faire envoyer 4000. hommes en France, ſous prétexte d'aſſiéger Rouen, & qu'enſuite il s'eſt amuſé au ſiége de Noyon Elle lui dit franchement, que le retardement de ſes affaires les plus urgentes, lui a fait plus de tort que l'activité de ſes ennemis, & lui en donne quelques

exemples. Enfin, elle déclare, qu'à l'avenir, elle gardera ſes troupes pour quelque meilleure occaſion, & qu'elle n'eſt pas d'humeur de les expoſer, pour faire plaiſir à l'ennemi commun.

Memoire préſenté par le Chevalier Norris au Prince de Dombes, contenant les raiſons qui l'empêchent de conſentir à faire paſſer les troupes Angloiſes de la Baſſe Bretagne dans le Haut Païs. $\frac{15}{25}$ Août. *Pag.* 112.

Lettre du Grand Tréſorier au Ch. Unton. $\frac{18}{28}$ Août. *Pag.* 114.

Cette Lettre contient les plaintes de la Reine ſur l'inéxécution du Traité, & marque la réſolution qu'elle a priſe de rappeller ſes troupes, ſi le Roi n'envoye point du ſecours en Bretagne.

Lettre de la Reine à Henri IV. ſans date. *Pag.* 116.

Elle lui dit nettement, que ſi le Prince de Dombes quitte la Bretagne, les Anglois n'y demeureront pas une heure après lui, & qu'elle ne veut pas ſacrifier ſes troupes, ſi ce Prince ne demeure en Bretagne, & s'il n'a pas de plus grandes forces.

Autres Lettres de la Reine & du Grand Tréſorier à l'Ambaſſadeur, ſur

ſur le même ſujet. *Pag.* 117. Du 22. Août.

Cartel de défi du Chevalier *Unton*, Ambaſſadeur de la Reine, au Duc de *Guiſe*. *Pag.* 118.

Le Duc de Guiſe ayant mal parlé de la Reine Eliſabeth, Unton lui donne le démenti, & le défie à pied ou à cheval, avec telles armes qu'il voudra choiſir. Il lui dit, qu'il eſt d'auſſi bonne Maiſon que lui. Qu'il lui a déja envoyé deux Cartels ſemblables, ſans en avoir eu aucune réponſe, & que s'il ne répond pas à celui-ci, il le publiera, par tout, pour un poltron.

Lettre du Grand Tréſorier à *Unton*. Du 2. Septembre. *Pag.* 119.

Il lui dit, que la Reine eſt très-mécontente de ce que le Comte d'Eſſex a quitté le camp, pour ſuivre le Roi, & que ſi le Roi ne fait pas voir comment il aura les moyens de payer les troupes Angloiſes, après les deux mois expirez, elle les rappellera.

Autre ſur le même ſujet. Du 13. Septembre. *Pag.* 120.

Autre du même au même. Du 20. Septembre. *Pag.* 121.

Il lui dit, que la Reine eſt mécontente de ce qu'il ne s'eſt pas oppoſé

au voyage qu'a fait le Comte d'Eſſex, pour aller conférer avec le Maréchal de Biron, ayant même fait un chemin de neuf lieuës, quoique le Marêchal n'en ait fait que trois, & dans un tems où le Marêchal avoit manqué à ſa parole. Que pour appaiſer la Reine, il faut néceſſairement que le Comte d'Eſſex retourne en Angleterre, & qu'il laiſſe à Leighton le commandement des 2500. hommes qui demeureront en France.

Lettre de la Reine à *Unton*. Du 26. Septembre. *Pag.* 122.

Elle lui témoigne ſon mécontentement de la conférence du C. d'Eſſex avec le Marêchal de Biron, ſur le ſiége de Gournay; Que cela étoit directement contraire à ſes ordres; Qu'elle n'approuve pas non plus que l'Ambaſſadeur ſoit allé à Louviers, pour faire ſa cour au Roi, dans le tems qu'elle a tant de ſujet de ſe plaindre. Elle lui ordonne de ſe retirer quelque part proche de Rouën: que, ſi le Roi y vient, il pourra aller le trouver, & que, s'il ſe conduit autrement, elle le rappellera.

Lettre du Grand Tréſorier à *Unton*. Du 24. Septembre. *Pag.* 123.

Il dit, que la Reine n'a point changé d'avis, qu'elle veut rappeller ſes troupes, puisque le Roi lui manque de parole, & qu'on ne ſait pas même comment il les payera, lorsque les deux mois ſeront expirez. Qu'elle a ordonné au C. d'Eſſex de retourner en Angleterre, & que tous ſes amis doivent l'exhorter à obéïr. Que ſur l'avis qu'Unton vouloit aller trouver le Roi à Louviers, elle avoit donné ordre d'expédier des Lettres, pour ſon rappel. Que s'il étoit déja à Louviers elle lui commandoit d'en partir inceſſamment, ne voulant point que ſon Ambaſſadeur fît honneur à un Prince, qui ſe moquoit d'elle. Que pour achever de mécontenter la Reine, l'Ambaſſadeur de France a préſenté un Mémoire, pour demander que le C. d'Eſſex, avec ſes forces, ſuivît le Roi en Champagne, demande qui ne pouvoit ſe faire plus mal à propos.

Lettre de Mr. de *Hacqueville* à la Reine. Au ſiége de Gournay, du 4. Octobre. *Pag.* 134.

Il lui dit, que le C. d'Eſſex eſt du ſiége de Gournay, où il fait merveilles, que ſon Ambaſſadeur y eſt auſſi, & que s'il lui plaiſoit d'envoyer en-

core 2000. hommes, ce ſecours avanceroit beaucoup les affaires du Roi. Qu'on attend le Roi avec l'Armée d'Allemagne.

Copie des Articles dont il a été parlé ci-deſſus, envoyée à *Unton*. *Pag.* 125. Voyez *Pag.* 103.

Lettre du Grand Tréſorier à *Unton*, du 12. Octobre. *Pag.* 126.

Il lui dit, que le Comte d'Eſſex étant ſur le point de s'embarquer, la Reine lui a permis de retourner à ſa Charge. Qu'elle eſt toujours très-mécontente de ce que le Roi lui a manqué de parole touchant le ſiége de Rouën, & ſans même lui en avoir fait la moindre excuſe. Qu'elle commence à s'appaiſer, ſur ce que l'Ambaſſadeur de France doit lui communiquer des Lettres du Roi, contenant ſes raiſons, leſquelles ſeroient venuës plus à propos dans un autre tems.

Autre du même au même. *Pag.* 128.

Il dit, que la Reine n'eſt nullement contente des raiſons du Roi, qui ne ſont que de pures défaites, & qu'afin que le Roi ne s'imagine pas qu'elle doive ſe payer de ſemblables raiſons, elle a ordonné qu'on lui com-

communiquât celles qu'elle a d'être mécontente. Elle lui ordonne de repréſenter au Roi, combien il a mal tenu ſa parole, par rapport à la Bretagne.

Lettre du Chevalier *George Williams* à la Reine ſans date. *Pag.* 131.

C'eſt un recit de l'audiance qu'il a euë de Henri IV, ſur les affaires dont il étoit chargé, ſavoir les plaintes de la Reine au ſujet du delai du ſiége de Rouën, avec les réponſes du Roi, qui s'engage enfin à faire ce ſiége, & demande à la Reine certaines choſes.

Il eſt à remarquer, que Williams ayant demandé au Roi, par quel moyen il payeroit les troupes Angloiſes, comme il s'y étoit engagé, le Roi ſe vit obligé d'avouër que cela lui étoit impoſſible, puiſqu'il n'avoit pas 500. écus dans ſes coffres; que ſi la Reine retiroit ſes troupes, les Allemans l'abandonneroient auſſi, & qu'il ſeroit inutile de parler davantage du ſiége de Rouën. Il dit de plus, qu'il ſe confeſſoit coupable en pluſieurs points, & que le mécontentement de la Reine l'affligeoit très-ſenſiblement.

Inſtruction à *Thomas Grove* em-

ployé à garder l'entrée de la Seine, pendant le siége de Rouën. *Pag.* 137.

Lettre du Grand Tréſorier à *Unton*. En Novembre. *Pag.* 137.

Il lui donne avis qu'on envoye à Dieppe, 400. Pionniers, 50. Mineurs, 25. Laſts de poudre, & ſept bandes de vieux ſoldats tirez des Païs-bas.

Lettre de la Reine au Prince d'*Anhalt*, du 3. de Decembre. *Pag.* 138.

Elle le prie d'attendre avec patience le payement des troupes Allemandes, promis par le Roi, & de continuer de ſervir au ſiége de Rouën.

Lettre du Grand Tréſorier à *Unton*, du 4. Decembre. *Pag.* 139.

Il lui dit, que la Reine eſt fort contente de ce qu'il n'a pas fait eſpérer de plus grands ſecours de ſa part, ni au Roi, ni au Prince d'Anhalt.

Autre du même au même. Du 6. Decembre. *Pag.* 141.

Il lui dit, que la Reine ne veut plus rien fournir au Roi; qu'il fera bien d'avertir ſecrettement le Roi, de ne pas preſſer ſi fortement la Reine, & d'avoir plus de conſidération pour elle; que la Reine a permis au C. d'Eſſex de partir, mais avec ordre de retourner, s'il n'y a pas eſpérance de prendre Rouën, dans un tems raiſonnable.

Let-

Lettre d'Eliſabeth à Henri IV. ſans date. *Pag.* 141.

C'eſt une Lettre fort ſéche, où elle ſe plaint qu'il l'a abuſée, par des promeſſes frivoles.

Lettre du Grand Tréſorier à *Unton*. Du 15. de Decembre. *Pag.* 143.

Il lui dit, que la Reine eſt fâchée contre lui, de ce qu'il preſſe ſi fort le ſecours demandé par le Roi de France; qu'elle le croit d'intelligence avec le Comte d'Eſſex, & le Comte avec le Roi; Qu'elle trouve fort étrange que le Roi lui demande 5000. hommes, pour donner bataille au Duc de Parme, qui doit être dans 15. jours proche de Rouën; comme ſi 5000. hommes pouvoient être prêts, en ſi peu de tems, & au milieu de l'Hiver. Qu'elle ne veut point que le Comte d'Eſſex prenne le commandement d'un ſi petit Corps de troupes, & qu'elle a été ſur le point de le rappeller.

Lettre du Conſeil à *Unton*. Du 23. de Decembre. *Pag.* 145.

On lui mande de conſeiller au Comte d'Eſſex de retourner promptement en Angleterre, & de ſolliciter le Roi à lui donner cet avis.

Mémoire contenant les raiſons de

la Reine, pour n'envoyer plus de troupes en Normandie. *Pag.* 149.

Ces raiſons ſont toutes fondées ſur ce qu'on a vû ci-deſſus.

Nouvelles Conventions touchant la Bretagne. *Pag.* 151.

La Reine étant informée, que le Roi négocie une paix avec ſes Sujets rebelles, conſent d'envoyer un ſecours en Bretagne & en Normandie, auſſi-tôt qu'elle aura des aſſurances, que le Roi ne fera point la paix, ſans que ſes Sujets s'obligent à l'aſſiſter, pour chaſſer les Espagnols de France; ou du moins, à ne leur donner aucun ſecours. Qu'elle ſera compriſe dans la paix. Qu'après ces aſſurances, & après que le Roi aura envoyé 2000. fantaſſins & 1000. chevaux en Bretagne, & que les Provinces-Unies ſeront prêtes à y envoyer le ſecours, qu'elles ont promis, elle donnera ordre qu'il y ait 4000. Anglois dans cette Province. Qu'avant le transport des Anglois, le Roi s'engagera à leur donner un port de mer & une Ville murée, pour pouvoir s'y retirer & y faire venir leurs recruës. Que le Roi aura 4000. fantaſſins & 1000. chevaux en Bretagne. Que 7. canons avec la poudre

dre & les boulets, qui ſont à Dieppe, ſeront transportez en Bretagne. Que dans 4. mois, le Roi s'engagera à rembourſer la Reine dans un an, pour ces 4000. hommes, & pour les canons & munitions.

Année 1592.

Lettre de la Reine à *Unton*. Du 19 Fevrier. *Pag.* 154.

Elle lui fait ſavoir qu'elle a donné ſes ordres pour envoyer en France 1600. hommes & lui ordonne de prier le Roi de ſa part, d'épargner les troupes Angloiſes, plus qu'il n'a fait par le paſſé.

Lettre du Grand Tréſorier à Unton. Du 13. Mars. *Pag.* 156.

Il dit que la Reine eſt très-mécontente du Roi, par rapport à Rouen, & à la Bretagne, & qu'elle envoye *Wilkes* en France, avec des Inſtructions qu'il a ordre de lui communiquer.

Lettre de la Reine au même, ſur le même ſujet. Du 16. Mars. *Pag.* 157.

Mémoire préſenté à la Reine, par un Envoyé du Duc de Montpenſier. *Pag.* 157.

Il demande 5000. hommes, & promet beaucoup de choſes. Il ſemble qu'on ne fit pas beaucoup d'attention à ce Mémoire.

Lettre de *Henri* IV. à l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Au Camp devant Rouen. Du 28. Mars. *Pag.* 159.

Il le prie de ſolliciter le ſecours d'Angleterre, vû les deſſeins du Duc de Parme connus par des Lettres interceptées.

Lettre de *Henri* IV. à la Reine. Au Camp de Varycarnille. Du 1. Mai. *Pag.* 160.

Il lui fait part de l'heureux ſuccès qu'il a eu contre les ennemis à Yvetot, & dit, qu'ils ne peuvent éviter la bataille.

Inſtruction à Burnham qui doit conduire 2000. fantaſſins Anglois & 100. chevaux, des Païs-bas en France. *Pag.* 165.

Lettre du Prince de Dombes au Grand Tréſorier. Du 26. Mai. *Pag.* 165.

Il lui apprend qu'il a été défait par le Duc de Mercœur, & demande un nouveau ſecours.

Lettre du Grand Tréſorier à Unton. Du 29. Mai. *Pag.* 165.

C'eſt ſur les mauvaiſes nouvelles ve-

venuës de Bretagne. Il lui dit, qu'il aimeroit mieux que Paris & Rouën ne fussent jamais recouvrez, que de perdre la Bretagne.

Autre du même au même. Du 6. Juin. *Pag.* 166.

Il lui dit que la Reine envoye des armes & de l'argent en Bretagne, & lui ordonne d'insister sur la demande d'un port de mer.

Réponse de la Reine au Mémoire présenté par Mr. *de Sancy* Ambassadeur de France.

Qu'elle apprend, que le Roi est en négociation avec ses Sujets rebelles, & qu'il veut bien leur rendre tous leurs Gouverneurs. Que si comme on l'assure, ils demandent que le Roi d'Espagne soit compris dans le Traité, elle ne conçoit pas, par quelle raison, elle n'y doit pas aussi être comprise.

Sur la demande de 6000. hommes & de 100. chevaux d'artillerie pour la Bretagne, de 1200. hommes pour suivre le Roi dans l'Ile de France, de 8. ou 10. Vaisseaux de guerre dans la Garonne, & tout cela aux dépens de la Reine, elle la trouve si étrange, qu'elle ne pourroit se persuader, qu'elle vînt du Roi, si Mr. de San-

cy

cy n'étoit pas ſuffiſamment autoriſé.

Réponſe des Commiſſaires Anglois au Mémoire des Ambaſſadeurs de France, *Pag.* 168.

Cette Réponſe contient les conditions ſous leſquelles la Reine offre d'envoyer 4000. hommes en Bretagne. Ce ſont à peu près les mêmes que celles de la *Pag.* 151.

Inſtruction pour le Chevalier *Norris*. *Pag.* 173.

Le Chevalier Norris ayant propoſé à la Reine d'envoyer 1000. hommes de plus en Bretagne, outre les 4000. moyenant quoi il ſe faiſoit fort de prendre un certain port de mer, & voulant bien ſe charger de la paye de ces 1000. hommes pour 2. mois, la Reine y conſent, & ordonne que ſes Vaiſſeaux favoriſent l'entrepriſe. Elle lui ordonne auſſi de faire ſes efforts, pour qu'après les 2. mois, le Roi ſe charge de l'entretien de ces mille hommes.

Mémoire du Chevalier Norris ſur les affaires de France. *Pag.* 174.

Il dit que le Duc de Parme ne s'eſt pas éloigné de Rouën, pour abandonner le ſecours de la place, mais pour aller au devant de ſes Reytres, & en donne les raiſons.

Il doute que le Roi ſoit en état de prendre Rouën, & fait voir le fâcheux état où il ſe trouvera, s'il eſt contraint de lever le ſiége, ou s'il ne peut pas contraindre le Duc de Parme de donner bataille.

Que, quoi que le Roi promette, il ne lui eſt pas poſſible d'envoyer du ſecours en Bretagne, & que la conſervation de cette Province dépend abſolument des ſecours de la Reine.

Année 1593.

Raiſons données par le Conſeil Privé de la Reine, aux Ambaſſadeurs de France, pour leſquelles elle ſe veut diſpenſer à l'avenir de donner aucun ſecours au Roi de France. En Fevrier. *Pag.* 194.

Comme cette Piéce eſt aſſez longue, je l'abregerai autant qu'il ſera poſſible. Elle eſt néceſſaire, parce qu'elle contient un Abrégé de ce que la Reine avoit fait pour le Roi de France, & la maniere dont il y avoit répondu juſqu'alors.

En Septembre 1589. Meſſieurs de Beauvoir & de Fresnes s'engagérent pour le Roi à payer à la Reine 20000. l. ſterl. plus 2000. l. plus 383 l. pour des

des munitions, en tout 22383. l. ſt. qui ſont encore dues.

En Octobre de la même année les mêmes s'engagérent pour la ſomme de 15700. livres ſterling.

Au mois de Mai 1590. autre obligation de Meſſieurs de Beauvoir & de Suldagne, pour payer dans le mois de Novembre ſuivant au Maire de Londres 2100. livres qui n'ont pas été payées.

Autre de Mr. de Beauvoir, en Septembre 1590. pour 10000. livres payables au mois de Juin ſuivant.

Plus la Reine a envoyé en Normandie des munitions & de l'artillerie pour 2600. livres.

On prétend que le Roi n'eſt pas en état de payer: mais il a bien payé les autres Etrangers, qui ſont à ſon ſervice.

Les Anglois n'ont jamais eu en France, aucune place de retraite; quoi qu'on l'ait ſouvent promiſe, ce qui en a fait périr un grand nombre.

Le Roi s'étoit engagé à payer les 4000. Anglois, deux mois après leur arrivée en France, ce qu'il n'a pas exécuté, & ces troupes ont toûjours demeuré à la charge de la Reine.

On doit ſe ſouvenir, combien de tems

tems le Comte d'Eſſex & ſes troupes demeurérent aux environs de Dieppe, ſans être employées, quoi que le Roi eût promis de commencer le ſiége de Rouën, immédiatement après leur arrivée. Par-là, le Duc de Parme eut le tems de marcher en France & de faire lever le ſiége de Rouën.

Au mois de Juin 1592. on fit de nouvelles Conventions, & la Reine voulut bien s'engager à envoyer 4000. hommes, & 1000. chevaux en Brétagne, auſſi-tôt qu'elle ſauroit; que le Roi y auroit envoyé 2000. hommes & 1000. chevaux, & que les Etats des Provinces Unies y auroient envoyé ce qu'ils avoient promis; mais ce fut à condition que le Roi entretiendroit ces troupes & leur donneroit une Ville murée, pour retraite. Mais ayant envoyé ſes troupes avant que le Roi eût exécuté ſa promeſſe, elle n'a pû depuis obtenir le lieu de retraite, qui lui avoit été promis, quoique le Roi n'en manquât pas.

Depuis ce tems-là, la Reine ayant envoyé de nouvelles troupes tant d'Angleterre, que des Païs-bas, pour ſervir en Brétagne, elles ont été laiſ-

laiſſées en Normandie, en Anjou, & dans le Maine, Le Duc d'Aumont n'eſt pas allé en Brétagne avec 4000. hommes & 1000 chevaux, & le Sr. de St. Luc ne s'y eſt pas rendu, comme il avoit été promis. Par là, les forces Angloiſes ont été obligées de quitter la Brétagne & de ſe retirer dans les païs voiſins, en attendant les ordres du Duc d'Aumont. Ainſi cette dépenſe eſt devenuë inutile.

L'Ambaſſadeur de France ne pouvant rien alléguer contre ces faits, on le prie de faire en ſorte, qu'à l'avenir on ne promette plus rien, ou qu'on exécute mieux les promeſſes.

Lettre de l'Ambaſſadeur de France à *Henri* IV. Du 18. Mars. *Pag.* 199.

Il lui donne avis, que ſur ce qu'on a dit à la Reine, que le deſſein du Roi étoit de bloquer ſeulement Rouën, elle a donné ordre à Yorck, au péril de ſa vie, de ne pas débarquer ſes troupes, avant que d'être aſſuré qu'on aſſiégera Rouën.

Lettre du Duc de Mayenne à *Guyonelle*. A Noyon ſur la Mer, du 21. Mars. *Pag.* 199.

Il lui ordonne de le venir joindre, avec toutes les troupes de ſon Gouver-

vernement, pour ſe trouver à la bataille qui ſe doit donner.

Recit d'une Conférence entre *Henri* IV. & quelques Princes &c. au ſujet des Huguenots. *Pag.* 210.

Le Roi, dans cette Conférence, prit le parti des Huguenots & parla fortement au Cardinal de Bourbon ſur cette matiére.

Depuis ce tems-là, on ne trouve plus d'Acte important qui regarde la France. Il eſt étonnant qu'on n'ait pas trouvé les Traitez de Ligue offenſive & défenſive, conclus en 1595. & 1596.

Article III.

Affaires d'Eliſabeth avec les Provinces-Unies.

Le Comte de Leiceſter à qui les Etats des Provinces-Unies avoient donné plus de pouvoir, que la Reine n'avoit ſouhaité, abuſa bien-tôt de ce pouvoir exorbitant. Il tenta de ſe rendre maître du païs, en ſe ſaiſiſſant à la fois, des plus grandes Villes, ainſi que le Duc d'Anjou avoit fait avant lui. Ce complot, qui fut découvert à tems, fut cauſe que ſur les

les plaintes des Etats, la Reine le rappella, & nomma, en ſa place, *Peregrin Berty* Baron de *Willowgby*. Mais on ne donna pas à celui-ci, le même pouvoir qu'on avoit donné au Comte de *Leiceſter*.

Depuis ce tems-là, jusqu'en 1595. les affaires entre la Reine & les Etats ne furent pas conſidérables. Ils vivoient enſemble, dans une bonne union; les Etats ayant toûjours, pour la Reine, beaucoup de reſpect & de condeſcendance; mais ſoutenant néanmoins leurs droits & leur liberté, avec vigueur, lorsque les Ambaſſadeurs de la Reine, ou ſes Commiſſaires, qui avoient entrée au Conſeil d'Etat, vouloient abuſer de leur commiſſion. Cette bonne intelligence fut un peu troublée dans l'année 1595. *Henri* IV. s'étant plaint fortement de la négligence des Etats, qui, ſelon lui, avoit cauſé la perte de Cambrai, & menaçant de faire la paix ſans eux, ils crurent qu'il étoit néceſſaire de l'appaiſer, en lui envoyant deux Regimens, une grande quantité de grain, & en lui prêtant quelque argent. Sur cela, la Reine demanda aux Etats le payement de ce qui lui étoit dû, & dit que, puis qu'ils avoient aſſez d'argent

gent pour en prêter au Roi de France, ils en avoient auſſi aſſez, pour payer leurs dettes. Les Etats alléguoient pour eux le Traité qu'ils avoient fait avec elle, par lequel ils n'étoient obligez de la rembourſer qu'après la fin de la guerre. Mais elle répondoit, que cet Article n'avoit été inſéré dans le Traité, que par la raiſon qu'on ne croyoit pas qu'ils fuſſent en état de payer, pendant la guerre : mais que puiſqu'ils étoient aſſez riches, pour pouvoir payer avant la paix, elle vouloit être rembourſée. Cette affaire produiſit quelque aigreur; mais enfin elle fut accommodée, pour un tems, par l'engagement où les Etats entrérent, de payer à l'avenir les troupes Angloiſes, & de décharger la Reine de cette avance.

1596. Cependant, la Reine renouvella ſa demande, l'année ſuivante, avec encore plus d'inſtance; mais ſur les avis qu'elle reçut, que le Roi d'Eſpagne ſe préparoit pour faire un grand effort contre l'Angleterre, elle laiſſa peu-à-peu tomber ſa demande.

Ce fut dans cette même année, que la Reine fit un nouveau Traité de Ligue offenſive & défenſive, avec

Henri

Henri IV. Les Etats y entrérent auſſi; mais ce ne fut pas ſans difficulté. La Reine prétendoit qu'ils ne pouvoient y être compris, en qualité de Souverains, mais ſeulement comme des Villes aſſociées, ſous ſa protection. Ce ne fut qu'aux inſtances preſſantes du Roi de France, qu'elle ſe relâcha ſur ce point.

1598. La paix de Vervins, qui ſe fit ſans la participation de la Reine, ni des Etats, obligea cette Princeſſe de prendre de nouvelles meſures. Il s'agiſſoit de ſavoir, ſi elle devoit faire une paix particuliére avec l'Espagne, ou continuer la guerre conjointement avec les Etats. Le premier de ces deux partis auroit été facile à prendre & à exécuter. *Philippe* auroit, ſans doute, laiſſé la carte blanche à la Reine ſi elle avoit voulu abandonner les Etats. Mais les ſuites d'une telle paix pouvoient être funeſtes à l'Angleterre. Par-là, les Etats ſe ſeroient vûs contraints de ſe ſoumettre à l'Espagne, & la Reine ſe ſeroit trouvée, ſans amis & ſans alliez, & obligée de ſoûtenir ſeule, la premiere querelle, que *Philippe* auroit voulu lui faire. Elle jugea donc, ſans balancer, qu'il étoit de ſon intérêt

térêt de continuer la guerre, & de s'unir encore plus étroitement avec les Etats. Mais elle ſe garda bien de faire connoître qu'elle eût pris cette réſolution. Au contraire, elle fit repréſenter aux Etats, qu'elle ne pouvoit ſoûtenir une guerre ſi onereuſe, & qu'elle avoit beaucoup de panchant pour la paix. Les Etats alarmez de cette déclaration firent tous les efforts poſſibles pour la porter à continuer la guerre. Ils ne pouvoient pas diſſimuler comme elle, parce qu'il s'agiſſoit de tout, pour eux; & que s'ils étoient abandonnez de l'Angleterre, ils ne pouvoient éviter de retomber ſous la domination de l'Eſpagne. *Eliſabeth* ne diſconvenoit pas qu'ils ne ſe trouvaſſent dans un grand danger; mais elle ſe ſervoit de cela même, pour leur faire comprendre, qu'il s'agiſſoit de leur intérêt, & non du ſien. Ainſi, elle les fit convenir que ſi la guerre ſe continuoit, ce ne ſeroit uniquement, que pour les maintenir dans leur liberté. Elle inferoit de là, qu'il falloit faire un nouveau Traité, ſuivant ce principe, & il ne fut pas poſſible aux Etats de s'en défendre. Il ſe conclut donc un nouveau Traité, où tout l'avantage

ſe trouvoit du côté de la Reine, & c'étoit là tout ce qu'elle avoit eu en vûë dans cette négociation.

La mort de *Philippe* II. qui arriva environ un mois après la ſignature de ce Traité, donna quelque relâche aux Alliez. Il ſembla même, que la Cour d'Espagne ſouhaitoit la paix, puiſque l'Archiduc Albert en fit la propoſition, immédiatement après ſon retour d'Espagne. Mais il parut, dans la ſuite, que ce n'étoit qu'un piége, pour diviſer les Alliez, & la conférence qu'il y eut à Bruges ſur ce ſujet, fut infructueuſe, ou plutôt elle ne fut pas même commencée. Les Espagnols ayant preſſenti les Plénipotentiaires Anglois, touchant une paix ſéparée, & ayant connu qu'il n'y avoit pas lieu de l'eſpérer, tinrent ferme ſur l'article de la préſéance que l'Espagne prétendoit ſur l'Angleterre, & la conférence ſe rompit, avant qu'on pût s'aſſembler.

Voici les Actes qui regardent les Provinces-Unies.

Année 1587.

Trois Patentes pour conférer le Gou-

Gouvernement de *Flessingue* & de *Ramekins* à *Philippe Sidney:* celui de *la Brille* vacant par la démission de *Thomas Cécil*, à *Thomas Burgh*, & la charge de Thréſorier des troupes Angloiſes, dans les Païs-bas, à *Thomas Sherley*, du 1. 6. & 27. Fevrier. *Pag.* 2. 4. 5.

Lettre du Comte d'Oſtfriſe à *Eliſabeth*, du 15. Juin. *Pag.* 6.

Il ſe plaint, en termes extrémement forts, qu'il eſt perſecuté par les Hollandois qui troublent le commerce de ſes Sujets, & qui les pillent, ſous prétexte qu'il favoriſe les Espagnols, dequoi il ſe défend. Il les accuſe eux-mêmes de fournir à l'Espagne les marchandiſes, dont elle a beſoin. Il prie la Reine de le proteger &c.

Ordre au Grand Chancelier d'expédier toutes les Protections néceſſaires, pour ceux, qui ſervent dans les Païs-bas, ſous le Comte de *Leiceſter*, du 26. Juin. *Pag.* 9.

Patente qui conférе le Commandement des troupes Angloiſes dans les Païs-bas, à *Peregrin Berty* Baron de Willougby, après le rappel du Comte de *Leiceſter*, du 10. Novembre. *Pag.* 13.

La Reine dit, qu'elle a rappellé le Comte de Leiceſter, pour l'avoir auprès d'elle, & pour ſe ſervir de ſes Conſeils.

Année 1590.

Ordre à ---- de faire une revûë générale de troupes Angloiſes, & de requérir les Etats de nommer des Commiſſaires pour y aſſiſter. Du 4. Janvier. *Pag.* 31.

Le Conſeil lui envoye certaines Inſtructions qu'il doit communiquer au Conſeil d'Etat, afin qu'il y ajoûte ce qu'il jugera convenable.

Réponſe des Etats Généraux à *Bodley* Conſeiller de la Reine, du 4. Janvier. *Pag.* 33.

Ils lui diſent, que ſon Mémoire les a extrémement ſurpris, puiſqu'il eſt notoire que toutes leurs réſolutions tendent au bien du païs. Qu'ils n'attendoient point un ſemblable Mémoire de lui qui eſt engagé avec eux par ſerment. Que le Collége des Etats Généraux eſt le premier Collége de l'Etat, & qu'il devoit les traiter avec plus de reſpect. Enfin, ils lui déclarent, par forme d'avertiſſement, qu'ils agiſſent en vertu du pou-

pouvoir qu'ils ont de leurs Principaux, & qu'ils ne sont pas tenus de rendre compte à personne de leur pouvoir ni de leurs affaires.

Lettre des Ministres de West-Frise à la Reine, du mois de Janvier. *Pag.* 34.

Ils la félicitent sur la destruction de la flotte Espagnole.

Formulaire du serment que les Ministres doivent prêter dans les Villes respectives. *Pag.* 39.

Rémontrance du Conseil d'Etat aux Etats Généraux. Du 20. Fevrier. *Pag.* 42.

C'est sur les projets de la prochaine Campagne.

Mémoire sur le Gouvernement des Provinces-Unies. A la Haye le 28. Fevrier. *Pag.* 44.

Vrai-semblablement ce Mémoire fut fait par *Bodley*, qui étoit fort animé contre les Etats Généraux.

Il tâche de faire voir que le Gouvernement des Provinces-Unies, tel qu'il est depuis le départ du Comte de Leicester, est contraire au Traité fait avec la Reine. Il en montre les inconveniens, & le préjudice que la Reine & le païs même en reçoivent: que les Etats Généraux usurpent tou-

te l'autorité. Il insinuë que le meilleur moyen pour remédier à tout, seroit de rétablir l'autorité de Lieutenant Général qu'avoit le Comte de Leicester, à moins que la Reine ne voulût, comme tout le monde le désire, accepter la Souveraineté des Provinces-Unies.

Lettre des Etats Généraux au Conseil de la Reine, du 28. Fevrier. *Pag.* 50.

Ils se plaignent d'une Lettre écrite, par le Conseil, aux Magistrats de Flessingue, pour leur ordonner de permettre à certains Marchands Anglois, d'envoyer des habits &c. pour être distribuez tant dans les Villes cautionnaires, qu'autres, sans payer aucun droit; à quoi les Etats ne peuvent consentir, & ils en disent les raisons. Ils se plaignent encore d'un ordre envoyé au Gouverneur de la Brille, d'arrêter, pendant toute une marée, tous les Vaisseaux qui passent, à quoi ils prient le Conseil de pourvoir, vû le dommage que les Marchands en reçoivent.

Lettre des Etats Généraux à la Reine, du 24. Mars. *Pag.* 54.

Ils lui remontrent qu'il y a déja un an qu'ils lui ont envoyé des Ambassadeurs,

ſadeurs, pour ſe plaindre des torts faits à leurs Sujets, par les Anglois, pour 600000. florins, & que la Reine leur ayant promis, de leur envoyer quelque perſonne de diſtinction pour régler cette affaire avec eux, ils n'ont vû arriver perſonne, depuis ce tems-là, que les marchandiſes n'ont pas été renduës & que les déprédations continuent, ſur quoi ils demandent ſatisfaction.

Lettre du Conſeil d'Angleterre à --- du 7. Avril. *Pag.* 55.

On lui ordonne de requérir les Etats, de ne tirer plus des troupes de la garniſon d'Oſtende.

Lettre des Etats Généraux au Conſeil d'Angleterre, du 30. Avril. *Pag.* 57.

C'eſt une Apologie des Etats. Il eſt très-apparent que *Bodley*, ou quelque autre, tâchoit de ſemer la diſſention entre la Reine & les Etats. Ils s'étonnent de n'avoir encore vû perſonne de la part de la Reine, pour régler les affaires dont ils s'étoient plaints.

Lettre du Conſeil d'Angleterre à *Bodley*, touchant les plaintes des Etats Généraux, du 8. Mai. *Pag.* 61.

Le Conſeil ne répond rien de poſitif.

Il s'en rapporte à la perſonne que la Reine doit envoyer. Il dit que la mort du Secretaire Walſingham eſt cauſe du délai, parce qu'il avoit gardé les Lettres des Etats, ſans les communiquer au Conſeil.

Lettre de la Reine qui autoriſe N.... à promettre ſa protection à la Ville de *Groningue*, ſi elle veut ſecouer le joug de l'Espagne, & ſe joindre aux Provinces-Unies, du 12. Mai. *Pag.* 63.

Inſtruction de *Philippe* II. à D. *Guilhem de St. Clement*, ſur la négociation de la paix avec les Provinces-Unies, par la médiation de l'Empereur, du 16. Mai. *Pag.* 66.

Il dit que, de peur que la négociation ne ſe rompe dès l'entrée, il faut remettre l'affaire de la Religion à la fin, & qu'il doit avertir l'Empereur, qu'il n'y a rien à modérer, ſur cet Article.

Déclaration de la Reine touchant les Provinces-Unies, du 27. Mai. *Pag.* 66.

Elle desavouë entiérement ceux qui, ſous prétexte de lui rendre ſervice, ont tâché de ſemer la diſſention entre elle & les Etats, & déclare, que ſon intention eſt, que tant ſes Sujets, qui

qui ſont au ſervice des Etats, que ceux des Etats mêmes, obeïſſent au Gouvernement, tel qu'il eſt établi.

Lettre de la Reine à *Thomas Boldley* pour l'autoriſer à ſe joindre à *Thomas Wilkes*, Envoyé de la Reine en Hollande, dans les affaires qui lui ſont commiſes. Du 18. Juin. *Pag.* 72.

Apparemment Wilkes étoit la perſonne de diſtinction attenduë, depuis long-tems.

Lettre de la Reine à *Boldley*, touchant les prétentions des Etats pour 44. de leurs Navires, qui ont aidé à ſaiſir les grains des Allemans dans le Tage, du 24. Juin. *Pag.* 73.

La Reine ne trouve pas les prétentions des Etats, raiſonnables.

Diſcours ſur l'importance de la Ville de Groningue; & combien il ſeroit facile de s'en emparer ſans beaucoup de frais. *Pag.* 74.

Lettre de la Reine à *Boldley* & à *Wilkes*, du 11. Août. *Pag.* 82.

Elle leur ordonne de recommander Edouard Norris aux Etats, pour être Gouverneur d'Oſtende.

Autre aux mêmes du 10. Septembre. *Pag.* 84.

Elle leur ordonne de preſſer les Etats de faire ſans retardement une invaſion en Flandre, pendant que le Duc de Parme eſt en France.

Année 1594.

Aſſignation de 40. ſchellings par jour à *Thomas Boldley*, envoyé de nouveau en Hollande, du 4. Mai. *Pag.* 241.

Année 1598.

Traité entre la Reine & les Etats Généraux, du 16. Août. Ratification des Etats, du 20. Septembre.

Ils ſe déclarent débiteurs envers la Reine de la ſomme de huit-cens-mille livres ſterling, & promettent de payer la moitié de cette ſomme pendant la guerre, par le moyen de 30000. l. ſterl. châque année. Si la paix ſe fait, avant l'entier payement des 400000. l., les payemens ſe continueront par 20000. l. ſterl. ſeulement par an. Quant au payement de l'autre moitié, on en conviendra après que la paix ſera faite.

Il y a certaines autres conditions, par rapport aux troupes.

Arti-

Article IV.

Affaires d'Eliſabeth avec l'Ecoſſe.

QUOI que le XV. Tome des Actes Publics ne s'étende pas plus loin que le mois de Novembre 1586, & que la Reine d'Ecoſſe ne fût exécutée qu'au mois de Février 1587, je n'ai pas laiſſé de parler de cette mort dans l'Extrait précédent, pour ne pas laiſſer une queuë à cet Article.

1587. Auſſi-tôt que *Marie* fut morte, *Eliſabeth* envoya *Carew* ſon couſin, au Roi d'Ecoſſe, avec une Lettre, dans laquelle elle lui faiſoit entendre, que c'étoit contre ſa volonté, que la Sentence contre la Reine ſa mére avoit été exécutée. *Jaques* jetta d'abord feu & flamme. Il ſembla vouloir prendre les partis les plus déſeſpérez, pour vanger la Reine ſa mére; mais ſa colére ne fut pas de longue durée. *Eliſabeth* trouva le moyen de l'appaiſer, premiérement, en lui ſacrifiant *Daviſon*, Secretaire d'Etat, qu'elle accuſoit, contre la vérité, d'avoir outrepaſſé ſes ordres, en délivrant celui qu'elle lui avoit fait expedier, pour l'exécution. Il ſe-

roit trop long de parler en détail de cette affaire. Il ſufit de dire en un mot, que la Reine fit tomber le Secretaire dans ſes piéges, & qu'enſuite, elle lui en fit porter la peine. C'eſt, ſelon moi, le plus mauvais endroit de la vie d'*Eliſabeth*. Le ſecond moyen, qu'elle employa pour appaiſer le Roi d'Ecoſſe, fut de lui faire repréſenter, par ſes propres Miniſtres, qu'elle avoit pris ſoin de mettre dans ſes intérêts, qu'en ſe gendarmant contre elle, il courroit risque de ſe priver pour jamais, de l'eſpérance de monter ſur le trône d'Angleterre: au lieu que ſi elle le voyoit dans d'autres diſpoſitions, elle ſe feroit un devoir de réparer le tort qu'elle avoit fait à la Reine ſa mére, & lui aſſureroit ſa Succeſſion. *Jaques* ſe rendit à ces raiſons, & depuis ce tems-là, il parut tellement conſolé, qu'il ne fut plus parlé de la mort de *Marie*.

1588 Cela n'empêcha pas, qu'*Eliſabeth* ne ſoupçonnât toujours le Roi d'Ecoſſe, de couver ſecrettement le déſir de ſe venger. Ce ſoupçon s'accrut conſidérablement, lorsque la flotte invincible fut ſur le point de paroître ſur les côtes d'Angleterre.

Elle

Elle craignit que *Jaques* ne se fût laissé gagner par le Roi d'Espagne : & sa crainte lui paroissoit d'autant mieux fondée, qu'elle savoit que *Philippe* II. avoit un parti en Ecosse, & que ce Parti étoit fort alerte, pour favoriser les desseins des Espagnols. Elle envoya donc, dans cette conjoncture, un Ambassadeur au Roi d'Ecosse, pour le prier de ne pas favoriser les Espagnols, & en même tems, pour l'assurer de son affection, & du dessein, qu'elle avoit de lui procurer, après sa mort, la Couronne d'Angleterre. Cet Ambassadeur fit même espérer au Roi, que la Reine lui accorderoit une pension considérable ; mais on prétend, qu'il fit cette offre, sans ordre de la Reine. Le caractére d'*Elisabeth* donne assez lieu de croire, qu'elle avoit donné ordre à son Ambassadeur, d'offrir comme de lui-même, & sans l'engager positivement, tout ce qu'il croiroit capable d'empêcher que le Roi d'Ecosse ne saisît cette occasion, pour venger la mort de sa Mére. Quoi qu'il en soit, il parut que *Jaques* n'avoit pris aucun engagement avec l'Espagne. Il en assura l'Ambassadeur, & écrivit même à la Rei-

ne ſur ce ſujet, une Lettre dont elle fut très-contente.

J'ai parlé mal à propos, & par une pure mépriſe, dans l'Extrait précedent, du mariage du Roi d'Ecoſſe, qui ne fut conclu qu'en 1589. Mais comme je n'en ai dit qu'un mot en paſſant, ce que j'ajoûterai ici ſur la même matiére, ne peut être regardé comme une répétition inutile.

Le Roi d'Ecoſſe ayant deſſein de ſe marier, dès l'année 1585. il avoit jetté les yeux ſur la Princeſſe, fille aînée de *Frideric* Roi de Dannemarc. Ce Prince, en ayant eu quelque avis ſecret, envoya une Ambaſſade en Ecoſſe; ſous prétexte de renouveller l'alliance, entre les deux Royaumes, afin de donner au Roi *Jaques* une occaſion de propoſer ce mariage. Mais en ce temps-là, le Comte d'*Aran* Favori du Roi, qui avoit été déja gagné par *Eliſabeth*, & *Wotton* Envoyé de la même Reine, qui étoit devenu une eſpéce de Favori du Roi, firent tous les efforts poſſibles, pour ſemer la méſintelligence entre les deux Rois, juſqu'à faire eſſuyer des affronts aux Ambaſſadeurs Danois. Cependant, dans la ſuite, *Jaques* ayant été mieux conſeillé,

ſeillé, fit plus de civilité aux Ambaſſadeurs, mais ſans leur parler du mariage. Le Comte d'*Aran* & *Wotton* agiſſoient, par les directions d'*Eliſabeth* qui ſouhaitoit d'empêcher que le Roi ne ſe mariât, ou du moins qu'il n'épouſât une Angloiſe. Si l'on en peut croire *Melvil*, elle avoit même tramé un complot pour ſe faire livrer le Roi d'Ecoſſe, & c'étoit dans ce deſſein, qu'elle lui avoit envoyé *Wotton*. Quoi que le Roi n'eût pas propoſé ſon mariage, il n'en avoit pas perdu la penſée. Peu de tems après, il envoya un de ſes Aumôniers à Copenhague, pour remercier le Roi de ſon ambaſſade, & pour l'aſſurer, qu'il lui en enverroit bientôt une ſemblable. Le but ſecret de cet envoi étoit, que l'Aumônier pût voir les deux Princeſſes filles du Roi de Danemarc, & en faire rapport à ſon Maître.

Cette affaire traîna quelque tems, par les artifices d'*Eliſabeth*, qui, après la chûte du Comte d'*Aran*, avoit gagné le Comte de *Maitland*, Grand Chancelier, & la plûpart des Membres du Conſeil d'Ecoſſe. Cependant, comme le Roi vouloit abſolument ce mariage, on ne put ſe

diſ-

diſpenſer d'envoyer une Ambaſſade en Danemarc, pour le propoſer. Mais le pouvoir des Ambaſſadeurs fut ſi borné, que *Frideric* ne ſut quel jugement faire d'une Propoſition ſi peu autoriſée. Dans ce même tems, un nommé *Dubard*, Poëte François, s'étant rendu à Edimbourg ſous quelque prétexte, parla au Roi de la Princeſſe Catherine ſœur du Roi de Navarre. Il en fit de grands éloges, & fit entendre que cette Princeſſe conviendroit parfaitement au Roi d'Ecoſſe, & qu'il ne doutoit point, qu'il ne fût aiſé de l'obtenir du Roi ſon Frere. *Jaques* enflammé, par le recit des belles qualitez de *Catherine*, envoya le Lord *Tungland* au Roi de Navarre, ſous quelque prétexte, afin que cet Envoyé pût la voir, & lui en faire ſon rapport. *Melvil* prétend, qu'*Eliſabeth* donna avis au Roi de Danemarc, de l'envoi du Lord *Tungland* en France. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Roi de Danemarc, n'étant pas content des Propoſitions trop vagues, qu'on lui avoit faites de la part du Roi d'Ecoſſe, donna ſa fille aînée au Duc de Brunſwick.

1589. Cela ne rebuta point le Roi d'Ecoſ-

d'Ecoſſe, qui, pour ne pas manquer ſon coup une ſeconde fois, fit demander poſitivement au Roi de Danemarc, la Princeſſe Anne ſa ſeconde fille. *Frideric* l'accorda; mais à condition qu'il la feroit demander par une Ambaſſade ſolemnelle, avant le mois de Mai. Ce Prince mourut avant que l'Ambaſſade d'Ecoſſe partît, laiſſant ſa Couronne à *Chriſtian* ſon Fils, qui étoit en minorité. La mort de *Frideric* ne fit pas déſiſter *Jaques* de ſon projet. Mais quand il voulut propoſer à ſon Conſeil, d'envoyer une Ambaſſade en Danemarc; on lui repréſenta, qu'il offenſeroit mortellement *Eliſabeth*, s'il ſe marioit ſans lui communiquer ſon deſſein. Il fallut donc ſe réſoudre à conſulter la Reine qui ne manqua pas, ſelon que le Conſeil l'avoit bien prévû, de s'oppoſer à ce mariage, & d'en faire remarquer divers inconveniens. En même tems, elle propoſa au Roi, la ſœur du Roi de Navarre, & offrit de l'appuyer, dans cette recherche. La réponſe de la Reine ayant été lûë devant le Conſeil, il n'y eut pas un des Membres, qui ne l'approuvât. Mais le Roi, qui ſentit ſans doute, d'où venoient tous ces

ces obſtacles, fit agir le Prevôt d'Edimbourg, qui excita dans la Ville une ſédition, & fit en ſorte qu'on menaçât le Chancelier & les Conſeillers de les aſſommer; ſi le mariage du Roi avec la Princeſſe de Danemarc ne ſe concluoit pas au plutôt. Ces menaces obligérent le Conſeil à conſentir que le Roi envoyât des Ambaſſadeurs en Danemarc. Mais par les artifices du Chancelier, leur pouvoir étoit ſi borné, qu'étant arrivez à Copenhague, ils ſe virent obligez d'envoyer le Lord *Donégal* au Roi, pour le prier, ou de les rappeller, ou de leur donner un pouvoir plus ample. Cet Envoyé arriva auprès du Roi, dans un tems où le Chancelier & la plûpart des Miniſtres étoient abſens. Ainſi, le Roi profitant de cette conjoncture, expédia lui-même le pouvoir que ſes Ambaſſadeurs demandoient, & le mariage fut bientôt conclu, à ſa grande ſatisfaction. On peut connoître parlà, quelle influence *Eliſabeth* avoit dans le Conſeil du Roi d'Ecoſſe.

Peu de tems après, la nouvelle Reine fut miſe entre les mains des Ambaſſadeurs d'Ecoſſe : mais en allant trouver le Roi ſon époux, une tem-

tempête la contraignit de relâcher à un des Ports de Norvégue. Le vent demeura si long-tems contraire, que *Jaques*, impatient de voir sa nouvelle Epouse, s'embarqua sur un petit Vaisseau, avec peu de suite, & se rendit auprès d'elle. Il passa tout l'Hiver en Norvégue, ou en Danemarc, & ne se rendit en Ecosse, qu'au mois de Mai de l'année suivante.

1590. Depuis que le Roi fut de retour en Ecosse, la Cour & le Royaume furent toûjours pleins de divisions & de troubles. Ce Prince étant d'un naturel facile, se laissoit aisément prévenir par ceux, en qui il avoit de la confiance. Comme d'ailleurs, il étoit naturellement inconstant, il changeoit souvent de Ministres & de Favoris, selon les impressions qu'on lui donnoit. Il y avoit toûjours deux factions en Ecosse, celle d'Elisabeth, & celle du Roi d'Espagne. Quand la premiére avoit le dessus, elle tenoit le Roi dans une espéce de servitude ; ainsi qu'on l'a vû, dans l'affaire du mariage. Mais le malheur du Roi étoit, qu'il ne pouvoit se délivrer de ce joug, qu'en se livrant au parti d'Espagne, qui étoit bien plus dangereux. Le but d'*Elisa-*

liſabeth n'étoit que de prévenir en Ecoſſe, des changemens qui pouvoient lui devenir préjudiciables : au lieu que celui des Espagnols étoit d'animer le Roi contre les Anglois, afin de pouvoir attaquer *Elizabeth*, par l'Ecoſſe. Auſſi, dès que le Roi témoignoit quelque panchant pour ce parti ; la Reine, ou les Emiſſaires qu'elle avoit en Ecoſſe, ne manquoient jamais de lui ſuſciter des troubles & des embarras, pour l'obliger de demeurer dans le chemin d'où il paroiſſoit vouloir s'éloigner.

L'année 1592, le Chancelier & les autres Miniſtres étant de la faction d'Espagne, le Comte de *Bothwell*, fils d'un Bâtard de *Jaques* V, qui avoit été accuſé de ſorcelerie, & qui s'étoit ſauvé de priſon, entreprit de ſe rendre maître de la perſonne du Roi, prétendant que ſes Miniſtres le tenoient captif dans ſa propre Cour. Il s'en fallut peu qu'il n'éxécutât ſon deſſein. Il s'étoit déja rendu avec ſon monde, à la porte de la Chambre du Roi ; il y avoit mis le feu, & avoit tâché d'enfoncer celle de la Reine ; mais le Roi ayant été ſecouru, il fut obligé de ſe retirer. Ce crime

me lui ayant été pardonné, par le moyen de ſes amis ; il tenta une ſeconde fois d'exécuter la même entrepriſe, pendant que le Roi étoit à *Falckland*. Il avoit de ſi grandes intelligences à la Cour, qu'il trouva le moyen de ſe rendre à l'improviſte, dans le palais, où le Roi ſe vit obligé de ſe barricader dans ſa chambre, juſqu'à ce qu'ayant enfin été ſecouru, *Bothwell* & ſes amis furent contraints de s'enfuir, & le Comte ſe ſauva en Angleterre. Je n'oſerois pas aſſurer que cela ſe fit, par la direction d'*Eliſabeth* ou de ſes Miniſtres ; mais comme le Miniſtére d'Ecoſſe ne lui étoit pas alors favorable, il y a beaucoup d'apparence, que *Bothwell* eſperoit d'être ſoûtenu, ou par la Reine même, ou par le parti qu'elle avoit en Ecoſſe.

1593. *Eliſabeth* prenant occaſion de ces troubles, envoya un Ambaſſadeur au Roi, pour lui dire, qu'elle avoit des avis certains que les Eſpagnols tramoient quelque choſe en Ecoſſe ; qu'ils avoient gagné les Comtes d'*Angus*, de *Huntley*, & d'*Errol*, & que, comme il ne pouvoit pas ignorer cela, elle le prioit d'y mettre ordre, & de l'informer des ma-

machinations qui se faisoient contre elle en Ecosse. *Jaques* répondit à l'Ambassadeur, d'une maniére assez ambiguë, & demanda, que puisque la Reine souhaitoit qu'il poursuivît les Seigneurs, que l'Ambassadeur avoit nommez, il falloit qu'elle contribuât aux frais de la guerre. Il demanda aussi, qu'elle lui livrât *Bothwell*, selon leur Traité, & bientôt après, il lui envoya un Ambassadeur, pour le demander plus expressément. La Reine repliqua, que par le Traité, elle n'étoit obligée à contribuer aux frais de la guerre, que contre des Etrangers: Que par rapport aux Rebelles, il étoit à son choix, par le même Traité, ou de les livrer, ou de les chasser de ses Etats: Que comme *Bothwell* s'étoit retiré en Angleterre, à son insçu, & qu'elle ne savoit pas où il étoit, tout ce qu'elle pouvoit faire, étoit de défendre à ses Sujets de le recevoir. C'est ce qu'elle exécuta, dans la suite, par une Proclamation, & *Bothwell* ne pouvant plus demeurer en Angleterre, alla se cacher en Ecosse

Mais peu de tems après, le parti de *Bothwell* s'accrut tellement par le moyen

moyen de la faction oppoſée aux Miniſtres, qu'il eut la hardieſſe d'aller ſe préſenter au Roi, ſans y avoir été appellé, & s'étant jetté à ſes pieds, il lui demanda humblement pardon. Le Roi n'avoit pas intention de lui pardonner ; mais à ſon grand étonnement il s'aperçut, que toute la Cour, à l'exception de ſes Miniſtres, étoit du parti de *Bothwell*, & qu'il ne lui ſeroit pas aiſé de le faire arrêter. Il ſe vit donc contraint de lui accorder ſa grace, à condition qu'il ſortiroit du Royaume. *Bothwell* accepta la condition, mais il laiſſa un ſi puiſſant parti à la Cour & dans le Royaume ; que le Roi ſe vit dans une abſoluë néceſſité, de congédier le Grand Chancelier, le Grand Tréſorier, & quelques autres de ſes Miniſtres. C'étoit pour lui un état bien violent ; auſſi n'y demeura-t-il pas long-tems. Il aſſembla les Etats, & leur ayant déclaré qu'il avoit été forcé à pardonner les crimes de Bothwell, il les pria de ſoûtenir ſon autorité, & de le tirer de la ſervitude où il ſe trouvoit. Les Etats s'étant déclarez pour lui, il rappella ſes Miniſtres, & chaſſa de la Cour tous ceux qui étoient du parti contraire.

Ce-

Cependant, afin d'appaiſer en quelque maniere le peuple, qui étoit très-mécontent des Miniſtres, & qui les ſoupçonnoit de tramer quelque choſe en faveur des Catholiques, les Etats firent un Décret pour confirmer l'établiſſement de la Religion Proteſtante en Ecoſſe. Mais, par les intrigues des Miniſtres, ce Décret étoit ſi peu capable d'aſſurer la Religion, qu'il ne fit que confirmer le peuple dans ſes ſoupçons. Il ſe plaignoit que, dans une telle conjoncture, où il paroiſſoit manifeſtement, qu'on avoit deſſein de renverſer la Religion, on ſe ſervoit de remédes lénitifs, au lieu de punir vigoureuſement les auteurs de ces complots.

1594. *Eliſabeth* étant bien inſtruite de ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe, envoya au Roi le Lord *Zouchy*, pour lui repréſenter les inconveniens, qui pouvoient naître de ſa négligence à punir ceux qui machinoient de perdre la Religion, ou plutôt, de la protection qu'il leur donnoit. Le Roi répondit d'abord, à ſon ordinaire, qu'il feroit ce qui conviendroit le mieux aux intérêts de ſon Royaume, & qu'il vouloit bien pourſuivre les Seigneurs, que la Reine ſoupçonnoit,

noit pourvû qu'elle contribuât aux frais de la guerre. L'Ambaſſadeur n'étant pas content de cette réponſe, & continuant à le preſſer de faire ce que la Reine ſouhaitoit, il répondit avec émotion, que ce n'étoit pas à la Reine à lui preſcrire la maniére, dont il devoit gouverner ſon Royaume. En même tems, il demanda, qu'elle lui livrât *Bothwell*, qui s'étoit retiré en Angleterre.

Eliſabeth voyant le Roi obſtiné à ſoûtenir ſes Miniſtres & la faction d'Espagne, fournit vrai-ſemblablement à *Bothwell*, les moyens de rentrer en Ecoſſe. Quoi qu'il en ſoit, il ſe mit à la tête de 400. hommes, & s'empara de *Leith*, place qui n'eſt pas éloignée d'Edimbourg. Il publia là un Manifeſte, qui contenoit préciſement les mêmes choſes que le Lord *Zouch* y avoit repréſentées au Roi, ſavoir, qu'il y avoit dans le Royaume, un parti Espagnol qui faiſoit ſes efforts, pour y rétablir la Religion Catholique, & pour animer les Ecoſſois contre les Anglois, afin d'exciter une guerre entre les deux Royaumes : Que les Catholiques alloient déja la tête levée, & faiſoient dire la Meſſe publiquement : Que

les Espagnols étoient sur le point d'envahir le Royaume, & qu'on ne pouvoit éviter les maux dont on étoit menacé, qu'en délivrant le Roi des pernicieux Ministres, qui étoient les auteurs de ces dangereux complots. *Jaques* n'eut pas beaucoup de peine à comprendre d'où naissoit l'insolence & la confiance de *Bothwell*. Mais pour ne pas paroître plier sous les efforts de ceux, qui vouloient le gouverner, il leva des troupes; il marcha contre le Rebelle, & l'obligea encore une fois à se retirer en Angleterre. Dès qu'*Elisabeth* en fut avertie, elle fit publier sur la Frontiére, des défenses très-rigoureuses de recevoir *Bothwell*, & de lui donner aucun asyle. Cette démarche fournit au Roi l'occasion de se raccommoder avec elle. Il avoit enfin compris combien elle pouvoit lui causer d'embarras, s'il s'obstinoit à favoriser ses ennemis, & quel risque il couroit, en suivant cette route, de perdre la Couronne d'Angleterre. S'étant donc résolu à contenter *Elisabeth*, il changea de Ministres; il assembla les Etats, il fit faire de nouvelles loix, en faveur de la Religion Protestante, & il se fit en Ecosse une Asso-

Association générale pour le maintien de la même Religion. Ensuite les Seigneurs du parti Catholique & Espagnol, furent bannis du Royaume. *Elisabeth* fut très-contente de toutes ces démarches & l'Ecosse demeura tranquille, jusqu'à l'année 1600, que les fils du Comte de *Gawry*, qui avoit été décapité, firent contre le Roi une conspiration, dont il n'échapa que par une espéce de miracle. Mais cela n'est pas de mon sujet, puisque ni l'Angleterre, ni *Elisabeth* n'y eurent aucune part.

Dans l'année 1601, le Comte d'*Essex*, ayant formé une Conspiration contre la Reine, écrivit au Roi d'Ecosse, que les Ministres de la Reine, dont le Grand Thrésorier *Cecil* étoit le principal, formoient le projet de l'exclurre de la Succession à la Couronne d'Angleterre. Il lui disoit, qu'il étoit tems, qu'il demandât, par une Ambassade solennelle, d'être déclaré Héritier & Successeur présomptif d'*Elisabeth*, & que ses Ambassadeurs seroient apuyez. On ne sait pas bien, si le dessein du Comte d'*Essex* étoit de placer le Roi d'Ecosse sur le Trône d'Angleterre avant la mort d'*Elisabeth*: mais il est

Univ... BIBLIOTHECA

très-apparent, que *Jaques* le crut ainſi, par ces trois raiſons ; Premiérement, parce que *Cambden*, qui a écrit les Annales d'*Eliſabeth*, par ordre de ce Prince, n'a pas parlé clairement ſur cette matiére, quoi qu'il pût en être bien informé : Secondement, le Roi *Jaques* étant parvenu à la Couronne d'Angleterre, appelloit le Comte d'*Eſſex* ſon martyr. Troiſiémement l'Ambaſſade d'Ecoſſe, que le Comte avoit demandée, arriva en Angleterre. Mais les Ambaſſadeurs ayant été informez, en chemin, que le Comte d'*Eſſex* avoit manqué ſon coup, & qu'il étoit en priſon, n'eurent garde de parler de la Succeſſion. La Reine, quoi-que bien inſtruite, feignit de tout ignorer, & les deux Cours vécurent en bonne intelligence, jusqu'en 1603, que la Reine, en mourant, nomma le Roi d'Ecoſſe pour ſon Succeſſeur.

Actes qui regardent l'Ecoſſe.

Année 1588.

Lettre de *Jaques* VI. à *Eliſabeth*, du 4. Août. *Pag.* 18.

Il lui offre ſes forces contre les Es-

Espagnols. Il la remercie des offres, qu'elle lui a fait faire par ſon Ambaſſadeur, & la prie de les exécuter promptement. Il ajoûte, qu'il ne prétend pas ſecourir les Anglois comme un Prince étranger, mais comme un Compatriote, & comme un fils d'*Eliſabeth*.

Réponſe d'*Eliſabeth*, *Pag.* 18.

Elle lui envoye un homme pour lui faire connoître ſes intentions, & ne dit pas un mot des offres. Elle lui dit, que la flotte Espagnole ayant été battuë, a été portée par le vent vers les côtes d'Ecoſſe, où elle eſpére que les Espagnols ne trouveront aucune faveur ; à moins que les Seigneurs Ecoſſois, qui leur ont promis de la protection au nom du Roi, ne ſoient eux-mêmes protégez. Elle le prie de ne le pas ſouffrir, & que par là, il gagnera l'affection des Anglois.

Année 1589.

Lettre du Roi d'Ecoſſe apparemment au Lord *Huſden* Gardien des Marches d'Angleterre. Du 22. Octobre. *Pag.* 27.

Il lui donne avis du voyage qu'il

va faire en Norwége, & qu'il laisse au Lord *Hamilton* la charge de pourvoir à la tranquillité des Frontiéres.

Lettre du Conseil d'Ecosse à *Elisabeth*, du 6. Novembre. *Pag.* 28.

Année 1590.

Autre du même à la Reine, du 2. Janvier. *Pag.* 30.

Ces deux Lettres ne tendent qu'à assurer la Reine de la disposition du Conseil à faire entretenir la paix sur les Frontiéres, selon les ordres du Roi.

Lettre du Conseil d'Ecosse à la Reine, du 31. Janvier. *Pag.* 36.

C'est pour l'informer de l'avis qu'a porté un Vaisseau Ecossois, venant des Canaries, qu'on faisoit de grands préparatifs en Espagne.

Lettre du Roi d'Ecosse écrite de Norwége, aux Seigneurs de son Conseil, le 19 Fevrier. *Pag.* 41.

Cette Lettre contient quelques ordres, pour sa reception, lors qu'il arrivera en Ecosse avec la Reine.

Autre aux mêmes, sur le même sujet, du 4 Mars. *Pag.* 51.

Il leur ordonne de plus, de retenir

en

en prison, les Espagnols pris avec Colvill leur Pilote.

Proclamation du Roi d'Ecosse, en faveur des Danois, qui ont accompagné la Reine. Sans date. *Pag.* 59.

Instructions du Roi d'Ecosse à ses Ambassadeurs envoyez en Allemagne. Sans date. *Pag.* 68.

Ces Instructions tendent à avancer la Ligue Protestante.

Réponse du Roi de Danemarc aux Ambassadeurs d'Ecosse, du 29. Juillet. *Pag.* 81.

Il dit qu'il approuve la Ligue Protestante, & qu'il fera ses efforts pour la faire réüssir.

Année 1591.

Proclamation du Roi d'Ecosse contre *François Bothwell. Pag.* 100.

Autre, qui ordonne aux habitans des Marches de prendre les armes, & de se rendre à Edimbourg, pour marcher contre *Hume* & *Bothwell.* Du 2. Août. *Pag.* 108.

Proclamation du Roi d'Ecosse contre *Alexandre Hume. Pag.* 107.

Association de quelques Seigneurs Ecossois, pour ôter d'auprès du Roi les personnes de basse naissance qui

le gouvernent. *Pag.* 109. Sans date.

Les noms de ces Seigneurs associez ne sont pas souscrits.

Autre Association de divers Seigneurs & Gentilshommes qui s'engagent à servir le Roi contre *Hume* & *Bothwell*. Du 6. Août. *Pag.* 110.

Les noms des Associez se trouvent ici souscrits.

Rélation de *Jaques Hudson* à son retour d'Ecosse. *Pag.* 148.

Il parle de l'état de la Cour d'Ecosse, du pouvoir que la Reine a sur le Roi son époux, des desseins de *Bothwell* & autres, de la pauvreté du Roi. Il donne un assez mauvais caractére de l'habileté de ce Prince.

Année 1592.

Articles proposez par le Gardien des Marches du Nord d'Angleterre, pour entretenir la paix sur les Frontiéres. *Pag.* 183.

Déclaration du Comte de *Bothwell*, contenant son Apologie. *Pag.* 186.

Divers témoignages contre les Comtes d'*Angus* & d'*Errol*, touchant leurs intelligences avec l'Espagne. *Pagg.* 190-194.

An-

Année 1593.

Instructions de l'Ambassadeur d'Angleterre en Ecosse, à *Nicholson* son Secretaire, en l'envoyant à la Cour. *Pag.* 219.

Ce qu'il y a de plus important dans ces Instructions ; c'est que la Reine étoit d'intelligence avec *Bothwell*, & qu'elle travailloit à lui obtenir la permission de demeurer en Ecosse.

Requête de l'Assemblée Générale Ecclésiastique d'Ecosse, touchant les Comtes de *Huntley*, d'*Angus*, & d'*Errol*, excommuniez. *Pag.* 222.

Réponse du Roi aux divers Articles de la Requête. Du 20. Octobre. *Pag.* 224.

Il paroit par cette Réponse, que le Roi favorisoit les trois Comtes.

Instructions au Lord *Zouchy* allant en Ambassade en Ecosse. *Pag.* 225.

Le Roi d'Ecosse étant alors gouverné par la faction d'Espagne, avoit fait faire un Décret aux Etats, par lequel les Comtes de Huntley, d'Angus, & d'Errol, avoient la liberté de sortir du Royaume, en jouïssant de leurs biens. La Reine trouvant ce Décret trop favorable aux trois Com-

tes, & tendant à introduire les Espagnols en Ecoſſe, ordonne à ſon Ambaſſadeur d'en dire les raiſons au Roi. Ces raiſons font voir combien la Reine ſe défioit du Roi & de ſon Conſeil.

Si le Roi répond d'une maniére ambiguë, la Reine ordonne à *Bowes* ſon Ambaſſadeur ordinaire, de s'adreſſer au Conſeil, & d'y publier les raiſons qu'elle a de ſe plaindre du Roi & de ſes Miniſtres, & de ce qu'il permet par rapport à la Religion. Le Lord Zouchy doit ajoûter, qu'on ne doit pas s'imaginer, que la Reine entende aſſez mal ſes intérêts, pour ſouffrir qu'on faſſe des menées en Ecoſſe pour y introduire les Espagnols, afin d'attaquer l'Angleterre de ce côté là, & que, pour l'empêcher, elle employera les moyens, que Dieu lui a mis en main.

Si le Roi objecte, que la Reine a elle-même ſollicité en faveur des trois Comtes, l'Ambaſſadeur doit répondre, que Robert Melvil n'a pas bien rapporté ſes paroles; qu'elle a ſeulement dit, que le Roi pouvoit leur faire grace, s'ils reconnoiſſoient leur faute, & donnoient des ſûretez pour l'avenir; mais non pas à

la ſimple interceſſion de leurs amis.

Autres Inſtructions au Lord *Zouchy*. *Pag.* 229.

Il lui eſt ordonné de tâcher de faire un parti en Ecoſſe, contre le Roi & ſes Miniſtres, & d'aſſurer les Confédérez qu'ils ſeront ſoûtenus par la Reine.

Année 1594.

Recit de l'Audience du Lord *Zouchy* & de ſa Conférence avec le Roi d'Ecoſſe. *Pag.* 230.

L'Ambaſſadeur ſe plaignit que le Roi amuſoit la Reine, dans l'affaire des trois Comtes, & le Chancelier reprocha que la Reine protégeoit *Bothwell*. Le Roi s'emporta pluſieurs fois, & dit, que la Reine le regardoit comme ſon Lieutenant, & vouloit lui apprendre à gouverner ſon Royaume. L'Ambaſſadeur fait entendre, que le Roi & le Conſeil ſont très-mal diſpoſez envers la Reine. Il rend compte de quelques menées qu'il a faites, & dit, que le Lord Humbleton lui a promis de garder Dumbarton, pour la Reine, moyennant qu'elle lui envoye 100. laſts de poudre.

Proclamation du Roi contre les Comtes de *Huntley*, d'*Angus*, & d'*Errol*. 9. Mars. *Pag.* 238.

Cette Proclamation n'eſt qu'une ſuite du Décret des Etats, dont il a été parlé ci-deſſus, & favoriſoit les 3. Comtes, ſous prétexte de les punir.

Réponſe du Roi d'Ecoſſe à l'Ambaſſadeur d'Angleterre. *Pag.* 240.

Qu'il pourſuivra les trois Comtes, à condition que la Reine lui livrera *Bothwell*, on le chaſſera de ſes Etats, & qu'elle lui fournira quelque argent.

Inſtructions à Robert *Bowes* Ambaſſadeur en Ecoſſe. *Pag.* 242.

Il doit dire au Roi, que ſi la Reine voit qu'il agiſſe ſincérement, elle ne lui refuſera pas quelque argent. Qu'elle ne protégera point Bothwell, mais que ſon avis eſt, qu'il faut le laiſſer en repos, pendant qu'on pourſuivra les trois Comtes, de peur de lui donner lieu de ſe mettre en défenſe.

Inſtructions pour les Commiſſaires du Roi à l'Aſſemblée Générale de l'Egliſe d'Ecoſſe. *Pag.* 244.

Propoſitions faites par les Commiſſaires à l'Aſſemblée Générale. *Pag.* 247.

Ré-

Réponſe du Synode d'Edimbourg. *Pag.* 248.

Ces trois Actes n'ayant point de rapport aux affaires d'Angleterre, je ne fai que les indiquer.

Lettre menaçante des Comtes d'*Angus*, de *Huntley*, & d'*Errol*, aux Magiſtrats d'Aberdeen, du 9. Juillet. *Pag.* 256.

Mémoire de ce que *Lock* doit dire au Comte de *Bothwell*, de la part de la Reine. *Pag.* 257.

1. Qu'elle n'approuve point la conduite peu reſpectueuſe qu'il a tenuë envers le Roi. 2. Qu'elle accepte ſes offres & celles de ſes Compagnons de pourvoir à la ſûreté du Roi, en s'oppoſant aux Seigneurs Papiſtes, & qu'ils peuvent s'aſſurer, qu'elle ne les abandonnera pas.

Inſtructions au Comte de *Suſſex*, allant en Ecoſſe, pour tenir ſur les fonts, au nom de la Reine, le Prince fils du Roi. *Pag.* 259.

C'eſt proprement pour l'informer de ce qu'il doit répondre, en cas qu'on lui parle des affaires de Bothwell & des trois Comtes.

Mémoire ſur la célébration du Baptême du Prince d'Ecoſſe, le 30. Août. *Pag.* 263.

Année 1596.

Proclamation du Roi d'Ecoſſe, pour informer ſes Sujets des deſſeins du Roi d'Espagne pour attaquer l'Angleterre, & pour leur ordonner de ſe tenir prêts à marcher, du 2. Janvier. *Pag.* 286.

Année 1597.

Relation de *Rob. Bowes* Ambaſſadeur en Ecoſſe, touchant les affaires de ce Royaume. *Pag.* 304.

1. Il parle d'abord du Baptême de la Princeſſe célébré le 28. de Novembre. 2. Des Comtes d'Angus & d'Errol, & fait entendre, qu'il y a une conſpiration pour introduire le Papisme & les Espagnols dans le Royaume, & que les Miniſtres du Roi en ſont. 3. Il fait un détail des différens du Roi, avec l'Egliſe d'Ecoſſe.

Articles propoſez de la part du Roi, au Synode d'Edimbourg. *Pag.* 309.

Réponſe du Synode. *Pag.* 310.

Articles propoſez au Synode d'Aberdeen.

Ces

Ces trois Actes peuvent donner quelque connoiſſance des différens, entre le Roi & l'Egliſe.

Lettre de la Reine à ſon Ambaſſadeur en Ecoſſe, du 27. Avril. *Pag.* 312.

Elle lui ordonne de ſe plaindre des excès commis par les Ecoſſois ſur les frontiéres, & de dire au Roi qu'elle prendra des meſures, pour vanger ſes Sujets.

Autre au même, du 7. Juin. *Pag.* 318.

Elle lui ordonne de dire au Roi, qu'elle ne veut plus être amuſée.

Lettre du Roi d'Ecoſſe à *Eliſabeth. Pag.* 322.

Cette Lettre contient des excuſes de ce qui s'eſt paſſé, ſur les frontiéres.

Année 1598.

Lettre du Roi d'Ecoſſe à *Eliſabeth. Pag.* 336.

Il rend graces à la Reine de tous ſes bienfaits, & lui donne avis des grands préparatifs qui ſe font en Eſpagne.

Autre du même à la Reine, du 30. Juillet. *Pag.* 338.

Il se justifie de certaines calomnies inventées contre lui, & prie la Reine de surseoir l'éxécution du calomniateur, jusqu'à ce qu'elle ait de ses nouvelles.

Année 1599.

Lettre de *Guillaume Bowes* Ambassadeur Extraordinaire en Ecosse, du 31. Mai. *Pag.* 373.

Cette Lettre contient une Relation de l'audience que l'Ambassadeur eut du Roi d'Ecosse : 1. touchant Valentin Thomas. On peut recueuillir de cette Relation, que Valentin Thomas avoit informé la Reine de quelque dessein du Roi d'Ecosse contre elle, & qu'il avoit offert de le prouver, au péril de sa vie. La Reine ne le croyant pas, ou feignant de ne le pas croire, le fit accuser d'avoir calomnié le Roi d'Ecosse; mais elle ne le fit pas juger. Il semble que le Roi craignoit ce Jugement, & que Valentin Thomas ne donnât de preuves trop fortes de ce qu'il avoit avancé. La Reine le connoissoit bien; mais elle ne jugea pas à propos de pousser cette affaire, & se contenta de tenir Valentin en prison. Jaques

à

à ſon arrivée à Londres en 1603. fit pendre cet homme.

2. Cette Rélation fait un détail des plaintes faites au Roi par l'Ambaſſadeur, & des ſujets que le Roi en avoit donnez par ſa conduite.

3. Il parle des efforts que fait le parti Espagnol & Papiſte, & dit que le bon parti eſt beaucoup plus nombreux.

Année 1602.

Lettre d'*Eliſabeth* au Roi d'Ecoſſe. *Pag.* 427.

Elle le remercie des avis qu'il lui a donnez touchant les préparatifs des Espagnols, & de ſes offres ſur ce ſujet.

Lettre de Créance du Roi d'Ecoſſe à la Reine, pour le Comte de *Marr* & pour l'Abbé de *Kinloſs*, ſes Ambaſſadeurs. Du 18. Fevrier. *Pag.* 427.

Le Comte d'Eſſex fut exécuté le 25. de Fevrier, apparemment avant l'arrivée des Ambaſſadeurs d'Ecoſſe à Londres.

Arti-

Article V.

Affaires d'Eliſabeth avec les Villes Hanſéatiques & quelques autres qui regardent le Commerce.

DES le XII. Siécle, pluſieurs bonnes Villes, ſituées ſur la Mer & qui à cauſe de cela furent nommées *Hanſéatiques*, avoient fait une Société pour la ſûreté de leur Commerce. Elles avoient divers Comptoirs ou Bureaux dont un des principaux étoit à Londres, où il s'étoit formé une Compagnie de Marchands Allemans, appellée la Societé du *Stil-yard*, à laquelle *Edouard* I. avoit accordé de grands priviléges. Cette Compagnie s'étoit rendue ſi puiſſante, que peu à peu, elle s'étoit emparée de presque tout le commerce des draps. En 1552. ſous le Régne d'*Edouard* VI. il fut prouvé, que, dans l'année précédente, elle avoit envoyé 50000. piéces de draps hors du Royaume, & que tous les Anglois enſemble n'en avoient débité que onze-cens piéces. Sur les plaintes qu'en firent les Marchands Anglois, le Parlement revoqua tous ces Priviléges, à cauſe du dom-

dommage que la Nation Angloiſe en recevoit. Mais *Marie*, qui monta ſur le trône dès l'année ſuivante, ayant pris la réſolution d'épouſer *Philippe* fils de l'Empereur, ſurſit l'exécution de cet Acte pour trois ans, & ordonna que, durant ce tems-là, la Compagnie du *Stil-yard* jouïroit de ſes anciens priviléges. Après ce tems-là, les priviléges de cette Compagnie ne furent plus conſidérez, ſoit qu'il ſe fît un nouveau Statut, ou que ce fût en vertu de celui qui avoit été fait ſous *Edouard* VI. Les Villes Hanſéatiques firent quelques efforts pour recouvrer ce qu'elles avoient perdu, mais ce fut inutilement.

En 1589. ſous le Regne d'*Eliſabeth*, un nouvel accident augmenta le chagrin des Villes Hanſéatiques. La flotte Angloiſe, commandée par le Chevalier Drack, étant entrée dans le Tage, y rencontra ſoixante Navires chargés de bled, apartenants aux Villes Hanſéatiques. Elle ſe ſaiſit du grain, & rendit les Vaiſſeaux aux Marchands. Les Villes Hanſéatiques s'en plaignirent à la Reine, qui répondit, que la neutralité, qu'elles affectoient, ne les autoriſoit pas à envoyer à ſes ennemis des marchandiſes

diſes de contrebande, telles qu'étoient des munitions de bouche, d'autant plus, qu'elles avoient été averties de ne le pas faire. Que quand même elles jouïroient de tous les priviléges qu'elles avoient autrefois obtenus d'*Edouard* I. la Patente même originale leur défendoit expreſſément de porter des marchandiſes aux ennemis déclarez de l'Angleterre.

Ces Villes n'ayant pû obtenir la reſtitution de leurs grains, en portérent leurs plaintes à la Diéte de l'Empire, & la Reine y envoya un Ambaſſadeur, pour y repréſenter ſes raiſons. Le Roi de Pologne s'intereſſa auſſi dans cette affaire, à cauſe de la Ville de Dantzick qui étoit ſous ſa protection. Enfin l'Empereur défendit tout commerce dans l'Empire, à la Compagnie Angloiſe nommée des *Marchands Avanturiers*, qui avoit des Comptoirs conſidérables, à Stade, à Embde, à Breme, à Hambourg, à Elbing La Reine fit beaucoup d'efforts pour conſerver le Commerce des Anglois, en Allemagne, & il y eut ſur ce ſujet diverſes négociations. C'eſt-là la matiére d'un aſſez grand nombre de Piéces, qui ſe trouvent dans le commencement

cement du XVI. Tome des Actes Publics.

Elisabeth eut aussi quelques différens avec le Roi de Dannemarc, touchant la pêche & le commerce, & avec les Villes de Cologne & d'Augsbourg. Un des grands sujets des plaintes contre les Anglois, étoit, que quand ils prenoient quelque Vaisseau Espagnol, ils confisquoient tout ce qui s'y trouvoit, soit que les marchandises apartinssent à des Espagnols, ou à des Marchands des autres Nations.

Voici quelques Actes qui se trouvent dans le Recueil, sur ces matieres.

Année 1587.

Lettre des Magistrats de Cologne à la Reine, pour lui demander la restitution de certaines marchandises apartenantes à des Marchands de Cologne, prises sur des Vaisseaux Portugais. Du 29. Juillet. *Pag.* 10.

Année 1590.

Lettre du Roi de Dannemarc à la Reine

Reine, touchant le péage d'Helſinbourg. Du 24. Juillet. *Pag.* 80.

Année 1591.

Lettre du même, pour ſe plaindre de certains excès commis par les Anglois contre les Danois, du 4. Juillet. *Pag.* 105.

Il menace d'uſer de repreſailles ſi la Reine ne lui donne pas une ſatisfaction convenable.

Lettre de Caſimir Comte Palatin du Rhin à la Reine, du 27. Juillet. *Pag.* 106.

Il lui dit, qu'il s'employera volontiers auprès de l'Empereur, pour faire rétablir les Anglois à Stade, quand il ſera mieux inſtruit de la cauſe de ce différent.

Lettre de *Chriſtian* Electeur de Saxe à la Reine, ſur le même ſujet, du 12. Août. *Pag.* 111.

Autre des Magiſtrats d'Elbing à la Reine, ſur leurs différens avec les Villes Hanſéatiques, du 31. Octobre. *Pag.* 135.

Année 1592.

Lettre de Sigismond Roi de Polo-

gne,

gne, ſur la confirmation de l'établiſſement des Marchands Anglois à Elbing. Du 2. Janvier. *Pag.* 154.

Mémoire de *Paul Knibbius*, Ambaſſadeur de Dannemarc, préſenté à la Reine, contenant les plaintes des Marchands Danois contre les Anglois. *Pag.* 169.

Lettre des Magiſtrats de Hambourg, ſur une affaire ſemblable. *Pag.* 171.

Autre de la Ville d'Elbing, ſur la réſidence des Marchands Anglois, dans cette Ville. Du 3. Decembre. *Pag.* 179.

Année 1593.

Lettre des *Fuggers* Marchands d'Augsbourg, ſur des marchandiſes enlevées ſur un Vaiſſeau Espagnol. Du 15. Avril. *Pag.* 204.

Lettre de l'Empereur *Rodolphe* à la Reine, en faveur des *Fuggers* d'Augsbourg. Du 26. Août. *Pag.* 218.

Il dit qu'il ne peut refuſer ſa protection aux Fuggers, les raiſons de la Reine n'étant pas valables.

An-

Année 1595.

Lettre du Roi de Dannemarc à la Reine, du 8. Juillet. *Pag.* 278.

Il dit qu'encore qu'il ait ſujet de ſe plaindre des Pêcheurs Anglois, il veut bien leur permettre de pêcher ſur les côtes d'Islande, à l'exception de l'Iſle de Weſtmon, reſervée pour la Cour.

Année 1597.

Lettre de la Ville d'Embde à la Reine, du 8. Octobre. *Pag.* 323.

Les Magiſtrats d'Embde diſent qu'ils n'ont aucune part aux plaintes faites par les Villes Hanſéatiques, quoique leur Ville ſoit compriſe dans l'Edit de l'Empereur, qui défend le commerce aux Anglois.

Lettre du Duc de Sleswick à la Reine. En Novembre. *Pag.* 327.

Il dit que c'eſt à regret qu'il ne peut ſe diſpenſer d'obéïr à l'Edit de l'Empereur concernant les Marchands Anglois.

Lettre des Magiſtrats de Groningue à la Reine, du 31. Octobre. *Pag.* 326.

Ils

Ils offrent de recevoir les Marchands Anglois dans leur Ville.

Année 1598.

Diverſes Lettres &c. ſur quelques différens entre les Marchands Anglois & Danois. *Pagg.* 344. 347. 350. 352.

Lettre de la Ville d'Embde à la Reine, du 10. Novembre. *Pag.* 353.

Les Magiſtrats accordent aux Anglois la liberté du commerce dans Embde & demandent certaines graces à la Reine.

Harangue d'un Ambaſſadeur de Dannemarc à la Reine, ſur les excès commis, par les Anglois, contre les Danois. *Pag.* 355.

Année 1599.

Commiſſion de la Reine pour examiner les plaintes des Danois, du 3. Janvier. *Pag.* 362.

Autre ſemblable, pour examiner les plaintes des François. *Ibid.*

Proclamation qui régle la maniére, dont doivent ſe conduire, à l'égard des Etrangers, les Commandans des Vaiſſeaux qui ont la permiſſion de

courir ſus aux Espagnols. Du 8. Fevrier. *Pag.* 364.

Lettre du Roi de Dannemarc à la Reine, du 24. Juillet. *Pag.* 379.

C'eſt ſur le même ſujet que les précedentes.

Année 1600.

Lettre de la Reine au Roi de Dannemarc. En Fevrier. *Pag.* 395.

Elle le prie de n'empêcher point les Anglois de pêcher en haute mer.

Lettre des Commiſſaires de Dannemarc envoyez à Embde pour régler les affaires du Commerce avec les Anglois. Du 8. Mai. *Pag.* 396.

Ils diſent qu'ils ont attendu à Embde, pendant un mois, les Commiſſaires Anglois, & que n'ayant pas de leurs nouvelles, ils s'en retournent en Dannemarc.

Année 1601.

Lettre des Magiſtrats de Stade, à -- du 3. Fevrier. *Pag.* 408.

Ils

Ils rappellent les Marchands Anglois à Stade.

Année 1602.

Lettre du Duc de Brunswick à la Reine, du 6. Fevrier. *Pag.* 427.

Il la prie de favoriſer les Députez de Stade, qui vont en Angleterre, pour y régler les affaires du commerce.

Inſtructions aux Ambaſſadeurs Anglois qui vont traiter avec les Danois, ſur le commerce. *Pag.* 429.

Proclamation contre les Pirates Anglois, qui, ſous prétexte de ſervir la Reine, pillent les Vaiſſeaux des Etrangers. Du 19. Mars. *Pag.* 436.

Lettre de la Reine au Roi de Dannemarc. *Pag.* 478.

Cette Lettre contient des plaintes des excès commis par les Danois, contre les Anglois.

Commiſſion de la Reine à ſon Ambaſſadeur en Dannemarc, d'offrir ſa médiation ſur les différens, entre le Roi de Dannemarc & le Prince Charles de Suede. Du 15. Mai. *Pag.* 440.

Lettre du Roi de Dannemarc à la Reine, du 29. Mai. *Pag.* 441.

Ce ſont de nouvelles plaintes contre les Anglois.

Lettre de la Reine au Roi de Dannemarc, du 5. Juillet. *Pag.* 451. ſur le même ſujet.

Lettre de l'Empereur au Baron de Munkwitz, du 3. Août. *Pag.* 458.

Il approuve ce que le Baron a fait, pour parvenir à un Traité entre la Ville de Stade & les Anglois, & le nomme pour ſon Commiſſaire, conjointement avec le Duc de Holſtein-Sleswick, avec pouvoir de s'aſſembler à Breme, avec les Plenipotentiaires Anglois.

Lettre de l'Empereur à *Jean Adolphe* Duc de Holſtein, du 3. Août *Pag.* 459.

Il le nomme pour ſon Commiſſaire au Congrès de Breme.

Lettre du Roi de Dannemarc à la Reine, du 4. Août. *Pag.* 460.

Il ſe plaint d'un Pirate Anglois.

Réponſe de la Reine. *Pag.* 462.

Lettre de la Reine à l'Archevêque de Breme, du 27. Août. *Pag* 463.

Autre aux Magiſtrats de Stade. *Pag.* 464.

Autre aux Magiſtrats de Breme. *Ibid.*

Plein-pouvoir de la Reine à ſes Am-

Ambaſſadeurs, pour traiter à Breme, avec les Ambaſſadeurs de Dannemarc. Du 29. Août. *Pag.* 464.

Divers autres Actes ſur le Congrès. *Pag.* 466--472.

Il faut remarquer que ce Congrès de Breme étoit principalement deſtiné à régler les différens entre l'Angleterre & le Dannemarc. Mais il y avoit deux autres affaires, qui devoient auſſi s'y traiter ; ſavoir, les différens entre l'Angleterre & les Villes Hanſéatiques, & les différens entre le Comte d'Oſtfriſe, & la Ville d'Embde. On ne voit point ici la fin d'aucune de ces trois affaires.

Article V I.

Affaires Domeſtiques.

ENTRE les affaires domeſtiques de cette derniere partie du Régne d'Eliſabeth, je n'en voi point, qui demande une explication particuliére excepté celle qui regarde le Comte d'Eſſex, à laquelle quelques-uns des Actes de ce Tome XVI. ſe rapportent.

Robert d'Evereux, Comte d'Eſſex, étoit fils de *Walter d'Evereux*, pre-

mier Comte d'Eſſex de cette famille. Il gagna les bonnes graces d'*Eliſabeth*, qui, en toutes occaſions, lui donnoit des marques ſinguliéres de ſon eſtime. Cette faveur le rendit extrémement fier, & malheureuſement pour lui, il ſe perſuada qu'elle étoit duë à ſon mérite, plutôt qu'à un *je ne ſai quoi*, qui faiſoit que la Reine le préferoit à beaucoup d'autres, & cela fut cauſe qu'il eut moins d'obligation à la Reine, de ce qu'elle faiſoit pour lui. Enfin, il s'imaginoit qu'on ne pouvoit ſe paſſer de lui, & cette penſée le rendoit très-incommode, dans le Conſeil & ailleurs; parce qu'il vouloit tout emporter de haute lute, & qu'il ne pouvoit ſupporter d'être contredit. Mais il ne put jamais parvenir à mettre la Reine ſous le joug: au contraire, elle lui donnoit, de tems en tems, des mortifications, pour rabbatre un peu ſa fierté. Lorsqu'il commandoit, en France, les troupes Angloiſes, il ſe diſpenſa jusqu'à l'extrémité, d'obéïr aux ordres de la Reine, qui le rappelloit en Angleterre, & il fallut qu'elle employât toute ſon autorité, pour le faire revenir. Cela fut cauſe qu'elle prit de plus grandes précautions,

tions, pour lui faire connoître, que, quelque affection qu'elle eût pour lui, elle ne prétendoit point qu'il la gouvernât. A son retour de l'expédition de Cadis, où il avoit rendu de grands services, il trouva que la Reine avoit pourvû *Robert Cecil*, fils du Grand Tréſorier, de la charge de Secretaire d'Etat, quoi qu'il eût recommandé *Thomas Bodley*, pour cette place. Cela produiſit entre le Comte & Cécil une inimitié mortelle, qui fut très-préjudiciable au premier.

L'année ſuivante 1597. le Comte, ayant eu le commandement d'une flotte pour agir contre l'Espagne, eut un grand démêlé avec le Chevalier *Walter Rawleigh*, qui fut traité avec beaucoup de hauteur, & qui ſe vit obligé de plier, parce qu'il étoit ſous ſon commandement; mais à ſon retour, il lui rendit de mauvais offices, & ſe joignit au parti de Cécil. Peu de tems après le Comte d'Eſſex reçut une nouvelle mortification. La Reine fit l'Amiral *Howard*, Comte de *Nottingham*, & dans l'énumération qu'elle faiſoit, dans ſa Patente, des ſervices que l'Amiral avoit rendus à la Couronne, elle lui attribuoit

la prise de Cadis. Le Comte d'Essex en fut extrémement choqué, & son chagrin fut d'autant plus grand, que l'Amiral étant fait Comte, devoit avoir le pas sur lui, par l'Ordonnance de *Henri* VIII. La Reine, pour l'appaiser, lui conféra la charge de *Grand Maréchal*, qui lui conservoit la préséance sur le Comte de Nottingham.

En 1598. le Comte de *Tyrone*, qui s'étoit revolté en Irlande, faisant beaucoup de progrès, dans cette Ile, il fut résolu d'y envoyer un nouveau Gouverneur. La Reine & le Comte d'*Essex* ne se trouvant pas d'un même sentiment, sur le choix d'un sujet, le Comte parla, & agit avec tant de fierté, en cette occasion, que la Reine lui donna un soufflet. Le Comte se plaignit & menaça: mais enfin ses amis le ramenérent à son devoir, & la Reine lui rendit ses bonnes graces. Mais cet affront demeura profondément gravé dans son cœur.

Peu de tems après, les affaires d'Irlande devenant de jour en jour plus mauvaises, la Reine assembla son Conseil, pour faire choix d'un Gouverneur. Le Comte d'*Essex* blâma beau-

beaucoup la négligence des Gouverneurs précedens, & dit, que tout le mal venoit de ce qu'ils ne s'étoient pas attachez à poursuivre le Rebelle en tous lieux ; que c'étoit ce qui avoit fait durer la guerre, & causé de grandes dépenses à la Reine, ajoûtant, que l'unique moyen de finir bien-tôt cette affaire, étoit d'envoyer en Irlande un Général qui eût de l'expérience & de la réputation, & qui ne laissât au Rebelle aucun moment de repos. Enfin, il parla de telle maniére, qu'il fit assez comprendre, qu'il vouloit s'indiquer lui-même, sans se nommer. La Reine le fit donc Viceroi d'Irlande, & lui donna une Patente beaucoup plus ample, qu'à aucun de ses Prédécesseurs. Quand il fut en Irlande, il agit d'une maniere toute opposée aux avis, qu'il avoit donnez dans le Conseil. Quoi qu'il eût une armée très-considérable, il ne fit rien d'important, & demanda toûjours de nouveaux secours. Au lieu d'attaquer directement le Comte de Tyrone, il mena son armée d'un autre côté, & ne marcha contre le Rebelle, que quand ses troupes diminuées furent hors d'état de faire de grands progrès. Il

eut même des conférences ſecrettes avec le Comte de Tyrone, & lui accorda une trêve très-préjudiciable à l'Angleterre. La Reine commençant à le ſoupçonner, lui écrivit avec quelque aigreur. Cette Lettre lui fit d'abord prendre la réſolution de paſſer en Angleterre, avec l'élite de ſon armée; mais la Reine, qui en fut avertie à tems, fit lever des troupes en Angleterre, pour s'oppoſer à ſes deſſeins. Cela le fit aller bride en main, & néanmoins, il ne laiſſa pas de retourner en Angleterre, ſans en avoir demandé la permiſſion, & de ſe faire accompagner d'un aſſez grand nombre d'Officiers, qui ſe diſperſérent en arrivant. Il n'en garda que ſix, pour l'accompagner à la Cour, où, après avoir eu une audience aſſez froide de la Reine, il fut arrêté, & mis ſous la garde du Garde du Seau privé. On l'interrogea, & il ſe défendit fort mal, & néanmoins la Reine ne laiſſa pas de lui conſerver ſa bienveillance; n'ayant autre deſſein, en le tenant aux arrêts, que d'humilier ſa fierté. Mais les efforts que ſes amis firent, pour émouvoir le peuple en ſa faveur, furent cauſe que la Reine ordonna qu'il fut jugé

dans

dans la Chambre étoilée, afin de faire voir au peuple, qu'elle n'agiſſoit pas injuſtement à ſon égard. Ce Jugement, ſelon la direction de la Reine, ne fut pas des plus rigoureux, quoi qu'on lui ôtât quelques-unes de ſes charges. La Reine voulut bien lui laiſſer l'eſpérance d'obtenir ſa grace, & le fit mettre en liberté. Le Comte parut fort humble, pendant quelque tems, & il ſe jetta dans la dévotion. Mais la Reine, qui le connoiſſoit bien, voulant faire une plus longue épreuve de ſon humilité & de ſa repentance, il ne put ſupporter ſi long tems ſa disgrace. Il ſe livra aux conſeils de ſes Amis & de ſes Domeſtiques qui lui firent entendre que la Reine avoit deſſein de le ruïner entiérement, & lui firent prendre des meſures, pour ſe délivrer du prétendu danger où il ſe trouvoit. Ceux qui ont parlé le plus favorablement de ſes deſſeins, ont dit, que ſon projet étoit de ſe rendre maître de la perſonne de la Reine, & de chaſſer ſes ennemis de la Cour. Mais la Lettre, qu'il écrivit au Roi d'Ecoſſe, marque quelque choſe de plus. Quoi qu'il en ſoit, ſon rétabliſſement dans ſa premiére faveur, ſe faiſant

trop long tems attendre, il tint ſa maiſon ouverte à tout ce qu'il y avoit de mécontens, & particuliérement, au Comte de Southampton ſon intime ami, que la Reine n'aimoit pas. Enſuite, il prit la réſolution de faire ſoulever la Ville de Londres, s'imaginant que le peuple prendroit les armes, auſſi-tôt qu'il voudroit lui-même lui en inſpirer la penſée. Pour exécuter ce complot, il aſſembla chez lui ſes amis, au nombre de trois ou quatre cens hommes. Dans ce même tems, la Reine, qui étoit mieux inſtruite de ſes deſſeins, qu'il ne le penſoit, lui envoya le Garde du grand Seau, avec deux autres Seigneurs du Conſeil, pour lui demander la raiſon de cette aſſemblée d'hommes armez. On fit entrer ces trois Seigneurs par le guichet, & on laiſſa leur ſuite dehors. Dès qu'ils furent entrez, le Comte d'Eſſex les mena dans une Chambre, & les enferma ſous la clef, laiſſant une garde à la porte. Immédiatement après, il ſe mit en marche avec tout ſon monde, & entra dans la Cité, en criant, qu'on en vouloit à ſa vie, & priant le peuple de prendre les armes. Mais comme il ne trouva perſonne, qui vou-

voulût se déclarer pour lui, il se vit contraint de retourner à son Hôtel, où il fut incontinent investi, & enfin obligé de se rendre à discrétion, avec tous ceux qui étoient dans la maison. Il fut décapité le 25. de Fevrier de l'année 1602, & il mourut avec beaucoup de constance. Le Comte de *Southampton*, quoi que condamné, fut gardé en prison. Quelques-uns des Complices furent exécutez, & la Reine fit grace de la vie à tous les autres.

Voici présentement les Actes qui regardent les affaires Domestiques, dans lesquelles je ferai entrer celles qui regardent l'Eglise, parce que ce n'est pas la peine d'en faire un Article à part.

Année 1586.

Patente pour dénizer Horace Palavicin Genois, du 2. Novembre. *Pag.* 1.

Le Roi fait des Denizens, & le Parlement naturalise.

Horace Palavicin étoit employé par la Reine, dans ses négociations avec les Princes d'Allemagne.

Année 1587.

Acte par lequel la Reine accepte un subside de 3. sous par livre à elle accordé, par le Clergé, outre les 6. sous déja accordez. Du 9. Mars. *Pag.* 5.

L'acceptation de ce subside, accordé sans l'intervention du Parlement, ne fit pas tant de bruit que celui qui fut accordé de la même maniére à Charles I.

Année 1589.

Commission à *Martin Forbisher*, pour commander certains Vaisseaux destinez pour les Mers du Nord & du Sud. Du 30. Août. *Pag.* 23.

Bénéfices en Commende accordez à l'Evêque d'Oxford, le 13. Decembre. *Pag.* 30.

Année 1591.

Protection très-particuliére, pour le Lord *Patrice Dunsanye* Irlandois, & *Jean Mathews de Londres*, contre leurs Créanciers. Du 10. Mai. *Pag.* 95.

De

De nôtre Prérogative Royale, contre laquelle nous ne voulons point qu'on diſpute, ni qu'on la mette en queſtion &c.

Lettre de *Guillaume* Duc de Brunswick à la Reine, du 23. Decembre. *Pag.* 145.

C'eſt pour demander la penſion du feu Comte d'Oſt-Friſe ſon oncle, mort le 29 de Septembre.

Lettre d'*Othon* Duc de *Brunswick* à la Reine, du 24. Decembre. *Pag.* 147.

Il demande la même penſion pour ſon Fils, neveu du feu Comte Jean d'Oſt-Friſe, par ſa ſœur unique. Il appelle le feu Comte d'Oſt-Friſe, *Cliens & Penſionarius Regiæ Veſtræ Majeſtatis.*

Année 1592.

Commiſſion à l'Evêque de Londres & autres, pour faire la recherche des Papiſtes, Jéſuites, Prêtres &c. qui ſont venus dans le Royaume, depuis la 31. année du Régne de la Reine, & pour découvrir les Faux Monoyeurs. Du 15. Avril. *Pag.* 204.

An-

Année 1595.

Patente par laquelle l'Empereur *Rodolphe* II. fait *Thomas Arundel* Comte de l'Empire, du 14, Decembre. *Pag.* 284.

Année 1596.

Lettre de la Reine à l'Empereur, du 13. Mars. *Pag.* 289

Elle ſe plaint de ce que l'Empereur a fait Comte de l'Empire, Thomas Arundel, qui, bien que d'une naiſſance illuſtre, n'eſt fils que d'un Chevalier. Elle dit, que la Nobleſſe Angloiſe en eſt offenſée, & qu'elle même a d'autant plus de ſujet de s'en plaindre, que cela s'eſt fait à ſon inſçu, & que c'eſt une choſe ſans exemple ; c'eſt pourquoi, elle lui a défendu de prendre ce titre, & de paroître à la Cour.

Réponſe de l'Empereur à la Reine, du 5. Août. *Pag.* 301.

Il lui dit, qu'il trouve étrange que la Reine ſoit offenſée de ce qu'il a fait pour Arundel, & que pour lui, il ne trouve pas mauvais que ſes Sujets ſoïent honorez de tîtres, par d'autres

tres Princes. C'eſt pourquoi, il la prie de rendre ſes bonnes graces audit Arundel.

Commiſſion Eccléſiaſtique, pour faire obſerver les Loix faites ſur la Religion, & ſur la Diſcipline Eccléſiaſtique. Du 16. de Juin. *Pag.* 291.

Année 1597.

Autre Commiſſion ſemblable, du 10. Octobre. *Pag.* 324.

Année 1598.

Approbation de la Reine des Conſtitutions faites par la Province de Cantorbery, dans le Synode tenu le 25. Octobre 1597. Du 18. Janvier. *Pag* 329.

Ces Conſtitutions ſont inſérées dans cet Acte.

Année 1599.

Patente qui établit le Comte d'*Eſſex* Gouverneur d'Irlande, avec un pouvoir très-ample. Du 12. Mars. *Pag.* 366.

Commiſſion au Comte de *Nottingham*, pour commander toutes les trou-

troupes en deça de la Trente, du 10. Août. *Pag.* 383.

Commiſſion Eccléſiaſtique contre les Schismatiques, du 24. Novembre. *Pag.* 386.

C'étoit principalement, pour faire obſerver l'Acte d'Uniformité, dans les matiéres de Religion.

Année 1601.

Autre Commiſſion ſemblable, du 3. de Fevrier. *Pag.* 400.

Proclamation contre le Comte d'*Eſſex* & ſes Complices, du 9. de Fevrier. *Pag.* 409.

Le Comte d'*Eſſex* avoit été arrêté le jour auparavant. Ainſi cette Proclamation ne regarde proprement que ſes complices cachez.

Commiſſion pour compoſer avec les Complices du Comte d'*Eſſex* accuſez & non condamnez, ou même qui ne ſont pas accuſez. Du 28. Avril. *Pag.* 422.

Autre ſemblable, ſur le même ſujet, du 5. Mai. *Pag.* 423.

Année 1602.

Proclamation qui défend de bâtir de

de nouvelles maiſons à Londres, & à 3. milles aux environs. Du 20. Juin. *Pag.* 448.

Pardons à divers Complices du Comte d'*Eſſex*, du 26. Juillet. *Pagg.* 452. 457.

Proclamation contre les Prêtres & Jéſuites, du 5. Novembre. *Pag.* 473.

Il eſt ordonné aux Prêtres & Jéſuites étrangers, de ſortir du Royaume, & défendu aux Anglois, qui en ſont ſortis, d'y retourner, du 24. Janvier. *Pag.* 489.

Année 1603.

Commiſſion pour agir contre les Jéſuites, & contre les Prêtres venus des Seminaires étrangers.

Actes détachez ou omis dans les Articles précedens.

Année 1589.

Lettre des Syndics de Geneve à la Reine, du 23. Août. *Pag.* 20.

Ils lui repréſentent le triſte état de leur République attaquée par le Duc de Savoye, & la prient de les ſecourir de quelque ſomme d'argent.

An-

Année 1590.

Lettre de *Guillaume* Landgrave de Heſſe à la Reine, du 12. Mai. *Pag.* 62.

Il dit, qu'il fera ſes efforts pour faire réüſſir le projet d'une Ligue Proteſtante, qui lui a été communiqué par Horace Palavicin.

Autre ſemblable, de *Chriſtian* Electeur de Saxe, du 5. Juin. *Pag.* 67.

Réponſe de *Philippe* II. à la Propoſition de l'Empereur, qui offre ſa médiation pour la Paix, avec les Provinces Unies, du 16. Mai. *Pag.* 64.

Il accepte la Médiation & ſoûtient que comme les Hérétiques maintiennent, que les Peuples ſont tenus de ſe conformer à la Religion de leurs Souverains, il veut qu'il en ſoit de même à ſon égard.

Inſtruction de *Philippe* II. à D. *Guillhem de St. Clement* auprès de l'Empereur, du 16. Mai. *Pag.* 65.

Il lui ordonne de continuer ſes bons offices en faveur des Catholiques de France; de ne pas permettre qu'on admette aux Conférences, aucun Ambaſſadeur du Prince de Bearn, avec le titre qu'il prend. &c.

Let-

Lettre d'Eder Baſſa à la Reine, écrite de Salé le 26. Juin. *Pag.* 74.

C'eſt ſur un différent entre la Porte Ottomane & la Pologne, appaiſé à la conſideration d'Eliſabeth.

Année 1591.

Lettre du Collége des Cardinaux aux Pariſiens, du 16. Octobre. *Pag.* 129.

Ils leur apprenent la mort de *Grégoire* XIV. arrivée la nuit du 15. au 16. Octobre, & les exhortent à demeurer attachez au St. Siége.

Année 1592.

Lettre de *Philippe-Louïs* Comte Palatin à la Reine, du 13. Novembre. *Pag.* 177.

C'eſt ſur les différens entre les Lutheriens & les Réformez du Palatinat. Il ſe plaint que l'Electeur a pris le parti des derniers.

Articles accordez entre *Henri* IV, & les Troupes Allemandes, commandées par le Prince d'Anhalt. *Pag.* 180-182.

Année 1593.

Lettre de la Reine à l'Empereur *Rodolphe* II. du 21. Avril. *Pag.* 206. Elle ſe juſtifie de l'accuſation d'avoir excité les Turcs contre lui.

Lettre de *Frideric-Guillaume* Adminiſtrateur de l'Electorat de Saxe, du 29. Juillet. *Pag.* 213.

Il dit qu'il fera tout ce que Perking, ſon Ambaſſadeur, lui a recommandé de ſa part.

Lettre d'*Erneſt* Duc de Brunswick à la Reine, du 7. Août. *Pag.* 214.

Il dit, qu'il n'a point ajoûté foi aux Libelles qui ſe publient pour accuſer la Reine d'avoir excité les Turcs contre l'Empire, & qu'il les a défendus dans ſes Etats.

Lettre de *Frideric* Electeur Palatin à la Reine, du 18. Août. *Pag.* 215.

C'eſt proprement une réponſe à celle du Comte Philippe-Louïs, marquée ci-deſſus.

Année 1594.

Propoſitions de l'Empereur à la Diéte de Ratisbonne, pour engager les Princes Allemans à défendre la Hon-

Hongrie & l'Autriche contre les attaques des Turcs, du 11. Juin. *Pag.* 249.

Relation de la Négociation de *Chriſtophle Perking*, Ambaſſadeur de la Reine auprès de l'Empereur, du mois de Juin. *Pag.* 252.

Le ſujet de cette Ambaſſade étoit 1. de juſtifier la Reine, ſur un certain Mémoire qu'on prétendoit que ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople avoit préſenté au Grand Vizir, & qui avoit été envoyé à l'Empereur. Perking désavoua ce Mémoire, ſoutint qu'il étoit ſuppoſé, écrivit à l'Ambaſſadeur d'Angleterre à C. P. & l'Empereur parut content.

Le 2. point étoit ſur la Paix entre les Princes Chrétiens. Perking témoigna que la Reine étoit prête d'y contribuer de tout ſon pouvoir.

Le 3. ſur un Libelle contre la Reine réimprimé à Prague. L'Empereur le fit ſupprimer.

Année 1595.

Commiſſion au Chevalier *Thomas Wilford*, pour l'établir Maréchal Prevôt, avec pouvoir de faire pendre ceux qui ſeroient convaincus de Soulevé-

levement, du 18. Juillet. *Pag.* 279.

Ces ſortes de Commiſſions qui ne portent aucun préjudice au Peuple, ſous de bons Princes, peuvent être d'une terrible conſéquence en certaines occaſions. Il en coûta cher au Comte de Strafford ſous le Régne de Charles I, pour avoir uſé d'un ſemblable pouvoir dans ſon Gouvernement d'Irlande.

Année 1597.

Lettre de *Charles* Prince de Suede à la Reine. En Juillet. *Pag.* 320.

Il ſe juſtifie de pluſieurs Calomnies publiées contre lui, & en particulier de l'accuſation qu'il aſpire à la Couronne.

Année 1598.

Autre du même, ſur le même ſujet. En Octobre. *Pag.* 348.

Année 1600.

Patente qui établit le Chevalier *Walter Rawleigh*, Gouverneur de l'Isle de Jerſey, du 26. Août. *Pag.* 398.

An-

Année 1602.

Commiſſion au Comte de *Nottingham* & autres, pour régler, avec les Commiſſaires de France, la maniére de juger les Pirates, du 26. Janvier. *Pag.* 425.

ARTICLE II.

I. ADNOTATIONES PHILOLOGICÆ *in* NOVUM TESTAMENTUM *ex* XENOPHONTE *collectæ à* M. GEORGIO RAPHELIO *Athenæi Lunæburg. Johan. Conrectore, cum Additamento in Vet. Teſtamentum. Acceſſit Præfatio* JOAN. FECHTII D. *quâ diſſeritur de Stylo N. T. ejusdemque cum Profanis Scriptoribus conferendi ſtudio.* A Hambourg MDCCIX. in 8. pagg. 438. avec les Préfaces & les Index.

II. *Adnotationes Philologicæ in Novum Teſtamentum ex* POLYBIO & ARRIANO *collectæ*, à M. GEORGIO RAPHELIO *Eccleſiæ Lunæburg. ad S. Nicolai Paſtore.* A

Hambourg M DCC XV. in 8. pagg. 820. avec les Préfaces & les Index.

ON ſait aſſez qu'il y a eu une conteſtation entre quelques Savans, ſur le ſtyle du Nouveau Teſtament. Les uns ont prétendu que c'eſt un Grec, ſi rempli d'Hebraïsmes, qu'il n'y a preſque que les mots, qui ſoient Grecs & que le tour & les expreſſions ſont Hebraïques; de ſorte que, pour les bien entendre, il faut faire plus d'attention à la maniere, dont les Hebreux s'exprimoient, qu'aux termes Grecs, dont les Auteurs Sacrez ſe ſont ſervis. D'autres, au contraire, ont ſoûtenu que le ſtyle du Nouveau Teſtament, n'eſt pas à beaucoup près ſi rempli d'Hebraïsmes, que les premiers le prétendent, & pour le prouver ils ont ramaſſé de toutes parts, dans les Auteurs Grecs, des expreſſions qui reſſembloient fort à celles, que l'on prenoit pour des Hebraïsmes. On a même recueuilli quantité de mots, qui ſont communs aux Auteurs Grecs & à ceux du Nouveau Teſtament. C'eſt ce qu'a fait Mr. *Raphel*, dans les deux Ouvrages, dont on vient de lire les Titres;

tres ; & où il a ramaſſé de trois Auteurs Anciens, de *Xenophon*, de *Polybe* & d'*Arrien*, une grande quantité de mots & d'expreſſions, qui ſe trouvent dans les Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres, ou qui en approchent beaucoup ; d'où il conclut que leur ſtyle eſt en beaucoup meilleur Grec, que bien des gens ne le croyoient.

Si l'on évite ici les extrémitez oppoſées, il me ſemble que l'on peut en quelque maniere, concilier ces ſentimens. On ne peut pas nier que les Auteurs du Nouveau Teſtament ne fuſſent des gens, qui ſavoient le Langage Chaldaïque, ou Syriaque, que l'on parloit alors communément, parmi les Juifs de la Judée & de la Syrie, auſſi-bien, ou même plus fréquemment que le Grec. Ils étoient de plus verſez dans la lecture de l'Ancien Teſtament, & l'entendoient lire, tous les Sabbats, dans les Synagogues. Ils ſavoient outre cela le Grec, puis qu'ils ont écrit en cette Langue ; mais on voit par leur ſtyle, qu'ils ne l'avoient pas apriſe, par la lecture des bons Auteurs Grecs, & qu'ils ne ſe ſont point piquez de l'éloquence Greque. Ils n'ont nul-

lement écrit comme *Joseph*, qui l'avoit étudiée, & qui y avoit fait du progrès, s'il n'a point été aidé par quelcun, dans la composition de ses Livres, & bien moins encore comme *Philon* qui s'étoit si fort rendu maître de la plus belle maniere d'écrire, qu'on l'a comparé à *Platon*. Les Auteurs du Nouveau Testament ont mêlé la Langue Greque, avec le style des Hebreux, ou des Syriens, de sorte qu'encore qu'ils employent des mots Grecs, le tour ressemble très-souvent à celui de ces Langues, comme les plus habiles Interpretes l'ont fait voir.

Mais il ne faut pas s'imaginer néanmoins que l'étude de la Langue Hebraïque, avec quelque légere connoissance de la Greque, puisse suffire pour bien entendre le Nouveau Testament. Quoi que le style n'en soit pas élegant, à la maniere des Grecs, & selon les regles des Rhétoriciens; il est néanmoins composé de mots de cette Langue, qu'il faut entendre exactement, pour bien comprendre ce que les Auteurs Sacrez veulent dire. Il y a aussi bon nombre d'expressions, qui sont veritablement Greques, & que l'on peut expli-

pliquer très-heureusement, par l'usage des meilleurs Auteurs. C'est ce dont on peut s'assurer par la lecture des remarques de Mr. *Raphel*, qui s'est proposé ce but-là, & qui a lû avec soin & dans cette seule vue les trois Auteurs, que l'on a nommez; pour comparer leur langage, avec celui du Nouveau Testament. Ce n'est pas par la lecture de ces Auteurs ou d'autres semblables, que les Auteurs Sacrez se sont formez le style, dont ils se sont servis; mais sur l'usage commun de la Langue Vulgaire, qui, quoi que destituée des beautez des bons Auteurs, ne laissoit pas d'être pleine de leurs mots & de leurs manieres de parler, qui étoient dans la bouche de tout le monde. On peut employer une infinité de bonnes expressions, parce qu'elles étoient reçues dans l'usage commun, aussi-bien que dans celui des bons Auteurs; sans pouvoir passer pour cela pour un Auteur élegant. Il n'y a personne qui se mêle d'écrire, de quelque maniere que ce soit, dont on ne pût illustrer les Ecrits, par les expressions des Auteurs les plus châtiez, auxquels pourtant on ne sauroit les comparer, par

rapport à l'élegance. Pour cela il faut que le ſtyle ſoit également ſoûtenu, & les paroles rangées ſelon les regles de l'Art.

Dans cette ſorte de ſtyle, que les Grecs appelloient *idiotique*, il entre diverſes ſortes de ſtyles; on y voit communément regner le ſtyle ſimple & médiocre, mais quelquefois on ſent l'expreſſion s'élever, d'une maniere, qui approche du ſublime; à cauſe de la ſublimité des matieres, & des figures, qui ſont ſouvent très-belles & d'une vivacité admirable, quoi qu'elles ne ſoient point recherchées, comme celles des Rhéteurs Grecs. Encore que le ſtyle ne ſoit point exact & égal, comme celui des bons Auteurs Grecs, & en particulier celui de *Xenophon*; il l'eſt néanmoins ſouvent, comme on le peut voir, par la comparaiſon que Mr. *Raphel* en a faite avec celui de cet Auteur, & de ceux de la même ſorte. La raiſon de cela eſt que ceux, qui parloient Grec, liſoient ſouvent ces Auteurs & employoient, ſans y penſer, leurs manieres de parler, quoi que dans un ſtyle peu juſte & peu ſoûtenu. Ainſi le ſtyle des meilleurs Ecrivains, qui employoient

les

les mots de leur Langue, dans leur ſens propre, & dans les lieux où ils devoient être placez, ſert très-ſouvent à déterminer le ſens des Ecrits des Auteurs Sacrez; comme on s'en convaincra, en liſant les remarques de nôtre Auteur, ſans qu'il ſoit poſſible d'en douter. Ainſi on ne peut qu'approuver ſon deſſein, qui a déja eu l'approbation de quantité d'habiles gens, qui ſe ſont ſouvent ſervis de la même méthode avant lui, comme il le montre dans la Préface, qu'il a miſe au devant du ſecond des deux Volumes, dont on a vû les titres. Il faut encore dire, que ces Ouvrages ſont utiles, non ſeulement à l'intelligence du Nouveau Teſtament; mais encore à celle des Auteurs Grecs, en développant les ſignifications propres de quantité de mots, & de manieres de parler des bons Auteurs, & même les figurées, qui ont été employées, dans le Nouveau Teſtament.

Ceux qui voudront s'aſſurer de ce que l'on vient de dire, de l'uſage des Remarques de Mr. *Raphel*, n'ont qu'à ouvrir l'un ou l'autre Volume, où ils s'en convaincront en peu de tems. S'ils les trouvent trop abon-

dantes, en quelques endroits ; ils lui pardonneront plus facilement la trop grande abondance, que la trop grande séchereſſe. Mais pour donner ici une legere idée de ce qu'on vient de dire, on ſe contentera de parcourir les Remarques qu'il fait ſur le Chap. I. & quelques-uns des ſuivans de S. Matthieu, tant dans le premier Volume, que dans le ſecond.

Ch. I. *Verſ.* 1. Il explique les mots, que l'on traduit communément : *le livre de la géneration*, par la *Genéalogie*, & il a ſans doute raiſon. Le mot de γένεσις ne ſignifie que l'*origine*, ou l'*extraction*, comme il le fait voir, par quatre paſſages d'*Arrien*, dans ſon Hiſtoire d'Alexandre. Pluſieurs Interpretes ont voulu comparer cette expreſſion avec celle que l'on trouve dans Moïſe, où l'on prétend que *le livre des générations* ſignifie l'*hiſtoire* de ceux dont il s'agit. Mais ils ſe trompent, comme on l'a fait voir, ſur ces endroits & ſur celui-ci dans le Commentaire ſur la Geneſe, & dans les Additions aux Notes de *Hammond* ſur ce paſſage de S. Matthieu. Outre cela ſi S. Matthieu avoit voulu parler comme Moïſe, il auroit mis βίβλος γενεων *le livre*

livre des générations & non γενέσεως, de *l'origine.*

Vers. 18. il eſt dit de Marie & de Joſeph, que Marie ſe trouva enceinte, *avant qu'ils fuſſent venus enſemble*, πρὶν ἢ συνελθεῖν αὐτὰς; ce que l'Auteur explique du commerce conjugal, & il eſt vrai que le mot Grec ſignifie auſſi cela, comme il le montre, par des exemples. L'Auteur en donne auſſi quelques raiſons, comme étoit le ſujet de ſurpriſe qu'il y avoit de trouver, que Marie fût enceinte, ſans avoir eu de commerce avec ſon Epoux; mais Marie n'en pouvoit pas être ſurpriſe, parce qu'elle en ſavoit la raiſon; ni les autres non plus, parce qu'ils ne ſavoient pas qu'elle le fût. Il ajoûte que parmi les Juifs il étoit permis à un Epoux de conſommer ſon mariage, avant qu'il eût emmené ſon Epouſe chez lui, comme il le montre par les exemples de Samſon & de Tobie, & qu'ainſi on n'auroit pas eu de ſujet d'être ſurpris que Marie le fût, avant que d'être dans la maiſon de Joſeph. Mais il n'eſt pas dit que ceux qui connoiſſoient Marie furent ſurpris de ce qu'elle ſe trouvoit groſſe, avant qu'elle eût eu commerce avec ſon Epoux,

ni même qu'ils s'en apperçurent ; & ſi cela avoit été, ils auroient ſoupçonné que Marie avoit eu commerce avec quelque autre, comme Joſeph le fit d'abord.

Vers. 19. Il eſt dit que Joſeph, qui étoit un homme *juſte*, c'eſt-à-dire, doux, ne voulut pas *diffamer* Marie. Il y a dans le Grec παραδειγματίσαι, qui, ſelon l'origine du mot, ſignifie *faire un exemple* ; mais comme pour cela, il faut non ſeulement punir le coupable, mais lui faire ſouffrir publiquement la peine à laquelle il eſt condamné, afin de donner exemple aux autres ; ce mot marque particulierement *rendre* quelcun *infame*, comme le devenoient ceux qui avoient été condamnez à un ſupplice public. *Iſaac Caſaubon* a remarqué, que l'Auteur, où ſe trouve plus communément ce mot, en ce ſens-là, eſt *Polybe*. C'eſt auſſi ce que nôtre Auteur prouve, par divers paſſages de cet Hiſtorien. Le même *Caſaubon* a remarqué que *Polybe* employe fréquemment divers mots, qui ne ſe trouvent guére, que dans les Ecrits des Apôtres, & c'eſt ce qui a donné occaſion à Mr. *Raphel* de ramaſſer tous les mots ſemblables, que l'on y

rencontre. Cette reſſemblance eſt peut-être venue de ce que *Polybe* ne s'eſt pas piqué d'un ſtyle relevé, non plus que les Auteurs du Nouveau Teſtament.

Vers. 20. Un Ange apparut en ſonge à Joſeph, & lui dit de *ne point craindre de prendre Marie, pour ſa femme.* L'Evangeliſte ſe ſert, en cette occaſion, du verbe παραλαβεῖν qui, ſelon *Beze* & *Caſaubon*, ſe dit de l'action d'un Epoux, qui reçoit ſa Fiancée de la main de ſes parens; ce que l'Auteur confirme par des paſſages formels de *Xenophon* & d'*Arrien.*

Vers. 22. ſur ces mots : *afin que fût accompli*, on montre que *Polybe* employe le verbe compoſé συνεκπληροῦσθαι pour ſignifier la même choſe que l'on explique par le ſimple: & je ne doute pas qu'on ne trouve auſſi le ſimple employé, en ce ſens, par d'autres Auteurs. Mais Mr. *Raphel* s'eſt reſſerré ici aux deux, que l'on a nommez. Voyez les Additions au Comment. de *Hammond*, ſur cet endroit.

Ch. II. *vers.* 1. on diſtingue, avec ſoin, les differentes ſignifications du mot ἀνατολὴ, ou ἀνατολαὶ au Pluriel, qui ſignifient tantôt le lever des Aſtres; tantôt la partie orientale du

Monde, à nôtre égard ; tantôt les peuples de l'Orient ; tantôt l'aſtre même, qui ſe leve ; tantôt le tems de ſon lever ; & enfin la pellicule qui eſt à la racine des ongles. Mais il n'y a proprement que la ſeconde, dont il s'agiſſe, pour l'éclairciſſement de ce paſſage de S. Matthieu.

Vers. 11. On trouve communément le mot προσκυνεῖν, ou *adorer*, joint à l'Accuſatif, dans les bons Auteurs, au lieu qu'il l'eſt au Datif, dans l'Ecriture. Nôtre Auteur donne auſſi un exemple de *Polybe*, où il eſt conſtruit avec le Datif. Il en conclut que cette conſtruction n'eſt pas un Hebraïſme. Il eſt néanmoins certain que le Verbe Hebreu, à qui le Grec répond, ſe joint au Datif, & il eſt croyable que les Auteurs du N. T. ont plûtôt ſuivi cet uſage, que celui des Auteurs Grecs.

Vers. 18. Il eſt dit des morts, *qu'ils ne ſont plus* ; ce qu'on illuſtre par des exemples tirez d'*Arrien*, dans les Diſcours, qu'il propoſe comme faits par Epictete. Mais dans la bouche des Chrétiens cette expreſſion ſignifie que le Corps eſt mort, que l'Ame eſt ſéparée du Corps, & qu'elle n'exiſte plus ſur la Terre, quoi qu'elle exiſte

ſépa-

ſéparément : au lieu que dans celle des Stoïciens elle ſignifioit que tout l'Homme étoit retourné dans les Elemens desquels il étoit ſorti.

Ch. III. 7. il eſt dit que les Phariſiens & les Sadducéens venoient *au Baptême* (ἐπὶ τὸ βάπτισμα) *de Jean.* Un Théologien a cru que cela ſignifioit que ces gens-là venoient *pour s'oppoſer au Baptême* de Jean ; parce que la prépoſition Greque ſignifie quelquefois *contre* ; mais comme elle ſignifie auſſi *pour*, ou *à cauſe*, comme l'Auteur le montre, & que rien n'empêche de croire que quelques Phariſiens & quelques Sadducéens n'euſſent bonne opinion du Baptême de Jean, & ne le priſſent, il croit avec raiſon, que l'Evangeliſte dit qu'ils allerent trouver ce Saint Homme, pour ſe faire baptizer.

Il montre auſſi que, dans ces mots de Jean : *qui vous a dit*, ou *enſeigné que vous éviteriez la colere à venir* ? le verbe ὑπέδειξεν ſignifie *averti*, ou *enſeigné*, par pluſieurs exemples de *Polybe*. Mais le ſens de cette interrogation n'eſt pas tout-à-fait éclairci par-là. Voyez ce qu'on en a dit dans les additions aux Notes de *Hammond*,

& dans les Notes Françoiſes, ſur cet endroit.

Vers. 10. L'Evangeliſte introduit Jean le Baptizeur, diſant: *déja même la coignée eſt près de la racine des arbres.* Il y a dans le Grec, ἤδη δὲ καὶ, qu'il explique *quinimò etiam*, ce qui veut dire & *même*, ſans avoir aucune rélation au tems, comme il le fait voir, par pluſieurs exemples des Auteurs Grecs. Mais il reconnoit qu'on peut raporter, avec S. Chryſoſtome, ἤδη *déja*, au tems, & en effet καὶ qui ſuit augmente aſſez la force de l'expreſſion. Les Latins diſent *jam*, ou *nunc verò*, ſans que cela ſe rapporte au tems; mais par une maniere d'*illation*; mais lors que la choſe le demande, on ne laiſſe pas d'expliquer ces particules du tems préſent.

Vers. 12. Jean compare ceux, qui feroient un bon uſage de la prédication de l'Evangile, *au bled*, que l'on amaſſe dans le Grenier, & ceux qui n'en profiteroient pas *aux baliures*, que l'on ne ramaſſe pas au Grenier, mais qu'on brule. Nôtre Auteur croit qu'il s'agit ici, non de nettoyer l'*aire*, mais *le bled* dans l'aire, & cite un endroit de *Xenophon*, où

cet

cet Hiſtorien décrit la maniere de vanner. J'ai cru qu'il s'agit ici de ce que l'on fait, après avoir vanné le bled. On le porte au Grenier, & pour *la bale*, ou *la baliure*, on l'amaſſe & on la brûle, ſi l'on veut, car elle ne ſert à rien. Il faut bien diſtinguer cette *baliure* de la paille, que l'on n'a garde de brûler, puis qu'elle eſt d'un très-grand uſage. Voyez ce qu'on en a dit dans les Additions à *Hammond*, & dans les Notes Françoiſes. Il ne s'agit pas ici, comme *Zeger* l'a cru, de *battre le bled*, ou de détacher le bled de l'épi, mais de ſéparer le grain de la bale, à laquelle il ſe trouve mêlé dans l'aire, de porter le premier au Grenier & de brûler la ſeconde.

Vers. 17. il eſt dit qu'on entendit, lors que Jeſus-Chriſt ſortit de l'eau après avoir été baptizé, une voix du ciel qui ſe fit entendre & dit: *Celui-ci eſt mon fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis mon affection*, en Grec ἐν ᾧ εὐδόκησα. *Eraſme* a dit que ce verbe eſt particulier à l'Ecriture Sainte. Il eſt, ſelon la remarque de *Caſaubon*, que nôtre Auteur confirme par pluſieurs exemples, très-commun dans les Ecrits de *Polybe*. Mr. *Raphel* diſtingue,

gue, avec exactitude, les differentes ſignifications de ce mot, mais il avouë qu'on ne trouve pas ce verbe joint avec la prépoſition ἐν, *en*. Je ne vois pas non plus d'exemple, où ce verbe ſe rapporte à une perſonne, comme en ce paſſage. Ainſi *mihi complacui in eo* eſt veritablement un Hebraïſme, dont on a rapporté divers exemples dans les Notes Françoiſes ſur le N. T.

Je n'irai pas plus loin, & je me contenterai de dire que le travail de nôtre Auteur eſt très-eſtimable, & n'a pu s'éxécuter, ſans une très-grande attention, & ſans une patience à l'épreuve. Ceux même qui ne l'approuveront pas en tout en conviendront.

ARTICLE III.

HUETIANA, *ou Penſées Diverſes de M.* HUET *Evêque d'Avranches.* A Paris MDCXXII. in 12. p. 572. avec la Préface & l'Index. Rimprimé à Amſterdam, chez Uytwerf.

CES Penſées ne ſont pas comme les autres ANA, qui ont été recueuil-

cueuillis par des gens, qui ne débitent pas leurs propres penſées, mais ce qu'ils ont ouï dire à d'autres. Feu Mr. l'Evêque d'Avranches les a écrites lui-même, à meſure qu'elles lui ſont venues dans l'eſprit, avec beaucoup d'exactitude & d'élegance. Comme il étoit extrémement ſavant & qu'il avoit une grande connoiſſance des Gens de Lettres de ſon tems; il y dit une infinité de choſes ſavantes, judicieuſes, & curieuſes, qui peuvent inſtruire & amuſer agréablement les Lecteurs.

Au devant du Livre même, il y a un Eloge Hiſtorique de l'Auteur, qui étoit né à Caen en Normandie le 8. de Fevrier en MDCXXX. & qui eſt mort à Paris le 26. Janvier MDCCXXI. Cet Eloge eſt tiré en partie des Memoires Latins qu'il avoit faits de ſa propre vie, & en partie de ce Livre, outre ce que l'Auteur de l'Eloge a pu ſavoir de lui par le commerce qu'il avoit eu avec Mr. *Huet* depuis MDCCVII. Nous avons déja parlé de ce dernier, au Tome X. de cette *Bibliotheque Ancienne & Moderne*, pag. 225. Ainſi nous ne nous arrêterons pas à cet Eloge, quoi qu'il ſoit bien tourné. On a ajoûté, à la fin, la liſte de

de ſes Ouvrages imprimez & de ceux qui n'ont pas encore vû le jour. Parmi ces derniers il y en a un *de la foibleſſe de l'Esprit Humain*, qui s'eſt trouvé en Latin & en François: On l'imprime actuellement ici. Il ſemble que le Défunt ait un peu outré la matiere, & qu'en voulant mortifier la Raiſon Humaine, il lui ôte les moyens de s'aſſurer de quoi que ce ſoit. Il ne laiſſe pas d'y avoir beaucoup d'érudition, dans cet Ouvrage, & l'on y voit une longue liſte de ceux qui ont ſoûtenu le Pyrrhoniſme. L'Auteur ſauve la conſéquence, qu'on pourroit tirer contre lui, en diſant que la Foi fait ce que la Raiſon ne peut pas faire; mais la vraie Foi eſt fondée ſur la Raiſon, qui ne pourroit pas être incertaine, lorsqu'elle obſerve les regles de la Logique, ſans ébranler, ſans remede, toutes les idées de la Foi. Mr. *Huet* avoit déja produit ce ſentiment ſur la Définition VII. de ſa *Démonſtration Evangelique* & dans ſa *Cenſure de la Philoſophie Carteſienne*. On ne doit pas néanmoins ſoupçonner ce ſavant homme d'avoir été Pyrrhonien, en matiere de Religion; puis qu'il a vêcu & eſt mort

mort dans les ſentimens de l'Egliſe Romaine.

Pour donner quelque idée des *Huetiana*, l'Auteur y produit des Penſées diverſes en CXL. differents Articles, dont quantité ſont très-inſtructifs, & peuvent fournir des réflexions très-utiles. Il dit, dans l'Article I. que „ quand il étoit entré dans le „ pais des Lettres, elles étoient en„ core floriſſantes & que pluſieurs „ grands perſonnages en ſoûtenoient „ la gloire. Il y entra au milieu du Siecle paſſé, comme on le peut voir par le tems de ſa naiſſance. Par *les Lettres*, il entend ſur tout celles dans leſquelles il a particulierement excellé; comme ſont les Lettres Greques & Latines, la connoiſſance même de la Langue Hebraïque, & celle de la Doctrine & l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, ſur tout des premiers ſiecles. Les Oeuvres de l'Evêque d'Avranches ſont des preuves indubitables de ſon habileté, en cette ſorte de choſes. Il y avoit en effet des gens qui ſoûtenoient, avec honneur, la réputation des Lettres, en ce tems-là. En France on voyoit les PP. *Sirmond*, *Petau*, & *Fronton le Duc*, qui étoient de fort habiles gens parmi les Jeſuites; & on leur

leur peut joindre les Freres *de Valois*, qui excelloient sur tout dans ce qu'on appelle les Belles-Lettres. *Menage* étoit encore un très-habile homme, à cet égard. *Saumaise* & *Bochart*, François & Protestans & néanmoins bons Amis de Mr. *Huet*, étoient d'excellents hommes dans leur espece; le premier en tout ce qui regarde la Litterature Greque & Romaine, & le second dans l'étude & dans la connoissance des Langues Orientales & de la Lettre de l'Ecriture. Je ne dirai rien de *Blondel* & de *Daillé*, qui n'ont pas été inconnus à Mr. *Huet*, mais avec qui il n'avoit pas les liaisons, qu'il avoit avec les deux premiers. *Gerard Jean Vossius* étoit fort avancé en âge, quand nôtre Auteur étoit dans sa premiere jeunesse; mais il a été ami de son Fils *Isaac Vossius*. En matiere de Critique, il n'y avoit personne qui surpassât *Jean Frederic Gronovius*. Si *Saumaise* étoit au dessus de lui, pour l'étendue de son savoir, il ne le surpassoit nullement dans la finesse de la Critique, qui regarde la correction & l'explication des Anciens. Il y avoit aussi jusque vers le milieu de ce même siecle, l'incomparable *Grotius*, dont les travaux sur tout

tout ſur le Nouveau Teſtament, & ſur la Jurisprudence Génerale, ont, malgré la jalouſie de quelques Savans de ſon tems, gagné les ſuffrages de la Poſterité. Mais il mourut en un tems auquel Mr. *Huet* n'étoit qu'un jeune garçon. Il y eut encore alors *Selden* en Angleterre, extremement bien verſé dans le Droit, dans les Antiquitez Judaïques, dans l'Hiſtoire en géneral, & dans les Belles Lettres. Il eſt certain que ces gens-là, qui ſont ceux, dont nôtre Auteur fait particulierement mention, pour ne point parler de pluſieurs autres, faiſoient honneur aux Lettres, en ce tems-là; & que le nôtre, tout préſomptueux qu'il eſt, n'a rien produit, qui égale ces grands hommes.

Auſſi nôtre Auteur nous dit-il, qu'il avoit „ vû les Lettres décliner „ & tomber enfin dans une décaden- „ ce presque entiere; car, *ajoûte-t-il*, „ je ne connois presque perſonne au- „ jourdhui, que l'on puiſſe appeller „ veritablement ſavant. S'il y a en effet des gens, qui ſont plus forts en raiſonnement, que ne l'étoient la plûpart des Savans du tems de Mr. *Huet*, il n'y en a que peu, ou peutêtre point, qui excellent dans le grand ap-

parat

parat de Litterature, ou dans la lecture infinie que l'on remarque dans les Ecrits des Savans du milieu du ſiecle paſſé, &, ſans aller plus loin, dans les Ouvrages de nôtre Auteur.

„ Ce qu'il y a de pire, *dit-il encore*, c'eſt que non ſeulement le goût, „ l'amour & l'eſtime des Lettres s'éteignent, de jour en jour, & que „ l'ignorance reprend le deſſus, & „ étouffent les reſtes de l'Erudition, „ comme les chardons & les ronces „ étouffent les bonnes herbes, dans „ un champ mal cultivé; mais que „ cela ſe fait à deſſein, & qu'il ſe „ trouve une cabale d'*Apédeutes*, de „ gens ignares & non lettrez, qui „ ſentant leur incapacité & ne pouvant ſe réſoudre à une lecture aſſidue de pluſieurs années; parce „ qu'elle les obligeroit à ſortir de „ leur craſſe, à quitter leur vie molle, les douceurs de leur fainéantiſe, le verbiage & les douceurs de „ leurs Caffez; ont cherché un chemin plus court, pour réparer leurs „ défauts, & ſe mettre au deſſus de „ ceux auxquels ils ſe reconnoiſſent „ ſi inferieurs, & dont la comparaiſon les rendoit mépriſables. Il eſt bien certain au moins que l'on ſe con-

conduit, comme ſi l'on étoit dans ce ſenriment; puis qu'on ne prend aucune peine pour aquerir les connoiſſances, qui ont tant couté de peine aux ſiecles paſſez, & que l'on perd ſon tems en vaines converſations, au lieu de l'employer à s'éclairer, par la lecture des bons livres.

„ Ils ont entrepris, continue nôtre „ Auteur, de ſe faire un mérite de „ leur incapacité & de ridiculiſer l'é- „ rudition & de traiter la Science de „ Pédanterie. Ils ſe ſont conſtituez „ arbitres du génie, du bon goût & „ du veritable ſavoir. Pour décrier „ l'étude de l'Antiquité, ils ont dé- „ crié le mérite des Anciens, qu'ils „ ne connoiſſent point, & lui ont „ préferé celui des Modernes; c'eſt- „ à-dire, le leur. On ne peut pas entierement disconvenir de cela, ſur tout à l'égard de certains lieux; mais je ne croirois pas que ces gens-là euſſent été capables de ruiner les Lettres comme ils ont fait, s'ils n'avoient été aidez, par ceux qui s'y devoient oppoſer; je veux dire, par ceux que leur naiſſance, & leurs dignitez, & leurs biens devoient rendre les Mécenas des gens de Lettres, & qui ne ſont rien moins que cela. Obſedez

de

de quelques flatteurs indignes, qui ſe trouvent ennemis de toute Science, ils ſe livrent entierement à eux, & ne peuvent entendre parler ni des Savans ni du Savoir, ſans ennui. Ce ne ſont pas ſeulement les Laïques, qui ſont ennemis des Sciences, combien peu voit-on de Prélats, qui aiment ſincerement l'érudition, & qui favoriſent ceux qui s'y diſtinguent? Il y en a aſſurément très-peu. C'eſt-là la principale raiſon de la décadence des Lettres. Il ne faut pas s'attendre que, pendant qu'elles ſeront mépriſées & qu'elles ne meneront à rien, il ſe trouve beaucoup de gens, qui s'obſtinent à les cultiver, malgré le mauvais goût de leur ſiecle.

Mais il y a une certaine ſorte de gens, qui ne contribuent pas peu à les bannir des lieux, où elles devoient être le mieux reçuës. Ce ſont certains aveugles Dévots, gens d'ailleurs habiles & intrigants, qui ſemblent les craindre, par principe de dévotion; comme ſi les Savans donnoient plus facilement, que les autres, dans des ſentimens nouveaux, ou dangereux, & s'ils ne ſe ſoumettoient pas ſi facilement aux déciſions reçuës, que les Ignorants. Ces gens-là crient con-

contre l'étude de l'Antiquité, comme quelque choſe de dangereux. Ce n'eſt pas néanmoins ce qui les inquiete, puis qu'ils introduiſent eux-mêmes mille nouveautez, tout à fait contraires à la ſaine doctrine. Mais ils veulent regner ſur les esprits, ſans ſe donner la peine de s'inſtruire de l'Antiquité; par le moyen de quantité de maximes & de doctrines nouvelles, bien plus propres à augmenter leur autorité, qu'à établir la Verité & la Vertu. L'air de dévotion, que ces gens-là ſe donnent, en impoſe facilement aux Ignorans & leur inſpire de la haine, pour le Savoir, & des ſoupçons desavantageux à ceux qui le recherchent. C'eſt ce qui a fait que de grandes Nations, qui avoient naturellement du génie & de la pénetration, & qui auroient pu réüſſir admirablement dans les Sciences, ſont tombées dans une ignorance & dans une barbarie déplorables.

Mr. *Huët* nous dit, à l'Article VIII. " que le grand nombre de Sa-
„ vans, qui fleurirent vers la fin du
„ XV. Siecle, & au commencement
„ du XVI. lui paroiſſent bien plus
„ eſtimables, que ceux de nôtre tems.
„ Nous avons, *dit-il*, tant de ſe-

„ cours, pour devenir ſavans, &
„ nous ſommes dans une ſi grande
„ lumiere des Lettres, qu'il ſemble
„ qu'il ne faille que vouloir être ſa-
„ vant pour y réüſſir. Tant de Gram-
„ maires, tant de Dictionaires, tant
„ d'Indices, tant d'Abregez, tant
„ d'Ouvrages méthodiques, dans tou-
„ tes les Sciences, qui ſe ſont infi-
„ niment multipliez à la faveur de
„ l'Imprimerie, ſont autant de che-
„ mins abregez, & applanis, pour
„ parvenir promptement au ſommet
„ de la vraye Erudition. Mais dans
„ ces premiers tems d'obſcurité & de
„ ténebres, ces grandes ames n'é-
„ toient aidées, que de la force de
„ leur eſprit, & de l'aſſiduité de leur
„ travail. Les Livres n'étoient que
„ manuſcrits, & par conſequent ra-
„ res, chers & en petit nombre. On
„ trouvoit peu de perſonnes, de qui
„ on pût prendre conſeil, moins en-
„ core que l'on pût imiter. Il fal-
„ loit trouver tous ſes beſoins, dans
„ ſon propre fonds, & n'attendre
„ rien du dehors.

Il eſt certain qu'il étoit beaucoup plus difficile alors d'apprendre les Langues mortes comme la Latine & la Greque, & encore plus les Orientales.

tales. Cependant il y eut bien-tôt des gens, qui surmonterent toutes ces difficultez; mais il faut aussi reconnoître qu'ils furent favorisez delà les Monts, par plusieurs Pontifes & par plusieurs Princes & sur tout par ceux de la Maison de Médicis, & au deçà des Monts, par les Rois de France, & principalement par François I. Roi de France. S'ils étoient traversez, par certains Solitaires, qui faisoient scrupule de savoir quelque chose; les gens d'esprit se moquoient de cette Ignorance dévote, sans craindre d'être accablez, par leurs cabales. Mais quoi qu'il en soit, les Savans de ce tems-là étoient infiniment estimables, pour avoir éclairé les ténebres de leur tems, sans être assez munis des secours litteraires, dont nôtre Auteur a parlé. Ceux qui n'en font aucun usage sont d'autant plus blâmables, que par leur moyen, ils pourroient venir à une plus grande érudition, en beaucoup moins de tems, & avec plus de facilité. Mais la paresse naturelle des hommes n'étant excitée par aucune recompense, & le savoir étant plus mépriſé & souvent même plus maltraité que jamais; il ne faut pas trop s'étonner, s'il de-

vient tous les jours plus rare.

Mr. *Huet* nous entretient, dans l'Article II. de l'amour, qu'il avoit pour les Sciences, dès ſon enfance. Ceux qui l'ont connu ont été témoins de ſon attachement à l'étude; mais ceux qui ont lû ſes Ouvrages n'en ſont pas moins convaincus. On dit communément que l'application à l'étude eſt contraire à la ſanté. Il eſt néanmoins certain, qu'on voit autant vieillir de gens de Lettres, que de toute autre Profeſſion. Une vie reglée, comme le dit Mr. *l'Evêque d'Avranches*, à l'Article III. uniforme, paiſible, & ſans excès, entretient en eux la bonne conſtitution, & éloigne toutes les cauſes, qui la pourroient alterer. Mais il faut que la chaleur naturelle ſoit d'ailleurs excitée, par un exercice moderé, & ne ſoit pas étouffée par une quantité d'alimens disproportionnée aux beſoins de la vie ſédentaire.

Pluſieurs Savans, comme il le dit dans l'Article IV. ont eu plus de réputation que de ſavoir, & d'autres, au contraire, plus de ſavoir, que de réputation, parce que la réputation des Savans dépend de l'Art, ou des occaſions fortuites, qu'il ont de produire

duire leur ſavoir, & de l'opinion du Vulgaire, qui eſt ignorant. Il dit que la Cardinal *du Perron* & *Du Pleſſis Mornai*, ont été de la premiere ſorte. Auſſi quelque bruit, qu'ils aient fait de leur tems, la Poſterité cherche en vain aujourdhui, dans leurs Ecrits, les raiſons qu'on pouvoit avoir d'eſtimer ſi fort leurs lumieres, parmi les Catholiques, ou parmi les Proteſtans. Le Cardinal n'eſt plus lû, par les premiers; ni *Du Pleſſis*, par les Proteſtans; que pour voir pourquoi ils ont été ſi eſtimez, il y a plus de cent ans. Ni l'un, ni l'autre ne connoiſſoit aſſez les matieres, qu'ils traiterent; mais le Cardinal paſſoit pour éloquent, en ce tems-là, & *Du Pleſſis* pour un homme auſſi éclairé dans la doctrine, qu'il étoit ſage dans la conduite, parmi ceux de ſon Parti.

Mr. *Huet* parle au contraire de Mrs. *Bernard*, Docteur en Théologie d'Oxford, & *Gale*, mort Doyen d'York, qui avoient été ſes Amis, comme de gens, qui n'ont pas eu la réputation qu'ils méritoient. Nous n'avons du premier, que quelques petites notes ſur *Barnabé* & ſur *Clement*, qui montrent que c'étoit en

effet un ſavant homme, & celles qu'il avoit commencées ſur *Joſeph*, qui ne lui ont pas fait honneur, parmi les connoiſſeurs. Il paroit que Mr. *Huët* ne les avoit pas vues quoi qu'il ait vêcu pluſieurs années, après qu'on les eut publiées, telles que l'Auteur les avoit laiſſées. Pour Mr. *Gale*, je n'ai vu de lui, que le *Jamblique*, & les Auteurs *Mythologiques*, avec des remarques, qui ſont fort bonnes, dans leur espece. Mr. *Huet* louë beaucoup l'humeur obligeante de ce dernier, par où il paroît qu'il étoit très-éloigné du génie bourru & envieux de bien des Savans.

Il juge, dans l'Article V. avec beaucoup de liberté, des deux *Scaligers*, Pere & Fils, qu'il dit avoir été *deux prodiges de ſavoir & de vanité.* Il aſſure que *Gaspar Schoppius* avoit arraché au Pere le masque de Principauté, duquel il s'étoit couvert, & a fait voir qu'il s'appelloit *Jules Bourdon*; qu'il étoit né dans une Boutique d'Enlumineur, qu'il fut *Frater* de Chirurgien, chez ſon Oncle paternel, & enſuite Cordelier; mais qu'il changea de genre de vie, qu'il prit le degré de Docteur en Médecine, qu'il obtint à Padouë; qu'il exerça

la

la Médecine dans les Etats de Veniſe & en Piemont, & s'attacha, en cet Emploi, à un Prélat de la Maiſon *de la Rovere*, & le ſuivit à Agen, dont l'Evéché lui avoit éré conferé. Là *Scaliger* ſe dit deſcendu des anciens Princes de Verone, & y épouſa une jeune fille, que quelques uns ont dit avoir été fille d'un Apothicaire. C'eſt ce que Mr. *Huet* rapporte, après *Schoppius*, dans ſon *Scaliger ſuppoſé*. Je n'ai jamais lû ce Livre, ni même la défenſe que *Scaliger* y fit oppoſer; de ſorte que je ne ſaurois juger, aſſez ſurement, de ces faits. Il eſt vrai que *Jules della Scala*, ou *Scaliger*, ſe dit deſcendant des Anciens Princes de Verone & que ſon Fils *Joſeph* l'a ſoûtenu, dans la premiere de ſes Lettres adreſſée à *Jean Douſa*, ou *Vander Does*. Nôtre Auteur dit, que *Joſeph Scaliger*, pour ne pas donner le démenti à ſon Pere, *ſoûtint les fourberies, qu'il avoit controuvées, & que, pour les rendre plus vraiſemblables, il y ajoûta beaucoup du ſien.*

Gaſpar Schoppius, Gentil-homme, comme il diſoit, de Franconie, avoit été l'un de ſes plus grands admirateurs; comme on le reconnoît par les premiers Livres de Critique, que

ce *Schoppius* publia. Mais étant depuis allé à Rome & s'étant fait Catholique Romain, *Scaliger*, qui avoit une langue dangereuſe, comme le dit nôtre Auteur, dit qu'il étoit allé lêcher les plats des Cardinaux, *lingere patinas Cardinalitias.* „ Cela „ étant rapporté à *Schoppius*, conti„ nue Mr. *Huet*, qui, outre le zele „ d'un nouveau *Converti*, & le deſir „ de faire ſa Cour au Sacré Colle„ ge, étoit plus médiſant encore que „ *Scaliger* ; il alluma toute ſa bile „ contre lui, & alla exprès à Vero„ ne, à Padouë, & à Veniſe, cher„ cher des moyens de faux contre ſa „ prétendue Principauté, & le dé„ grada, ſans reſſource, dans ſon „ *Scaliger Hypobolimæus.* Comme il n'eſt pas toûjours facile de prouver bien nettement que l'on eſt deſcendu d'une certaine famille ancienne : il n'eſt pas non plus fort aiſé de montrer clairement que ceux, qui s'en diſent deſcendus, débitent des fictions. Je vois néanmoins que feu Mr. *Ménage* & Mr. *de la Monoie*, qui a commenté & augmenté les *Menagiana*, croyent que la Nobleſſe de *Jules* & de *Joſeph Scaliger* n'eſt qu'une chimere.

Nô-

Nôtre Auteur ajoûte, " qu'il „ diroit volontiers, comme *Lipſe*, „ que, ſi les deux *Scaligers* n'étoient „ pas Princes, ils méritoient de l'ê- „ tre, par la beauté de leur génie, „ & par l'excellence de leur Savoir; „ & que c'étoit une autre cauſe de „ leur orgueuil ". Il cenſure enſuite la vanité du Pere, & dit, qu'il a bien montré dans ſon *Hyper-critique*, qui eſt à la fin de ſon Ouvrage de l'*Art Poëtique*, qu'il n'avoit nulle délicateſſe de goût, par les jugemens faux, qu'il y a faits d'*Homere* & de *Muſée*, & de la plûpart des autres Poëtes. C'eſt auſſi ce que ſon Fils a bien reconnu.

Mr. *Huet* mépriſe les Vers de *Jules*, qui en effet ſont peu châtiez, quoi qu'il y ait de l'eſprit; mais il louë infiniment ſa Proſe. Il la trouve ſeulement un peu trop oratoire & trop ſoûtenue, dans des Ouvrages Didactiques. Elle n'eſt pas non plus aſſez châtiée. Son Fils avoit le goût plus fin que lui; ſon ſtyle eſt plus naturel & plus aiſé, & n'eſt pas moins noble.

„ Il avoit hérité, *continue nôtre* „ *Auteur*, de l'effrenée outrecui- „ dance de ſon Pere. Ses Ecrits ſont

„ un tiſſu de plaintes de l'injuſtice,
„ que lui fait ſon ſiécle, de ce qu'il
„ ne l'adore pas. Il en aſſaſſine ſes
„ Lecteurs. Il n'avance pas un trait
„ d'érudition, qui ne ſoit ſuivi, ou
„ de remercimens, qu'il ſe fait à lui-
„ même de ſon rare mérite, ou de
„ reproches à ceux, qui lui ont é-
„ pargné l'encens, qu'il croit lui ê-
„ tre dû; ou d'inſultes & de médi-
„ ſances noires, contre ceux qu'il
„ rencontre en ſon chemin. Il ne
„ faut que lire les *Scaligerana*, pour
„ reconnoître la malignité de ſon
„ eſprit incapable de dire, ou de
„ penſer du bien de perſonne". Cela n'eſt pas tout à fait faux, mais il faut avouër, qu'il a élevé *Caſaubon*, au deſſus des nues, ſur tout pour la connoiſſance de la Langue Greque, dans laquelle il excelloit. On peut auſſi voir dans ſes Lettres des éloges de divers Savans de ce tems-là.

„ J'ai l'exemplaire, *dit encore Mr.*
„ *Huët*, du livre de la Milice Ro-
„ maine, dont *Lipſe* lui fit préſent,
„ lors qu'il publia cet Ouvrage. Les
„ marges ſont pleines de remarques,
„ que *Scaliger* y fit de ſa propre
„ main; & ces remarques ſont au-

„ tant

„ tant d'injures atroces, qu'il ré-
„ pand contre *Lipſe* ſon Ami, fort
„ bon homme & qui ne perdoit aucune
„ occaſion de dire du bien de lui".
On ne ſauroit approuver cette conduite de *Scaliger*, qui n'auroit peut-être pas fait l'hiſtoire de la Milice Romaine, s'il l'avoit entrepris, avec autant de méthode & d'exactitude, que *Lipſe*. Il peut avoir fait des fautes, en quelques endroits; mais qui n'en fait pas, & *Scaliger* lui-même en étoit-il exempt? Mr. *Huët* ne le croyoit pas, & il l'a en effet montré à ceux qui en pourroient douter. Ecoutons le là-deſſus.

„ Quoi qu'on ne puiſſe pas desa-
„ vouër, *dit-il*, qu'il n'ait été un
„ très-grand perſonnage, qui a por-
„ té le flambeau dans les ténebres de
„ pluſieurs parties de la Literature &
„ qui a honoré ſon ſiecle, par l'é-
„ minence de ſon ſavoir; il eſt vrai
„ néanmoins, qu'il eſt tombé dans
„ une infinité d'erreurs groſſieres,
„ même ſur les matiéres, qu'il a le
„ plus cultivées. Le P. *Petau* a fait
„ voir inconteſtablement qu'il s'eſt
„ abuſé, dans la Chronologie, qui
„ étoit ſon étude favorite, & à la-
„ quelle il avoit rapporté ſes autres

„ études". Mais il n'eſt pas ſurprenant que, ſur des matieres ſi obſcures, & dont il y a une ſi grande quantité dans les Livres *de Emendatione Temporum*, il ſe ſoit ſouvent trompé. Le P. *Petau* n'a pas non plus été exempt d'erreurs, & ſi *Scaliger* n'avoit pas ramaſſé les materiaux néceſſaires à éclaircir la Chronologie, il ne ſeroit pas lui-même allé ſi loin.

Mais il y avoit de la paſſion, dans la maniere dont il a traité *Scaliger*, comme Mr. *Huët* le reconnoit dans l'article L. de ce Recueuil. " J'ai „ autrefois, *dit-il*, reproché au P. „ *Petau* ſon acharnement contre „ *Scaliger*, homme d'un rare Savoir, „ & de qui il n'avoit jamais reçu au„ cune offenſe. Il s'excuſoit ſur ce „ qu'il s'étoit révolté contre la Reli„ gion Catholique, dans laquelle il „ étoit né, & que les Héretiques ti„ roient trop d'avantage de ſa révol„ te, lui donnant des loüanges ou„ trées, fort au delà de ſon mérite. „ Il eſt vrai que les Peres de l'Egliſe „ ne traitoient pas plus humainement „ les ennemis de la Religion Chré„ tienne (*tant Héretiques, que Payens*) „ S. *Gregoire* de Nazianze, dans ſes „ Steliteutiques, & S. *Cyrille*, dans

„ ſes

„ ſes Livres contre Julien, ont ré-
„ pandu toute l'amertume de leur
„ bile, contre cet Empereur". Ils n'ont pas mieux traité les Héretiques, qui néanmoins ne rejettoient pas tous la Religion Chrétienne; mais la queſtion eſt, ſi on les doit imiter en cela. C'eſt ce qu'on ne ſauroit dire, ſans donner aux Héretiques la liberté d'en faire autant à l'égard des Orthodoxes, puis qu'ils les regardent eux-mêmes comme des Héretiques, & les doivent regarder comme tels, pendant qu'ils ſont perſuadez de la verité de leurs propres ſentimens. On peut faire au reſte le même reproche au P. *Petau* ſur la maniere indigne, dont il a traité *Saumaiſe*, dans les Livres que ce Jeſuïte a publiez ſous le nom de *Kerkoëtius*.

„ Le P. *Petau*, *dit nôtre Auteur*,
„ pouvoit alleguer encore une autre
„ raiſon de ſon déchaînement, qui
„ le touchoit de près. C'eſt que *Sca-*
„ *liger* n'a perdu aucune occaſion
„ dans ſes Ecrits, de maltraiter ſes
„ Confreres, *Serarius*, *Clavius*, *Del-*
„ *rio* & pluſieurs autres & de les dé-
„ figurer de ſes plus noires couleurs.
C'étoit-là, ſans doute, la principale cauſe de ſa colere; car le P. *Petau*

ne mépriſoit pas tant *Scaliger*, qu'il feint de faire dans ſes Livres. Le P. *Vavaſſor* aſſure qu'il avoit accoûtumé de dire de ce Grand Homme, qu'il y avoit à apprendre même dans ſes erreurs : *Etiam, cùm errat, docet.* Il n'eſt pas non plus croyable qu'il eut, pour *Saumaiſe*, le mépris qu'il témoigne pour lui, dans les Livres, dont on vient de parler.

Mr. *Huët* continue ainſi à parler de lui : " Il croyoit, *dit nôtre* „ *Auteur*, tenir l'Empire ſouverain „ dans la Critique, & j'oſe aſſurer „ que de tous ceux, qui ont prati- „ qué cette partie de la Litterature, „ il n'y en a presque aucun, qui „ l'ait fait moins heureuſement, que „ lui ; tant on remarque de précipi- „ tation, de prévention & de téme- „ rité dans ſes jugemens ! Je n'ai é- „ crit ſur *Manile*, que pour faire „ voir que, dans les trois éditions „ de ce Poëte, il y a entaſſé fautes „ ſur fautes & iguorances ſur igno- „ rances. Il a très-ſuperficielle- „ ment entendu la matiere, qui y eſt „ traitée, il a presque toûjours pris „ de travers le ſens du Poëte, & la „ plûpart des reſtitutions, dont il „ s'applaudit, & ſe ſait ſi bon gré,

„ ſont

„ ſont des corruptions, plûtôt que „ des corrections. Il en avance plu- „ ſieurs dans ſa premiere Edition, „ comme des oracles & avec une „ pleine confiance; & après en avoir „ reconnu l'abſurdité, il les retrac- „ te dans la ſeconde, pour en pro- „ poſer d'autres plus impertinentes. Je n'ai jamais lû les remarques de Mr. *Huet* ſur *Manile*: mais j'ai très-ſouvent remarqué en d'autres Ouvrages de *Scaliger*, qu'il n'étoit pas extrêmement heureux en corrections, & cela, comme je crois, par précipitation. J'en ai relevé pluſieurs dans mes remarques ſur *Pedo Albinovanus*, & ſur *Cornelius Severus*; mais en gardant les égards dûs à un ſi grand homme. Mais après tout; il y a mille remarques excellentes, dans ſes Ouvrages, & dont on peut très-utilement profiter, & Mr. *Huet* n'en diſconvenoit pas.

J'ajoûterai encore ici ce qu'il dit ſur la Critique dans l'Article CXIII. „ Quand j'entrai, *dit-il*, dans la car- „ riere des Etudes, pour faire mon „ cours de Litterature; je reconnus „ que, dans l'opinion commune, le „ ſouverain degré de mérite litterai- „ re conſiſtoit dans la Critique; c'eſt

„ à

„ à dire dans cette partie de la Gram-
„ maire, qui s'occupe à rétablir dans
„ la premiere integrité, le texte des
„ anciens Auteurs, & à le purger
„ des changemens, que l'ignorance,
„ ou la précipitation des Copiſtes,
„ ou la corruption des Originaux,
„ cauſée par la longueur des années,
„ ou par la dent de la vermine, y
„ ont apportez. Pour remedier à ces
„ maux, on prenoit deux voies : ou
„ de conſulter les plus fideles & les
„ plus anciens exemplaires, & y con-
„ former les plus recents & les plus
„ dépravez; ou, lorsque ce ſecours
„ manquoit, d'uſer de conjectures,
„ pour reſtituer l'ancienne leçon dans
„ ſa pureté &c. Par cette voie les
„ *Gruters* & les *Saumaiſes*, & avant
„ eux les *Politiens*, les *Scaligers* &
„ les *Murets*; & après eux, *Iſaac*
„ *Voſſius* & *Nicolas Heinſius* & plu-
„ ſieurs autres ſont devenus, dans
„ leurs jours, les Princes des Belles
„ Lettres. Ceux, à qui cette aide
„ manquoit, avoient recours à leur
„ propre induſtrie, & employoient
„ leur Eſprit & leur Erudition, pour
„ diſcerner les endroits, qui avoient
„ beſoin de correction & pour les
„ reſtituer en leur entier &c.

Ce

Ce n'eſt proprement-là, qu'une partie de la Critique, comme Mr. *Huet* ne l'ignoroit pas, ainſi qu'on le voit dans la ſuite par un paſſage de *Quintilien* qu'il cite. Les parties de cette Science, qui regardent l'intelligence de l'Antiquité, & le diſcernement des Pieces ſuppoſées & des veritables ſont bien plus importantes, & la correction des paſſages gâtez ne tend qu'à nous mettre en état de faire uſage des autres parties.

„ Dans ces derniers tems, depuis „ le rétabliſſement des Lettres, *dit* „ *nôtre Auteur*, les Savans, comme „ je l'ai dit, firent un point capital „ de cet exercice. Après une ſi lon- „ gue ignorance, ce ſoin étoit né- „ ceſſaire, pour guérir les plaies, que „ la barbarie avoit faites aux Bonnes „ Lettres; & il faut ſavoir gré à „ ceux qui ont travaillé à leur ren- „ dre une partie de leur premiere „ ſplendeur. Je l'ai fait moi-même, „ dans mes beſoins, mais avec beau- „ coup de timidité & de retenue.

„ Ce travail néanmoins, quoi que „ néceſſaire, dans l'uſage des Let- „ tres anciennes, m'a toûjours paru „ bas & peu digne de l'eſtime, qu'il

„ s'eſt

„ s'eſt attirée & de l'application d'un
„ esprit noble & élevé. Je n'ai ja-
„ mais fait grand cas d'une étude,
„ qui fait conſiſter le ſouverain de-
„ gré de l'érudition dans des con-
„ jectures hazardées, ſur quelques
„ mots mal entendus, ou dans le
„ changement de quelques lettres
„ mal arrangées. J'appelle ces Criti-
„ ques *les Sarcleurs* du champ de la
„ Litterature. Que ſi je me trouve
„ quelquefois obligé d'être *Sarcleur*
„ de mon propre fonds, je veux que
„ la culture que j'y donne m'en faſ-
„ ſe manger les fruits.

Ce qui a fait eſtimer cette partie de la Critique, qui regarde la correction des paſſages corrompus, tant dans les MSS. que dans les Livres imprimez, c'eſt 1. que perſonne ne peut s'en bien aquiter, qui ne ſoit bien verſé dans la Langue de l'Auteur, qu'il corrige, dans ſes uſages particuliers, & dans la matiere, dont il parle; ſans quoi on ne peut réuſſir dans l'Art de Corriger les Ecrits des Anciens: 2. qu'il faut encore avoir l'esprit tourné d'une maniere, qui le rende propre à cet Art conjectural; car il y a eu des gens très-habiles d'ailleurs, qui n'y ont nullement été pro-

propres ; comme, par exemple, *Jean Meurſius*, qui a d'ailleurs infiniment illuſtré toute l'Antiquité Greque; ainſi qu'on le peut voir, par ſon *Criticus Arnobianus*, où il ne manque pas, faute d'érudition, mais parce qu'il n'étoit pas propre à conjecturer: 3. que l'examen des varietez de lecture demande beaucoup de meſures & de précautions ; qu'on ne peut prendre, ſans avoir bien pénetré l'Art de Corriger, & ſans l'avoir exercé aſſez long-tems ; comme on le peut reconnoître par ceux qui y ont réüſſi, ou qui y ont échoüé : 4. que ſi nous n'avions pas eu nombre de Savans, bien verſez dans cet Art, la plûpart des Livres des Anciens ſeroient encore inintelligibles, en une infinité d'endroits. Il eſt vrai néanmoins que ceux qui s'arrêtent-là, ſans profiter autrement des Livres de l'Antiquité, ſont très-inférieurs à ceux qui en ſavent faire l'uſage, que les Auteurs mêmes ont ſouhaité qu'on en fît. Il faut avoir des gens qui refaſſent & entretiennent les chemins ; mais ce ne ſont que les Voyageurs, qui profitent de leurs peines. Mr. *Huet* n'ignoroit rien de ce qu'on vient de dire, & il en ſeroit d'abord con-

convenu ; mais il vouloit humilier ces Critiques orgueuilleux, qui ne s'eſtiment guére moins que les Auteurs qu'ils corrigent & qui mépriſent ceux qui ne ſont pas de leur goût.

Il rapporte encore une autre raiſon, qu'il avoit de mépriſer cet Art Conjectural, qui étoit *la hardieſſe effrenée des nouveaux Critiques.* „ Au „ lieu de remedier au mal, *dit-il*, & „ de guérir les parties gangrenées, „ ils ont ſouvent infecté les plus ſaines & les plus entieres. Ils ont „ fait dire aux Anciens ce qu'ils n'avoient jamais penſé ; leurs corrections ont dégeneré en corruptions, „ & le remede a été pire que le mal. „ Ceux qui ont cru ſe ſignaler davantage en cet Art, ont cauſé le „ plus grand desordre. Il n'eſt pas „ croyable, avec quelle témerité *Joſeph Scaliger*, qui crut, en ſon „ tems, s'être aquis, par cette voie, „ le titre de Prince de la Litterature, „ a défiguré les anciens Auteurs, qui „ ont paſſé par ſes mains. Je l'ai „ fait voir inconteſtablement, dans „ ſes Commentaires ſur *Manile*, abîme d'erreurs & de fauſſetez. *Saumaiſe* a été plus moderé quelque-

„ fois

„ fois; ſouvent licentieux & abuſant
„ de ſon ſavoir, de ſon esprit & de
„ ſa réputation. Je puis nommer,
„ pour exemple d'un ſage Critique,
„ *Jean Frederic Gronovius*, qui à u-
„ ne profonde érudition & beaucoup
„ de pénetration & de ſagacité, a
„ joint une rare modeſtie & une
„ grande circonſpection.

Il joint à cela deux Hiſtoriettes, qui font voir que le fameux *Samuel Bochart* n'étoit pas toûjours heureux en conjectures. Mais comme il s'agiſſoit de paſſages, qu'il falloit expliquer, ou corriger, presque ſur le champ, ou au moins, par une eſpece de défi; il ne faut pas juger des grands hommes par-là. Les meilleures conjectures ſont ſouvent tombées dans l'esprit, ſans les chercher beaucoup, & ſouvent on a cherché bien loin & avec peine, ſans rien trouver. Il n'y a guere de gens, qui aient quelque uſage de ces ſortes de choſes, qui n'aient ſouvent éprouvé ce que je viens de dire. Souvent grand nombre d'Editeurs très-habiles n'ont pas ſeulement ſoupçonné que certains paſſages des Auteurs, qu'ils ont publiez étoient corrompus, dont d'autres ont découvert la dépravation, ſans

ſans peine, & ſans grande attention.

„ Dans cette fureur de Critique,
„ qui a poſſedé ſi long-tems les gens
„ de Lettres, je m'étonne, *dit l'E-*
„ *vêque d'Avranches*, *Article* LXIV.
„ *de ce Recueuil*; qu'en faiſant main
„ baſſe, ſur tant de paſſages des an-
„ ciens Auteurs, qu'ils ont corrom-
„ pus, quoi qu'ils fuſſent ſains &
„ entiers; & qu'ils ont veritablement
„ corrompus, en penſant les corri-
„ ger; ils n'aient pas ſongé à en cor-
„ riger quelques-uns, qu'ils avoient
„ ſouvent devant les yeux, & dans
„ la bouche, & qui ſont veritable-
„ ment corrompus. *Virgile*, dans
„ le I. Livre de l'Eneide, vers 321.
„ parlant de l'Amazone Harpalyce
„ Thracienne, & voulant louër ſon
„ extrême vîteſſe, dit, qu'elle alloit
„ plus vîte que l'Hebre riviere de
„ Thrace, *volucremque fugâ prævertitur Hebrum.* Eſt-ce une grande
„ merveille, que de devancer à la
„ courſe une riviere, qui n'eſt point
„ loüée d'ailleurs, pour ſa rapidité?
„ Il n'y a guére de rivieres, qu'un
„ homme de pied, marchant de ſon
„ pas ordinaire, ne puiſſe devancer.
„ Comment n'a-t-on point vû que
„ *Virgile* avoit, ſans doute, écrit:

vo-

„ *volucremque fugâ prævertitur Eu-*
„ *rum*, pour dire, par une hyperbo-
„ le assez ordinaire, qu'elle alloit
„ plus vîte que le vent. Quand *Vir-*
gile a parlé des Chevaux de Mars,
„ En. XII. il s'est exprimé de la mê-
„ me sorte:

„ —— *illi æquore aperto,*
„ *Ante Euros Zephyrumque volant.*

„ Quand il a parlé des Enfans d'Im-
„ brasus Eneid. XII. il a dit que leur
„ Pere leur avoit apris:

„ - - *equo prævertere ventos.*

„ Quand il a voulu marquer la fuite
„ legere de Turnus, dans le même
Livre il a dit:

„ —— *fugit ocyor Euro.*

„ Ces sortes d'Hyperboles étoient
„ familieres à *Virgile*. Peu après ce
„ passage, on en trouve un autre, au
„ vers 347. dont la corruption n'est
„ pas moins évidente, que celle de
„ ce premier, & sur lequel néan-
„ moins les Critiques n'ont fait au-
„ cune attention:

„ *Huic conjux Sichæus erat, ditis-*
simus agrî
„ *Phœnicum.*

„ Il paroît clairement, par la suite,
„ que Pygmalion tua Sichée, pour a-
„ voir son or:

„ *auri*

„ —— *auri cæcus amore*
„ *Clam ferro incautum ſuperat.*

„ Quand Sichée, après ſa mort, ap-
„ parut à Didon ſon Epouſe, & qu'il
„ l'exhorta à s'enfuir, il lui enſei-
„ gna, en même tems, le lieu où il
„ avoit enfouï ſon argent, qu'il lui
„ conſeilla d'enlever, pour s'en ſer-
„ vir dans ſa retraite:

„ —— *Veteres tellure recludit*
„ *Theſauros, ignotum argenti pon-*
dus & auri.

„ Didon ſuivit ſon conſeil, & em-
„ porta ces tréſors & ceux de Pygma-
„ lion:

„ —— *naves quæ fortè paratæ*
„ *Corripiunt, onerántque auro, por-*
tantur avari
„ *Pygmalionis opes pelago.*

„ On voit par tout cela, que l'or de
„ Sichée cauſe toutes ces révo-
„ lutions & qu'il ne s'agiſſoit nul-
„ lement de terres que Sichée eût
„ poſſedées. Il ne faut donc pas dou-
„ ter, que Virgile n'ait écrit:

Huic conjux Sichæus erat, ditiſſi-
mus auri
Phœnicum,

„ & non pas *ditiſſimus agri*, comme
„ portent tous les livres imprimez;
„ & cette correction eſt d'autant plus

„ re-

„ recevable, qu'il ne s'agit que du „ changement d'une seule Lettre.

La premiere de ces deux corrections est d'autant plus heureuse, qu'un Copiste peu attentif a facilement confondu EVRUM avec HEBRUM, en lisant v comme une Consone, & en le confondant avec un B. ce qui est arrivé très-communément. La seconde faute, en mettant AGRI pour AVRI, a pu arriver, par la même prononciation de l'v qui ne faisant aucun sens a été changée en G.

L'an MDCCIX. Mr. *Huët* avoit fait imprimer à Paris ses Poësies, en très-petits caracteres, in 12. Depuis il trouva, parmi ses papiers, d'autres Poësies, qu'il jugea dignes de voir le jour, & qui le sont en effet. Il y a cinq Eclogues, qui contiennent des Metamorphoses très-ingenieuses, que l'on doit ajoûter aux cinq autres, qu'il avoit auparavant publiées, en sorte qu'il y en ait le même nombre, que l'on voit en celles de *Virgile*. Il y a de plus une Epithalame sur le Mariage du Daufin & de *Victoire de Baviere*, & une Epigramme Greque, sur lui-même. Les Metamorphoses me rappellent la mémoire de celles

du Préſident *de Boiſſieu*, qui ſont très-jolies.

Au reſte ces *Huetiana* ſont remplis, comme les Livres de cette nature, d'une grande varieté de matieres, qu'il ſeroit long même d'indiquer, & dont le détail ſeroit ici impoſſible. Il ſuffit de dire qu'il y en a de toutes ſortes, qu'on lira non ſeulement avec plaiſir, mais encore avec avantage.

ARTICLE IV.

Lettre de Mr. HARTSOEKER *à l'Auteur de la Bibliotheque A. & M. ſur les Serres, qui recroiſſent aux Ecreviſſes, quand on les a rompues; ſur la petiteſſe des Animaux que quelques-uns ſuppoſent avoir été tous créez au commencement du Monde, & ſur les Natures, qui forment préſentement les Corps Organizez, & qui y réſident.*

QUAND j'ai rapporté, Monſieur, dans la Lettre, que je me ſuis donné l'honneur de vous écrire, & qui a été inſerée dans vôtre *Bibliotheque Ancienne & Moderne* & dans mon

mon Recueuil, que lorsqu'on coupe à une Ecreviſſe une patte ou une groſſe jambe, qu'on appelle ſerre; elle lui revient au bout de quelque tems; je croyois cette experience déciſive, contre ceux qui ſoûtiennent, que dans le commencement Dieu a créé toutes les plantes, tous les arbres, & tous les animaux, qui ont déja été, & qui ſeront dans tous les Siecles à venir, & qu'il les a comme emboitez les uns dans les autres. Mais comme j'apprens qu'il y en a, qui ont revoqué en doute cette experience, quoi qu'il n'y ait rien de plus vrai, & que je l'aye faite ſur plus de deux cens Ecreviſſes, avec toutes les précautions néceſſaires; & qu'il y en a, qui ont mieux aimé ſoûtenir, que, dans le commencement, Dieu a donné à ces animaux pluſieurs pattes & ſerres de réſerve, que d'abandonner un ſyſtême ſi commode & ſi plauſible, en apparence; j'ai crû néceſſaire de vous écrire encore cette Lettre, avec priere de l'inſerer dans cette *Bibliotheque*; parce que j'y fais voir, par la petiteſſe veritablement infinie, qu'auroient eu au commencement les plantes, les arbres & les animaux, qui auroient été les plus petits & les der-

niers à se developper, que ce système est entierement insoûtenable.

Je suppose, pour avoir des nombres ronds, comme on les appelle, & afin de me mettre tout-à-fait au large, que le diametre du Monde visible est 100000. fois plus grand, que celui de l'Orbe annuel de la Terre, & celui-ci 25000. fois plus grand que le diametre de la Terre; que le diametre de la Terre est de 2000. lieuës, châque lieuë de 20000. pieds, châque pied de 10. pouces, châque pouce de 10. lignes, châque ligne de 10. parties, & enfin châque partie égale à l'épaisseur d'un grain de sable ordinaire. Cela étant, le Diametre de tout le Monde visible seroit d'autant de parties, que, pour exprimer leur nombre, il faudroit l'unité suivie de vingt zeros; & ce nombre, étant multiplié cubiquement, en donneroit un, qu'on devroit exprimer par l'unité suivie de soixante zeros.

S'il y avoit donc un cube plus grand que tout le Monde visible, & qu'il fût divisé en de petits cubes de la grosseur d'un grain de sable ordinaire; il en contiendroit un nombre qu'on devroit exprimer par l'unité suivie de soixante zeros: & s'il y

avoit

avoit un cube dix mille millions de fois plus grand que tout le Monde visible, & qu'il fût divisé en de petits cubes de la grosseur d'un grain de sable ordinaire ; il n'en contiendroit qu'un nombre qu'on pourroit exprimer, par l'unité suivie de soixante-dix zeros.

Maintenant, comme il seroit fale de trouver mille grains de semence qui, étant semez au printems, donnent vers l'automne des plantes chargées de graines, cent mille fois plus petites que les plantes qui les portent, si l'on compte leurs racines, leurs tiges, leurs feüilles, leurs fleurs, leurs fruits, tant ceux qui viennent à maturité que ceux qui perissent, & generalement tout ce qui appartient à ces plantes ; je dis que, si la premiere graine d'une telle plante avoit contenu une pareille graine cent mille fois plus petite qu'elle, que cette graine, cent mille fois plus petite que la premiere, & qui auroit paru la premiere année, avoit contenu une pareille graine cent mille fois plus petite qu'elle, & qui auroit paru la deuxiéme année, & ainsi de suite, la premiere graine auroit été à celle qui auroit parû la douziéme

me année, comme l'unité ſuivie de ſoixante zeros eſt à l'unité, & par conſéquent comme tout le Monde viſible eſt à un grain de ſable ordinaire, & celle qui auroit paru la quatorziéme année, comme l'unité ſuivie de ſoixante-dix zeros eſt à l'unité, & par conſéquent comme un corps dix mille millions de fois plus grand que tout le Monde viſible eſt à un grain de ſable ordinaire.

Cette petiteſſe veritablement infinie d'un grain de ſemence, qui auroit été renfermée dans le premier, & qui auroit paru la douziéme ou la quatorziéme année, paſſe & effraye l'imagination, & rend ce ſyſtême entiérement inſoûtenable; Mais ce n'eſt rien encore, car ſi l'on ſuppoſe que le Monde, qui n'a duré que près de ſix mille ans, ſelon le compte des Juifs, ne durera que ſix mille ans; le premier grain de ſemence des plantes, dont je viens de parler, auroit été à la derniere & la plus petite, qui paroîtroit la derniere année, non comme l'unité ſuivie de ſoixante-dix zeros eſt à l'unité; c'eſt-à-dire, comme un corps dix mille millions de fois plus grand que tout le Monde viſible eſt à un grain de ſable ordinaire, mais comme

me l'unité ſuivie de trente mille zéros eſt à l'unité; & ſans doute qu'on trouveroit des poiſſons, dont l'œuf du premier auroit été à celui du dernier, comme l'unité ſuivie de quarante mille zeros eſt à l'unité.

Maintenant, ſi quelqu'un vouloit encore ſoutenir ce paradoxe outré, en ſe refugiant derriere le retranchement de la diviſibilité infinie de la matiere, & de la Toute-puiſſance Divine, j'avouerois franchement que je n'ai pas des armes propres pour l'y combattre. Je dirai ſeulement qu'il eſt bien ſurprenant, qu'un ſi grand paradoxe ait pû devenir le ſyſteme courant. Mais lorsqu'un homme d'une grande réputation, comme le Pere *Malebranche*, de qui nous le tenons originairement, ſi je ne me trompe, l'a avancé ſans y faire ſans doute beaucoup d'attention; qu'un autre de quelque réputation l'a dit après lui, & qu'enſuite trois ou quatre autres les ont copiez, ſans y faire la moindre attention; cela ſeul ſuffit pour en faire un ſyſtême à la mode.

Encore pourroit-on dire que ſi l'eau, l'air, les ſels, les métaux & une infinité de corps, que nous con-

noissons, étoient composez de parcelles, ou corps premiers indivisibles & immuables, comme je crois l'avoir démontré invinciblement, dans mes Ouvrages de Physique, & qu'ainsi tous les corps de ce Monde visible le fussent de même, puisqu'il seroit absurde d'accorder plus de privilege aux uns, qu'aux autres, un systeme, bâti sur la divisibilité infinie de la matiere, seroit insoûtenable & chimerique. Et qu'on ne me dise pas, que s'il y avoit déja des corps premiers parfaitement durs, indivisibles & immuables, comme je les demande, ils pourroient être d'une petitesse veritablement infinie; car si nous prenons pour exemple l'eau, dont toutes les créatures vivantes ont besoin, parce qu'elle est le vehicule de tout, elle devroit être du moins composée de parcelles, un peu proportionnées aux corps, dans la composition desquels elle devroit entrer.

Mais si ce systeme étoit faux, dira-t-on, ne seroit-on pas obligé de soûtenir, que Dieu fait continuellement, & sans cesse, tout lui-même, comme par ses propres mains, ou que le Monde n'est qu'une grande machine, qui ne va que par un premier mou-

mouvement, que Dieu lui a imprimé, au commencement, & qu'ainſi rien ne s'y fait que par un pur mechanisme ? Mais dans l'un, & dans l'autre cas, je ſerois privé de cette grande liberté, que j'apperçois avec toute l'évidence poſſible, en moi-même, & rien ne ſe feroit que par néceſſité, ce qui paroit être de la derniere abſurdité.

Il ne reſte donc qu'à dire, qu'il y a des Intelligences, qui ſont ſubalternes à Dieu, qui eſt infini, éternel, tout-puiſſant & Pere de tout; ou qui ſont ſubalternes à d'autres Intelligences, qui ſont elles-mêmes ſubalternes à Dieu; & que ces Intelligences inferieures & du plus bas ordre travaillent, continuellement & ſans ceſſe, à la production & à la conſervation des plantes, des arbres & des animaux, ſelon le pouvoir, qu'elles ont reçu pour cela. Et en effet, ce ne ſont pas les onguens & les emplâtres, qui me guériſſent, quand je me ſuis coupé, ou bleſſé; mais l'Intelligence, qui habite mon corps. Les onguens & les emplâtres empêchent l'air d'entrer dans la playe, & d'y faire ſon ravage ordinaire; ils adouciſſent le ſang & les humeurs extravaſées,

qui, par l'acreté qu'elles y aqueroient, y feroient un pareil ravage. Ils amolliſſent les vaiſſeaux coupez & les mettent en état de ſe pouvoir réjoindre &c Mais c'eſt l'Intelligence, qui habite mon corps, qui ſeule me guérit, en rejoignant les vaiſſeaux coupez, à quoi l'air & l'acreté des humeurs extravaſées l'auroient empêché de réüſſir. C'eſt elle qui a ſoin de ce domicile, autant qu'elle peut, étant avertie par la douleur, où il eſt en danger, de ce qu'il faut qu'elle faſſe, pour le ſecourir; de ſorte qu'il ſe paſſe, en quelque façon, en nous-mêmes, ce que nous admirons tant dans les Ecreviſſes; & peut-être que ſi quelques-uns de nos membres étoient auſſi faciles à ſe rompre que ceux des Ecreviſſes, nous n'aurions pas reçû de la Nature moins d'avantages, que ces animaux.

Pour ce qui eſt des plantes, c'eſt une Intelligence qui y réſide, qui redreſſe celles qui ſont dans une ſituation renverſée dans la Terre, qui a ſoin que celles, qui pourroient ſe bleſſer, en la traverſant, ſoient pliées en crochet; que les fleurs de quelques-unes s'ouvrent le matin, ſe tournent vers le Soleil, & ſe ferment le ſoir, afin

que

que le froid de la nuit ne faſſe pas perir le tendre fruit qu'elles cachent; c'eſt elle qui a ſoin d'éloigner leurs branches de la terre, & de les expoſer le plus qu'elle peut à l'air, qui eſt presque auſſi néceſſaire aux plantes qu'aux animaux, pour y faire circuler les ſucs, qu'elles ont tirez de la terre. Enfin c'eſt une Intelligence, qui fait dans les plantes, dans les arbres & dans les animaux, presque tout ce que nous admirons, & que la plûpart des Philoſophes expliquent aſſez mal, ce me ſemble, par un pur méchanisme. Et en verité, qui a appris à un enfant qui ne vient que de naître, de têter & de faire tout ce qui lui eſt néceſſaire, pour conſerver ſa vie, ſi ce n'eſt une Intelligence qui habite ſon corps? Qui eſt-ce qui a appris à une Araignée, qui ne vient que de ſortir de ſon œuf, à faire une toile pour prendre des mouches, ſi ce n'eſt une Intelligence, qui ſe trouve dans le corps de cet animal? Qui a appris à ces petits vers à ronger des étoffes, pour s'en faire des habits; ou à ces vers de Mer de ſe bâtir d'une glu, qu'ils fourniſſent eux-mêmes, des maiſons pour s'y loger, ou d'en conſtruire de menu ſable, de

petits fragmens de coquillages & d'autres matieres ſemblables, qu'ils uniſſent artiſtement avec cette glu?

Tous les animaux ſavent, dès leur naiſſance, tout ce qui eſt néceſſaire pour conſerver leur vie, & même d'autant mieux qu'ils ſont moins parfaits, comme l'experience le fait voir dans les hommes, qui ſont, ſans contredit, les plus parfaits de tous, & qui ſavent à leur entrée dans le Monde, le moins ce qui leur eſt néceſſaire.

On pourroit demander ſi tout ce que je viens de dire des Intelligences, ne ſont pas des conjectures toutes pures, & je ſerois obligé de répondre, que je ne les débite tout au plus que ſur ce pied-là, & même qu'on n'en peut avoir d'autres, non plus que de tout ce qui ne tombe jamais ſous les ſens. Mais quoi qu'il en ſoit, je ſuis du moins très-aſſûré qu'il y en a une qui habite mon corps, qui le gouverne, & qui peut, ſelon ſon bon plaiſir, non ſeulement donner du mouvement à ce corps ou l'en priver, mais auſſi aux corps qui l'environnent, & par conſéquent augmenter, ou diminuer à châque inſtant, la quan-

quantité de mouvement, qui ſe trouve dans l'Univers.

J'aurois pû pouſſer plus loin cette matiére, mais ce que j'en viens de dire ſuffit, ce me ſemble, pour exciter d'autres, plus habiles que moi, à le faire avec plus d'étenduë, de ſorte que je finirai en vous aſſûrant que je ſuis &c.

ARTICLE V.

CHRISTIANI GOTLIEB SCHWARZII, *Profeſſ. Publ. in Academia Altorfina*, MISCELLANEA POLITIORIS HUMANITATIS, *in quibus vetuſta quædam monimenta & variorum Scriptorum loca illuſtrantur. Accedit nominatim* METII VOCATII *Oratio Tacito Auguſto dicta & nunc è Codice MSC. recognita.* A Nuremberg, MDCCXXI. in 4. pagg. 150.

CES Mélanges de recherches, concernant l'Antiquité, ſont compoſez de cinq Chapitres, qui traitent tous de choſes differentes: dont nous ne ferons qu'indiquer les ſujets, en géneral. Les Curieux de ces ſortes

de choſes pourront recourir à l'Original ; où ils trouveront de quoi s'amuſer & s'inſtruire de pluſieurs choſes, qui ne ſont pas également connues, & que l'Auteur a éclaircies, avec beaucoup de ſoin & d'érudition. Si tout ce qu'il y a n'eſt pas nouveau, on ne laiſſera pas d'y voir de nouveaux éclairciſſemens, & des remarques qu'on ne trouve pas communément ailleurs.

I. Le premier Chapitre roule ſur une Inſcription Romaine, trouvée ſur les bords de la Riviere de Temes, dans le Gouvernement de Temiswar. Mr. le *Comte de Marſigli*, qui a long-tems ſervi, dans les Troupes Imperiales, en Hongrie, & qui a recherché, avec ſoin, les Antiquitez de ce païs-là, auſſi bien que ce qui regarde les Choſes Naturelles, avoit deſſein de publier ce monument, avec quantité d'autres, & l'avoit déja fait graver ſur une planche de cuivre ; mais d'autres occupations l'ayant empêché de publier la Deſcription de la Hongrie, Mr. *Schwarz*, qui a eu quelques-unes de ces planches, gravées à Nuremberg, a crû pouvoir publier cette Inſcription, qu'il explique dans ce Chapitre. Nous avons

vons appris ici, avec beaucoup de plaisir, de Mr. le Comte *de Marsigli* lui-même, qu'il étoit toûjours, dans la résolution de publier ce bel Ouvrage. Le Public l'attend, avec impatience, depuis qu'il en a vû le *Prodrome*, ou l'Avantcoureur, qui parut en MDCC.

Voici l'Inscription dont il s'agit.

CORNELIAE
SALONINAE
AVG. CONIVG.
GALLIENI AVG.
ORDO MVN.
TIB. DE VNVM
MAIESTAT. EIVS.

C'est-à-dire, *à Cornelie Salonine Imperatrice femme de Gallien Auguste, le Senat de la Ville Franche de Tibisque, devoüé à la Divinité & à sa Majesté.* Il s'agit d'abord de Salonine, que quelques-uns ont confondu avec *Pipa*, ou *Pipara*, qui étoit fille d'un Roi des Marcomans, & que Gallien avoit pris, pour en faire sa Concubine, & de savoir si elle étoit en effet la même, ou si elle étoit distincte. Ceux qui les confondent s'appuyent sur un passage de *Trebellius Pollio*,

Ch.

Ch. III. qui a fait beaucoup de peine aux Savans. Nôtre Auteur croit, avec raiſon, ce me ſemble, que le paſſage de cet Hiſtorien eſt fautif & qu'il y manque quelques mots qu'il faut ſuppléer ; par leſquels on verroit, ſi le tems, ou les Copiſtes ne les avoient pas effacez, que ces deux Dames étoient differentes ; auſſi bien que par *Aurelius Victor*, qui le dit poſitivement. *Trebellius Pollio* témoigne lui-même ailleurs aſſez clairement que Salonine étoit une Dame Romaine, & non Allemande; comme on le pourra voir dans l'Auteur. Il fait voir enſuite que cette *Salonine* fut ſurnommée *Chryſogoné*, comme par honneur, car ce mot ſignifie *une génération d'or*. L'Auteur rejette, avec raiſon, après feu Mr. le Baron de *Spanheim*, la penſée du P. *Hardouin*, que *Salonine* avoit été d'abord mariée à l'Empereur *Valerien*, & qu'elle le fut enſuite avec *Gallien le Jeune*. Elle n'a jamais été femme, que de *Gallien*. On ne doit pas oppoſer à cela une Inſcription trouvée près de Nice, en Provence, & où celui qui fit graver cette Inſcription l'appelle *femme de Gallien le Jeune nôtre Empereur*, CONIVG. GALLIENI

LIENI IVNIORIS AVG. N. Il ne faut pas rapporter *junioris* à *Gallieni*, qui précede, mais à *Augusti*, qui suit, & cela veut dire que Gallien regnoit avec Valerien son Pere, qui étoit *senior Augustus*, & lui *junior*. Le P. *Pagi*, qui avoit rapporté l'Inscription, & qui l'avoit prise au premier sens, dans sa *Dissertation Hypatique*, a corrigé cette faute dans sa Critique sur *Baronius*.

Nôtre Auteur traite en suite des mœurs de Salonine, qui étoient si réglées, qu'elle est nommée *sanctissima*, qui signifie *très-vertueuse*, dans les Inscriptions, comme on l'a vû, dans celle que nôtre Auteur explique ici, & comme on le remarque encore en d'autres. Elle étoit habile dans la Philosophie, & elle estimoit extraordinairement le Philosophe Platonicien *Plotin*; à qui Gallien permit, comme *Porphyre* l'assûre, dans la Vie de ce Philosophe, de rétablir une Ville ruinée de la Campanie, & de l'appeller *Platonopolis*; pour y fonder une République, où l'on observât les Lois de celle de *Platon*. Mais ce dessein échoüa, à ce que dit *Porphyre*, par les intrigues de quelques Courtisans. Il y a bien de

de l'apparence que ce fût, parce que la communauté des Femmes, que *Platon* vouloit établir dans sa République, n'étoit pas une chose praticable.

Mr. *Schwarz* nous apprend en suite le mal & le bien, que l'on dit de Gallien, & les noms & surnoms, qu'on lui donna; après quoi il passe à l'explication du reste de l'Inscription; où il traite de la Ville de Tibisque, du mot ORDO, qui marque le Senat, de l'usage antique d'écrire en lettres capitales, qui furent avec le tems arrondies & converties en lettres courantes, pour écrire plus promptement, des abreviations qui joignent plusieurs Lettres ensemble; ou en mettent de petites en d'autres plus grandes, comme dans l'Inscription dont il s'agit, où dans le G d'AUG., il y a une petite N.; des I & des V. qui sont écrits de même, soit qu'ils soient Consones, ou Voyelles. On en use aujourd'hui autrement, dans les Livres imprimez, pour distinguer la prononciation, comme dans *volvere*, tourner, rouler, & *voluere*, ils ont voulu, & ainsi des autres. Quelques Savans le desaprouvent, aussi-bien que la maniere d'écrire *æris* genitif d'*æs*, du cui-

cuivre, afin de la distinguer d'*aeris*, genitif d'*aër*, de l'air. Comme il ne s'agit, que de ne tromper pas les yeux & ensuite l'esprit, par une figure équivoque; on ne peut pas, ce me semble, le blâmer.

Le Chap. II. traite de la Confrairie des Utriculaires, *de Collegio Utriculariorum*. C'est à l'occasion de cette Inscription trouvée sur les limites de la Transilvanie, non loin de la source de la riviere Temes :

DEAE NEMESI.
AEL. DIOGENES.
ET SILLA. VALERIA.
PRO SALVTE. SVA ET.
FILIORVM. SVORVM.
MATER. ET. PATER.
EX. VOTO. A SOLO.
TEMPLVM. EX. SVO.
FECERVNT. COLLE.
GIO. VIRI. CLARI
ORUM.

Les deux derniers mots de cette Inscription font le principal sujet de ce Chapitre. Dès le tems de Numa, il y eut des Confrairies des differentes professions de la Ville de Rome, qu'on nommoit *Collegia* & *Sodalitates*,

tes, qui avoient leurs Assemblées, leurs Temples & leurs Sacrifices particuliers. Ces Confrairies s'augmenterent extrémement dans la suite, & on fut obligé de les défendre, en sorte que l'on n'en laissa, que quelques-unes des plus vieilles. Clodius les rétablit neuf ans après, on y en ajoûta encore de nouvelles, composées des Esclaves. Jules-Cesar abolit de nouveau les nouvelles, & laissa seulement subsister les anciennes. Auguste en fit autant. D'autres Empereurs en augmenterent depuis le nombre. On en trouve un Catalogue, composé par *Gui Pancirollus*, dans le III. Tome des Antiquitez Romaines recueuillies par Mr. *Grævius*. Il est fait souvent mention de ces Confrairies, dans le *Code Theodosien*, dans les *Pandectes*, & dans les Inscriptions Romaines, qui sont venues jusqu'à nous.

Quelque nombre qu'il y en eût, il n'étoit néanmoins pas permis à tous les Métiers de former des Confrairies, comme il leur plaisoit. Ce n'étoit que par des Constitutions des Empereurs, ou par des Décrets du Sénat, qu'ils pouvoient former ces Corps. Ceux à qui on l'accordoit étoient

étoient des Métiers utiles à l'Etat, soit dans les Villes, soit dans les Armées. Il y en avoit un qu'on appelloit *Collegium Utriculariorum*, & c'est celui dont il s'agit dans l'Inscription qu'on a rapportée, quoi que l'on y lise VIRI CLARIORVM, ou par la faute du Sculpteur, ou parce que le tems en a effacé quelques traits des Lettres, qui y étoient. Il est souvent parlé de cette *Confrairie des faiseurs d'Outres* (car c'est ce que le mot Latin signifie) dans les Anciennes Inscriptions. C'étoient, comme l'Auteur le croit, avec beaucoup d'apparence, des gens qui faisoient des outres, qui étant remplis d'air, & bien bouchez, servoient aux Soldats pour passer des rivieres, où il n'y avoit point de ponts, & que l'on ne pouvoit passer à gué. Ces Outres enflez soûtenoient des radeaux chargez, sur lesquels on pouvoit être sans se mouiller; tels que sont encore aujourd'hui, les radeaux, qui servent à naviguer le Tigre, ou l'Euphrate, comme *Thevenot* les décrit, dans son Voyage. Il est facile de comprendre que les Armées Romaines, qui étoient dans un perpetuel mouvement, pour marcher aux lieux,

lieux, où leur préſence étoit néceſſaire, en avoient extrémement beſoin, & les employoient très-ſouvent. On verra dans l'Auteur les ſentimens que d'autres Savans ont eu ſur cette matiere; & les témoignages des Anciens, qu'il rapporte pour confirmer le ſien, avec les figures de *Robert Valturio*, qui vivoit au milieu du xv. ſiecle. On ne doit pas, après cela, s'étonner que les *Utriculaires* ſe trouvent joints aux *Bateliers*, aux *Charpentiers de baſtions*, & à d'autres, qui ſervoient dans les armées.

Ces Colleges avoient leurs privileges particuliers, comme on l'apprend des Anciennes Loix Romaines, que l'Auteur produit. Ceux qui étoient dans Rome dépendoient du Préfet de la Ville, & dans les Provinces, ils avoient des *Collegiorum patroni*, *curatores*, *præfecti*, *priores*, *magiſtri*, *defenſores*, *duum viri*, *decuriones* &c. Ils avoient auſſi des Thréſoriers & des Secretaires, qui ſe nommoient *Quæſtores & Tabularii Collegiorum*. Il eſt fait mention de gens, qui étoient appellez *Patroni*, *Honorati Utriculariorum* &c. Ils avoient auſſi des Temples particuliers, comme il paroît par l'Inſcription, que l'on a rapportée

tée d'abord, & par plusieurs autres citées par l'Auteur. Ce n'est pas néanmoins que leur Confrairie & les autres semblables des Mêtiers, qui formoient des Corps, passassent pour des Confrairies Religieuses. Ces dernieres étoient composées de diverses sortes de gens, attachez au culte de quelque Divinité, & non d'une seule Espece d'Artisans.

L'Auteur fait ensuite quelques remarques sur la *Déesse Nemesis*, sur laquelle il cite un passage d'*Ammien Marcellin*, qui est remarquable. On en trouvera davantage, dans le Dictionaire Grec de *Robert Constantin*, où cette Déesse est décrite plus exactement. On verra encore dans l'Auteur quelques remarques sur l'Inscription, qui fait le sujet de ce Chapitre, auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Le Chap. III. est tout employé à l'explication d'une ancienne gravure d'une Sardoine, que l'Auteur a fait graver dans sa premiere Planche. Elle représente, comme il le croit, un Sacrifice fait à Bacchus, dont il examine, avec soin, toutes les circonstances, ce qui lui a donné lieu de recueuillir ce que l'on peut dire de plus re-

remarquable sur les sacrifices de Bacchus. On y voit entre autres une Colomne qui représente Bacchus, comme l'Auteur le fait voir, & la figure de Silene, qui tient un Bouc entre ses jambes, comme pour le sacrifier à Bacchus. L'Auteur soupçonne que ce pourroit bien être Bacchus lui-même, que l'on représentoit quelquefois, comme vieux, aussi bien que comme jeune. Mr. *Schwarz* le prouve par *Diodore de Sicile*, par *Phurnutus*, & par *Macrobe*, contre le sentiment de quelques Savans. Cette derniere remarque est fort bonne; mais il semble que c'est assez que la Colomne représente Bacchus, sans qu'il soit besoin de le retrouver encore dans une figure, qui quadre plus naturellement à Silene. On ne peut pas parler en détail de châque figure, ni de l'explication, que l'Auteur lui donne. Pour se faire entendre il faudroit mettre ici la gravure entiere, & s'étendre plus qu'on ne peut le faire. Il suffit de dire qu'il y a ici toutes les principales choses, qui regardent les sacrifices de Bacchus, bien éclaircies & prouvées avec exactitude, par les autoritez des Anciens.

Si l'on joint à cela ce que l'Auteur

teur a encore remarqué dans le Ch. IV. ſur un bas relief antique, qui repréſente la pompe des Bacchanales; on aura à peu près tout ce qui regarde les Sacrifices & les fêtes de Bacchus, & le tout appuyé ſur les témoignages des Anciens. Cette Diſſertation pourra ſervir de ſupplément à l'explication, que le P. *de Montfaucon* a donnée de ce bas relief; où il ſe contente de propoſer ſa penſée, ſans en apporter aucune preuve. Quelque habile homme, dans la Mythologie & dans les Antiquitez, comme Mr. *Schwarz*, ne rendroit pas un mauvais ſervice au Public, s'il entreprenoit une nouvelle explication des figures, que le P. de Montfaucon a publiées, avec des preuves de tout ce qu'il diroit, comme il a fait ici.

Le dernier Chapitre de ces Mélanges renferme une Harangue, prononcée en l'honneur de l'Empereur Tacite, par *Metius Voconius*, ou, comme il y a dans *Vopiſcus*, par *Metius Nicomachus*. On la donne ici, en deux Colomnes, dont l'une eſt tirée d'un MS. des Anciens Panegyriques, & l'autre du Ch. V. de la Vie de l'Empereur Tacite, dans l'Hiſtoire Auguſte, par *Vopiſcus*. Celle qui eſt

dans cet Hiſtorien paroît une Paraphraſe de l'autre, & n'égale nullement l'Original, qui eſt plus court, plus ſerré &, par conſéquent, plus fort; comme ceux qui les liront, avec attention, en conviendront, même ſans avoir lu ce que nôtre Auteur en dit. *Metius Voconius*, après avoir dit que le Sénat avoit fait Empereur un homme âgé, ajoûte qu'à cauſe de cela il n'y avoit rien à craindre de lui: „ Tacite lui-même, *continue-t-il*, „ ſait quel Prince il a toûjours ſouhaité. Si nous trouvions à propos de rappeller en nôtre mémoire „ ces anciens Monſtres, les Caligulas, les Nerons, les Commodes, „ les Eliogabales; vous diriez tous, „ d'une même voix, que ces gens-là n'étoient pas des hommes, mais „ les vices mêmes de leurs tems, en „ original. Les Dieux nous gardent „ d'avoir des Empereurs enfans; de „ nommer Peres de la Patrie des „ Princes qui n'ont encore point de „ barbe; qui apprennent à écrire, & „ qui donnent les Magiſtratures en „ badinant, comme font les enfans! „ Qu'y a-t-il de plus fâcheux, que „ d'avoir des Empereurs, qui dépendent de leurs nourrices, & qui ſont

„ in-

„ incapables de juger des bruits pu-
„ blics? Rendons graces aux Dieux,
„ pour la République, de ce que nous
„ avons Tacite pour Prince. De vô-
„ tre côté, je vous prie, Tacite, que
„ ſi vous venez à vous ſentir mourir,
„ plûtôt que vous ne le croiyez, de ne
„ point faire vos petits Enfans héri-
„ tiers de l'Empire Romain; mais
„ d'imiter plûtôt Nerva, Trajan,
„ Hadrien, Antonin *le pieux* & d'au-
„ tres, que le Sénat a mis au rang
„ des Dieux. Il n'y a rien de plus
„ glorieux, pour un Prince, que
„ d'aimer mieux la République que
„ ſes Enfans. *Metius Voconius* vou-
loit dire qu'il valloit mieux prendre pour Collegues de l'Empire, des gens capables de la gouverner & de ſucce-der dignement à cette ſuprême digni-té; que de la laiſſer entre les mains de jeunes garçons, ſeulement parce qu'on en eſt le Pere; comme avoit fait Marc Antonin, qui après avoir été le meilleur Empereur, que Ro-me eût eu, la laiſſa à un jeune fu-rieux, qui fût un des plus grands ty-rans, qu'elle ait vus.

Au reſte, le Public verroit, avec plai-ſir une nouvelle Edition des Anciens Panegyriques, faite ſur de bons MSS.

tels que ſont ceux, que nôtre Auteur a entre ſes mains, comme il le témoigne. Nous n'avons vu encore aucune Edition de ces Harangues, dont nous aiyons ſujet d'être contents.

ARTICLE VI.

MISCELLANEA *Græcorum aliquot Scriptorum* CARMINA, *cum verſione Latina & Notis.* A Londres MDCCXXII. in 4. pagg. 208. avec les Préfaces.

MR. *Mattaire*, dont nous avons parlé pluſieurs fois, à l'occaſion des nouvelles Editions des livres Anciens, qu'il a publiées, & du I. Tome de ſes *Annales Typographiques*, eſt celui qui a fait ce Nouveau Recueuil & qui y a ajoûté des Notes à la fin. Le texte des Auteurs, dont il s'agit, eſt imprimé magnifiquement, en gros caracteres Grecs, & la Verſion à proportion. Le format eſt de la même grandeur, que les cinq Volumes des Poëtes Latins, imprimez chez *Tonſon*, in 4. il y a quelques années. Mr. *Mattaire*, en travaillant à l'Hiſtoire

toire de l'Imprimerie & en faisant le Catalogue des Anciennes Editions, a trouvé diverses petites pieces des Poëtes Grecs, & des Editions, qui étoient devenues rares; & cela lui a fait venir la pensée de ramasser ces piéces, en quelques Volumes; avec les diversitez de lecture, qu'il pourroit trouver & quelques petites Notes, qu'il mettroit à la fin. C'est ce qu'il a commencé à executer, en ce Volume, dont nous indiquerons les pieces; afin que les Lecteurs puissent savoir, au moins en général, ce qu'il contient. Voici donc ce qu'on y trouve, selon l'ordre, que l'Editeur a suivi.

1. *Hermès Trismegiste*, ou, selon d'autres Exemplaires, *Orphée* des tremblements de terre. C'est proprement l'explication du sentiment de quelques Anciens, sur les préfages, que l'on peut tirer des tremblemens de terre, selon les Signes du Zodiaque, dans lesquels le Soleil se trouve, quand ils arrivent, & selon qu'ils se font de nuit, ou de jour; car l'Auteur prétendoit que les differents tems, auxquels la Terre trembloit, changeoient les préfages que l'on en pouvoit tirer. L'Editeur ne croit nulle-

ment que cette piece ſoit d'*Hermès*, ni d'*Orphée*, qui, ſelon *Ariſtote*, n'avoit fait aucuns vers ; & en effet ces vers ne reſſentent nullement la profonde Antiquité, que l'on attribue à ces Auteurs ; non plus que ceux, que l'on a publiez autrefois, ſous le nom des *Sibylles*. Pour la matiere même, elle eſt toute chimerique, & ſans aucun fondement ſolide, tel que pourroit être une Experience conſtante. Ces vers ſe trouvoient communément, à la fin de l'Anthologie des Epigrammes Greques, & ils avoient été imprimez à part à Paris en MDLXXXVI, in 4. chez Morel, avec les verſions de *Jean Antoine Baif*, & le paſſage d'*Aratus* touchant le Zodiaque, traduit en Latin par *Ciceron*.

Dans les Notes, on voit les differentes Editions, dont l'Auteur s'eſt ſervi, pour publier de nouveau ces vers. Il y explique les mots qui ſont ambigus, ou obſcurs, & n'oublie pas de remarquer ceux, qui ne ſe trouvent pas dans les Dictionaires ; ou qui s'y trouvent, mais ſans exemples d'Auteurs, qui s'en fuſſent ſervis. Il y en a pluſieurs, dans ce ſeul Poëme, qui ne marquent nullement ſon an-

antiquité, mais plûtôt la licence des derniers siecles, & la décadence de la Grece.

2. Les *Oracles des Mages de la secte de Zoroastre*, qui suivent, ont été imprimez plusieurs fois, avec les Notes de *Plethon* & de *Psellus*. Ces Oracles sont visiblement supposez & viennent peut-être de diverses mains; mais il n'est guere possible d'en conjecturer les Auteurs. Il y a des choses, qui sentent le Christianisme, mais il y en a d'autres, qui lui sont tout-à-fait contraires. D'ailleurs ces vers sont mutilez & très-corrompus. Ils l'étoient même, du tems de *Plethon* & de *Psellus*; de sorte qu'il n'est pas facile d'en trouver le sens. Outre les Editions que Mr. *Mattaire* marque ici, ils ont été publiez par *François Patrizzi* & par *Thomas Stanley* à la fin de son Histoire de la Philosophie Orientale, que j'ai autrefois traduite en Latin. On les peut encore voir, dans le 2. Volume de mes Ouvrages Philosophiques. J'y ai corrigé & expliqué quelques endroits, par conjecture; mais on les peut bien nommer *les feuilles de la Sibylle*, qui ayant une fois été séparées par le vent, ne pouvoient plus être ras-

ſemblées, pour former un ſens ſuivi, de ce qu'elle y avoit écrit. Mr. *Mattaire* les a auſſi expliquez par quelques notes, auxquelles il a joint les Scholies de *Plethon*, qu'il a miſes en Grec ſeulement. Il y a joint l'Eclogue de *Virgile*, où l'on a prétendu que la venue du Meſſie étoit prédite, avec la verſion Greque, qu'on en trouve dans *Euſebe*, de petites notes, & une autre verſion Greque faite par un Anglois.

3. La chanſon Dorique d'*Ariphron* de Sicyone, en l'honneur de la Santé, nous a été conſervée par *Athenée* au Liv. xv. de ſes *Dipnoſophiſtes*, & a été citée par pluſieurs Anciens, comme l'Editeur le remarque. Il y joint des notes avec deux Hymnes d'*Orphée*, dont l'une s'adreſſe à la *Santé*, & l'autre à *Esculape*, qu'il illuſtre auſſi par de petites notes; où il marque, entre autres choſes, pluſieurs mots, qui ne ſe trouvent guére dans les Dictionaires, ou qui n'y ſont point du tout.

4. On voit, après cela, quatre Hymnes de *Proclus* de Lycie, célebre Platonicien du V. Siecle, adreſſées au Soleil, aux Muſes, & à Venus, avec diverſes verſions. Il y en a encore

core d'autres, dans les Notes.

5. *Ariſtote* avoit fait un Cantique ſur la Vertu, dont il y a pluſieurs Editions, les Varietez desquelles ſe trouvent dans les Notes.

6. Ce Cantique eſt ſuivi de l'Hymne au Soleil, attribué à Homere, & qui contient 546. vers. L'Editeur y a joint ſes remarques & celles de feu Mr. *Barnes*, Profeſſeur en Langue Greque à Cambrige.

7. La piece ſuivante conſiſte en deux Inſcriptions fameuſes d'*Herode* l'Athenien, publiées & commentées par *Caſaubon* & *Saumaiſe*. L'Editeur les a abregées, & y en a ajoûté de nouvelles.

8. On voit, dans les Notes, deux très-anciennes Inſcriptions publiées depuis peu par Mr. *Chishull*, Prêtre de l'Egliſe Anglicane. Elles ſont écrites en maniere que la premiere ligne va de la droite à la gauche & la ſeconde revient de la gauche à la droite. Les Grecs appellent cela écrire βουστροφηδὸν, ou en tournant comme les bœufs, qui en labourant vont d'un bout du champ à l'autre & reviennent à côté du ſillon, qu'ils viennent de faire, en un ſens tout oppoſé.

La premiere de ces deux Inſcriptions

tions doit être d'une grande Antiquité, puis que, pour les Voyelles longues η & ω, il y a les courtes ε & ο, ce qui fait voir qu'elle a été écrite avant *Simonide*, qu'on dit être l'inventeur des figures particulieres des Voyelles longues, qui ne furent pas en uſage avant l'Archonte Euclide, comme le dit le Scholiaſte d'Euripide. On y trouve auſſi ο pour ου & ε pour αι, & H y tient lieu de la marque de l'aſpiration. Dans la ſeconde, on voit les Voyelles longues η & ω; ce qui fait voir qu'elle eſt nouvelle, & ce n'eſt en effet, que la même, mais écrite ſelon la nouvelle Orthographe. Mr. *Mattaire* donne pluſieurs exemples de l'ancienne, & fait quelques remarques contre Mr. *Chishull*, mais civiles. Si j'avois vû ce qu'il dit de cette Inſcription, j'aurois pu en parler ici; mais ſon livre n'eſt pas encore venu deça la mer, au moins que je ſâche.

9. On trouve, après cela, un petit Ouvrage de *Cyrus Theodorus Prodromus*. C'eſt un Dialogue, en vers Iambiques, intitulé *l'Amitié en Exil*, qu'il introduit s'entretenant avec un homme de la campagne & lui racontant que le Monde, ſon Epoux, l'avoit

voit répudiée par le conseil de la Folie sa Servante, & avoit épousé l'*Inimitié*. Elle étale, en passant, les biens, que l'Amitié apporte au Monde & les maux, que l'Inimitié lui fait. Enfin l'Etranger, à qui elle parle, lui persuade de se marier avec lui. Par où l'Auteur a voulu marquer que la veritable Amitié ne se trouve plus parmi ses hommes. *Conrard Gesner* a le premier publié ce Dialogue. Ce *Theodore Prodromus* a vêcu plusieurs Siecles, après Jesus-Christ, & a composé divers autres Ouvrages, & entre autres un Roman, publié par *Gaulmin* en 1625.

10. Enfin il y a ici un petit Poëme Dramatique tout moral, & sans garder les Lois du Théatre, composé par *Plochirus Michaël*, de la Fortune & des Muses, qui est aussi des derniers tems. Mr. *Mattaire* a mis ici des Notes sur ces deux Poëmes, & à la fin quelques Epigrammes de l'Anthologie, traduites en vers Latins, par *Fréderic Morel*, Professeur Royal en Langue Greque. Le même a traduit une partie des pieces précedentes, en vers. Il n'étoit ni bon Poëte Latin, ni judicieux Critique; mais c'étoit un homme studieux &

diligent, à qui l'on eſt redevable de pluſieurs éditions d'Auteurs Grecs, comme de *Dion Chryſoſtome*, des *Philoſtrates*, & de *Libanius*. On trouve ſur tout beaucoup de petites pieces, qu'il a publiées à part, en quantité de petits Livres, qui ſont encore à préſent recherchez des Curieux.

Le ſtyle des deux dernieres pieces n'eſt nullement formé ſur celui de l'ancienne Grece. La matiere n'y eſt pas tournée d'une maniere, qui puiſſe beaucoup plaire. Il ſemble néanmoins que *l'Amitié en Exil* vaut mieux que l'autre. Le ſens des derniers vers n'eſt aſſurément pas mauvais. L'Hôte Campagnard, chez qui elle étoit logée, lui propoſe de l'épouſer; elle le refuſe d'abord; & pour la gagner, il lui jure qu'il ne fera jamais rien, qui puiſſe la choquer. Là-deſſus elle lui demande s'il veut s'engager à lui donner les préſens nuptiaux, qu'elle exigera de lui. L'Hôte la prie de lui dire quels ſont ces préſens. „ Pouvez vous, *lui dit* „ *elle*, vous rejoüir du bien, qui ar„ rive à un autre? Je le puis, *ré*„ *pond-il*. Et être affligé, *continue*„ *t-elle*, de la douleur qu'il ſouffre?

„ Sans

„ Sans doute, *dit l'Hôte*. Et fuir „ la duplicité d'esprit, en sorte que „ vos discours s'accordent avec les „ sentimens de vôtre cœur? *dit l'A-* „ *mitié*. Il lui promet qu'il sera sin- „ cere, & la prie de lui demander „ autre chose. Pouvez-vous, *ajoûte-t-* „ *elle*, préferer l'interêt de vos Amis à „ vôtre propre interêt? Il le lui pro- „ met. Et mourir même, s'il le „ faut, pour eux? Il s'y engage. Et „ ne point porter envie à vos envieux, „ lors qu'ils seront en fortune? Il „ l'en assure. Et aimer, *dit-elle*, ces „ mêmes gens-là? Il s'en fait fort; „ sur quoi elle témoigne qu'elle „ craint qu'après s'être engagé à tout „ cela de paroles, il ne renonce à ses „ engagements, par sa conduite. Il „ répond qu'il a déja juré de lui être „ complaisant en tout. Elle lui dit „ enfin, qu'il considere bien son ser- „ ment, en la prenant. Ce sont-là des sentimens très-relevez & dignes de la veritable Amitié, c'est-à-dire, de la Charité Chrétienne, la plus épurée. C'est dommage qu'ils ne soient exprimez plus élegamment.

A R-

ARTICLE VII.

VITA THOMÆ CAMPANELLAE, *Auctore* ERN. SAL. CYPRIANO. *Accedunt hac secundâ Editione Adpendices IV. Doctorum Virorum de Campanellæ Vita, Philosophia & Libris Schediasmata complectentes.* A Amsterdam chez les Freres Wetstein, MDCCXXII. in 12.

MR. *Cyprianus* avoit publié en MDCCV. la vie de *Thomas Campanella*, Philosophe très-célebre, au commencement du Siecle passé, & quelques années après. Comme cette Edition s'étoit débitée, il en donne une seconde, augmentée de quatre Appendices, tirées de quatre Auteurs differents, qui parlent de *Campanella*; afin que les Lecteurs puissent voir ce que l'on a dit, pour & contre cet homme.

Mr. *Cyprianus* donne lui-même d'abord sa vie d'une maniere nette & desintereſſée, sans omettre le mal, qu'on en disoit; & sans dissimuler non plus les jugemens plus favorables, qu'on

qu'on avoit faits de lui. Il étoit né le 5. de Septembre de l'an MDLXVIII. dans un petit lieu nommé *Stilo*, dans la Calabre Ulterieure. Après avoir fait ſes premieres études, il entra à l'âge de 14. ans chez les Dominicains. Il ne goûta point la Philoſophie d'*Ariſtote*, & il en voulut faire une autre, ſur ſes propres principes, ce qui ne choqua pas peu les Moines. Il ſe mêla encore de Théologie, & de Politique, & ſe fit par là des affaires. Il s'entêta de l'Aſtrologie Judiciaire & ſe vanta d'avoir commerce avec des Eſprits. On l'arrêta à Naples l'an MDXCIX. on lui fit ſouffrir une horrible torture, pour lui faire confeſſer ſes Héreſies, ou pour découvrir je ne ſai quel deſſein, qu'il avoit fait, diſoit-on, contre l'Eſpagne ; mais en vain. Il demeura, dans le Château de l'Oeuf & dans deux autres priſons, environ vintſept ans. On le relâcha l'an MDCXXVI. à l'inſtance d'Urbain VIII. qui demanda qu'on le lui renvoya, puis qu'il étoit accuſé d'Héreſie ; pour être jugé Rome, par l'Inquiſition. On prétend qu'Urbain ne le fit ſortir de la priſon de Naples, & en ſuite ne le délivra de l'Inquiſition ; que pour s'en-

s'entretenir, avec lui, d'Aſtrologie & de Magie, & apprendre de lui l'avenir. Les Eſpagnols le redemanderent, mais le Pape le fit ſauver en France, en MDCXXXIX. Il y fut eſtimé & connu même de la Cour, qui le conſulta auſſi de l'avenir. Il y mourut, en bon Catholique, à Paris, le 19. de Mai M DC XXXIX. On verra dans le Ch. I. de Mr. *Cyprianus* ſa vie en abregé; dans le II. les differens jugemens, qu'on a faits de lui; dans le III. quelles étoient ſa Théologie & ſa Magie; dans le IV. quelle étoit ſa Philoſophie; & dans le V. enfin quels ſont les Livres, qu'il avoit compoſez.

La I. Appendice eſt de *Morhof*, qui examine l'opinion de Campanella, touchant le ſentiment de tous les Corps: la II. eſt une Lettre pleine d'amitié & d'eſtime, que *Gabriel Naudé* lui a écrite: la III. eſt la vie de *Campanella*, par le P. *Echard*, Jacobin de Paris, où il défend ſon Confrere, autant qu'il peut: la IV. contient quelques témoignages ſur *Campanella*. Ceux qui aiment les ſentimens Nouveaux & Paradoxes n'ont qu'à lire cet Auteur, qui leur en fournira bon nombre. L'eſpace né-

néceſſaire, pour entrer dans une ſemblable matiere, nous manquant ici, nous n'en parlerons pas davantage. Pour en bien juger, il faudroit lire ſes Ouvrages, qui ſont aſſez rares, & que je n'ai jamais lûs.

FIN *de la I. Partie du* XVIII. *Tome de la Bibl. Anc. & Mod.*

AVERTISSEMENT.

Sur quelques fautes, qui ſe ſont gliſſées dans le Volume XVII.

Pag. 170. ligne 14. il faut ponctuer ainſi les Vers d'*Horace* :

——— *illa rogare*
Quantane? num tantùm, ſufflans ſe, magna fuiſſet?

Tantùm magna, eſt pour *tanta* ou *tam magna*, comme on le peut voir, par la paraphraſe Françoiſe, & Latine de ces Vers, qui en fera comprendre le ſens.

Pag. 458. ligne 3. au lieu de *litterarum*, il faut lire *vitrariarum*, comme

me le ſens le demande, ainſi que ce qui précede le montre.

Pag. 464. ligne 22. au lieu de CLXXVI. il faut lire CLXVI. & dans la ligne ſuivante *onze années*, & non *une année*. La premiere faute a produit la ſeconde. Je n'ai eu aucun interêt de mal indiquer la date. Si je ne me ſuis pas étendu davantage ſur ce Livre, cela n'eſt venu que du peu d'eſpace, qui me reſtoit, & de ce que je ne trouvois pas à propos de differer à en parler dans un autre Volume. Je ne croyois pas non plus devoir donner de plus grands Extraits de ces Diſſertations, qui méritent d'ailleurs d'être luës, en elles-mêmes. Pour les diſcours enflez des Martyrs, j'ai marqué où l'on en pouvoit trouver des exemples, & je ſuis trop occupé d'ailleurs, pour les copier dans les livres des Anciens. Comme il n'y a perſonne qui accorde aux autres plus facilement la liberté de dire ce qu'ils veulent, ſans nuire à la réputation des autres; il eſt juſte que je me taiſe, lors que je croi devoir le faire.

J'avois cité le livre de *Prudenſe* des Couronnes, qui eſt une hiſtoire de quelques-uns des plus Anciens Martyrs, qu'il introduit parlans, en divers

divers endroits d'une maniere fort enflée. On peut voir le Martyre de S. Laurent, qui ayant été grillé d'un côté, dit au Bourreau de le tourner de l'autre, pour voir s'il étoit assez grillé, & ensuite l'invita à manger du rôti, pour voir si la chair rôtie étoit meilleure que la crue :

——— *Coctum est; devora*
Et experimentum cape
Sit crudum, an assum melius.

FIN.

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

Pour servir de suite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XVIII.

POUR L'ANNE'E MDCCXXII.

Partie Seconde.

A AMSTERDAM,
Chez les FRERES WETSTEIN.

M DCC XXII.

TABLE

DES LIVRES

Dont il eſt parlé dans la 2. Partie du

TOME XVIII.

DE LA

BIBLIOTHEQUE

ANCIENNE ET MODERNE.

I. *Suite de l'Extrait du XVI. Tome des Actes Publics d'Angleterre, pour les 14. premieres années de* JAQUES I. 237.

II. *Plan de l'Hiſtoire d'Angleterre par Mr.* DE RAPIN THOIRAS. 331.

III. *Hiſtoire des Provinces Unies des Pais Bas, par* l'Auteur de la Bibl. Anc. & Mod. 349.

IV. *Réponſe de* Mr. NOODT *ſur l'expoſition des Enfans, parmi les Romains.* 367.

V. *Hiſtoire des Pandectes de Florence par Mr.* BRENKMAN. 375.

VI. FLORUS *de* Mr. DUKER. 381.

VII. Les Annales de l'Imprimerie, par Mr. MATTAIRE. 398.
VIII. L'Origine du Droit & la Constance de la Jurisprudence & de la Philologie, par Mr DEL VICO 417.
IX. Dissertations Mêlées de Mr. l'Abbé GAROFALO 434.
X. De la Foiblesse de l'Esprit Humain par Mr HUET, *Evêque d'Avranches.* 455.

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

Suite de l'Extrait du XVI. Tome des Actes Publics d'Angleterre. Pour les 14 premiéres années du Regne de Jaques I.

IL ne faut pas s'attendre à trouver, dans les quatorze premiéres années du Régne de *Jaques* I. des événemens éclatans, qui intéreſſent beaucoup les Lecteurs. Premiérement, on y voit fort peu d'affaires étrangéres. En ſecond lieu, les affaires domeſtiques, ſi on en excepte la Conjuration des poudres, ſont peu importantes en elles-mêmes. Mais cela n'empéche pas, qu'il ne ſoit abſolument néceſſaire de bien connoître

ce Régne; si l'on veut avoir une juste idée de ce qui s'est passé, dans les suivans. La raison en est, que c'est dans celui-ci, que se trouve véritablement la source & l'origine des Révolutions arrivées en Angleterre, depuis environ cent ans. Pour bien connoître le Régne de *Jaques* I. il faut nécessairement avoir une connoissance assez étenduë du génie & du caractére de ce Prince, de ses maximes & de ses principes, par rapport au Gouvernement & à la Religion. C'est par-là que je commencerai, avant que d'entrer dans le recit des événemens, auxquels les Actes du Recueuil se rapportent.

Six heures après la mort *d'Elisabeth*, *Jaques* VI. Roi d'Ecosse fut proclamé Roi d'Angleterre, sous le nom de *Jaques* I. Ce fut le Conseil, qui le fit proclamer; & l'on pourroit justement demander, qui avoit donné ce pouvoir au Conseil; puisque, ni *Jaques*, ni la Reine sa Mére, n'avoient jamais été reconnus pour Successeurs présomptifs d'*Elisabeth*, & que ce ne fut qu'au moment même de sa mort, que la défunte Reine s'étoit résoluë à déclarer qu'elle regardoit le Roi d'Ecosse comme son légi-

gitime Successeur. Il est vrai que le Conseil se fondoit sur trois sortes de droits, qui se réünissoient dans la personne du Roi *Jaques*. Le premier étoit, qu'il avoit été nommé par la Reine *Elisabeth*, pour son Successeur, & que cette nomination se trouva confirmée dans son Testament. Mais ce droit-là étoit trop peu solide, pour que le Conseil pût fonder là-dessus la Proclamation, dont je viens de parler. C'étoit une maxime jusqu'alors inconnuë en Angleterre, qu'il fût au pouvoir d'un Roi, ou d'une Reine, de laisser la Couronne à qui il leur plaisoit; par une simple nomination, ou même par un Testament, sans l'intervention & la concurrence du Parlement. *Edouard* VI. avoit ainsi transporté la Couronne à *Jeanne Gray*, qui ne pût se soûtenir, n'étant appuyée que sur ce droit. Le second étoit, que *Jaques* étoit le plus proche Héritier d'*Elisabeth*. Cela ne pouvoit être contesté. Mais le Testament de *Henri* VIII. autorisé par un Acte de Parlement, qui n'avoit jamais été révoqué, avoit réglé la Succession d'une autre maniere. C'étoit aux Descendans de la Reine Duchesse de *Suffolk*, à monter sur le trône,

après la mort d'*Elisabeth*. Il auroit donc fallu, pour agir dans l'ordre, annuller premiérement cet Acte, & casser le Testament de *Henri* VIII., afin de laisser un libre cours à l'ordre de la Succession, & pour conserver les droits de la branche aînée. Ainsi ce second droit étoit sujet à des difficultez, dont le Conseil n'avoit pas le pouvoir de décider. On voit une preuve sensible de ce que j'avance ici, dans les précautions que le Parlement a prises, de nos jours, par rapport à l'établissement de la Maison d'Hannover; pour ne pas laisser au Conseil la liberté de décider à qui devoit apartenir la Couronne, après la mort de la Reine *Anne*, & afin qu'il ne fût pas en son pouvoir de faire proclamer celui, qu'il trouveroit à propos.

Le troisiême droit du Roi *Jaques* peut être appellé un droit *Parlementaire*; parce qu'il tiroit la source d'un Statut, fait sous le Regne de *Henri* VII. par lequel la Succession à la Couronne étoit établie dans la famille de ce Roi, selon l'ordre naturel; en préférant toûjours les branches aînées aux cadettes. Ce troisiême droit étoit sans doute le meilleur, & néanmoins le Testament

de

de *Henri* VIII. autorisé par un Acte de Parlement, y étoit opposé. Maigré ces difficultez, le Conseil ne laissa pas de décider, & de faire proclamer *Jaques*; comme étant fondé sur un droit incontestable. Il n'y a point de doute, que le Sécrétaire *Cécil*, qui avoit un grand crédit dans le Conseil, & qui quelque tems, avant la mort d'*Elisabeth*, s'étoit dévoüé au Roi d'Ecosse, & entretenoit de secrettes correspondances avec lui, ne le servît avec ardeur, dans cette occasion. *Jaques* accepta la Couronne d'Angleterre qu'il attendoit, depuis longtems, avec beaucoup d'impatience; sans s'informer scrupuleusement sur quel fondement on l'avoit fait proclamer. Mais quand il fut assis sur le trône, il rejetta les trois sortes de droits, dont je viens de parler, & ne voulut s'appuyer que sur un droit héréditaire, qui ne tiroit la force d'aucun Acte de Parlement; comme si la Succession à la Couronne d'Angleterre étoit par elle-même héréditaire, & n'avoit pas besoin d'être appuyée par aucun Statut. Aucun Roi d'Angleterre, avant lui, n'avoit formé une pareille prétention; ou, du moins, s'il y en avoit eu quelcun, qui eût

été dans le même sentiment, il ne l'avoit pas fait connoître. En effet cette prétention étoit sujette à tant d'objections & de difficultez, qu'il est étonnant que ce Prince, qui étoit bien instruit dans l'Histoire d'Angleterre, ait pû se prévenir si fortement sur cette matiére. C'est ce que je vai faire voir ici, en peu de mots.

Qu'on éxamine l'Histoire d'Angleterre, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à nos jours; on ne trouvera ni loi, ni coûtume, sur laquelle on puisse fonder la succession héréditaire de la Couronne, indépendemment des Actes de Parlement; sans parler du tems des Anglo-Saxons, où l'on voit, pendant l'espace de 600. ans, tant d'éxemples contraires à une pareille loi, ou coûtume; il est certain que les cinq premiers Rois, qui ont régné depuis la Conquête, en y comprenant *Guillaume le Conquerant*, ne sont pas montez sur le trône, par un droit héréditaire. Si depuis le dernier de ces Rois la Succession, en faveur du plus prochain Héritier, avoit prévalu, & qu'elle n'eût été que rarement, ou jamais discontinuée, on pourroit dire, que la Coûtume tient lieu de loi.

Mais

Mais puis qu'il eſt conſtant qu'elle a été très-ſouvent iuterrompuë ; & que depuis *Guillaume* I. juſqu'à *Henri* VIII. il n'y a jamais eu plus de trois Rois de ſuite, qui aient ſuccédé de Pére en fils ; ſur quoi peut-on fonder cette ſucceſſion héréditaire, ſi on rejette les Actes de Parlement, qui ont établi la ſucceſſion dans certaines Familles ? Mais quand même ce droit de ſucceſſion héréditaire, indépendant des Actes de Parlement, ſeroit parfaitement prouvé, il s'enſuivroit que *Henri* VII. de qui *Jaques* I. tiroit ſon origine, n'auroit pas été légitime Roi ; puis qu'il n'étoit, ni légitime Héritier de *Richard* III. à qui il ſucceda, ni légitime Héritier de la Maiſon de *Lancaſtre*, & que cette Maiſon n'étoit pas légitime Héritiere de *Richard* II. *Henri* VIII. étoit ſi peu perſuadé de ce droit héréditaire, que dans ſon Teſtament, il paſſa ſous ſilence le droit de la branche de ſa ſœur aînée, pour aſſurer le ſucceſſion à la cadette. *Edouard* VI. ne fut pas plus ſcrupuleux, puiſqu'au préjudice de ſes deux ſœurs, il voulut tranſporter la Couronne à *Jeanne Gray*. Malgré tout cela, ce droit de ſucceſſion héréditaire, indépendemment du Par-

lement, prétendu inaltérable, quoi que si souvent altéré, prit de si fortes racines sous le Régne de *Jaques* I. qu'elles n'ont pû jusqu'ici être arrachées. On s'en sert encore aujourd'hui, comme d'un principe incontestable; pour faire voir que le Parlement n'a pas le droit de changer l'ordre de la succession, en quelque cas que ce soit. Mais d'un autre côté, il est certain que ce n'a jamais été le sentiment de la Nation, représentée par le Parlement. [Le même usage étoit, parmi les anciens Ecossois, & le contraire ne s'introduisit qu'avec beaucoup de peine & assez tard, comme on le peut voir, par l'Histoire d'Ecosse de *Buchanan*.]

On demandera, peut-être, quel intérêt avoit *Jaques* I. plus que ses Prédécesseurs, de s'appuyer sur ce droit, qui n'étoit rien moins que certain. Le voici en deux mots. C'est qu'il étoit prévenu, jusqu'à l'entêtement, en faveur du pouvoir absolu de la Royauté, & qu'il croyoit qu'appuyée sur des Actes de Parlement, ou sur l'approbation du Peuple, elle ne pouvoit pas être si absoluë; que celle qui étoit fondée sur un droit naturel, ou sur une coûtume inviolable,

de-

depuis le commencement de la Monarchie. C'eſt ici un des principaux caractéres de ce Prince, par lequel il eſt néceſſaire de le faire connoître. [Il auroit néanmoins beaucoup mieux vallu, pour lui & pour ſa poſterité, qu'ils euſſent ſuivi d'autres maximes. Voyez la Biblioth. Choiſie T. VIII. p. 199.]

Depuis la triſte Cataſtrophe de *Richard* II., les Rois d'Angleterre avoient évité comme un écueuil, de mettre leur Prérogative en compromis; aimant mieux laiſſer cette matiére dans l'obſcurité, où elle ſe trouvoit, que de faire des efforts, pour l'éclaircir à leur avantage; parce qu'ils craignoient d'effaroucher les Anglois, qui, de tout tems, ont été très-jaloux de leurs libertez. *Richard* II. avoit ſi mal réüſſi, qu'il n'eſt pas étonnant que ſes malheurs ayent donné lieu à ſes Succeſſeurs de craindre un ſemblable ſort. C'étoit une queſtion très-délicate & très-difficile, que de ſavoir juſqu'où s'étendoit la Prérogative Royale, & en quoi conſiſtoient véritablement les priviléges du peuple. L'Hiſtoire d'Angleterre fait voir, que les Rois les plus prudens & les plus habiles, ceux mêmes qui

ont été les plus abſolus, ont évité, avec un extrême ſoin, de remuër ces ſortes de queſtions. Toute leur attention conſiſtoit à faire, avec le ſecours du Parlement, ce qu'ils jugeoient convenable au bien de la Nation, ou à leurs propres intérêts; ſans affecter d'agir avec un pouvoir abſolu. Si quelques-uns ſe ſont quelquefois écartez de cette régle, ce n'a été que rarement, & de telle ſorte que le peuple n'en a pas été alarmé; parce qu'il ne voyoit pas qu'ils affectaſſent de fonder l'étenduë de leur prérogative ſur des principes généraux, qui n'admiſſent aucunes bornes. Il regardoit certains cas particuliers, dans leſquels les Rois ſembloient aller trop loin; comme ne devant point avoir d'influence, ſur le reſte de leur conduite. Les guerres civiles, entre les deux Maiſons de *Lancaſtre* & d'*York*, furent, à cet égard, très-favorables au peuple; en ce qu'elles mirent les Rois dans la néceſſité de ne pouvoir ſe paſſer de lui. Par conſéquent, ce n'étoit pas un tems favorable, pour étendre la Prérogative Royale. *Henri* VIII. le plus abſolu des Rois d'Angleterre, ne tâcha qu'une ſeule fois de rompre la digue,

par

par le Conſeil du Cardinal *Wolſey*. Mais quand il vit que le peuple commençoit à s'alarmer, il aima mieux plier, que de ſoûtenir les entrepriſes de ſon ambitieux Miniſtre. Sans entreprendre donc de décider, lui-même, ce qu'il pouvoit faire en vertu de ſa ſeule prérogative, il ſe contentoit de la joindre ſans ceſſe à l'autorité du Parlement ; & par-là, il faiſoit tout ce qu'il vouloit, ſans cauſer de la jalouſie à ſes Sujets. *Edouard* VI. *Marie*, *Eliſabeth*, ſuivirent les mêmes maximes, & s'en trouvérent fort bien. *Jaques* I. arriva d'Ecoſſe, ayant l'eſprit rempli d'autres principes & d'autres préjugez. Ce n'étoit pas que les Rois d'Ecoſſe fuſſent plus indépendans, que ceux d'Angleterre; au contraire, il s'étoit perſuadé que la dépendance des Rois ne pouvoit être ſi grande ailleurs, qu'elle l'étoit en Ecoſſe; & qu'il falloit néceſſairement que ce ne fût en Ecoſſe, qu'une uſurpation du peuple. Il avoit regné trente-ſix ans, dans ce Royaume, ſans avoir jamais pû ſe délivrer de cette fâcheuſe dépendance. C'étoit le peuple, ou les Etats, qui l'avoient mis ſur le trône, pendant la vie de la Reine ſa mére, & qui l'y avoient

maintenu. C'étoit ce même peuple, qui avoit murmuré, & qui s'étoit même soûlevé, toutes les fois, que le Roi, ou ses Ministres ne gouvernoient pas à sa fantaisie, & qui l'avoit obligé de suivre un certain chemin, dès qu'il avoit voulu s'en éloigner. C'étoit là ce qui lui faisoit haïr la dépendance, & qui lui faisoit regarder comme le plus grand bonheur d'un Roi, d'être délivré de ce joug; dont il avoit longtems éprouvé la dureté. C'étoit encore, par cette même raison, qu'en étudiant la Politique, il avoit approuvé les raisons, que divers Auteurs ont employées, pour faire recevoir l'indépendance des Rois en géneral; comme s'il n'y devoit avoir aucune différence, entre les Gouvernemens Monarchiques. C'étoit là son principe favori. C'étoit ce qu'il faisoit entendre sans cesse, tantôt ouvertement, tantôt plus obscurément; & le seul moyen de lui plaire étoit d'être, ou de paroître persuadé que les Rois étoient en droit de faire tout ce qu'ils vouloient. Il n'avoit pourtant jamais pû faire admettre ce principe, chez les Ecossois; mais il espéroit de mieux réüssir en Angleterre, où il savoit que depuis le Régne de *Henri* VII. les

Rois

Rois & les Reines avoient fait, à peu-près, tout ce qu'ils avoient voulu. Mais au lieu d'attribuer ce pouvoir à la prudence de ces Monarques, qui avoient eu l'adreſſe de ne ſéparer jamais la Prérogative Royale de l'autorité du Parlement, il l'attribuoit à une autre cauſe; ſavoir, au Droit Naturel des Souverains. Ce qui acheva de le déterminer, ſur ce ſujet, ce furent les flateries de quelques Courtiſans Anglois; qui, ayant bien-tôt connu ſon génie & ſon caractére, s'efforcérent de s'inſinuer dans ſes bonnes graces, par ce même endroit. On dit ſur ce ſujet, qu'un bon Ecoſſois de ſa ſuite, s'appercevant de ces flateries, s'écria qu'elles étoient capables de corrompre le meilleur Roi. Quoi qu'il en ſoit, *Jaques* ne ceſſa, pendant le reſte de ſa vie, de faire des efforts pour mettre dans l'eſprit des peuples l'autorité arbitraire, à laquelle il aſpiroit; tant par ſes diſcours, que par ſa conduite. Il uſoit pourtant d'un petit artifice, mais qui fut bien-tôt connu. C'eſt que les Anglois ne pouvant diſconvenir qu'il n'y eût véritablement une Prérogative Royale: laquelle il étendoit lui-même, juſqu'au pouvoir abſolu; il ſe plaignoit ſans ceſſe, qu'on vouloit donner atteinte à la

Prérogative Royale, pour peu qu'on s'éloignât de ſes principes. C'eſt ce qui produiſit, entre lui & le Parlement, des aigreurs & des diſſentions qui le rendirent toûjours malheureux; malgré la paix dont-il jouït, pendant tout le cours de ſon régne. De ces diſſentions nâquirent les fréquentes caſſations des Parlemens, & par une ſuite néceſſaire, les Monopoles & les autres moyens illégitimes, dont les Miniſtres du Roi ſe ſervirent; pour lui procurer de l'argent. Cela produiſit les plaintes & les murmures du peuple, & la perte de ſon eſtime & de ſon affection pour le Roi, & enfin le mépris des Etrangers pour un Prince, qui ne pouvoit pas eſperer de grands ſecours, de la part de ſes Sujets. Je n'en dirai pas davantage, ſur cette matiére; parceque je n'ai pas deſſein de faire ici l'Hiſtoire du Roi *Jaques*, mais ſeulement de faire connoître quels étoient ſes principes, par rapport à l'autorité des Rois.

Il eſt bien plus difficile de connoître parfaitement quelle étoit la Religion de ce Prince. Il étoit né d'un pére & d'une mére Catholiques; mais il avoit été élévé, dès-ſon enfance, dans la Religion Proteſtante, ſelon qu'elle

qu'elle étoit établie en Ecoſſe ; c'eſt-à-dire, dans la Presbyterienne ; mais preſque toûjours ſoupçonné de favoriſer la Catholique. Dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il ſe rangea à l'Egliſe Anglicane, & y parut, du moins extérieurement, attaché pendant tout le reſte de ſa vie. Il témoigna une haine invincible contre les Presbyteriens, ou Puritains, parmi leſquels il avoit été élevé ; pendant qu'en toutes occaſions, il favoriſoit ouvertement les Catholiques Romains. Il y a même des gens, qui ont aſſuré, que peu de tems, avant ſa mort, il avoit donné ſa parole qu'il embraſſeroit la Religion Catholique. Je n'ai garde d'examiner ici toutes les choſes, qui paroiſſent oppoſées. Je ferai ſeulement quelques remarques, qui pourront contribuer à les éclaircir.

Premiérement, il faut ſe ſouvenir de ce que j'ai dit, dans l'Extrait précedent, que la Reine Eliſabeth, craignant toûjours quelque orage du côté de l'Ecoſſe, avoit formé un puiſſant parti pour elle, dans ce Royaume. Ce parti étoit tout-compoſé de Proteſtans, & particuliérement de Miniſtres de l'Egliſe Réformée ; qui ne manquoient pas d'inſpirer au peuple des ſentimens de

de crainte, par rapport à la Religion ; toutes les fois, que le Roi sembloit s'éloigner des intérêts de l'Angleterre. Si le Roi s'attachoit à ce parti, il se trouvoit dans la servitude ; & s'il l'abandonnoit, il voyoit d'abord sa propre Cour, & tout le Royaume pleins de troubles & de divisions. C'en étoit assez, pour lui faire haïr les instrumens, dont Elisabeth se servoit ; aussi bien que la Religion, qui leur servoit de prétexte. D'un autre côté, les Catholiques, qui n'avoient point d'autres moyens, pour exécuter leurs projets, que la bienveillance du Roi, le flattoient extraordinairement, & pour l'attacher à leur parti, tâchoient de lui faire comprendre, que les principes de la Religion Réformée étoient contraires à l'autorité des Rois ; comme il le voyoit, par une fâcheuse expérience ; puisque s'il balançoit tant-soit-peu, à se conduire comme les Synodes le souhaitoient, toute l'Eglise se soulevoit contre lui. Ils ajoûtoient, que le Gouvernement Presbyterien de l'Eglise d'Ecosse, étoit une source continuelle de rebellions, & que les Presbyteriens, ne pouvant souffrir de Chef dans l'Eglise, suivoient les mêmes principes, par rapport

port au Gouvernement de l'Etat. Par ces insinuations, le Roi s'aigrissoit, de plus en plus, contre le Gouvernement Presbyterien, & enfin, il vint à le haïr souverainement. Mais il n'osa en donner des marques trop publiques, jusqu'à ce qu'étant monté sur le trône d'Angleterre, il se vit dans une pleine liberté de lui déclarer la guerre.

Ma seconde remarque est, que *Jaques* I. s'étant mis dans l'esprit que les Presbyteriens, qui regardoient le Gouvernement de leur Eglise comme le plus parfait, ne pouvoient qu'avoir la même pensée, touchant le Gouvernement de l'Etat; il en inféra, qu'ils étoient ennemis de la Royauté, & confondit continuellement ces deux choses, comme si elles eussent été inséparables. Il regardoit les Presbyteriens, comme des ennemis de la Royauté, & tous ceux qui n'avoient pas les mêmes idées que lui, du pouvoir sans bornes des Rois, comme de véritables Puritains. Il y eut donc, en Angleterre, pendant tout le cours de son Régne, un double Puritanisme, l'un de Religion, & l'autre d'Etat; mais que le Roi & ses Ministres affectérent sans cesse de confondre,

l'u-

l'un avec l'autre ; parce qu'ils haïſſoient également tous les deux. Cette idée s'eſt conſervée juſqu'à nos jours, & fait qu'on a tant de peine à définir la nature du *Toriſme* & du *Whiggiſme*; parce que les principes de ces deux factions ſe rapportent, tantôt à la Religion, tantôt à l'Etat.

Je remarquerai, en troiſiéme lieu, que *Jaques* I. étant d'un naturel timide, avoit une averſion extrême pour la guerre. Comme dans la ſituation, où ſe trouvoient les affaires de l'Europe, il n'avoit à craindre la guerre, que de la part des Catholiques ; il tâchoit de s'atirer leur bienveillance, en favoriſant leur Religion, autant qu'il dépendoit de lui. C'étoit à cauſe de cela, qu'on ne pouvoit lui faire un plus grand chagrin, que de le traiter de Perſécuteur des Catholiques. Il s'en défendoit, avec tant d'ardeur & de vivacité, que pour faire voir qu'il ne perſecutoit pas les Catholiques, il tomboit dans un autre excès, & donnoit lieu de croire, qu'il ne mettoit aucune différence, entre les gens des deux Religions, par rapport à ſa faveur ; ainſi qu'il paroît clairement, par ſon Apologie, pour le ſerment d'*Allegeance*. Il n'y avoit que les Jéſuites

tes qu'il ne pouvoit supporter, à cause du dogme qu'ils soûtenoient, que les Rois pouvoient être dépoſez, & même tuez. Il y avoit trop de conformité, entre cette doctrine & le Puritanisme, pour qu'il pût la regarder sans chagrin. En suivant cette méthode, il espéroit de se maintenir en paix, avec tout le monde; avec les Protestans, en faisant actuellement profession de la Religion Anglicane; & avec les Catholiques, en les exemptant de la rigueur des Loix, qui avoient été faites contre eux. Mais il n'obtint pas, par cette conduite, ce qu'il s'étoit proposé. Les Catholiques ne se contentérent pas de cette légére faveur, & les Protestans crurent qu'il étoit Catholique, dans l'ame.

Enfin, ma quatriéme remarque est que ce Prince, qui avoit beaucoup étudié, & qui avoit une grande opinion de son savoir, s'étoit, selon les apparences, fait une Religion particuliére, à sa mode. Vrai-semblablement, le Puritanisme étoit entiérement exclus du plan, qu'il avoit formé, & la Hiérarchie y étoit admise, à l'exception du pouvoir sur les têtes Couronnées. Pour les dogmes, qui séparent les deux Religions, la Catholique

que & la Protestante, *Jaques* fit voir, en diverses occasions, & même en haranguant le Parlement, qu'il ne les regardoit, que comme de pures questions d'Ecole; & qu'on pouvoit les croire, ou ne les pas croire, sans aucun danger pour le salut. Ainsi, selon les apparences, dans le plan qu'il avoit formé, il n'avoit regardé la Religion, que par les endroits qui pouvoient la rendre utile, ou préjudiciable au Gouvernement, & sur tout au pouvoir absolu des Rois. C'étoit, selon lui, la seule chose nécessaire. Tout ce qui s'opposoit à ce principe devoit être rejetté, & ce qui ne faisoit ni pour, ni contre, pouvoit être toleré. Si je ne craignois pas d'être trop long, je pourrois appuyer ce que j'avance, par des preuves, qui vont bien au delà de la conjecture.

Après ce que je viens de dire des principes de Jaques I. par rapport au Gouvernement & à la Religion; il sera aisé de comprendre toutes celles de ses actions, qui se rapportent à ces deux articles. Il me reste présentement à parler de certaines autres choses, qui peuvent aider à faire mieux connoître son caractére. J'insiste d'autant plus volontiers sur cette ma-

matiére, que le petit nombre d'évenemens considérables de ce Régne, ne sont que des suites & des dépendances de l'humeur & du génie du Roi.

J'ai déja dit que ce Prince ne se sentoit pas les qualitez propres, pour la guerre. Aussi l'évitoit-il, avec tout le soin possible, & quelquefois même au préjudice de son honneur & des intérêts de son Etat. Il couvroit sa timidité naturelle, du beau prétexte de la Justice & de l'Equité, qui ne permettoient pas aux Princes de faire répandre du sang, pour des sujets de peu d'importance. Ce principe étoit très-bon, en lui-même; mais il en poussoit les conséquences si loin, qu'il ne trouvoit aucun cas, qui dût le mettre dans la néceſſité de prendre les armes. Il voioit les projets qui se faisoient à Rome, en Espagne, en France, en Allemagne, pour ruiner la Religion Protestante; sans se croire obligé d'y prendre aucune part, autrement que par des recommandations, qui étoient toûjours infructueuses; parce que les Princes étrangers savoient bien qu'ils pouvoient les rejetter impunément. Par ce moyen, il eut véritablement

le

le bonheur de paſſer tout ſon régne, ſans guerre; ce qu'il vouloit qu'on regardât, comme le comble de la félicité. Mais avec tout cela, on peut aſſurer, qu'il n'y avoit point eu auparavant de Régne moins heureux, & moins glorieux, pour les Anglois.

Jaques I. avoit bien étudié. Il avoit eu, pour un de ſes Précepteurs, le fameux *Buchanan*, l'un des plus beaux eſprits qu'il y eut alors en Europe. Mais je ne ſai ſi ce fut, par ſa propre faute, ou par celle de ſes Précepteurs; qui n'avoient pas aſſez bien diſtingué la ſcience, qui convient à un Roi, d'avec celle qui n'eſt propre qu'aux Particuliers; qu'il avoit aquis un certain ſavoir pédanteſque, qui n'étoit admiré que par des flateurs, & dont les honnêtes gens ſe moquoient. Il aimoit à faire de longs diſcours, pleins de diviſions & de ſouſdiviſions, qui reſſembloient plutôt à des leçons d'un Profeſſeur, qu'à des harangues d'un Roi. Mais ſon unique but n'étoit pas de faire parade de ſon ſavoir. Le principal étoit de faire couler dans ces ſortes de Piéces, compoſées avec beaucoup d'art, les principes qu'il avoit à cœur, touchant le Gouvernement. Au commencement, il affec-

affecta d'employer des expressions, qui pouvoient recevoir un sens favorable au peuple; mais qui, au fond, ne faisoient aucun tort à ses propres Principes. Par éxemple, dans sa premiére harangue au Parlement, il disoit: *Voici la différence, qu'il y a entre un juste & légitime Roi, & un Tyran, ou un Usurpateur. C'est que l'orgueilleux & l'ambitieux Tyran pense que son Royaume & son Peuple sont faits pour lui, & pour satisfaire ses appetits déréglez. Mais le Roi juste reconnoît au contraire, qu'il n'est établi que pour procurer le bien & l'avantage de ses Sujets, & fait consister son bonheur dans leur prospérité.* Tout ce qu'on peut recueuillir de ces paroles, c'est qu'un Roi juste se conduit, par d'autres maximes, qu'un Tyran. On pouvoit même en inférer, que celui, qui parloit, avoit dessein de suivre les Régles de la Justice & de l'Equité. Mais il n'y avoit pas un seul mot, qui tendît à faire voir que des Sujets pussent refuser d'obéir à un Tyran, lors même qu'il s'éloignoit de ces maximes. Cela paroît manifestement, en ce que dans une autre occasion, il dit nettement aux deux Chambres, que c'étoit sédition dans les Sujets, que d'examiner

miner ce qu'un Roi pouvoit faire dans toute l'étenduë de ſon pouvoir, comme c'étoit un blaſphême, que de vouloir donner des bornes à la Puiſſance de Dieu. Il faut avouër, qu'il étoit un grand maître, dans l'art de choiſir ces ſortes d'expreſſions ; qui paroiſſoient dire beaucoup, & qui ne ſignifioient rien ; ou d'autres, qui paroiſſoient employées, ſans deſſein, & qui cachoient un ſens d'une grande conſéquence ; comme, par éxemple, quand, dans ce même diſcours, il remercioit le Peuple d'Angleterre, de ce qu'il l'avoit reçu & embraſſé, comme *ſon légitime & ſon indubitable Roi.* Si c'étoit ici le lieu, j'en pourrois produire un grand nombre d'autres éxemples.

Cependant ces maniéres ne lui réüſſirent pas, comme il l'avoit eſpéré. Les uns ne l'entendoient pas, & d'autres feignoient de ne pas l'entendre ; jusqu'à ce qu'enfin, il ſe vit obligé de s'expliquer plus clairement, tant de bouche, que par ſes actions. Ainſi, on ne put plus douter, qu'il ne prétendît avoir le droit de régner, avec un pouvoir deſpotique ; quoi qu'en ſuppoſant toûjours, que ſon intention n'étoit pas de ſe ſervir

vir de ce pouvoir, pour opprimer ſes Sujets. C'étoit, par cette raiſon, qu'il trouvoit fort étrange, que le Parlement voulût ſe mêler d'entrer dans aucune affaire, qui regardât le Gouvernement de l'Etat, ni d'en éxaminer les abus. C'étoit, ſelon lui, une matiére au deſſus de la portée du Parlement, *Ne ſutor ultra crepidam.* Si quelquefois la néceſſité de ſes affaires l'engageoit à ſouffrir que les deux Chambres éxaminaſſent les griefs du peuple; il prétendoit, qu'elles n'avoient d'autre droit, que de lui repréſenter ces griefs; & qu'elles devoient attendre, de ſon équité, le reméde qu'il jugeroit convenable. Que ſi elles entreprenoient d'aller plus loin, il caſſoit le Parlement, & faiſoit empriſonner les Membres, qui avoient paru les plus ardens à ſoûtenir les libertez du peuple. Il aimoit mieux ſe priver du ſecours d'argent, qu'il avoit demandé; que de ſouffrir qu'on éxaminât jusqu'où pouvoit s'étendre ſa Prérogative. Par-là, il ſe mettoit dans une abſoluë néceſſité d'employer des moyens inuſitez, pour recouvrer de l'argent, comme les Monopoles, les *Bénévolences* forcées, & autres choſes de cette nature. Mais

comme ces moyens ne lui réüſſiſſoient pas toûjours, autant qu'il l'avoit eſpéré, & qu'il ſe voyoit contraint d'aſſembler un autre Parlement; il vouloit qu'on regardât ſon conſentement à l'abolition de ces Monopoles, comme un effet de ſa condescendance, & de ſa grande affection pour le peuple, & qu'on le récompenſât par de grands ſubſides. D'un autre côté, quand il ſe voyoit obligé de s'abaiſſer, jusqu'à demander de l'argent à la Chambre des Communes; il le faiſoit avec tant de hauteur, & d'un air ſi abſolu, qu'on auroit dit, que c'étoit un Roi guerrier & triomphant, qui auroit eu une armée victorieuſe aux portes de Londres; quoi que ſa flotte & ſes troupes fuſſent toûjours dans un pitoyable état.

Ces Principes, touchant le pouvoir abſolu, étoient encore cauſe, que les Proclamations étoient fort fréquentes. Vingt Régnes précedens n'en avoient pas tant produit, que celui-ci ſeul. Le Roi auroit bien voulu leur communiquer la même force, qu'aux Statuts de Parlement. Mais il ne lui fut pas poſſible d'y réüſſir, à cauſe de la réſiſtance du Peuple & des Juges. Il n'y a pas lieu de s'étonner

ner ſi, avec de tels Principes, il ne fut jamais d'accord avec ſon Parlement. Les Communes principalement n'étoient pas d'humeur de ſe laiſſer ravir, tout d'un coup, des libertez, qu'elles regardoient, comme un droit héréditaire de la Nation Angloiſe. D'un autre côté, le Roi étoit au déſeſpoir de ne pouvoir leur inculquer ſes maximes, ni par ſon adreſſe, ni par ſes menaces. Cette diſſention, entre le Roi & le Parlement, fait la plus conſidérable partie de l'Hiſtoire de ce Régne; quoi qu'on n'en trouve que peu de traces, dans les Actes du Recueuil.

On s'étonnera peut-être, qu'un Prince, qui n'eut jamais aucune guerre, ſur les bras, eût ſi ſouvent beſoin des ſecours extraordinaires de ſon Parlement; ou de ſe ſervir de moyens inuſitez, par augmenter ſes revenus. Mais il n'y a pas lieu d'en être ſurpris, puiſque les finances n'avoient jamais été ménagées, avec moins de régle & de précaution, que ſous ce Régne. Le Roi étoit libéral, ou plûtôt prodigue juſqu'à l'excès. Il donnoit ſans diſcretion & ſans s'informer s'il y avoit de l'argent dans ſes coffres, & ne

ſe faiſoit presque jamais rendre compte de ſes finances. Il entretenoit trois Cours; ſavoir, la ſienne propre, celle de la Reine, & celle du Prince ſon fils, avec une dépenſe incroyable. Il aimoit à enrichir ceux, qui approchoient de ſa perſonne, tant les Ecoſſois, que les Anglois; & tout cela faiſoit qu'il étoit toûjours dans la diſette & chargé de dettes. Il auroit bien ſouhaité que le Parlement lui eût fourni tout l'argent néceſſaire, pour ſatisfaire ſon humeur libérale; mais il négligeoit d'employer les moyens les plus propres, pour aquérir ſon affection.

Après avoir fait connoître en gros l'humeur, le génie, & le caractére de *Jaques* I. je paſſerai legérement ſur les quatorze premiéres années de ſon Régne, dans leſquelles on ne trouve qu'un très-petit nombre de faits importans. Pour une plus grande clarté, je partagerai ce que j'ai à dire en cinq Articles. Le premier ſera des affaires domeſtiques; le ſecond de celles qui regardent la Religion; le troiſiéme des Affaires avec la France; le quatriéme des Affaires avec l'Eſpagne; le cinquiéme des Affaires avec les Provinces Unies des Païs-bas.

A R-

ARTICLE I.

Affaires Domeſtiques.

JAQUES ayant été informé de la mort d'Eliſabeth, & qu'il avoit été proclamé Roi d'Angleterre, ſe mit peu de jours après, en chemin, pour ſe rendre à Londres. Il fut reçu par tout, dans ſon nouveau Royaume, avec tant d'acclamations, & de ſi grands excès de joye; qu'il ſembloit que le peuple gagnât beaucoup, par ce changement de Souverain. *Jaques* étoit charmé de toutes les marques d'amour & d'eſtime, qu'il voioit dans le peuple d'Angleterre. Il ne laiſſa pourtant pas de lui donner, en chemin faiſant, deux ſujets de mécontentement; premiérement en faiſant pendre ſur le champ, & ſans aucune formalité de Juſtice, un coupeur de bourſe, qui avoit été pris ſur le fait; en quoi il agiſſoit directement contre les priviléges des Anglois. Secondement, il fit publier une Proclamation, qui défendoit au Peuple de s'aſſembler en foule, autour de ſa Perſonne, ſoit qu'il craignît quelque mauvais coup, ou qu'il crût

que cette ardeur de s'approcher trop près de lui, pour le voir, ne marquât trop peu de reſpect. *Robert Cecil*, Sécrétaire d'Etat, qui avoit eu avec lui des correſpondences ſecrettes, pendant les derniéres années d'Eliſabeth, alla lui préſenter ſes reſpects à York, & en fut très-bien reçu; contre l'opinion de ceux, qui ignorants ce ſecret, & ſâchants qu'il avoit été grand ennemi du Comte d'Eſſex, étoient perſuadez qu'il ſeroit disgracié, ſous ce nouveau Régne. En effet, il fut le ſeul des ennemis de ce Comte, qui trouva de la faveur auprès du Roi. Le Chevalier *Rawleigh* & quelques autres du même Parti, fuerent recus, avec beaucoup de froideur. Le Roi s'arrêta quelques jours à *Theobald*, maiſon du Sécrétaire Cecil, & y conféra des honneurs & des Dignitez à un très-grand nombre de perſonnes.

Par l'avenement du Roi *Jaques* à la Couronne, la Cour d'Angleterre changea entiérement de face. Ceux, que la défunte Reine avoit le plus favoriſez, ſe trouvérent dans la disgrace, ſous ce nouveau Régne; le ſeul Cécil excepté, qui fut fait dans la ſuite, Comte de Salisbury.

La

La maiſon de *Howard*, qui n'avoit eu aucun accès auprès d'Eliſabeth, depuis la mort tragique du Duc de *Norfolk*, fut miſe ſur le pinacle. Le frére de ce Duc fut fait *Comte de Northampton*, Gouverneur des Cinq Ports, & Garde du Seau Privé. Le fils du même Duc fut fait *Comte de Suffolk* & grand Chambellan. Les Comtes de *Northumberland* & de *Weſtmorland*, que la défunte Reine avoit toûjours regardez, comme ſes ennemis, furent admis dans le Conſeil Privé du nouveau Roi. Il n'y a rien là de ſurprenant & qui n'arrive ordinairement à tous les changemens de Régne. Il n'eſt pas même fort étrange, que *Jaques* élevât, comme il le fit, pluſieurs Ecoſſois à des Dignitez Angloiſes; quoique cela ne ſe pût faire, ſans exciter la jalouſie des Anglois. Mais en même tems, on ne doit pas être ſurpris, qu'il ſe trouvât des gens qui ne puſſent voir ces changemens ſans en murmurer, & ſans faire des efforts, pour changer un Gouvernement, qui leur étoit contraire. Peu de temps après que *Jaques* fut arrivé à Londres, il ſe fit une conſpiration, ou plûtôt un projet de conſpiration, pour mettre *Arbelle Stuart*

ſur le trône. C'étoit une couſine Germaine du Roi, fille d'un frére cadet du Roi ſon Pére. Cela ſeul fait voir combien ce Projet étoit témeraire, ſuppoſé qu'il fût réel; puiſque ce n'étoit pas, par le droit de ſon Pére, que *Jaques* étoit monté ſur le trône d'Angleterre, mais par celui de ſa Mére. Par conſéquent, Arbelle, qui, quoi que de la Maiſon de Stuart, n'étoir parente de la feuë Reine Marie, que dans un degré fort éloigné, n'avoit aucun droit de prétendre à la Couronne d'Angleterre, d'autant plus que Jaques avoit trois enfans. Les auteurs de ce Complot étoient les Lords *Gray*, *Cobham*, *Carew*, le Chevalier *Rawleigh*, & deux Prêtres; nommez *Clarke* & *Watſon*. Ces Conjurez s'addreſſérent au Comte d'*Aremberg*, qui étoit venu à Londres, de la part de l'Archiduc Albert, pour féliciter le Roi, ſur ſon avénement à la Couronne d'Angleterre. Leur but étoit de tirer de l'Archiduc ſix cents-mille écus, qu'ils devoient partager entr'eux. Il eſt très-vrai-ſemblable, que le Comte d'*Aremberg* n'écouta cette propoſition, que pour perdre le Chevalier *Rawleigh*, qui étoit, de tous les Anglois, le plus rédoutable aux Eſpagnols, & que ce fut

fut cet Ambaſſadeur même, qui découvrit la conſpiration au Roi. Quoi qu'il en ſoit, les Conjurez ayant été arrêtez, furent condamnez à mort ; mais il n'y eut d'éxécutez, qu'un frére du Lord Cobbam, & les deux Prêtres. Le Roi ordonna qu'on remenât les autres à la Tour, [& *Rawleigh* y demeura douze ans, pendant leſquels il compoſa ſon Hiſtoire du Monde.

Le Couronnement du Roi & de la Reine ſe fit à Weſtminſter, avec les ſolennitez accoûtumées, le 25. de Juillet, jour de la fête de St. *Jaques*.

1604. La peſte qui régnoit à Londres, lorſque le Roi y arriva, ne lui permit pas d'aſſembler le Parlement avant le 25. de Mars de l'année 1604. La Proclamation, qu'il fit publier pour la convocation de ce premier Parlement, fut dreſſée en un Style extraordinaire. Le Roi en marquant les qualitez, que devoient avoir ceux qui ſeroient élus pour Députez à la Chambre des Communes, ne ſe contentoit pas d'exhorter ceux, qui en devoient faire le choix ; mais il les menaçoit même, en cas qu'ils n'obeïſſent pas à ſa Proclamation, & déclaroit par avance, que les Communautez, qui négligeroient d'exécuter ſes or-

dres, seroient privées pour jamais de leurs libertez & de leurs priviléges, à cause de leur désobéïssance. C'est ce qu'aucun Roi d'Angleterre n'avoit jamais fait, avant lui.

Son premier Discours au Parlement fut d'une longueur excessive, fort embarassé de divisions & de soudivisions qui font qu'on a de la peine à l'entendre, à une premiére lecture. A la faveur de cet embarras, il y fit couler certaines maximes, dont peut-être peu de gens connurent alors le but; mais sa maniére de gouverner le fit assez connoître dans la suite. Cette harangue ne fut pas goûtée généralement à cause de son excessive longueur. Les Puritains en particulier se trouvérent extraordinairement choquez, de ce que le Roi avoit dit, qu'ils ne devoient pas être soufferts, dans un Gouvernement bien réglé. Le peuple, en général, trouva fort mauvais, que le Roi, dans une Action si solemnelle, eût fait connoître si ouvertement son penchant pour la Religion Catholique, & le dessein qu'il avoit de protéger & favoriser ceux, qui en faisoient profession. Les Catholiques eux-mêmes ne furent pas contens des ménagemens, qu'il gardoit à leur é-

égard. Ils avoient attendu de lui de plus grandes faveurs. Mais ce qui offensa le plus les Anglois, ce fut la demande, que le Roi fit au Parlement, d'unir ensemble les deux Royaumes, pour n'en faire qu'un seul Etat; en quoi ils ne voyoient aucun avantage. Il s'étoit beaucoup étendu sur ce dernier Article, & avoit représenté, avec une vivacité extraordinaire, toutes les raisons, qu'il avoit pû imaginer, pour porter le Parlement à faire cette union; & parmi ces raisons, il y en avoit qui paroissoient pueriles. Par exemple, il avoit dit qu'il étoit la tête des deux Royaumes; qu'il étoit le Berger & que les deux Peuples étoient son troupeau; qu'il étoit le Mari, & que l'Ile de la Grande Bretagne étoit la Femme. A la faveur de ces comparaisons, il avoit conclu, qu'il seroit ridicule de vouloir l'obliger à se séparer d'une partie de son corps, à partager son troupeau en deux, & de l'engager dans la Polygamie, en l'obligeant à entretenir deux femmes. Il étoit néanmoins si fort convaincu de la solidité de ces raisons, qu'il ne fit pas difficulté de dire au Parlement, qu'il ne craignoit point

de trouver d'autres oppoſans, que des ignorans & des aveugles, des gens d'un eſprit turbulent, & mal intentionnez. Mais il alla encore plus loin, après que la ſéance du Parlement fut finie. Car les deux Chambres ayant nommé des Commiſſaires, pour examiner les avantages, & les deſavantages de cette union; ſans attendre le rapport de ces Commiſſaires, il publia une Proclamation; par laquelle, de ſa ſeule autorité, il uniſſoit en un Corps les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, & prenoit, de lui-même, le tître de Roi de la Grande Bretagne; en attendant que les Parlemens des deux Royaumes euſſent confirmé cette union. Il faut remarquer, que cette Proclamation fut publiée environ un mois, après une autre, qui marquoit aux Commiſſaires du Parlement, le jour & le lieu où ils devoient s'aſſembler. Il fit auſſi battre de nouvelles monoies, où l'Union étoit déſignée par des emblêmes & par des mots ajoûtez; & tout cela ſe fit, avant même que les Commiſſaires ſe fuſſent aſſemblez. Mais on verra, dans la ſuite, qu'il eut la mortification de voir rejetter, par le Parlement,

ment, cette union, qu'il avoit tant désirée.

Quoi que le Roi n'eut pas demandé, aux deux Chambres, la confirmation de son titre à la Couronne d'Angleterre, comme ne croyant pas en avoir besoin; elles ne laissérent pas de faire un Acte, pour le confirmer. Je ne sai si ce ne fut pas une grande mortification, pour lui.

On vit, dans ce premier Parlement, un commencement de brouillerie entre le Roi & la Chambre Basse, sur une élection contestée. La Chambre ayant décidé la question, qui s'étoit émuë sur ce sujet; le Roi entreprit de faire changer la décision, & ordonna aux Communes d'avoir une conférence avec les Seigneurs. Elles refusérent absolument de faire une démarche si contraire à leurs priviléges, & donnérent leurs raisons au Conseil. Selon les apparences, le Conseil trouva ces raisons extrémement fortes; & néanmoins le Roi, en se désistant de la Conférence, avec les Seigneurs, envoya un ordre absolu à la Chambre Basse, de conférer sur ce sujet, avec les Juges du Royaume. Ce ne fut

pas, ſans beaucoup de peine, que les Communes ſe réſolurent à cette condeſcendance, bien réſoluës pourtant de ne rien changer à leur déciſion. Mais la modération du Député, qui avoit été confirmé, empêcha une rupture entre le Roi & la Chambre. Il ſe déſiſta de ſon droit, & donna lieu à la Chambre d'ordonner qu'il ſe fît une nouvelle élection. C'eſt ainſi que le Roi commençoit, de bonne heure, à vouloir maîtriſer la Chambre Baſſe.

Dans cette même année, le Roi ayant fait la paix avec l'Eſpagne, accorda des Patentes à une Compagnie de Marchands, pour faire ſeule le commerce d'Eſpagne & d'Italie. Mais ce Monopole, qui faiſoit beaucoup de tort à la Nation, fut aboli l'année ſuivante, par un Acte de Parlement.

1605. PENDANT que le Roi vivoit, dans un état heureux & tranquille, il ſe trouvoit néanmoins dans un extrême danger, dont il n'avoit aucune connoiſſance; par une conſpiration la plus horrible, qui ait jamais été inventée. Je veux parler de la conſpiration des poudres; qui eſt ſi connuë, que ce ſeroit perdre le temps, que de s'arrêter à en faire le détail. Il ſuffit

de

de dire, en deux mots, que certains Catholiques, assistez de deux Jesuites, avoient pris des mésures, pour faire sauter le Roi, le Prince, & les deux Chambres du Parlement; par le moyen de quelques barrils de poudre qu'ils avoient placez dans une cave, & que ce complot fut découvert, par une espéce de miracle. Le Parlement s'étant assemblé quelques jours après, le Roi y fit, à son ordinaire, un long discours, qui tendoit uniquement à excuser la Religion Catholique, & à réjetter la conspiration, qui faisoit horreur au peuple, sur quelques Particuliers. *Il n'est pas moins vrai*, disoit-il dans ce discours, *que plusieurs honnêtes gens; quoi que peutêtre prévenus de certaines opinions du Papisme, comme de la Présence réelle, du nombre des Sacremens, & autres telles questions d'Ecole; ne connoissent pas même, ou du moins ne croyent pas les veritables fondemens du Papisme, qui sont véritablement le Mystére d'iniquité. C'est pourquoi nous confessons, qu'il y a un très-grand nombre de Papistes, particuliérement parmi nos Ancêtres, qui ne mettant leur confiance que dans le mérite de Jesus-Christ, peuvent obtenir le salut. Ainsi, nous dé-*

déteſtons dans ce point, & croyons dignes du feu, la cruauté des Puritains, qui ſoûtiennent qu'aucun Papiſte ne peut être ſauvé. Il eſt manifeſte, que ſon deſſein étoit de détourner l'indignation du peuple, ſur les Puritains. Mais il choiſiſſoit mal le prétexte, puisque s'il y avoit des Puritains, qui fuſſent coupables de cruauté, à cet égard, envers les Papiſtes; à peine auroit-on pû trouver un Papiſte, qui en fût exempt, par rapport aux Proteſtans.

1606. QUELQUE déſir qu'eût le Roi de détourner l'animoſité du peuple ſur les Puritains, il ne put ſe diſpenſer de faire juger huit des Conjurez, qui furent condamnez & exécutez; outre les deux Jeſuites, qui furent convaincus d'avoir eu connoiſſance de la Conjuration, & même de l'avoir approuvée. Ce fut là toute la vengeance, qu'on tira des Conjurez, quoi qu'ils fuſſent en bien plus grand nombre.

Ce fut à l'occaſion de la Conjuration des poudres, que le Parlement ordonna que châque Sujet prêteroit un certain ſerment, qui fut appellé *Serment d'Allegeance*; par lequel on reconnoiſſoit que le Roi étoit entiére-

ment

ment indépendant de toute Puiſſance étrangére, & que le Pape n'avoit aucun pouvoir, ni ſur ſa perſonne, ni ſur ſes Etats. Mais avant que ce ſerment paſſât, dans le Parlement, le Roi prit ſoin d'en corriger certains termes, qui auroient pû offenſer les véritables Catholiques; c'eſt-à-dire, ceux qui n'étoient pas entiérement dévouëz au Pape. Mais cela n'empêcha pas qu'à cauſe des efforts, que la Cour de Rome faiſoit, pour détourner les Catholiques d'Angleterre de prêter ce ſerment, le Roi ne ſe vît obligé de publier une longue Apologie; dans laquelle il faiſoit voir, qu'il avoit toûjours autant favoriſé ſes Sujets Catholiques, que les Proteſtans.

Le Parlement étant à peu près, content du Roi, lui accorda une ſomme très-conſidérable, quoi qu'il fût alors en paix, avec tout le monde. Cet argent lui vint tout à propos, pour recevoir, avec une extrême magnificence, le Roi de Danemarc ſon beau-frére qui vint lui rendre viſite. Le Roi de Danemarc étoit à peine parti, que le Prince de Vaudemont, fils du Duc de Lorraine, vint auſſi rendre au Roi une viſite, qui acheva de conſumer l'argent que le Parlement avoit accordé. 1607.

1607. Le Parlement s'étant raſſemblé dans l'année 1607, rejetta l'union des deux Royaumes, ſans avoir égard à ce que le Roi avoit déja ordonné. Il ſe contenta de révoquer certaines Loix, qu'on appelloit *Hoſtiles*, & qui regardoient uniquement, les fréquens différends que les habitans des deux frontiéres avoient enſemble. Le Roi avoit encore publié une autre Proclamation, par laquelle il déclaroit naturaliſez, dans les deux Royaumes, ceux qui étoient nez, depuis ſon avenement à la Couronne d'Angleterre. On les appelloit *Poſt-nati*, pour les diſtinguer de ceux qui étoient nez auparavant, qui étoient appellez *Antenati*. Mais le Parlement en ne confirmant pas cette Proclamation, la rendit inutile; puiſque les Juges ne régloient pas leurs jugemens, par les Proclamations, mais par les Loix. La rejection de l'union des deux Royaumes donna au Roi un extrême dégoût pour les Parlemens. D'un autre côté, le peuple murmuroit beaucoup, tant à cauſe des dépenſes ſuperfluës du Roi, qui ne ſervoient qu'à enrichir des favoris, & particuliérement les Ecoſſois; qu'à cauſe du grand nombre de Proclamations, qui ſembloient

bloient ſuppoſer une puiſſance deſpotique dans le Souverain. Cela commençoit à cauſer des murmures. Il y eut même un ſoulevement, dans la Province de Northampton, mais qui fût bien-tôt appaiſé ; & le Parlement, qui commençoit même à ſe remuer, fut prorogé, & la prorogation fut continuée juſqu'au 19. de Fevrier de l'année 1610.

AVANT que l'année 1607. fut écoulée, le Roi eut avis que le fameux Comte de Tyrone, à qui il avoit pardonné, dès le commencement de ſon Régne, s'étoit retiré d'Irlande, & publioit dans les païs étrangers, que c'étoit à cauſe des oppreſſions, que les Catholiques ſouffroient dans cette île. Cela fut cauſe que le Roi, qui ne vouloit pas paſſer pour perſecuteur des Catholiques, publia une Apologie, dans laquelle il repouſſoit vivement cette accuſation.

1608. IL ne ſe paſſa rien de conſidérable, dans l'année 1608. que la mort du Grand Tréſorier, auquel ſuccéda *Robert Cécil* Comte de Salisbury.

1609. DANS l'année 1609. on vit paroître deux Livres imprimez avec la

la connoiſſance du Roi, dans leſquels les Auteurs ſoûtenoient les maximes les plus outrées du Deſpotiſme. Le Parlement, qui s'aſſembla l'année ſuivante, voulut prendre connoiſſance de cette affaire; mais le Roi trouva le moyen de la faire tomber, en publiant une Proclamation, qui ordonnoit la ſuppreſſion de ces Livres, quoi qu'il eût permis qu'on les imprimât.

1610. L'OUVERTURE de la ſéance du Parlement, qui avoit été remiſe au 19. de Fevrier 1610. ſe fit, par des Commiſſaires qui repréſentérent à la Chambre des Communes, les beſoins preſſans du Roi, les dépenſes indiſpenſables auxquelles il avoit été engagé, & la grandeur de ſes dettes. Ils en prirent occaſion demander à cette Chambre, un ſecours proportionné à ſes beſoins, & aſſurérent qu'après cela, il conſentiroit qu'on éxaminât les griefs du Peuple. Mais au lieu d'accorder promptement l'argent, que le Roi demandoit, la Chambre ne retentit que de plaintes, contre le Gouvernement. Les uns ſe plaignoient de la prodigalité du Roi & particuliérement des grands dons, qu'il faiſoit aux Ecoſſois. D'autres diſoient hautement, que le Roi tâchoit

choit de détruire la Conſtitution du Gouvernement d'Angleterre, & de ſe rendre abſolu. Quelques autres inſiſtoient particuliéement ſur le pouvoir exceſſif de la Haute Commiſmiſſion, qui, ſous prétexte de purger l'Egliſe de Puritains, opprimoit comme tels, tous ceux qui ne vouloient pas reconnoître un pouvoir deſpotique, dans le Souverain. Le Roi, ayant été informé de ces diſcours, fit venir les deux Chambres à Whitehall, & leur parla, d'une maniére à leur faire entendre bien clairement, qu'il prétendoit être maître de faire ce qu'il voudroit, & que s'il ne gouvernoit pas tyranniquemeut, ce n'étoit que par modération & par choix, & non par défaut de pouvoir & d'autorité. Ce fut alors qu'il leur dit, *que comme c'étoit un blaſphême de diſputer ſur la puiſſance de Dieu, c'étoit ſédition, dans les Sujets, d'examiner ce que le Roi pouvoit faire, dans toute l'étenduë de ſon Pouvoir. Que comme il ne prétendoit pas ſouffrir que les Sujets agitaſſent ces ſortes de queſtions: d'un autre côté, il n'avoit intention de faire, que ce qui ſeroit conforme aux Loix & à la Raiſon.* C'étoit-là, le véritable Commentaire de ce qu'il avoit dit dans ſon pre-

premier discours au Parlement, touchant la conduite d'un Roi juste, & celle d'un Tyran. Il fit encore beaucoup d'autres leçons aux deux Chambres, & finit en disant, qu'après avoir fait la démarche de demander de l'argent, sa réputation en souffriroit trop, s'il ne l'obtenoit pas. Les Communes, qui ne s'étoient pas attendues à des déclarations si claires & si précises & qui n'avoient pris aucunes mesures, pour défendre leurs Droits, jugerent que pour cette fois il étoit à propos de dissimuler leur chagrin, & lui accordérent un subside; quoi que bien moindre que celui, qu'il avoit demandé, après quoi le Parlement fut prorogé.

Pendant cette Séance, le Roi créa *Henri* son fils aîné, Prince de Galles, & lui régla sa Maison. Peu de temps après, il envoya un Ambassadeur en Espagne, pour y négocier le Mariage du Prince, avec une fille de Philippe III.

Le Parlement s'étant rassemblé au mois d'Octobre, & se trouvant dans des dispositions peu favorables au Roi, fut cassé, par une Proclamation. Tout le monde étoit persuadé que le Roi n'assembleroit plus de Parlement

&

& c'étoit-là un ſujet de joye & de triomphe pour les Courtiſans ; qui ſe félicitoient de voir le Roi libre d'une telle dépendance, & qui ne s'occupoient qu'à des fêtes & à des divertiſſemens.

Ce fut pendant ce temps-là, que le Roi choiſit, pour ſon Favori, un Ecoſſois nommé *Robert Carr*, jeune homme ſans éducation, ſans étude, & ſans expérience, & qui néanmoins, devint tout puiſſant en très-peu de temps, & fut fait *Vicomte de Rochester.*

1612. En 1612. *Frideric* V. Electeur Palatin, ſe rendit à la Cour d'Angleterre, pour y épouſer la Princeſſe *Eliſabeth*, fille du Roi. Pendant quelque temps, ce ne furent que fêtes & divertiſſemens, à l'occaſion de ce Mariage. Mais cette joye fut troublée, par la mort du Prince de Galles, qui arriva dans le temps qu'on alloit célébrer les nôces de la Princeſſe ſa Sœur. Tous les Hiſtoriens conviennent que c'étoit un Prince accompli. Il y en a eu même, qui ont voulu jetter des ſoupcons, ſur le Roi; comme s'il l'avoit fait empoiſonner. Mais ce ne ſont que des conjectures vagues, peu propres à prouver un fait de cette nature.

Le

1613. Le Mariage de l'Electeur ſe célébra le 14. de Fevrier 1613 & les deux Epoux, partirent dans le mois de Mai, pour ſe rendre dans leurs Etats. Le Mariage coûta au Roi cent-mille livres ſterling, quoi que la dot ne fut que de quarante-mille livres. Dans tout le reſte de l'année 1613. on ne trouve dans l'Hiſtoire, qu'une ſeule affaire, dont il eſt néceſſaire de dire un mot, parce que le favori du Roi y étoit intéreſſé.

Le Comte d'Eſſex avoit laiſſé un fils fort jeune, auquel le Roi, en arrivant en Angleterre, avoit rendu les honneurs & les biens de ſa Maiſon; qui avoient été confiſquez, par la condamnation de ſon Pére. Ce jeune Seigneur s'étoit marié avec une fille du Comte de Suffolk, Grand Chambellan; mais parce qu'il n'étoit pas en âge, non plus que ſa Femme, de conſommer le Mariage, il alla voyager, durant quelques années, dans les païs étrangers. Pendant ſon abſence, la jeune Comteſſe devint amoureuſe du Vicomte *de Rocheſter*, Favori du Roi, ſans oſer pourtant lui faire connoître ſon amour. Le Comte d'Eſſex étant de retour, trouva de très-grandes difficultez à faire conſentir

tir ſa Femme, à venir vivre avec lui, dans ſa maiſon ; elle trouvoit ſans ceſſe de nouveaux délais, & elle ne s'y réſolut que par l'autorité abſoluë du Comte ſon Pére. Mais le Comte d'Eſſex n'en fut pas plus avancé, puis qu'il lui fut impoſſible de conſommer ſon mariage ; ſoit par la réſiſtence de ſa Femme, ou par quelque autre raiſon ; car par le conſeil d'une confidente, nommée Madame *Turner*, elle s'étoit adreſſée à un homme qui paſſoit pour Magicien, & qui lui avoit donné certaines poudres, qui devoient rendre ſon mari impuiſſant. Le Comte d'Eſſex eut beau mener ſa Femme à une Maiſon de Campagne, éloignée de Londres, il trouva toûjours les mêmes obſtacles. Enfin, comprenant qu'il y avoit quelque choſe d'extraordinaire, dans la conduite de ſa Femme, il la remena à Londres, & la laiſſa vivre à ſa fantaiſie, ayant perdu toute l'affection, qu'il avoit euë pour elle. Ce fut alors, qu'elle trouva le moyen de faire connoître au Vicomte de *Rocheſter* la paſſion, qu'elle avoit pour lui, & que leur intrigue commença ; mais avec ſi peu de ménagement, que toute la Cour en étoit inſtruite.

La Comteſſe d'Eſſex n'étant pas contente d'avoir le Vicomte *de Rocheſter*, pour Amant, en voulut faire un Epoux, & prendre avec lui des meſures, pour faire rompre ſon mariage avec le Comte d'Eſſex. *Rocheſter* y conſentit; mais ayant un ami intime, nommé *Thomas Overbury*, il voulut lui communiquer ſon deſſein. *Overbury*, bien loin de l'approuver, fit tous les efforts poſſibles pour l'en détourner, & lui parla même de la Comteſſe d'Eſſex, en termes fort offenſans. La Comteſſe en ayant été informée, fut ſi fort irritée contre *Overbury*, qu'elle réſolut de le perdre, & y fit conſentir ſon Amant, qui ne pouvoit lui rien refuſer. Pour exécuter ce deſſein, *Rocheſter* pria le Roi d'envoyer *Overbury* en Ambaſſade, les uns diſent en France, les autres, en Moſcovie. En même tems, il informa *Overbury* du deſſein du Roi, & lui conſeilla de refuſer cet emploi, qui devoit l'éloigner de lui; & lui promit d'appaiſer le Roi, s'il étoit irrité de ſon refus. Le Roi ayant fait appeller *Overbury*, pour lui dire à quel emploi il le deſtinoit; celui-ci le ſupplia très-humblement de l'en diſpenſer. Dès qu'il fut ſorti de

la

la Chambre, le Favori exaggera ſon inſolence, & fit entendre au Roi, qu'elle méritoit d'être châtiée. Sur cela le Roi le fit conduire à la Tour, où il fut détenu, pendant pluſieurs mois ; ſans avoir la permiſſion de garder aucun de ſes Domeſtiques, ni de voir aucun de ſes amis, & enfin, il y fut empoiſonné.

Pendant qu'*Overbury* étoit à la Tour, la Comteſſe *d'Eſſex* demanda la diſſolution de ſon Mariage, avec le Comte d'Eſſex, pour cauſe d'impuiſſance, & obtint du Roi des Commiſſaires, pour juger ce procès. Le Comte d'Eſſex, qui ne ſe ſoucioit plus de ſa Femme, étant interrogé, répondit aux Juges, qu'il ne ſe ſentoit pas impuiſſant pour toute autre femme ; mais qu'il ne ſe croyoit pas en état de pouvoir jamais conſommer ſon Mariage, avec la ſienne. La Cour ne laiſſa pas d'obſerver diverſes formalitez, & d'ordonner que la Comteſſe ſeroit viſitée par des Matrones, pour ſavoir ſi elle étoit vierge. On prétend que la Comteſſe ayant obtenu la permiſſion d'être couverte d'un voile, fit entrer en ſa place, une jeune fille de ſa taille, qui fut viſitée au lieu d'elle. Quoi qu'il en ſoit, le

Mariage fut diſſous, & peu de tems après, le Vicomte de *Rocheſter* fut créé Comte de *Sommerſet*, & épouſa ſa Maîtreſſe.

1615. Il y avoit déja plus de trois ans, que le Roi n'avoit point aſſemblé de Parlement. Mais enfin, ne pouvant plus ſubvenir à ſes dépenſes, & tous les moyens de recouvrer de l'argent, étant épuiſez; ſes Miniſtres lui conſeillérent de convoquer un Parlement, en lui faiſant eſpérer, que, par leur crédit, le plus grand nombre des Députez ſeroient élûs ſelon ſon deſir. Cela eſt très-facile, comme je l'ai déja dit pluſieurs fois, à un Roi, qui ne s'eſt pas rendu ſuſpect au peuple. Mais il n'en étoit pas ainſi de *Jaques* I. Le Parlement ſe trouva compoſé d'autre gens, qu'il ne s'étoit attendu. Le Roi demanda de l'argent, avec promeſſe, qu'il permettroit qu'on examinât les griefs, quand l'affaire du ſubſide ſeroit expédiée. Mais les Communes renverſérent cet ordre, & commencérent par les griefs; après quoi elles réſolurent de préſenter au Roi une Adreſſe, ſur divers ſujets, & particuliérement ſur le préjudice, que les Anglois recevoient de l'établiſſement des Ecoſſois

dans

dans le Royaume. Le Roi fut si irrité du peu de complaisance des Communes; qu'il cassa le Parlement, &, immédiatement après, fit mettre en prison quelques Membres des deux Chambres, & éxigea une taxe de tous ses Sujets, sous le tître honorable de *Bénévolence* Cet argent lui servit à recevoir le Roi de Danemarc, qui vint lui faire une seconde visite.

1615. DANS l'année 1615. la Cour changea de face, par l'élévation d'un nouveau Favori, & par la chûte du premier. Le Roi étant à Cambrige & assistant à une Comédie, que les Etudians lui donnoient, y vit paroître *George Villers*, jeune homme fort bien fait; qui venoit nouvellement de France, & qui étoit très-proprement habillé. Cette vûë le surprit agréablement, & pour n'entrer pas ici dans un détail superflu, il suffit de dire en un mot, que *Villers* occupa bien-tôt, dans son cœur, la place, que le Comte de *Sommerset* y avoit tenuë, pendant quelques années. Par malheur, pour celui-ci, il arriva, dans le même tems, que le Roi fut informé de la maniere, dont il avoit fait mourir *Overbury*. Il garda pourtant le secret, durant quelque

tems, & tâcha, quoi qu'inutilement, d'accorder ſes deux Favoris, feignant d'aimer toûjours le Comte de *Sommerſet*. Mais n'ayant pû réüſſir dans ce projet, il fit enfin arrêter le Comte, ſa Femme & tous leurs complices. Ils furent tous condamnez à mort, & quelques-uns exécutez; mais le Roi ſe contenta de retenir en priſon le Comte & la Comteſſe, & quelques années après, il les mit en liberté, ſans leur accorder néanmoins une grace entiére. Enfin, peu de tems avant ſa mort, il leur fit expédier des Lettres de pardon.

Arbelle Stuart, parente du Roi, mourut cette même année à la Tour, où elle étoit depuis quelque tems; pour avoir contracté mariage, à l'inſû du Roi, avec *Guillaume Seymour*, petit-fils du Comte de *Hartford*. Les ennemis du Roi *Jaques* ont jetté quelque ſoupcon ſur lui, comme s'il s'étoit défait de cette parente, par quelque mauvais moyen; mais j'avouë que je ne voi aucun fondement à cette accuſation.

1616. La diſgrace du Comte de *Sommerſet* acheva d'établir la fortune de *George Villers*; qui pour tout dire

en

en un mot, devint Favori dans les formes, & tout puiſſant à la Cour.

Dans ce même tems, le Roi eut un grand démêlé avec les Juges du Royaume; qui avoient mis ſa Prérogative en queſtion, au ſujet d'un Evêché, qu'il avoit donné en Commende. Le Roi prit cette affaire à cœur. C'étoit le toucher à l'endroit le plus ſenſible, que de faire quelque démarche, qui pût donner atteinte à ſa Prérogative, dont il étoit toûjours très-jaloux. Le Juge *Cook* fut disgracié & perdit ſa charge, pour avoir ſoûtenu, avec obſtination, ce que les Juges avoient fait.

Quelque tems après, le Roi fit aſſembler la Chambre étoilée, & lui fit un long diſcours, dans lequel il fit connoître fort ouvertement ce qu'il penſoit, du pouvoir abſolu des Rois. Mais ſon éloquence ne fut pas capable de produire tout l'effet, qu'il en attendoit; la plûpart des Sujets ne pouvant s'accommoder des principes, qu'il tâchoit ſans ceſſe d'établir.

Le Baron d'*Ellesmere*, Grand Chancelier, étant tombé malade, rendit le grand ſeau au Roi, qui le donna en garde à *François Bacon*. Quelque tems après, le *Comte de Suffolck* qui

avoit éte fait Grand Tréſorier, à la place du *Comte de Salisbury* mort en 1613. fut accuſé de malverſation, & condamné à une groſſe amende, par la Chambre étoilée.

Au mois d'Août de cette même année, le Roi créa *George Villers* ſon Favori, Baron de *Brandſpech*, & Vicomte de *Waddon*, & le 1. Janvier ſuivant, il le fit Comte de *Buckingham*.

Dans le mois de Novembre, le Prince *Charles*, fils unique du Roi, fut créé Prince de Galles. Le Roi ſouhaitoit beaucoup de le marier ; mais comme il ne ſe trouvoit point de Princeſſe Proteſtante, qui fût fille de Roi, il ne put ſe réſoudre à lui donner une femme d'une moindre extraction. Cela fut cauſe qu'il jetta les yeux ſur deux Princeſſes ; ſavoir, *Chriſtine de France*, ſœur de Louis XIII. & *Marie* Infante d'Eſpagne, fille de Philippe III. Mais ayant appris que la premiére avoit été déja promiſe à un autre, il ſe tourna du côté de l'Eſpagne. Je parlerai de cette négociation dans l'Extrait ſuivant.

Le Chevalier *Walter Rawleigh* qui avoit été condamné à mort en 1603. & qui avoit demeuré douze ans en priſon, avoit été mis en liberté, mais

ſans.

ſans avoir obtenu des Lettres de grace. Comme ſes biens avoient été confiſquez, & qu'il n'avoit pas de quoi ſubſiſter, il demanda au Roi la permiſſion de mener quelques vaiſſeaux en Amérique, & lui fit entendre, qu'il y avoit à la *Guyana* une mine d'or, d'où il pourroit emporter de grandes richeſſes. Sur cet Expoſé, le Roi lui accorda une Patente, par laquelle il lui donnoit le Commandement en Chef de tous les vaiſſeaux & Avanturiers, qui feroient le Voyage avec lui; ſans s'informer particulierement ni du lieu, où étoit cette mine, ni à qui elle apartenoit, ni ſur les terres de qui il falloit paſſer, pour y aller. Je parlerai, dans l'Extrait ſuivant, de la triſte Cataſtrophe de ce Chevalier.

Voici préſentement les Actes de la ſeconde Partie du Tome XVI. qui ſe rapportent aux affaires Domeſtiques.

Année 1603.

Lettre du Conſeil aux Plénipotentiaires Anglois du Congrès de Breme. Le 28. Mars. *Pag.* 493.

Le Conſeil leur donne avis de la mort de la Reine Eliſabeth, arrivée

le 24. de Mars, & de la Proclamation du Roi Jaques.

Proclamation sur l'avenement du Roi à la Couronne d'Angleterre, fait à Southampton *pag.* 490.

Dans cette Proclamation, le titre du Roi est fondé sur ce qu'il est descendu des deux Maisons de Lancastre & d'Yorc, & de Marguérite fille ainée de Henri VII.

Mémoire sur le grand Sceau. *pag.* 491.

Il paroit par ce Mémoire, que le Roi, dès le 15. d'Avril, avant son depart d'Ecosse, avoit écrit au Conseil, que sa volonté étoit que Thomas Egerton gardât le grand Seau, jusqu'à nouvel ordre. Qu'en suite, le 3. de May, Egerton avoit remis le grand Seau au Roi, qui le lui avoit rendu, & lui avoit ordonné de s'en servir, comme il avoit fait auparavant. Que le 19. de Juillet, le Roi avoit fait rompre le grand Sceau, & en avoit mis un nouveau, entre les mains d'Egerton, avec un billet de sa main, par lequel il le faisoit Baron d'Ellesmere; dont il lui fit expédier les Patentes le 21. du même mois; & que le 24. il l'avoit fait Grand Chancelier.

Mé-

Mémoire des Actes Publics remis à a Tréſorerie, par ordre du Roi. *pag.* 497.

Ce ſont divers Traitez & obligations, dont-il a été parlé, dans les Extraits précedens.

Réponſe des Plénipotentiaires du Congrès de Breme au Conſeil, du 22. Avril. *pag.* 500.

Ils diſent que le Congrès s'eſt rompu, ſur la nouvelle de la mort d'Eliſabeth.

Proclamation, par laquelle le Roi notifie qu'il reçoit en grace le Comte de Tyrone. *pag.* 500.

Autre touchant les excès commis, ſur les frontiéres des deux Royaumes, du 17. *Mai. pag.* 504.

Licence à *Fletcher*, & *à Shakeſpeare pag.* 505.

Proclamation, qui ordonne l'union des deux Royaumes, en attendant que les Parlemens l'ayent confirmée, avec plus de ſolennité, du 19. Mai. *pag.* 506.

Le Roi dit que c'eſt ſur le témoignage qu'il a reçu de ſes Sujets des deux Royaumes, du grand déſir qu'ils ont que cette union ſe faſſe. Mais il n'étoit pas bien informé.

Proclamation, pour défendre le concours du peuple, auprès de la perſonne du Roi, & pour ordonner à la Nobleſſe & aux Officiers de Juſtice ou de Police de retourner châcun dans ſa maiſon. *pag.* 817.

Le Roi, dit dans le dernier article de cette Proclamation, qu'il s'eſt aperçu qu'on a négligé juſqu'à lors d'obéir à ſes Proclamations & qu'il eſt réſolu de faire des exemples de ceux qui deſobeiront.

Charles Comte *de Nottingham* fait Connêtable, pour le 25. de Juillet, jour du Couronnement, du 4. Juillet *pag.* 521.

Proclamation pour arrêter *Antoine Copley* qui a conſpiré contre le Roi. *pag.* 523.

Autre qui donne pouvoir aux Magiſtrats de punir les Ecoſſois, qui commettront *des excès contre les Anglois.* du 8. Juillet *pag.* 526.

Dénization de l'Evêque de Dunkell Ecoſſois, du 13. Juillet. *pag.* 717.

On en voit dans la ſuite un grand nombre de ſemblables.

Proclamation pour arrêter divers conſpirateurs, connus par la confeſſion de *Copley. du* 16. *Juillet. pag.* 529. *Martam, Watſon, Klarke, Prêtres.*

An-

Année 1604.

Proclamation pour *la convocation du Parlement*, du 11. Janvier *pag.* 563.

J'ai parlé de cette Proclamation, dans l'Abregé de l'Hiſtoire.

Don des biens confiquez de *Walter Rawleigh*, à *Jean Shelbery* & à *Robert Smith*. du 14. Fevrier *pag.* 569.

Proclamation qui fixe le jour & le lieu, où ſe doivent aſſembler les Commiſſaires nommez, pour travailler à l'union des deux Royaumes, du 15. Septembre. *pag.* 600.

A Weſtminſter dans la Chambre Peinte, le 21. *d'Octobre.*

Autre pour impoſer une taxe de ſix Schellings, huit ſous, ſur châque livre de tabac, qui entrera dans le Royaume; pour empêcher l'entrée de cette mauvaiſe drogue, du 17. Octobre. *pag.* 601.

Proclamation pour unir les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, ſous le nom de *la Grande Bretagne*, en vertu de la Prérogative du Roi, du 20. Octobre. *pag.* 603.

Autre pour réformer la monnoye, & pour en battre d'autre, qui ait cours, dans les deux Royaumes, du 16. Novembre. *pag.* 605.

Les légendes de toutes les monnoyes y ſont marquées, d'un côté *J. D. G. M. B. Fr. & Hib. Rex* & de l'autre côté, ſur quelques unes, *Tueatur unita Deus*, ſur quelques autres, *Roſa ſine ſpina*, & ſur d'autres, *quod Deus conjunxit nemo ſeparet.*

Année 1605.

Patente pour créer Charles, ſecond fils du Roi, Duc d'Yorck, du 6. Janvier. *pag.* 606.

Commiſſion pour réformer le Collége des Rois d'Armes, Hérauts, & Pourſuivans, du 5. Fevrier. *pag.* 608.

Proclamations, pour arrêter divers conjurateurs, du 18. Novembre. *pag.* 636. 638.

Année 1606.

Autre pour arrêter *Jean Gerard*, & *Henri Garnet* Jéſuites, du 15. Janvier. *pag.* 639.

Don d'une penſion à *Jean Fynwood*, pour avoir fait arrêter *Jean Winter* & *Etienne Lilleton*, deux des conjurez, du 17. Janvier. *pag.* 640.

Engagement du Roi, par lequel il annéxe, pour toujours, certaines Terres

res & certains joyaux à la Couronne d'Angleterre, du 19. Mars. *pag.* 643.

Proclamation pour certifier que le Roi n'eſt pas mort, comme on en fait courir le bruit, du 22. Mars. *pag.* 646.

Autre pour régler la forme des pavillons des Vaiſſeaux, du 12. Avril *pag.* 645.

Le Roi ordonne que la Croix rouge de St. George, & la Croix blanche de St. André y ſoient jointes enſemble, pour marquer l'union des deux Royaumes.

Année 1607.

Déclaration du Roi, ſur la fuite des Comtes de *Tyrone* & de *Tyrconnel.* du 15. Novembre. pag. 664.

Le Roi déclare qu'ils avoient été faits Comtes par Eliſabeth, non pas à cauſe de leur naiſſance, mais pour des raiſons d'Etat; qu'ils ont pris la fuite, parce qu'ils ſe ſentoient coupables d'avoir fait de nouveaux complots; & qu'ils n'ont ſouffert aucune oppreſſion, par rapport à leur Religion, ni par rapport à leurs biens.

Année 1609.

Commiſſion du Roi, pour compoſer avec ceux, qui ſont tenus de lui four-

fournir un ſecours d'argent, ſelon le ſtatut d'*Edouard* III. à l'occaſion de ce que le Prince, ſon fils ainé, âgé de quinze ans, a été fait Chevalier. Du 10 Mai. pag. 680.

Deux autres ſemblables, pour compoſer avec les deux Univerſitez d'Oxford & de Cambrige, ſur le même ſujet. Du 15 Juillet. pag. 681. 682.

Année 1611.

Proclamation pour faire arrêter Arbelle Stuart & Guillaume Seymour échappez de priſon le 3. de Juin. Du 4 Juin. pag. 710.

Année 1612.

Diverſes Piéces concernant le mariage de l'Electeur Palatin, avec la Princeſſe Eliſabeth. pag. 722.-737.

Par les conventions, le Roi s'engageoit à donner pour dot, à la Princeſſe ſa fille, 40000 *l. ſterling*, & *l'Electeur, à lui aſſigner* 10000 *l. ſterling*, & *de lui donner tous les ans pour ſa dépenſe* 1500. *l. ſterling.*

Commiſſion pour lever le ſecours d'argent ordonné, par un Statut d'*Edouard* III. pour le mariage de la fille ainée-

ainée du Roi. Du 13 Août. pag. 724.

Année 1613.

Autres Actes sur le même Mariage. pag. 742. 744. 748. 769.

Année 1615.

Quittance générale de l'Electeur Palatin, pour la dot d'Elisabeth. Du 8 Janvier. pag. 776.

Année 1616.

Commission pour régler les offices des Hérauts &c. Du 16 Janvier. pag. 780.

Commission au Grand Chancelier, pour exercer la Charge de Grand Senêchal, dans le Jugement du Comte de *Sommerset* & de sa Femme. Du 21 Mai. pag. 783.

Commission au Comte de *Carlisle*, pour traiter du Mariage du Prince Charles, avec *Christine de France* sœur de *Louis* XIII. Du 8 Juin. pag. 788.

Lettres Patentes, qui autorisent le voyage du Chevalier *Walter Rawleigh*, dans le Sud de l'Amérique, & ailleurs. Du 26 Août, pag. 789.

Le Roi lui donne le même pouvoir sur

ſur ſa flotte, que les autres Commandans ont accoûtumé d'avoir. Il ſe réſerve la cinquiême partie du profit. Il ſuppoſe que Rawleigh s'en va établir un commerce, avec des peuples ſauvages, qui ne font aucun cas de l'or, ni de l'argent. Mais il n'y a pas un ſeul mot, touchant les ſujets du Roi d'Eſpagne, qui ne ſont pas même nommez.

Patente pour créer le Prince Charles, Prince de Galles, & Comte de Cheſter. Du 4 Novembre. pag. 792.

ARTICLE II.

Affaires qui regardent la Religion.

J'Ai déja parlé aſſez amplement, de la diſpoſition de *Jaques* I. par rapport à la Religion. Il faiſoit profeſſion de la Religion Anglicane, il protégeoit les Catholiques, & il haïſſoit mortellement les Puritains. S'il avoit pû ſe rendre abſolu, il n'y a preſque point de doute, qu'il n'eût accordé une entiére tolérance aux Catholiques; à l'exception des Jéſuites, & de ceux qui croyoient que le Pape avoit le pouvoir de dépoſer les Rois. Mais il étoit perſua-

ſuadé, je ne ſai ſur quel fondement, que ceux, qui étoient de cette opinion, n'étoient qu'en très-petit nombre. Pour les Puritains, il ne croyoit pas qu'ils dûſſent être ſoufferts, dans un Gouvernement bien réglé. On peut juger par là, de la maniere, dont il les auroit traitez, ſi, comme il le prétendoit, ſa ſimple volonté avoit tenu lieu de loi. Il ne perdit jamais d'occaſion de leur faire ſentir les effets de ſa haine, autant qu'il dépendit de lui, tant par ſes paroles, que par ſes actions. Il avoit été élévé, parmi eux, en Ecoſſe ; mais c'étoit cela même, qui les lui avoit rendus odieux, ainſi que je l'ai déja dit.

Peu de temps après l'arrivée du Roi, les Presbyteriens lui préſentérent une Requête, pour le ſupplier de faire réformer certains articles de l'Egliſe Anglicane, qui leur paroiſſoient intolérables. Le Roi leur répondit, qu'il examineroit leurs griefs, dans une Conférence entre les deux Partis, de laquelle il ſeroit lui-même le Modérateur. Cette Conférence ſe tint effectivement à Hamptoncourt, au mois de Janvier 1604. Le Roi y fit l'office, non pas de Préſident, mais de

de Partie & de Juge tout enſemble. Il répondit lui-même aux argumens des Puritains, ſans donner le temps aux Evêques, qui étoient préſens, de parler. Il leur reprocha leur obſtination, leur mauvaiſe foi, leur orgueuil, leurs chicaneries & leur fit enfin entendre, que ſon intention étoit de les contraindre de ſe conformer à l'Egliſe Anglicane. Whitgift, Archevêque de Cantorbery, fut ſi charmé des diſcours du Roi, qu'il ne put s'empêcher de s'écrier, *que le Roi avoit été inſpiré du St. Esprit.* Enfin, le Roi ſe déclara Partie formelle, contre les Puritains, & depuis ce tems là, il ne parla jamais d'eux, ſans leur donner des marques de ſon mépris, & de ſa haine. Les Evêques ne fomentérent que trop cette averſion, qui ſe répandit-bien-tôt, dans preſque tous les Membres de l'Egliſe Anglicane, & qui dure encore aujourd'hui. *Bancroft*, ſucceſſeur de *Whitgift*, fut un violent ennemi des Puritains, & le plus fort arcboutant du Parti du Deſpotiſme. A celui-ci ſuccéda *George Abbot*, qui quoi qu'attaché à l'Egliſe Anglicane, ne laiſſa pas de paſſer pour Puritain; parce qu'il ne vouloit pas perſécuter cette ſecte,

&

& que de plus, il ne pouvoit approuver le Deſpotiſme. Je n'en dirai pas davantage ſur ce ſujet; parce que les Actes de ces quatorze années, qui regardent la Religion, n'ont pas beſoin d'un plus grand éclairciſſement.

Actes qui regardent la Religion, ou l'Egliſe.

Année 1603.

Commiſſion Eccléſiaſtique contre les Papiſtes, & Puritains, du 26. Août. *pag.* 546.

Année 1604.

Commiſſion pour réformer le Livre des Priéres Communes; en y ajoûtant, ou expliquant certaines choſes, du 5. Mars. *pag.* 565.

Proclamation qui ordonne à tous les Jéſuites & Prêtres Papiſtes, de ſortir du Royaume, avant le 19. de Mars, du 22. Février. *pag.* 572.

Proclamation pour autoriſer le Livre des Priéres Communes réformé, du 5. Mars. *pag.* 574.

Commiſſion au Chancelier & autres, pour les autoriſer à bannir du Royaume, tous les Jéſuites & Prêtres Papiſtes, qui ſont venus des Séminaires; ſoit accuſez,

accuſez, convaincus, en priſon, ou en liberté, du 5. Septembre. *pag.* 597.

Sous prétexte d'éxecuter les ſtatuts du Parlement, le Roi les éludoit manifeſtement, en ſe contentant de bannir du Royaume, les Jéſuites & les Prêtres, tant ceux qui étoient condamnez, que les autres. Cependant, le tître de cet Acte porte: *De Commiſſione ad Jeſuitas exterminandos.*

Année 1610.

Autre ſemblable du 14. Juin. *pag.* 190.

C'étoit après le meurtre de Henri IV. Le Roi reconnoit que depuis ſes Proclamations précedentes, il eſt venu en Angleterre un grand nombre de Jeſuites & de Prêtres Papiſtes, des Séminaires étrangers. Il reconnoit que d'une voix unanime, le Parlement a ordonné que les ſtatuts faits contre eux, ſous Eliſabeth, ſeroient exécutez à toute rigueur. Néanmoins, il dit, qu'en continuant d'uſer de ſes gratieuſes inclinations envers eux, il ſe contente d'ordonner aux Commiſſaires, de bannir du Royaume tant ceux qui ſont convaincus & condamnez, pour crime de trahiſon, que tous les autres qui ſont venus

venus dans le Royaume, contre les Loix.

Commiſſion à l'Evêque de Londres & autres, de conſacrer, ſelon le Rite de l'Egliſe Anglicane, l'Archevêque de Glasgow, & les Evêques de Gallway & de Brechin, en Ecoſſe, du 15. Octobre *pag.* 706.

Cumque ex certis, juſtis & legitimis rationibus & cauſis, nos & animum noſtrum in ea parte moventibus, magnopere cupiamus ut idem Johannes Spottiswood, Gawinus Hamilton, & Andreas Lambe, jam in hoc noſtro Regno Angliæ commorantes, in Archiepiſcopum & Epiſcopos reſpectivè, juxta Ritum & Formam Eccleſiæ noſtræ Anglicanæ, ordinentur & conſecrentur, vobis igitur hoc tenore Præſentium ſignificamus, rogantes, &c.

ARTICLE III.

Affaires de Jaques I. *avec la France.*

JAques ne fut pas plûtôt arrivé en Angleterre, qu'il y reçut des Ambaſſades de diverſes Cours, pour le féliciter ſur ſon avenement à la Cou-

ron-

ronne. *Henri* IV. Roi de France, fut un des premiers à s'aquitter de cette eſpéce de devoir, en lui envoyant le *Marquis de Roſny*, qui fut enſuite Duc *de Sully*. Le but de *Henri* n'étoit pas ſeulement de féliciter le Roi, mais auſſi d'empêcher que ce Prince ne ſe laiſſât prévenir, par les Eſpagnols, pour leſquels il avoit toûjours témoigné beaucoup de penchant. L'Ambaſſadeur avoit ordre de paroître en deuil, avec ſa ſuite, à ſa premiére Audience; puiſqu'il alloit faire un Compliment de condoléance, ſur la mort d'Eliſabeth, auſſi-bien qu'un de félicitation: mais on lui fit entendre qu'il feroit fort mal ſa Cour, s'il éxecutoit cet ordre; puisque le Roi n'ayant pas lui-même pris le deuil, pour la mort d'Eliſabeth, ne pourroit regarder l'affectation de paroître en deuil devant lui, que comme un reproche. Après la premiére Audience, l'Ambaſſadeur eut diverſes Conférences avec le Roi, & avec ſes Miniſtres, ſur le renouvellement de l'alliance défenſive entre la France & l'Angleterre, & il réüſſit en cela, ſelon les déſirs du Roi ſon Maître; puiſque le 30. de Juillet de la même Année, cette Alliance fut renou-

renouvellée. Il y avoit eu auſſi un Traité de Commerce conclû à Paris, le 24. de Février 1603. avant la mort d'Eliſabeth; mais qui, à cauſe de certaines difficultez, ne fut ratifié par les deux Rois, que dans l'année 1606.

Henri IV. étant mort en 1610. l'alliance fut renouvellée entre *Louis* XIII. & *Jaques* I. Mais comme la Cour de France craignit que, pendant la minorité du Roi, l'Angleterre ne s'unît avec l'Eſpagne; elle jugea qu'il étoit à propos de ſatisfaire le Roi *Jaques*, ſur la demande, qu'il faiſoit des ſommes qu' *Eliſabeth* avoit prêtées à *Henri* IV. & de lui payer ſoixante-mille livres ſterling.

En 1614. *Jaques* envoya un plein pouvoir à *Edmonds*, ſon Ambaſſadeur en France, pour traiter du Mariage du Prince Charles avec *Chriſtine* fille de *Henri* IV. Mais il y a quelque apparence, ou que l'Ambaſſadeur ne propoſa pas alors ce Mariage, ou du moins, que la négociation ne fut pas pouſſée fort loin; puiſqu'en 1616. le Comte de *Carliſle* eut ordre de ſonder la Cour de France, ſur ce même ſujet. Quoi qu'il en ſoit, le Comte de *Carliſle* trouva, que *Jaques* & ſon Conſeil étoient très-mal informez de

ce qui se passoit dans les Cours étrangéres; puis que *Christine* étoit déja promise au Prince de *Piedmont*.

Ce sont là toutes les affaires, que *Jaques* eut avec la Cour de France, dans les quatorze premiéres annees de son Regne.

Année 1605.

Commission à *Thomas Parry*, pour traiter avec le Roi de France, sur les griefs des Marchands Anglois, demeurants en France. Du 20 Juin. pag. 630.

Selon les apparences, c'étoit une des causes, qui faisoient différer la ratification du Traité conclû en 1603.

Année 1606.

Ratification du Traité conclu à Paris, le 24. de Fevrier 1603. entre la France & l'Angleterre, du 25. Avril. Ratification de *Henri* IV. Du 26. Mai, pag. 653.

C'est proprement un Traité, qui ne regarde que le Commerce. Seulement, le premier Article confirme les anciens Traitez entre les deux Royaumes.

An-

Année 1609.

Commiſſion de *Henri* IV. pour renouveller les Traitez de paix & d'Alliance, avec l'Angleterre. Du 29. Decembre. pag. 683.

On voit dans cette Commiſſion, que le temps des Traitez faits, entre Henri & Eliſabeth, étoit expiré, & qu'un autre Traité fait avec le Roi Jaques, le 24. de Juillet 1603. n'étoit que proviſionnel. C'étoit ce dernier, que le Marquis de Rosny avoit négocié. Henri IV. méditant la Guerre contre l'Eſpagne, vouloit s'aſſurer de l'Angleterre.

Année 1610.

Commiſſion pour traiter avec Mr. de la *Boderie*, Ambaſſadeur de France. Du 19 Avril. pag. 657. *Henri IV. fût tué peu de jours après.*

Semblable Commiſſion, pour traiter avec le même, étant Ambaſſadeur de *Louïs* XIII. Du 4 de Juillet. pag. 693.

Traité de Ligue défenſive entre *Louïs* XIII. & *Jaques* I. Du 19 Août pag. 694.

Ratification de *Jaques*. Du 21 Août.

Quittance au Roi de France de 60000 livres ſterling, pour les obligations de Meſſrs. de *Beauvoir*, & de *Sancy* &c. envers la Reine *Eliſabeth*. pag. 705.

Année 1614.

Commiſſion à *Thomas Edmonds*, Ambaſſadeur en France, pour traiter du Mariage du Prince *Charles*, avec *Chriſtine* de France. Du 19 Juin. pag. 769.

Année. 1616.

Semblable au Comte de *Carliſle*, pour le même ſujet. Du 8 Juin. pag. 788.

ARTICLE IV.

Affaires de Jaques I. *avec l'Eſpagne.*

J'AI rapporté, dans l'Extrait précedent, les entrepriſes continuelles & réciproques, du Roi d'Eſpagne contre *Eliſabeth* & d'*Eliſabeth* contre l'Eſpagne. Véritablement, il n'y avoit point eu de déclaration de guerre expreſſe, entre les deux Couronnes; mais cela n'empêchoit pas que depuis

puis près de vingt ans, elles ne se fissent actuellement la guerre. Cela n'a pas besoin de preuve. Cependant, *Jaques*, qui se piquoit d'être un Roi pacifique, prétendit, je ne sai sur quel fondement, que cette guerre étoit personnelle entre *Elisabeth* & le Roi d'Espagne; & qu'elle étoit finie, par son avenement à la Couronne. Ainsi, voulant faire connoître au Roi d'Espagne qu'il n'entroit point dans la querelle *d'Elisabeth*, il publia, environ trois mois après son arrivée en Angleterre, une Proclamation, par laquelle il revoquoit toutes les Patentes, que cette Reine avoit accordées à divers Particuliers, pour les autoriser à faire la guerre aux Sujets du Roi d'Espagne; & ordonnoit que toutes les prises, faites après le 24 d'Avril 1603, seroient restituées. Il faut remarquer que cette Proclamation étoit du 23 de Juin, & qu'elle ordonnoit la restitution des prises faites sur les Espagnols, deux mois avant que ceux qui avoient des Commissions de la Reine, pussent connoître l'intention du nouveau Roi. *Jaques* s'étant concilié, par cette démarche, l'amitié du Roi d'Espagne, les deux Rois entrérent bien-tôt après, en né-

gociation, & la paix entre les deux Couronnes fut signée, le 28 d'Août 1604. Par ce Traité, *Jaques* abandonnoit entiérement les intérêts des Provinces Unies des Païs-bas. Non seulement, il s'engageoit à ne leur donner aucun secours; mais il promettoit même de les contraindre, en quelque maniére, de faire la paix avec l'Espagne. Il est vrai, qu'il y a des Historiens qui rapportent, dans ce même Traité, l'Article qui regarde les Provinces Unies, tout autrement qu'il ne se trouve dans ce Recueuil. Cela peut faire soupçonner qu'on convint d'un Article secret, sur ce même sujet, contraire à celui qui étoit inséré dans le Traité même. En effet, on ne voit pas que *Jaques* ait exécuté l'engagement, où il étoit entré, par le Traité public.

1612. Ce Traité n'empêcha pas, que *Jaques* ne fît une alliance avec divers Princes d'Allemagne, contre la Maison d'Autriche; pour la conservation de la Succession du Duc de *Cleves*. Par ce Traité, qui fut signé à *Wezel*, le 8 Avril 1612. *Jaques* s'engageoit à donner à ces Princes un secours de 4000 hommes, pris des troupes Angloises, qui étoient au service des

des Etats Généraux, & qui devoit être commandé par *Edoüard Cécil*, frére du Comte de *Salisbury*.

1616. *Jaques* ayant tenté en 1616. ainſi que je l'ai déja dit, de marier le Prince *Charles* ſon fils, avec *Chriſtine* de France ; le Roi d'Eſpagne crut qu'il étoit de ſon intérêt de mettre des obſtacles à ce Mariage. Pour cet effet, le Duc de *Lerme*, principal Miniſtre de *Philippe* III. propoſa au Chevalier *Digby*, Ambaſſadeur d'Angleterre, le Mariage du même Prince avec l'Infante *Marie*, fille de *Philippe*. *Digby* en ayant informé le Roi, en reçut un ordre de négocier ce Mariage ; & dans le même tems, *Philippe* envoya le Comte de *Gondemar* en Angleterre, pour la même fin. Cette négociation fera une des principales matiéres de l'Extrait ſuivant.

Actes qui regardent l'Eſpagne.

Année 1603.

Proclamation ſur le rétabliſſement du Commerce avec l'Eſpagne. Du 23 Juin. pag 516.

Le Roi ſuppoſe, dans cette Proclamation, que par ſon avenement à la

Couronne d'Angleterre, la guerre avec l'Espagne étoit finie; puis qu'il avoit déclaré, à son entrée en Angleterre, qu'il étoit en paix avec tout le monde. Mais parce que les Anglois, qui avoient reçu des Commissions d'Elisabeth, pour faire la guerre à l'Espagne, ne pouvoient pas avoir une entiére certitude de son entrée en Angleterre, avant le 24 d'Avril passé, il ordonne que les prises qu'ils ont faites avant ce jour là, leur demeureront & que celles qu'ils ont faites après le même jour, seront rendues aux Espagnols. Le Roi étoit parti d'Edimbourg, le 5 d'Avril, & de Barwick, le 8. de sorte que les vaisseaux, qui étoient en mer, ne pouvoient avoir, que seize jours, pour apprendre son entrée en Angleterre; en supposant même que cette entrée terminoit la guerre avec l'Espagne.

Année 1604.

Commissiou pour traiter de la paix, avec les Ambassadeurs d'Espagne & de Bourgogne. Du 12 Mai. pag. 579.

Traité de paix entre l'Angleterre & l'Espagne, conclû à Londres le 18 d'Août & ratifié le 19. pag. 585.

Voi-

Voici le précis des l'Articles qui regardent les Provinces Unies.

Quant aux Villes de Fleſſingue, de la Brille, & de Ramekins, le Roi d'Angleterre aſſurant qu'il eſt lié par des Traitez précédens, entre Eliſabeth & les Etats, pour ne rendre ces Villes qu'aux dits Etats, promet néanmoins ſur ſa parole Royale, qu'il aſſignera un tems convenable aux Etats, pour faire la paix avec l'Archiduc, à des conditions équitables; & à leur refus, le Roi ſe regardant comme libre & dégagé des Conventions faites avec eux, fera ce qu'il jugera juſte & honorable, par rapport aux ſusdites Villes, & les dits Archiducs ſes fréres connoîtront, qu'il ne manquera pas au devoir d'Ami.

Que le Roi d'Angleterre défendra expreſſément aux garniſons des dites Villes, de donner aucune ſorte de ſecours aux Etats, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

Qu'il défendra à ſes ſujets de porter des marchandiſes de Hollande, ou de Zélande, en Eſpagne.

Ratification du Roi d'Eſpagne. Du 19 Juin. pag. 617.

Année 1605.

Proclamation pour mieux entrete-

nir la paix avec l'Eſpagne. Du 8. Juillet. pag. 833.

Nonobſtant la paix avec l'Eſpagne, il y avoit encore des gens qui ne laiſſoient pas d'aller en courſe contre les Eſpagnols, ſans commiſſion du Roi.

Année 1612.

Traité de Ligue défenſive entre *Jaques* I. & divers Princes d'Allemagne, touchant la Succeſſion du Duc de Cleves. Du 28 Mars. pag. 714.

Il y a diverſes Piéces ſur ce ſujet. pag. 711. 719.

ARTICLE V.

Affaires de Jaques I. *avec les Provinces Unies des Païs-Bas.*

JAQUES I. n'aima jamais les habitans des Provinces Unies, par trois raiſons. Premierement à cauſe de ſon inclination pour l'Eſpagne, dont il ne pouvoit ſe défaire; ſecondement, parce qu'il regardoit ces habitans, comme des Rebelles, qui s'étoient ſouſtraits à l'obéïſſance de leur légitime Souverain; car, ſelon ſes principes, il n'y avoit aucun cas, où cela

cela pût être permis à des Sujets. Enfin, ces Sujets rebelles avoient choisi un Gouvernement Républiquain, pour lequel il avoit beaucoup de mépris. Cela fut cause qu'il ne laissa passer presque aucune occasion de leur donner des marques du peu de cas, qu'il faisoit de leur amitié. Nous venons d'en voir une preuve bien manifeste, dans le Traité qu'il fit avec l'Espagne, dès le commencement de son Régne.

Dans l'année 1607. il fit une ouverture de paix, entre les Provinces unies & les Archiducs; c'est-à dire, l'Archiduc *Albert*, & l'Infante *Isabelle* son épouse, Souverains des Païsbas. Avant que d'entrer en négociation, il falloit surmonter une difficulté, dans laquelle consistoit l'essentiel du Traité, qui se projettoit. C'est que les Etats Géneraux ne vouloient point entendre parler ni de paix, ni de trêve, à moins qu'ils ne fussent reconnus, pour des Etats libres, par les Archiducs, & par le Roi d'Espagne. Les Archiducs y consentirent enfin, & promirent de faire ratifier leur consentement par *Philippe* III. *Henri* IV. ayant été informé de cette ouverture, envoya incontinent le Préfident

Jeannin, à la Haye, pour assister de sa part à cette négociation, en qualité de Médiateur. Mais les Etats craignant de désobliger le Roi d'Angleterre, s'ils traitoient avec les Archiducs, sans sa participation, lui envoyérent un Ambassadeur; pour le prier d'envoyer quelcun en Hollande, tant pour les assister de ses conseils, que pour faire l'office de Médiateur. *Jaques* nomma le Chevalier *Spenser*, & *Rodolphe Winwood* son Ambassadeur à la Haye, pour assister de sa part au Traité; mais ce ne fut, que plus de deux mois, après en avoir été requis. La négociation fut pourtant différée, à cause des termes ambigus, dont le Roi d'Espagne se servit, pour approuver le consentement des Archiducs, dont j'ai déja parlé. Ce ne fut qu'avec bien de la peine, que Philippe put se résoudre à employer, dans sa ratification, des termes dont les Etats pussent en quelque maniére se contenter.

Dans cet intervalle, il arriva deux Sujets de brouillerie, entre *Jaques* & les Etats, l'un touchant le commerce des draps d'Angleterre, l'autre touchant la pêche. Mais comme ces deux affaires n'eurent pas des suites con-

considérables, & que les Actes du Recueuil n'en font aucune mention; je ne croi pas qu'il soit absolument nécessaire d'en parler, dans un plus grand détail.

La négociation, pour la paix, s'étant enfin renouée, après bien des difficultez, les Médiateurs Anglois, non seulement laissoient tout faire au Président *Jeannin*; mais ils faisoient même tout ce qui étoit en leur pouvoir, pour en empêcher le succès; en faisant connoître tout ouvertement, que le Roi leur Maître regardoit les Etats des Provinces unies, comme des rebelles. La principale difficulté de la paix consistoit en ce que les Etats vouloient être reconnus pour libres, & néanmoins *Richardot*, l'un des Plénipotentiaires d'Espagne, disoit, dans une de ses Lettres à *Jeannin*, que la fermeté de *Philippe*, sur cet article, provenoit de la parole qu'il avoit du Roi d'Angleterre, qu'il ne souffriroit point que la clause de la liberté des Etats fût insérée dans le Traité. On peut juger par là de l'effet, que produisoit la médiation du Roi Jaques. Aussi *Jeannin* ne faisoit point difficulté d'écrire au Roi son Maître en parlant de

Jaques : *il feint de vouloir procurer la paix, & néanmoins, il la traverſe, en diſant ouvertement, que les Etats ſont des Rebelles.* Cependant *Jaques*, pour amuſer les Etats ; fit avec eux une ligue défenſive, pour maintenir la paix, *ſi elle ſe faiſoit* ; par laquelle il s'engageoit à leur fournir 6000. hommes. Comme il ne fut pas poſſible de parvenir à cette paix, ſi déſirée par les Etats, il fallut ſe borner à une trêve de douze ans, qui fut concluë en 1609.

Deux ans après, *Jaques* eut avec les Etats une eſpéce de démêlé fort extraordinaire. L'Egliſe de Hollande étant malheureuſement dans un très-grand trouble, cauſé par une diſpute entre des Théologiens, ſur les matiéres de la Grace; *Jaques* s'aviſa de ſe mêler dans cette querelle, ſous deux qualitez bien différentes l'une de l'autre; ſavoir, en Théologien & en Roi. Sous la premiére, il lut les ouvrages de *Conrad Vorſtius* & les condamna, comme Héretiques. Il les fit même bruler par la main du Bourreau, à Londres & à Cambrige. Sous la ſeconde, il ſe mit en tête d'obliger les Etats de Hollande, comme s'ils euſſent été ſes Sujets, non ſeulement

lement de condamner les sentimens & les ouvrages de *Vorstius*; mais de punir même ce Professeur, comme Héretique. *Winwood* son Ambassadeur présenta, sur ce sujet, aux Etats de la part du Roi, des Mémoires conçus en des termes si hautains, & si menaçans; qu'il sembloit que le Roi se regardât, comme Souverain de la Hollande. Les Etats se conduisirent, en cette occasion, avec une modération extraordinaire. Ils eurent pour le Roi toute la condescendance possible, sans se livrer néanmoins à sa passion, & sans déroger à leur Souveraineté. On a de la peine à comprendre, que ce Prince, qui croyoit qu'on devoit tolérer les Papistes, en Angleterre, pourvû qu'ils se conduisissent en bons Sujets, & qui regardoit les dogmes, qui séparent les Protestans des Catholiques, comme de simples questions d'Ecole, osât soûtenir aux Etats de Hollande, que la mort étoit trop peu de chose pour punir *Vorstius*, des erreurs qu'il avoit sur la Grace. On comprend encore moins d'où lui venoit ce grand Zèle, à conserver la pureté de la Foi dans une Eglise étrangére, & Presbyterienne. Mais il ne fut pas toujours si ardent sur ce sujet, puis-

puiſque vers la fin de ſa vie, les *Arminiens* Anglois eurent beaucoup de crédit, auprès de lui.

La derniére affaire que *Jaques* eut avec les Etats Généraux, regardoit la reſtitution des villes hypothequées à la Reine Eliſabeth. Il eſt certain que les Etats auroient pû, depuis longtems, recouvrer ces villes, en payant au Roi ce qu'ils lui devoient. Mais pendant que la guerre avoit duré, ils avoient eu intérêt de les laiſſer entre ſes mains; afin de le tenir attaché à leurs interêts, par cette eſpéce de lien. La Trêve qui s'étoit conclûë, pour douze ans, leur rendoit le ſecours de l'Angleterre moins néceſſaire. D'ailleurs ils ne pouvoient attribuër la hauteur, avec laquelle le Roi avoit agi dans l'affaire de *Vorſtius*, qu'à la confiance, que lui donnoit la garde des Villes importantes, dont il étoit en poſſeſſion. Enfin, le mariage du Prince *Charles*, qui ſe négocioit en Eſpagne, leur donnoit lieu de craindre que *Jaques* ne ſe laiſſât perſuader de livrer ces Villes au Roi d'Eſpagne, & que ce ne fût une des conditions de ce Mariage, qu'on croyoit déja fort avancé. Toutes ces raiſons les portérent à prendre la réſolution de re-

couvrer leurs Villes. L'occaſion leur paroiſſoit d'autant plus favorable, que le Roi ſe trouvoit dans une extrême diſette; parce qu'il venoit de caſſer le Parlement, ſans en avoir obtenu aucun ſecours. Mais afin de tirer tout l'avantage poſſible des circonſtances où le Roi ſe trouvoit, ils jugérent qu'il falloit, par quelque artifice, l'engager à leur offrir lui-même la reſtitution de leurs places. Dans le dernier Traité, qu'ils avoient fait avec lui, ils s'étoient reconnus débiteurs de la ſomme de 818408. livres ſterling. Cette ſomme étant conſidérable, ils crurent qu'avec un peu d'adreſſe, il ne leur ſeroit pas impoſſible d'en faire retrancher une bonne partie. Pour cet effet, ils ceſſérent, tout à coup, de payer les garniſons des Villes hypothéquées. Les Gouverneurs & les Officiers s'en plaignirent, & les Etats, ſans refuſer néanmoins le payement, ſe retranchérent ſur leur impuiſſance, & demandérent du délai. Le payement ne ſe faiſant pas, les Troupes Angloiſes en portérent leurs plaintes au Roi, qui n'étant pas en état de les ſatisfaire, en écrivit fortement aux Etats. Mais ceux-ci alléguant toûjours leur pauvreté, cauſée

sée par les dépenses de la Guerre précédente, tiroient l'affaire en longueur. Enfin, *Caron*, Envoyé des Etats auprès du Roi, insinua, comme de lui-même, aux Ministres, que si le Roi offroit aux Etats de leur rendre les Villes hypothéquées; il ne doutoit pas qu'ils ne fissent un effort, pour lui payer le Capital, en empruntant de l'argent à gros intérêt. Le Roi qui se trouvoit alors sans argent, approuva cette ouverture, & en fit la proposition aux Etats. C'étoit là ce qu'ils attendoient, avec impatience. Dèsque le Roi se fut ainsi déclaré, ils lui envoyérent des Ambassadeurs, qui trouvérent le moyen d'accorder avec lui, pour deux millions 728. mille florins, c'est à-dire, pour environ le quart de ce qu'ils devoient, & les Villes leur furent renduës.

Actes qui regardent les
Provinces-Unies.

Année 1603.

Lettre du Roi *Jaques* aux Etats Généraux. du 24. Juin pag. 518.

Il leur envoye Rodolphe Winwood pour tenir la place de Conseiller dans le Conseil d'Etat, suivant les Traitez.

Anné

Année 1607.

Commiſſion de *Richard Spenſer* & de *Rodolphe Winwood*, pour aſſiſter, au nom du Roi, au Traité, entre l'Eſpagne & les Etats Généraux, du 10. Août. *pag.* 663.

Année 1608.

Traité d'Alliance défenſive, entre l'Angleterre & les Etats Généraux. A la Haye le 6 Juin. pag. 667.

Le Roi s'engageoit à les aſſiſter de 20. *Navires & de* 6000. *hommes, pour la conſervation de la Paix. Mais ce Traité ne devoit avoir lieu, qu'en cas que la Paix ſe fit.*

Ratification du Roi, du 20. Juillet *pag.* 672.

Autre Traité ſur l'argent dû au Roi, par les Provinces-Unies. Du même jour. *pag.* 673.

Les Etats ſe reconnoiſſent débiteurs envers le Roi, de la ſomme de 818 408. *livres ſterling, payables à commencer deux ans après que la Paix ſera concluë, ſavoir* 60000. *livres ſterling tous les ans.*

Rati-

Ratification du Roi. du 20. Juillet. *pag.* 676

Année 1614.

Commiſſion pour régler avec les Provinces-Unies, certains différens, touchant le Commerce des Indes Orientales, & la Pêche dans la Mer du Nord, proche de Groenland, du 29. Decembre. *pag.* 774.

Année 1616.

Commiſſion pour livrer Fleſſingue & le Fort de Ramekins, aux Etats des Provinces-Unies, du 22. Mai. *pag.* 784.

Autre ſemblable concernant la Brille. *pag.* 786.

Actes détachez.

Année 1603.

Lettre de créance du Roi à l'Empereur *Rodolphe* II. pour *Etienne Leſur* ſon Envoyé, du 25. Juin. pag. 518.

Année 1604.

Penſion de cinq-cens marcs, accordée à *Auguſte* Duc de *Brunſwick*, du 21. Juin. pag. 581.

Com-

Commiſſion à *Edoüard Michelbarne*, pour aller découvrir les terres de la Chine, du Japon, de Corée, de Cambaye, &c. du 25. Juin. pag. 582.

Année 1505.

Penſion de deux-mille livres ſterling accordée à *Ulrick* Duc de *Holſtein*, du 27. Mai. *pag.* 614.

Année 1606.

Commiſſion à *Thomas Glover*, pour confirmer l'amitié, entre le Roi, & le *Sultan Achmet*, Empereur des Turcs, du 16. Août. *pag.* 659.

Année 1607.

Licence à *Richard Penkewell*, d'aller chercher un paſſage à la Chine, par la Mer du Nord. du 9. Janvier *pag.* 660.

Année 1610.

Commiſſion à *Edouard Ceeil*, pour commander 4000. hommes deſtinez au ſecours des Duchez de Cleves & de Juliers, du 5. Avril pag. 684.

An-

Année 1611.

Dénization d'*Isaac Casaubon.* du 3. Janvier pag. 707.

Pension de 300. livres sterling accordée au même, du 19. Janvier *pag.* 710.

Année 1612.

Témoignage du Roi, sous le grand Seau, touchant l'antiquité de la Maison de *Sylvius*, du 16. Avril, *pag.* 710. *C'est la Maison de Wood en Ecosse.*

Année 1613.

Traité de Paix, entre *Christian* IV. Roi de Danemarc, & *Gustave Adolphe* Roi de Suéde, conclû par la Médiation du Roi d'Angleterre, avec la Ratification & confirmation de *Jaques* I. du 2. d'Avril. *pag.* 738.

Commission pour renouveller avec ceux, qui gouvernent la Moscovie, les anciens Traitez, touchant les Priviléges des Marchands Anglois. En Mai *pag.* 747.

Autre semblable. *Ibid.*

La Moscovie étoit alors troublée, par une Guerre civile. C'est pourquoi,

ces

ces Commissions sont pour traiter avec les Gouverneurs, Généraux d'Armée, Etats, &c.

Année 1614.

Commission pour renouveller l'amitié & l'Alliance, avec *Michel Federowitz*, Grand Duc de Moscovie, & pour moyener la Paix, entre la Moscovie & la Suéde, du 18. Juin. *pag.* 768.

Année 1615.

Commission au Chevalier *Thomas Rowe*, pour aller en Ambassade auprès du *Grand Mogol*, & pour traiter de la confirmation du Commerce des Anglois aux Indes, du 8. Janvier. *pag.* 775.

ARTICLE II.

Plan de l'HISTOIRE D'ANGLETERRE, par *Mr.* DE RAPINTHOIRAS, *qui doit s'imprimer par souscriptions, en VII. Volumes in* 4. A la Haie chez Alexandre de Rogissart. MDCCXXII. in 4. pag. 16.

LE Public a déja pû voir, par les Extraits que Mr. de *Rapin* a faits des

des Actes d'Angleterre, jusqu'au XVI. Tome, ce qu'on peut attendre de lui, par rapport à l'Histoire d'Angleterre. Comme non seulement il a été dans ce Païs-là, mais qu'il en parle la Langue & qu'il a lû les meilleurs Historiens Anglois, & examiné une infinité d'Actes, qu'on ne trouve que dans le Recueuil de feu Mr. *Rymer*; il a amassé ses materiaux depuis longtems, & les a digerez en maniere, qu'il n'est guére possible que son Histoire ne soit la meilleure, ou l'une des meilleures de celles, que l'on ait deja vuës, ou qui puissent paroître à l'avenir. Ce que j'en ai vû, outre les Extraits des Tomes des Actes Publics, me persuade de ce que je viens de dire. Mais on fera encore très-bien de lire ce Plan, pour s'en convaincre, en voyant en détail ce qu'il a entrepris, & ce qu'il a même effectué; & à quoi il ne reste plus, que de voir le jour.

L'Auteur est en état de garder une entiere Impartialité, & de dire la Verité, autant qu'elle lui sera connue; parce qu'il n'a aucun sujet de se plaindre de la Grande Brétagne, ni d'aucun des Etats, avec qui elle ait eu à faire; ni n'est gagné, par aucun bienfait, qui le puisse faire biaiser. Quoi qu'il

n'y

n'y ait que dix-ſept ans, qu'il s'eſt appliqué tout de bon à étudier & à faire l'Hiſtoire de la Grande Brétagne; il y a plus de trente ans, qu'il a pris ſoin de s'inſtruire des Mœurs, des Coûtumes & des Loix génerales des Anglois. Il s'eſt appliqué, ſur tout, à bien connoître la Conſtitution de leur Gouvernement, ſoit par la Converſation, ſoit par la lecture des bons Livres, qui traitent de cette matiére; ſans quoi il n'étoit pas poſſible qu'un Etranger parlât avec exactitude, & jugeât ſolidement des révolutions, qui ſont arrivées en Angleterre.

Pour réüſſir, dans ſon deſſein, il ne s'eſt tenu à aucun des Modernes, qui ont écrit de ce qui s'eſt paſſé avant le regne de *Henri* VIII; mais il a tâché de puiſer des Auteurs Contemporains, ou les plus proches des tems, dont ils ont parlé. Il a comparé enſemble ces Hiſtoriens & a ſuppléé aux uns, par les autres. Il a remarqué, avec ſoin, ce en quoi ils ne conviennent pas entre eux, pour les choſes, ou pour les dates. Enſuite il a recherché les raiſons, qui les ont pu faire parler diverſement; & il a découvert très-ſouvent la Verité, ou par les dates, ou par les choſes mêmes. Ce qui lui

a donné le plus de peine, ç'a été la partialité visible des Nations, sur tout par rapport aux Traitez, & au succès des Combats, ou des Batailles. A l'égard des premiers, il a supposé, avec raison, qu'il n'y a point d'apparence que le Parti, auquel un Traité étoit avantageux, ait été le premier à le violer. A l'égard des Batailles, il n'y a rien de si commun, que de voir les Historiens se faire une sorte de honte d'avouër que leur Nation a été vaincue, & un devoir de diminuer ses pertes & de grossir ses avantages. Ce n'est pas seulement autrefois, que cela se faisoit, c'est encore l'usage de nôtre tems. Dans ces occasions, l'Auteur a pris grand soin d'éviter les extremitez, & lors qu'il n'a pas pû décider, par la suite des évenemens, qui font souvent voir quel Parti a eu le dessous, ou le dessus; il a mis les differens rapports, qu'on en a faits des deux côtez, tels qu'il les a trouvez, dans les Historiens. Il ne s'est au reste que très-rarement engagé, à donner des descriptions de batailles, que peu d'Historiens ont été capables de décrire, comme il faudroit.

Pour bien prendre ses précautions, à l'égard de tant de choses, il a fallu beau-

beaucoup de tems & de peine. Si l'Auteur s'étoit voulu contenter de copier, ſur la vie de châque Roi, ce qu'en a dit celui que l'on croit l'avoir le mieux écrite, & que l'on a mis, dans le Recueuil de l'Hiſtoire d'Angleterre, imprimé à Londres l'an MDCCVI. en trois Volumes in *Folio*; cela lui auroit été beaucoup plus facile. Mais c'eſt ce qu'il n'a pas voulu faire, quoi qu'il ait conſulté ces Hiſtoriens, comme les autres. A la verité ils ſont, pour la plûpart, fort peu exacts, & n'ont pas même mis par années ce qu'ils racontent des Rois. C'eſt là une faute impardonnable, toutes les fois qu'il a été poſſible de faire autrement. Outre cela, il y en a pluſieurs, qui n'ont pas ſu écrire; ſoit que la Langue Angloiſe ne fût pas aſſez cultivée de leurs tems, ſoit qu'ils ne ſuſſent pas quel doit être le ſtile Hiſtorique.

Nôtre Auteur a auſſi conſulté les Hiſtoriens des autres Nations, avec leſquelles les Anglois ont eu des Traitez, ou des démêlez. Mais ce qui lui a le plus ſervi eſt le grand Recueuil des *Actes Publics d'Angleterre*, par Mr. *Rymer*, comme on le peut facilement comprendre, par les Extraits

qu'il en a faits, & que nous avons publiez, en divers tems, dans les *Bibliotheques Choisie & Ancienne & Moderne*. Par ce moyen-là, 1. il a rectifié une infinité de Dates : 2. découvert quantité d'erreurs dans les Historiens de diverses Nations : 3. décidé laquelle étoit la plus vraye de leurs narrations, lors qu'elles ont été opposées : 4. déterré divers évenemens, dont ils n'avoient rien dit, ou qu'ils n'avoient touché qu'en passant. Il est le premier, qui ait fait usage d'un Recueuil si utile, pour écrire l'Histoire d'Angleterre. Je le lui ai prêté, volume après volume, presque jusqu'à la fin, & il m'a fait le plaisir d'en faire les Extraits, qu'on a vus. Je le redis encore ici, parce que je ne sai qui m'a accusé indignement que je les faisois passer pour miens ; ce qui est très-faux.

L'étendue de cette Histoire est considerable, puis qu'elle commence au tems, auquel *Jules Cesar* fit descente dans la Grande Bretagne, & qu'elle s'étend jusqu'à la fin du Regne de *Charles* I. L'Auteur pourra même la continuer, selon que sa santé le permettra, ou qu'il pourra recouvrer des Mémoires, sur cela. Cependant il y a de quoi faire sept volumes *in* 4. qu'il est

prêt

prêt à mettre ſous la preſſe. On en indiquera le contenu, en peu de mots, comme on le voit dans le projet, afin que ceux, entre les mains de qui ce projet ne tombera pas, & qui verront cette Bibliotheque, puiſſent ſavoir en géneral ce qu'il y a, ſelon l'ordre des Volumes.

I. Il y a d'abord une courte Introduction, où l'Auteur décrit les Mœurs, les Coûtumes, le Gouvernement & la Religion des peuples de la Grande Brétagne, lors que les Romains y entrerent. Comme il eſt beaucoup parlé, dans les deux premiers Livres, des *Pictes* & des *Ecoſſois*, qui occupoient la partie ſeptentrionale de la Grande Brétagne, il raporte dans ſon Introduction ce que l'on peut ſavoir, de la maniere & du tems de leur établiſſement, en cette île. Cela étoit d'autant plus néceſſaire, que les Anglois & les Ecoſſois ne ſont point d'accord, ſur le tems de l'établiſſement des peuples, que l'on a nommez, dans la Grande Brétagne. C'eſt ce que l'on peut voir, dans les deux premiers Livres de l'Hiſtoire d'Ecoſſe, par *Buchanan*, & dans les Notes que l'on y a jointes dans la derniere Edition des Oeuvres

de cet Hiſtorien, qui a paru à Edimbourg en MDCCXV. en deux Volumes *in folio.*

On voit dans le 1. Livre la maniere dont les Romains s'établirent, dans la Grande Brétagne, & ce qu'ils y firent juſqu'à l'Empire d'*Honorius*, qui fut contraint de l'abandonner entierement. On trouve enſuite l'Hiſtoire des Pictes & des Ecoſſois, les guerres qu'ils firent aux Brétons, & l'origine des *Saxons*; qu'ils appellerent à leur ſecours, & qui ſe rendirent les maîtres de ceux, qu'ils avoient ſecourus. Dans le 2. & 3. Livres, l'Auteur raconte l'Hiſtoire de *Hengiſt*, premier Roi Saxon, qui regna dans la partie Méridionale de la Grande Brétagne; l'arrivée des *Anglois*, peuple de la Germanie, ſur les côtes Orientales de l'Ile, & dans le païs ſitué au Nord de la riviere d'Humber; l'établiſſement des ſept Royaumes des Anglo-Saxons, deſquels Royaumes il y en avoit trois Anglois & quatre Saxons; la maniere dont ils chaſſerent les Brétons au delà de la Saverne, dans le Païs de Galles, où ils ſubſiſterent long tems entierement ſéparez des Anglois; l'introduction de la Religion Chrétienne,

ne, dans tout le Païs conquis par les Anglo-Saxons; l'Hiſtoire de l'*Heptarchie* Anglo-Saxonne, qu'il n'a pas été facile de démêler de l'embarras, que les mauvais Hiſtoriens de ce tems-là ont jetté ſur cette matiere; la réünion de ſix de ces Dynaſties à celle de Weſtſex, ſous *Ecbert*, qui y regnoit.

Au 4. Livre, l'Auteur fait l'Hiſtoire des irruptions continuelles des Danois, en Angleterre, depuis le regne d'*Ecbert* juſqu'à celui d'*Edoüard le Martyr*. Ce qu'il y a de plus curieux ici c'eſt le Regne d'*Alfred le Grand*; où Mr. de *Rapin* donne une connoiſſance générale des Lois & des Coûtumes introduites par ce Prince; qui ſont comme la baſe de celles, qui ſont aujourd'hui en uſage en Angleterre. Il met auſſi, à la fin de ce Livre, comme dans les autres, l'Etat de la Religion, pendant l'intervalle du tems, qui y eſt contenu. Au 5. Livre, on trouve l'invaſion des Danois, & l'Hiſtoire des Rois de cette nation, en Angleterre, juſqu'à ce qu'ils en fuſſent chaſſez; ſans qu'on ſâche par qui, ni comment; & en ſuite ce qui ſe paſſa en Angleterre, juſqu'à ce qu'elle fût conquiſe, par *Guillaume le Bâtard*, Duc de Normandie.

Mr. de *Rapin* a joint, à la fin du I. Tome, une Dissertation, sur les Mœurs, les Coûtumes, les Lois, le Gouvernement, la Religion, la langue des Anglo-Saxons. Tout cela sert beaucoup à entendre les Coûtumes & les Lois des Anglois Modernes. Cet endroit de l'Histoire étoit le moins connu & le plus négligé, par les Historiens d'Angleterre.

Le Tome II. qui contient le Livre VI. & les deux suivans, renferme l'Histoire de ce Païs-là, depuis *Guillaume le Conquerant*, jusqu'à *Henri* III. inclusivement.

Le Tome III. contient aussi trois Livres, le 9. & les deux suivans. On y voit les évenemens des Regnes d'*Edoüard* I. & des autres, qui suivirent, jusqu'à *Henri* V. Dans l'Histoire de ce dernier, qui contient de très-grands évenemens, on trouvera beaucoup de particularitez, qu'on ne voit point, dans les autres Historiens, & qu'il a tirées des Actes du Recueuil de *Rymer*.

Le IV. contient les Livres 12. 13. & 14. depuis le regne de *Henri* VI. jusqu'à celui d'*Henri* VII. Il donne, entre autres choses, un caractere de ce dernier très-different, de celui qu'en

a donné le Chanceliér *Bacon*; qui le fait beaucoup plus ſage, qu'il n'a été. Il eut, pendant tout ſon Régne, une extrême avidité pour l'argent, & il vécut dans une crainte perpetuelle de perdre une Couronne, qu'il avoit gagnée, ſans y avoir beaucoup de droit. Ces deux choſes l'empêcherent de traverſer, comme la Politique le demandoit, le deſſein de Charles VIII. Roi de France, de ſe rendre maître du Duché de Brétagne; que l'Angleterre avoit un très-grand interêt de tenir ſéparée de la Couronne de France.

Le V. ſe trouve rempli du ſeul regne de *Henri* VIII. On fait du divorce de ce Prince, avec la Veuve de ſon Frere, la principale affaire de ſon Régne; & il eſt vrai que ce fut une affaire de la derniere conſéquence, à cauſe de ſes ſuites; mais les intrigues qu'il eut, avec Charles V. & avec François I. qui n'oublierent rien, pour s'enlever l'un à l'autre un Ami, comme lui, ne furent pas moins remarquables, comme on l'a pu voir, par les Extraits que l'on a donnez de ce qui s'eſt paſſé ſous ſon Régne, & que l'on trouvera aux Tomes XI. XII. & XVI. de cette *Bibliotheque Anc. & Mod.*

Le VI. contient les regnes du Fils & des deux Filles de ce Prince; ſavoir, *Edoüard*, *Marie* & *Eliſabeth*. Comme le Regne de cette derniere a été beaucoup plus long & plus glorieux, l'Auteur s'y eſt plus étendu, quoi qu'il ſe ſoit plus appliqué à raconter les affaires, qui regardent l'Etat, que celles de la Religion; que feu Mr. *Burnet*, Evêque de Salisburi, a expoſées, dans toute leur étendue, dans ſon Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre. Quoi que *Camden* ait écrit les Annales de cette Reine, avec tous les ſecours, que l'on pouvoit ſouhaiter; Mr. de *Rapin* n'a pas jugé à propos de le ſuivre aveuglément; parce que cet Auteur écrivant ſous le Roi *Jaques* I. ſemble plûtôt avoir travaillé à juſtifier *Marie Stuart*, Mere de ce Prince, qu'à dire comment les choſes s'étoient paſſées. En comparant enſemble ce que *Buchanan*, *Camden* & *Melvil* ont dit pour, ou contre ces deux Reines; il a tâché de découvrir la Verité, & de faire connoître le caractere d'*Eliſabeth*, ſa Politique & les vrais motifs de ſes actions. On en pourra voir un très-bon échantillon, dans la 2. Partie du Tome XVII.

XVII. de cette *Bibliotheque Anc. & Mod.* & dans la 1. de celui-ci. Nous avions auſſi comparé à cet égard *Buchanan* & *Camden* au VIII. Vol. de la *Bibliotheque Choiſie* pag. 297 & ſuiv. & montré que le premier ſemble avoir été plus fidele, que le ſecond; par raport à *Marie* d'Ecoſſe.

Enfin le VII. Tome renferme le XVIII. & dernier Livre, où ſont les Regnes de *Jaques* I. & de *Charles* I. Quelque ſoin que l'on prenne à découvrir les deſſeins de ces deux Princes, & le fond de leur Politique; on ne peut pas ſatisfaire tous les Lecteurs Anglois. Ils ſont diviſez en *Thoris* & en *Wighs*. Les premiers élevent la Prérogative Royale, au deſſus des Lois, & les autres prétendent que les Lois ſont au-deſſus de cette Prérogative. Ainſi ſi l'on blâme ce que Jaques I. & ſon Fils ont fait contre les Lois, on eſt expoſé à la cenſure des premiers; & ſi l'on fait le contraire, les ſeconds ſe plaignent de ce qu'on éleve trop l'autorité des Rois. Mr. de *Rapin*, pour éviter l'accuſation de partialité, s'eſt fait une Loi d'éviter également les éloges outrez & les invectives paſſionnées. Pour cela, il a comparé

les Hiſtoriens de differents partis & n'a reçu comme veritables, que les faits dont ils conviennent, ou qui ſont appuyez de fortes preuves. Comme il n'a voulu ſe rendre eſclave, ni de l'un, ni de l'autre Parti: il n'a pas perdu l'occaſion de relever les fautes de tous les deux, lors qu'il a cru que la ſincerité de l'Hiſtoire le demandoit.

On a vû, par l'Extrait, que l'on vient de lire, au commencement de cette 2. Partie du XVIII. Tome; qu'il eſt perſuadé que *Jaques* I. fit ce qu'il put, dès qu'il fut venu en Angleterre, pour y introduire une Autorité Deſpotique, qui le mît au-deſſus de toutes les Lois, mais en vain. On en verra encore des preuves, dans l'Article, par lequel commencera le XIX. Tome. Quand il mourut il laiſſa ſon fils *Charles* I. brouillé avec le Parlement d'Angleterre; comme le Comte de *Clarenden* en convient, au commencement de ſon *Hiſtoire des Guerres Civiles d'Angleterre*; dont on a donné un aſſez long Extrait, dans les Tomes XVIII. & XIX. de la *Bibliotheque Choiſie*. Mr. de *Rapin* croit que Charles I. abuſa beaucoup de ſon pouvoir

voir, pendant les quinze premieres années de ſon Regne, & que ſon deſſein étoit auſſi d'établir en Angleterre un Gouvernement, qui approchoit beaucoup du Deſpotique; & il ne blâme pas l'oppoſition, que les Parlemens firent à ce deſſein. Il juge que celui du 3. Novembre MDCXL. avoit toutes les raiſons du monde de vouloir rétablir le Gouvernement, ſur le pied, où il étoit auparavant. Mais il croit auſſi que le Roi auroit conſenti à cela, & qu'il promettoit de bonne foi de ſe contenir, dans ces bornes. Mais la défiance des Presbyteriens, qui avoient été mal-traitez, les quinze premieres années de ſon Regne, les rendit dans le fonds irréconciliables. Le Roi fut mal conſeillé, à divers égards, comme le Comte de *Clarendon* le reconnoit aſſez. Il s'engagea à réduire le Peuple d'Angleterre, par la voïe des Armes, mais il n'y pût réüſſir. Le Parlement eut enfin tout l'avantage, & le prit lui-même priſonnier; après quoi les Indépendans, autre eſpece de Presbyteriens, plus échauffez que les précedents, le firent mourir. On pourra voir ce qui en a été dit, dans le ſe-

cond Extrait de l'Hiſtoire du Comte de *Clarendon*, qui eſt au commencement du Tome XIX. de la *Bibliotheque Choiſie*.

Mr. de *Rapin* a mis, à la fin de châque ſiecle, avant la Réformation, un Abregé hiſtorique de l'Etat de l'Egliſe & de la Religion. Mais depuis le tems de la Réformation, il a ceſſé de le faire; pour ne point s'engager dans des matieres épineuſes, & de peur d'envenimer encore plus un mal, qui eſt devenu comme incurable.

Ce qu'on vient de dire de ſon Hiſtoire, & les Echantillons qu'il en a donnez, dans les Extraits du Recueuil de *Rymer*, ne peuvent qu'animer les Perſonnes curieuſes de s'inſtruire de l'Hiſtoire d'Angleterre, à en favoriſer la publication, que l'on ſe propoſe d'en faire, par voie de ſouſcription, par les ſoins du Sr. de *Rogiſſart*, Libraire de la Haie.

Tout l'Ouvrage contient environ 500. feuilles. Il y aura de plus trois Cartes Géographiques, dont la premiere repréſentera la Grande Bretagne, ſelon les diviſions, que les Romains y firent; la ſeconde celles qui eurent lieu pendant l'Heptarchie

des

des Anglo-Saxons; & la troiſiéme celle qui en fut faite, ſous *Alfred le Grand*, qui n'eſt pas fort differente de celle, qui eſt en uſage à préſent. On y verra auſſi des Tables Genéalogiques, & Chronologiques, pour faciliter l'intelligence de l'Hiſtoire, ſur tout des premiers tems. L'Auteur avoit encore ramaſſé un grand nombre de Portraits des Rois, des Princes & des Hommes Illuſtres d'Angleterre; mais comme ils augmenteroient trop le prix de l'Hiſtoire, on n'en mettra que quelques uns; à moins que le Public n'en ſouhaitât davantage; auquel cas, le Libraire en pourroit faire graver un plus grand nombre.

Le prix de tout l'Ouvrage ſera, pour ceux, qui auront ſouſcrit pour un Exemplaire, de 24. florins monoie de Hollande, dont ils donneront 8. en ſouſcrivant, 6. en recevant les deux premiers Tomes, 5. en recevant les deux ſuivants, & autant en recevant les trois derniers. On n'en imprimera, en grand papier, que le nombre, pour lequel on aura ſouſcrit. Le prix ſera de 36. florins, dont on payera 12. d'abord & 8. châque fois que l'on recevra les Volumes, dnas

dans l'ordre, que l'on vient de marquer. Ceux qui n'auront point souscrit ne pourront avoir aucun volume, avant que tout l'Ouvrage ne soit achevé, auquel tems il leur coûtera 32. florins. En cas que les VII. Volumes contiennent plus de 500. feuilles & plus de tailles douces, qu'on ne s'est proposé; les souscrivants payerent 6. dutes par feuille de plus, & des tailles douces à proportion. S'il y en avoit moins, on leur rabatroit autant, pour châque feuille, qu'il y auroit de moins, au dernier payement.

On recevra des souscriptions jusqu'au dernier jour de Fevrier, M. DCCXXIII. & toute l'édition sera achevée en deux ans. Si l'Auteur y peut joindre un VIII. Volume, le Libraire s'oblige de le donner au même prix, à proportion, que les précedens. Il en fera une promesse par écrit aux souscrivans, en faisant le dernier payement, & marquera le tems auquel il sera achevé On pourra souscrire non seulement à la Haie chez Rogissart, mais chez tous les plus fameux Libraires de l'Europe, marquez à la fin de ce Plan.

A R-

ARTICLE III.

HISTOIRE des PROVINCES UNIES des PAIS-BAS, par Mr. LE CLERC *Tome* I. *qui contient ce qui s'eſt paſſé, depuis l'an* MDLX. *juſqu'à l'an* MDCXVIII. *Avec les principales Médailles & leur Explication, depuis le Commencement, juſqu'au Traité de Barriere conclu en l'an* MDCCXVI. A Amſterdam chez l'Honoré & Châtelain MDCCXXIII. in folio pagg. 364. avec les Titres & les Préfaces. Il y a de plus 103. planches de Médailles, dont un autre a donné l'explication, vis à vis, dans un pareil nombre de pages; ſans parler de la planche du Titre, de la Carte du Païs & de la Figure de l'Aſſemblée des Etats Géneraux.

ON ſera peutêtre ſurpris qu'étant occupé à toute autre choſe, je m'en ſois détourné, pour écrire une *Hiſtoire des Provinces Unies des Païs Bas.* Je ſuis néanmoins perſuadé que, ſi l'on ſavoit les raiſons, qui m'y ont enga-

engagé, on ceſſeroit d'en être ſurpris. Mais le Public n'eſt pas ſi intereſſé, en ce qui me regarde, pour que je lui rende raiſon de ma conduite à cet égard. Ce ſeroit trop préſumer de moi-même, que de m'imaginer qu'il fait attention à ce que je fais, ou que je ne fais pas. Il me ſuffit que je ſois perſuadé que cet Ouvrage ne ſera pas inutile, pour empêcher que certaines veritez, très-utiles aux hommes, ne s'éteignent peu à peu, par le mauvais goût & par la dépravation du ſiecle.

Il y a déja long-tems, que j'ai étudié, avec ſoin, la maniere d'écrire l'Hiſtoire, comme on le peut voir, par ce que j'en ai dit, dans les *Parrhaſiana*, & par l'eſſai que j'en ai fait, il n'y a pas fort long-tems, en écrivant l'*Hiſtoire du Cardinal de Richelieu*. Ces Ouvrages, qui n'ont pas été mal reçus du Public, m'ont perſuadé que, ſi j'apportois la même attention à compoſer une Hiſtoire des Provinces Unies; elle ne ſeroit pas inutile à ceux qui entendent la Langue Françoiſe, & qui s'intereſſent en quelque maniere, dans la proſperité de ces Provinces. Je dirai quelque choſe de l'Hiſtoire Ancienne & enſuite de la Nouvelle. Quoi

Quoi que plusieurs Auteurs, ou très-soigneux à ramasser les faits, qui concernent cette Histoire, ou très-capables de les bien exprimer, s'y soient appliquez autrefois avec soin, & que quelques uns aient aquis, par là, beaucoup de réputation; on n'avoit pas moins besoin d'une nouvelle Histoire de cette République. Pour commencer par ceux, qui l'ont écrite en Flamand, *Pierre Bor*, *Emanuel de Meteren* & *Pierre Hooft*, l'avoient écrite en cette Langue; mais les deux premiers étoient peu lus, à cause de leur longueur, & de leur mauvais style; leur langue ayant beaucoup changé, depuis ce tems-là; outre qu'ils étoient plus propres à tenir des Journaux & à recueuillir des Actes, qu'à écrire l'Histoire; pour ne rien dire de leurs digressions. Le dernier étoit un très-habile hommes, mais son style, dur & obscur, à cause de plusieurs mots inusitez qu'il employe, n'est pas intelligible, pour tout le monde. Outre cela, aucun d'eux n'a continué assez loin son Histoire, pour y apprendre les brouilleries, qui arriverent du temps de *Barneveld* dans l'Eglise & dans l'Etat. *Bor* finit en 1600. *de Meteren* en 1610.

&

& *Hooft* en 1658. après avoir commencé aux premieres brouilleries. Perſonne n'a mieux écrit des dernieres, que feu Mr. *Gerard Brandt*, Miniſtre dans l'Egliſe Rémontrante d'Amſterdam, en ſes trois Volumes de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique; qui ont été depuis peu traduits de Flamand en Anglois, par Mr. *Chamberlaine*. Mais ſa maniere d'écrire s'étend quelquefois juſqu'aux minuties, & reſſent ſouvent plus le Recueuil, que l'Hiſtoire; puis qu'il y inſere des Actes entiers & des Lettres, d'un bout à à l'autre, & n'y joint que fort peu de réflexions; qui ſont, pour ainſi dire, l'Ame de l'Hiſtoire. Son travail ne laiſſe pas d'être très-utile & même néceſſaire, pour ceux qui veulent écrire l'Hiſtoire de ce tems-là. Si l'on y joint les Hiſtoires de *Trigland* & de *Baudart*, touchant les brouilleries Eccleſiaſtiques, du côté des Contre-Rémontrants, & celle d'*Uytembogard*, de celui des Rémontrans; on en pourra, en les comparant enſemble, s'en inſtruire à fonds. Si je n'ai pas cité les deux premiers, au deſſous des pages, c'eſt que *Brandt* l'avoit fait, avec exactitude, dans ſon Hiſtoire. D'ailleurs le gros de l'Hiſtoire

toire de ces brouilleries eſt fondé ſur des Actes Publics, & publiez en ce tems-là, ou tirez des Regîtres des Etats Géneraux & de ceux de Hollande; ou ſur des Ecrits imprimez, alors, tant en Latin, qu'en Flamand. Par tout cela, on peut s'aſſurer de la verité des faits principaux, d'une maniere à n'en pas douter, parce que les deux Partis en conviennent.

Pour dire un mot des autres Auteurs, que l'on a citez, il y a en Latin quatre Livres de *Jean Meurſius*, qui contienent le Gouvernement du Duc d'Albe, & un cinquiéme, où en reprenant l'Hiſtoire, depuis l'an MDCVI. il la continue, juſqu'à la concluſion de la Trêve. On s'eſt auſſi ſervi des trois Livres de *Dominique Baudius*, où il fait l'Hiſtoire de cette même Trêve, avec quantité de réflexions & de digreſſions Politiques. On a encore employé, en divers endroits, l'Hiſtoire de *Famien Strada*, renfermée en deux Decades, qui vont depuis l'abdication de Charles V. en MDLV. juſqu'à l'an MDXC. *Meurſius* eſt ſimple & ſans ornement, mais aſſez méthodique & ſincere. *Baudius* parle plûtôt en Orateur, qu'en Hiſtorien. L'un & l'autre étoient contemporains

rains & ont, beaucoup profité de *Meteren*, ſur tout le premier.

Il y en a deux autres, dont on s'eſt auſſi infiniment ſervi, pour l'Hiſtoire du tems, dont ils parlent, Le premier, eſt *Reidanus*, qui ne va que juſqu'à MDCI. Comme il étoit contemporain, & qu'il étoit employé par la Maiſon de Naſſau, & particulierement par le Comte *Guillaume Louïs*, Gouverneur de Friſe; il met beaucoup de choſes ſingulieres, qu'il avoit vuës, ou appriſes de témoins oculaires. L'on s'eſt ſervi de la Verſion Latine de *Denys Voſſius*, qui eſt infiniment mieux écrite, que l'Original, qui eſt en mauvais Flamand. J'ai auſſi employé quelque fois la continuation de *Reidanus* en Flamand; mais qui n'approche pas de l'Auteur, à qui elle ſert de ſupplément.

Je n'ai pas non plus diſſimulé le grand uſage que j'ai fait de l'Hiſtoire de l'incomparable *Grotius*; dont les Verſions Flamande & Françoiſe ne ſont que de mauvaiſes copies. Ceux qui ont lu l'Original ſavent qu'il eſt écrit dans un ſtyle ſemblable à celui du *Tacite*, court, ſerré, & ſouvent obſcur; pour avoir voulu dire

dire plus de choſes, que de mots. Il n'eſt guére poſſible d'entendre ſes Annales, ſans avoir d'ailleurs aſſez de connoiſſance de l'Hiſtoire du tems, dont il y parle; parce qu'il eſt extraordinairement court, & que ſouvent il touche plûtôt les choſes, qu'il ne les raconte. Il eſt plus étendu dans l'Hiſtoire, mais il ne laiſſe pas d'être trop court; pour ceux qui n'ont point lu d'Hiſtoriens du tems, dont il parle. Les réflexions en ſont belles, ſublimes, & fortes. J'aurois voulu les pouvoir imiter, en François, & je les ai quelquefois paraphraſées; mais nôtre Langue ne ſauroit exprimer l'énergie de la Latine, & pour vouloir être trop claire, elle devient quelquefois languiſſante. *Grotius* au reſte ne va que juſqu'à la Treve.

Pour continuer l'Hiſtoire, je me ſuis ſervi des Auteurs Flamands, dont j'ai parlé, & que l'on verra citez ſous les pages, depuis l'an MDCX. & comme les troubles de la Religion & de l'Etat avoient déja commencé, avant ce temps-là, & que la Trêve ayant fait ceſſer la guerre, il ne ſe paſſa aucune action militaire & qu'il

& qu'il n'y eut aucune négotiation fort remarquable; la République fut entierement occupée de ces malheureuſes diviſions, juſqu'à l'an MDC XIX. Auſſi n'ai-je parlé d'autre choſe, ſur ces années-là. Dans le Volume ſuivant, on trouvera d'autres matieres, qui ſeront plus diverſifiées, mais qui ne ſeront, ce me ſemble, ni ſi inſtructives, ni ſi attachantes. Il ſera aſſez à tems d'en parler, quand ce volume, qui eſt déja ſous la preſſe, paroîtra.

Ce ſont là les materiaux de celui-ci, qui commence par les premiers troubles, & qui conduit les Lecteurs juſqu'à la Trêve, au travers de mille malheurs, qui arriverent pendant la Vie de *Guillaume* I. Prince d'Orange, & qui ne ceſſerent, que vers l'an MDXC. que *Maurice* ſon fils commença à monter ſur le Théatre. Il faut avouër qu'il y fit le plus beau perſonnage du monde, dans le tems auquel *Alexandre Farneſe* commença à tomber dans ſon déclin; juſqu'à ce qu'*Ambroiſe Spinola* entra ſur la ſcene, & partagea avec Maurice la gloire de faire la guerre avec art, & avec une diſcipline, dont on n'avoit vu aucun exemple, depuis le tems

des

des anciens Romains. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que ni l'un, ni l'autre ne parvinrent par degrez au commandement des Armées, après avoir apris le mêtier de la Guerre, ſous d'autres Géneraux, qu'ils n'ont pû imiter; mais qu'ils devinrent ce qu'ils étoient, en les commandant eux-mêmes; comme les Hiſtoriens Romains le diſent de Pompée, l'un des plus grands & des plus heureux Géneraux, que Rome eût eus, avant la Guerre Civile, qu'il y eut, entre lui & Ceſar. Maurice eut, en quelque maniere, le même ſort, que le Duc de Parme, dont la gloire diminua, par celle du Géneral Hollandois; qui ne fut pas lui même fort heureux, dans ſes dernieres Campagnes, auxquelles il eut en tête le Géneral Génois; qui lui même, ſur la fin de ſa vie, vit auſſi ſa réputation obſcurcie, par l'envie des Eſpagnols, comme on le peut voir dans la Vie du *Cardinal de Richelieu* T. I. p. 409. & 410 C'eſt là le cours ordinaire des choſes humaines, qui demeurent très-rarement dans l'état floriſſant, où elles ont été, pendant quelques années.

Pour revenir aux Hiſtoriens, que j'ai conſultez, on verra, par les citations du Cardinal *Bentivoglio*, que je me ſuis très-ſouvent ſervi de ſon Hiſtoire des Guerres de Flandres, qui vont auſſi juſqu'à la Trêve. C'eſt un Auteur, qui paroît ſage & judicieux; ſur tout dans la narration des choſes, où il ne s'intereſſoit pas beaucoup. Il étoit bien inſtruit de ce qui s'étoit paſſé, du côté des Eſpagnols; ce qui fait qu'il le raconte ſouvent mieux, que ceux du Parti contraire. Mais quand il s'agit de la Religion & des interêts, que la Cour de Rome prenoit, dans les brouilleries & dans les guerres, qu'il décrit; il ſuit les préjugez de ſon Païs & parle, comme on faiſoit en Italie. Je l'ai quelquefois réfuté, ſur ces ſortes de choſes, quand j'ai cru le devoir faire. Je ſens bien que l'on pourra me demander ici, ſi je croi n'avoir point moi-même de préjugez, & ſi je me flatte d'avoir évité un écueuil, où preſque tout ce qu'il y a eu d'Hiſtoriens ont échoüé. Je fais profeſſion, il y a longues années, d'une Science, qui enſeigne à ſe tenir en garde, contre les préjugez, & j'ai donné dans mes Ouvrages

ges Philoſophiques des leçons, pour ſe garentir de l'erreur, qui n'ont peutêtre pas déplu à ceux qui les ont luës. Mais comme autre choſe eſt donner des leçons, pour éviter l'erreur, & autre choſe les ſuivre ſoi même; je ne puis pas me flatter d'avoir fait le ſecond, auſſi bien que le premier. Je puis néanmoins, s'il m'eſt permis de le dire, me féliciter, en quelque maniere, de ce qu'au moins, il n'y a eu ni recompenſes, ni peines, qui m'aient pu détourner de dire la Verité, autant qu'elle m'a été connue; ni de blâmer ce que j'ai cru blâmable, ou de louër ce qui méritoit des loüanges; de ſorte que j'ai pu ſuivre mes lumieres, ſans danger. Le Cardinal *Bentivoglio* ne l'a pas pu faire, dans la Societé Chrétienne, où il vivoit, & où il y a tout à craindre, ſi l'on choque ſes interêts, & tout à eſperer, ſi on les favoriſe; avec autant d'eſprit, qu'il l'a fait. Je puis encore dire, que dans les jugements, que j'ai oſé faire de la bonne, ou de la mauvaiſe conduite de ceux, dont je parle; je n'ai pas ſuivi les ſentimens particuliers de la Societé, dans laquelle je vis; mais les principes généraux

neraux de la droite Raiſon & de la Révelation, reçus de tous les Homme, ou au moins de tous les Chrétiens; quoi qu'ils n'en faſſent pas également l'application, qu'ils en devroient faire, lors qu'il s'agit de leurs propres interêts.

C'eſt une Maxime tirée de la Juſtice & du ſentiment interieur de châque Homme, qui n'eſt pas tout à fait indigne du nom, qu'il porte, *qu'on ne doit pas faire à un autre, ce qu'on ne voudroit pas en ſouffrir; mais lui faire ce que l'on voudroit qu'il fit, ſi l'on dépendoit de ſa diſcrétion.* L'Auteur de la Religion Chrétienne a encore conſacré cette doctrine; de ſorqu'il n'y a point d'Homme raiſonnable, ni de Chrétien, qui en puiſſe diſconvenir. C'eſt par là, que j'ai oſé condamner la conduite de *Charles-Quint* & de *Philippe* II. qui n'ont eu aucun égard à cette Maxime; tant dans leurs Guerres de Religion, que pour d'autres interêts. Il n'y a point de partialité là-dedans, à moins qu'on ne veuille égaler ce qui eſt contre la Raiſon & la Religion, reconnues de toutes les Nations Chrétiennes, à ce qui leur eſt conforme. Garder le ſilence à l'égard d'actions oppo-

opposées à ces lumieres, ou même n'en marquer aucune indignation, est, ce me semble, trahir, sans y penser, des Loix; que rien ne peut changer & qui doivent passer pour ce qu'il y a de plus sacré parmi les Hommes; & s'il n'est pas permis à un Historien de blâmer ce qui leur est contraire, il vaut mieux qu'on n'écrive plus l'Histoire. A quoi servira-t-il de conserver à la Posterité un tissu de mauvaises actions, que l'on n'osera pas blâmer; & une suite d'actions toutes contraires, auxquelles on n'osera pas donner un mot de loüange? Les mauvais naturels, dont le nombre n'est que trop grand, se persuaderont par-là, que tout est indifferent; & ceux qui ne sont pas venus à cet excès, tomberont, par timidité, dans une foiblesse, qui les engagera à parler de la Vertu, sans en marquer aucune estime; & du Vice, sans paroître le desapprouver; ce qui enfin les mettroit au niveau, dans l'esprit des Hommes. Si les Historiens Romains eussent parlé de Caligula & de Neron, comme de Trajan & de Marc Antonin, qui les auroit pu souffrir? Il me semble que le Christianisme

nous doit rendre plus courageux, à cet égard, & non plus lâches.

J'ai donc cru devoir blâmer, ſans diſtinction, le mal, & au contraire louër le bien, où qu'ils ſe trouvent; ſur tout où il s'agit de choſes arrivées il y a longues années, & dont on peut juger, ſans nuire à perſonne. J'avouë qu'il y de la difficulté à perſuader aux Lecteurs, qu'il ne ſe mêle point de paſſion, ou d'eſprit de Parti, dans un homme qui prend, en matieres de Religion, la défenſe des maximes de la Societé, dans laquelle il vit. Cela peut néanmoins ſe faire, ſi l'on ne juge point de la Verité, ou de la Fauſſeté des ſentimens, ſur des matieres obſcures & difficiles, & qu'on s'en tienne uniquement aux Principes communs aux deux Partis, & par leſquels ils peuvent être abſous, ou blâmez, ſelon leurs propres Maximes. Si cela n'étoit pas permis, il faudroit dire qu'on ne reconnoit pour bon, que ce qui tend à l'établiſſement du Parti, ce qui le rend floriſſant, ou formidable; & pour mauvais ce qui qui produit un effet contraire, ſans avoir aucun égard aux idées abſtraites du Bien & du Mal. Ainſi piller les

Egli-

Egliſes, abattre les Autels, maltraiter les Gens d'Egliſe, & faire mille autres inſolences ſemblables, paſſeront, en un certain tems & parmi certaines gens, pour des actions non ſeulement permiſes, mais encore loüables ; quoi que quand on traitoit de même les lieux de leurs Aſſemblées & leurs Eccleſiaſtiques, ils ſe plaigniſſent en termes tragiques ; comme s'ils avoient eu droit de faire aux autres ce qu'ils n'auroient pas voulu, que les autres leur fiſſent. Il y a eu une bonne partie de la Chrétienté, qui s'eſt ſouſtraite à l'autorité, que l'autre prétendoit avoir ſur elle, de lui impoſer la néceſſité de croire certains dogmes, & de ſe conformer à certains cultes, ou pratiques. Cette derniere étoit la dominante, & prétendoit n'être pas ſujette à ſe tromper, de ſorte qu'elle exigeoit une obeïſſance aveugle de l'autre ; qui s'eſt miſe à lui nier ſon infallibillité, & à rejetter toutes les conſéquences qu'on en tiroit. Je croi que cette derniere a eu raiſon, & qu'elle a réfuté l'autre, par des preuves invincibles. Mais ces mêmes preuves peuvent être tournées, contre celle, qui s'en eſt ſervie, tou-

tes les fois ; qu'elle s'arrogera non seulement l'infaillibilité, mais l'autorité de juger souverainement du Vrai & du Faux ; en sorte qu'elle veuille imposer aux autres ses décisions & maltraiter ceux, qui diront qu'ils ne les peuvent pas recevoir, en bonne conscience. Tout ce que les Protestans, quels qu'ils soient, ont dit contre celles du Concile de Trente & toutes les *Nullitez*, qu'ils ont objectée à cette Assemblée, seront des armes légitimes, entre les mains de ceux, qu'ils auront traitez, comme le Concile de Trente les traita eux-mêmes, au XVI. siecle. C'est une Loi fondée sur la Raison & sur la Révelation, & qui ne peut être révoquée, ni suspendue, en aucun tems, ni en aucune occasion, que ce soit. C'est pour cela que ceux de la Confession d'Augsbourg se sont plaints du Synode tenu à Dordrecht l'an 1618, & l'an 1619. & que les Rémontrans lui ont opposé, tout ce qui a été objecté au Concile de Trente, en plusieurs Ecrits, & particulierement en un Livre Flamand, imprimé en 1622. & intitulé : *Les Nullitez du Synode National tenu à Dordrecht.*

On

On laiſſe à part ici la verité, ou la fauſſeté, des doctrines, dont il s'agiſſoit ; parce qu'on n'a égard qu'aux procedures, qui furent telles, que ſuppoſé que cette Aſſemblée n'eût condamné que des doctrines erronées, elle n'en ſeroit pas plus excuſable pour cela. Ceux qui condamnerent leurs Confreres, & ceux qui furent condamnez conviennent également que les procedures de Trente ſont inſoûtenables. Ainſi on a droit, dans l'Hiſtoire, de blâmer de ſemblables procedures, où qu'on les trouve, & de quelque maniere qu'on les déguiſe.

On doit penſer la même choſe des Diſſentions Politiques, qui étoient alors entre les Provinces. Il n'eſt pas poſſible de ne point condamner des procedures, où l'on foula aux pieds les Lois & les Privileges inconteſtables des Provinces ; pour faire perir un homme, qui déplaiſoit à ceux, qui avoient le deſſus, & pour maltraiter ceux de ſon Parti. Il n'y a point d'innocent, qui puiſſe échapper, quand on n'a aucun égard aux Loix établies, preſque par tout, où il y a quelque Liberté, pour mettre l'innocence à couvert. Il n'y a point

auſſi d'Injuſtices qu'on ne puiſſe défendre, s'il ne faut qu'être le plus fort, pour avoir la Juſtice de ſon côté. Ainſi il n'a pas été permis, en parlant de ſemblables conjonctures, de ne pas prendre, en quelque façon, le parti de ceux, qui ne ſuccomberent que ſous une force majeure, qui ne laiſſa pas à la République l'uſage de ſes Lois. C'eſt l'aimer que de ſouhaiter, comme je le fais, qu'elle les conſerve toûjours; & que jamais perſonne ne la contraigne à les voir violer, malgré qu'elle en ait, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

C'eſt ce que j'ai cru devoir dire, pour prévenir ceux, qui pourroient m'accuſer de prévention; parce que j'ai parlé autrement de certaines choſes, que d'autres Auteurs n'ont fait avant moi. Les Lois & l'Equité doivent être la regle inviolable de nos diſcours, comme de nos actions. Il ſeroit bien tems que les Proteſtans, renonçant à des démêlez, qui ne peuvent que leur nuire, ne penſaſſent plus qu'à ſuivre les Maximes de l'Evangile; au lieu de perpetuer des inimitiez, qui ne font du bien & du plaiſir, qu'à leurs Ennemis.

A R-

ARTICLE IV.

GERARDI NOODT *Juriſconſulti & Anteceſſoris amica reſponſio, ad difficultates* JULIO PAULO, *ſive Libro de Partûs expoſitione & nece, motas à Viro Ampliſſimo* CORNELIO VAN BYNKERSHOEK, *Juriſconſulto & ſupremæ Hollandiæ, Zelandiæ & Weſtfriſiæ Curiæ Senatore, in Opuſculo de Jure occidendi & vendendi Liberos apud Romanos.* A Leide, chez Vander Linden le jeune; MDCCXXII. in 4. pag. 24.

NOUS avons parlé de *Julius Paulus* & de ſon ſentiment, touchant l'expoſition des petits Enfans, au Tome XX. de la *Bibliotheque Choiſie*, P. 212. & de la diſſertation de Mr. *Noodt*, ſur cette matiere. Quoi que *Julius Paulus* condamne, avec raiſon, cet horrible uſage, & que *Juſtinien* ait fait depuis une Loi de ſes paroles; Mr. *Noodt* croit que cette coûtume dura juſqu'au tems de Valentinien, de Valens & de Gratien. Mr. *de Bynkershoek* examina la penſée de Mr. *Noodt*, dans l'un des opuſ-

cules de Droit, qu'il publia en MDCC. XIX. & témoigna qu'il croyoit que la permiſſion d'expoſer les Enfans ceſſa, au tems que les Juriſconſultes mêlerent la Philoſophie à la connoiſſance du Droit, ou au moins depuis le tems d'Hadrien, comme nous l'avons dit au Tom. XII. de cette *Bibliotheque Anc. & Mod. pag.* 209.

Voici une réponſe de Mr. *Noodt* aux raiſons de Mr. de *Bynkershoek*, où il examine deux queſtions. L'une eſt de ſavoir juſqu'à quand il a été permis aux Peres, chez les Romains d'expoſer, ou de tuer leurs Enfans, avant qu'ils les euſſent levez de terre, ou reconnus, & ordonné qu'on les élevât. L'autre queſtion eſt de ſavoir, quand on commença à punir, parmi les mêmes Romains les femmes, qui, par des remedes, perdoient le fruit dont elles étoient enceintes. Il ne s'agit pas ici, ſelon Mr. *Noodt*, s'il étoit bien ſéant aux Romains, de ſe défaire de leurs Enfans, de l'une, ou de l'autre maniere. Il convient que cela n'étoit nullement ſéant à une Nation auſſi polie, que celle-là. Il en convient, dis-je, mais il ſoûtient qu'en matiéres de fait il eſt inutile de rechercher, ſi quelque choſe eſt malho-

honête, ou injuſte; parce qu'il s'eſt ſouvent fait des choſes indignes, par des Nations policées. Quand il s'agit de Faits, il faut, pour les prouver, des témoignages, ou des exemples contemporains.

Nôtre Auteur ſoûtient que la coûtume, dont on vient de parler, fut en uſage juſqu'aux tems des Empereurs, que l'on a nommez; qui furent les prémiers, qui la défendirent & cela ſur peine de la vie. *Lipſe* avoit ſoupçonné cela, & Mr. de *Bynkershoek* l'a, à cauſe de cela, cenſuré, comme n'entendant pas aſſez le Droit Romain, pour ſe mêler de juger de cette ſorte de choſes. Mr. *Noodt* le défend ici & témoigne qu'il a remarqué, dans les Oeuvres de *Lipſe*, qu'il avoit aſſez de connoiſſance de la Juriſprudence Romaine.

Mr. de *Bynkershoek* croit, au contraire, que depuis les tems de *Trajan*, d'*Hadrien* & d'*Antonin le Pieux*, il étoit défendu à Rome d'expoſer ſes enfans; ſur quoi Mr. *Noodt* remarque que puis qu'il a été permis de le faire, juſqu'aux tems de ces Empereurs, il faut avoüer que cela a été encore permis depuis, à moins que de produire une défenſe, qui ait été faite,

avant Valentinien, mais qu'il n'y en a aucune. Non seulement on ne produit point d'autorité, pour cela; mais on est encore empêché à répondre au témoignages des Chrétiens, qui ont objecté aux Payens l'exposition des enfans, depuis *Antonin le Pieux* jusqu'à *Constantin*, comme Mr. *Noodt* le montre, par des passages de *Justin* Martyr, de *Minutius Felix*, de *Tertullien* & de *Lactance*.

Mr. de *Bynkershoek* a répondu néanmoins à cela, qu'on ne peut pas toûjours se fier aux reproches, que les Peres ont faits aux Payens; & qu'ils attribuent à la République des choses, qui n'étoient pratiquées que par la canaille, & qui étoient contre les Lois, desquelles les Chrétiens n'étoient pas assez instruits. On lui replique que s'agissant d'une chose aussi publique, que l'étoit l'exposition des Enfans, ils ne pouvoient pas s'y tromper, & que *Tertullien* & *Minutius Felix* étoient très-instruits des Lois Romaines, que *Lactance* non plus ne les ignoroit pas; d'où il s'ensuit, selon Mr. *Noodt*, qu'ils ne pouvoient guére reprocher aux Payens une chose, que les Lois auroient défendue. Il défend, avec soin, la répu-

réputation de ces Peres, & particulierement celle de *Minutius Felix*, qui étoit un Avocat, & qui ne pouvoit ignorer ni la pratique, ni les Lois. Il croit auſſi que Mr de *Bynkershoek* n'a pas bien compris les paroles de cet Auteur & il en donne des raiſons, que nous ne copierons pas ici; parce qu'il faudroit deſcendre dans un trop long détail, & qu'il vaut beaucoup mieux que les Lecteurs jugent eux mêmes de ce Procès litteraire; puiſque les diſſertations, ſur cette matiére, ſont courtes & bien écrites; outre qu'il s'agit de faits, qui méritent l'attention des Lecteurs.

Comme Mr. de *Bynkershoek* avoit répondu à ce que ſon Antagoniſte avoit tiré des Comedies, qui répréſentent l'expoſition des Enfans, comme permiſe & commune, qu'il ne falloit pas juger par là du droit; Mr. *Noodt* replique que les Comedies repréſentent les mœurs ordinaires, ſur leſquelles elles ſont faites, & qu'il paroît par là qu'on ne puniſſoit pas alors l'expoſition des Enfans, & qu'elle étoit permiſe ſous Auguſte & ſous Tibere, comme on le voit par *Sueto-ne*. La même choſe ſe confirme, à l'égard

l'égard des tems postérieurs, à eux, par *Tacite*, qui a vécu jusque sous Hadrien. Nôtre Auteur avoit aussi cité pour lui, des Jurisconsultes encore plus récens, dont il défend ici l'autorité, contre Mr. de *Bynkershoek*, qui les entendoit autrement.

Ce dernier a demandé des témoignages de Jurisconsultes, qui prouvassent que l'exposition des Enfans fût permise, après le tems d'Hadrien. Mr. *Noodt* avoit cité, & cite encore ici *Scævola l.* 29. *D. de Manumis. Testamento*, & de plus *Diocletien & Maximinien l* 16 *Cod. de Nuptiis.* Il dit même qu'il ne seroit nullement étrange qu'il ne se trouvât pas de Jurisconsulte, par lequel il parût que, par le Droit des Pandectes, l'exposition fût permise; & demande à son tour un passage d'un Jurisconsulte, qui fasse voir qu'elle étoit punie, par le droit des Pandectes. Il y a pu avoir des Jurisconsultes, qui l'avoient dit, mais dont *Justinien* n'a pas voulu mettre les paroles, dans les Pandectes, parce qu'elle n'étoit plus permise. Il est bien certain que la voie de *l'Argument Negatif* est quelque fois très-bonne, pour nier un fait; mais

il

il faut qu'il ne ſoit pas croyable, s'il étoit vrai, que les Auteurs du tems l'euſſent omis; telle qu'eſt, par exemple, la découverte de la Vraye Croix, par Helene Mere de Conſtantin, de laquelle nous avons parlé, dans cette *Bibliotheque* Tom. XVI. pag. 113.

Sur la coûtume de ſe faire avorter, Mr. *Noodt* remarque que, toute horrible qu'elle eſt, elle étoit fondée ſur l'opinion des Anciens, qu'un Embryon, avant ſa naiſſance, étoit comme une partie du corps de ſa Mere & ne vivoit que de la vie d'une plante. Il ſoûtient encore, contre ſon Antagoniſte, qu'aux tems de *Trajan*, d'*Hadrien* & d'*Antonin le Pieux* les Loix n'ôterent point aux Peres le droit de vie & de mort, qu'ils avoient auparavant ſur leurs Enfans; & il répond aux objections, que l'on fait contre ce ſentiment, mais on ne peut pas s'y arrêter.

Nôtre Auteur met en ſuite à la p. 16. une Lettre d'un Juriſconſulte de ſes Amis, qu'il ne nomme pas, où ſon ſentiment eſt défendu contre Mr. *de Bynkershoek*. Il repouſſe après cela quelques objections de ce dernier. Il y a à apprendre, en tout cela, ſi on lit ce qui s'eſt dit, de part & d'autre.

tre; non ſeulement par rapport aux Lois Romaines, mais auſſi pour l'Hiſtoire en géneral. Par exemple, on peut apprendre ici qu'il n'eſt pas ſûr, en matieres de fait, de raiſonner trop ſubtilement. Ainſi on ne peut pas dire qu'une choſe ne s'eſt pas faite, parmi les Romains; parce qu'elle ne ſied pas à un Peuple auſſi éclairé, que celui-là. Il eſt certain que chez les Grecs, qui ne l'étoient pas moins qu'eux, on a expoſé impunément les Enfans & fait avorter les Femmes; quoi que ce ſoient là des choſes contre l'humanité, & contre la Societé. Mr. *Noodt* renvoye ſes Lecteurs à des Auteurs, qui montrent qu'en regardoit, comme des choſes indifferentes, dans la Police des Villes, qui nous paroiſſent abominables, dans la lumiere de l'Evangile & qui ont même été très-blâmées, par d'autres Nations Payennes. Il vaut mieux qu'on voye cela, dans la Diſſertation même.

Mr. *Noodt* traite au reſte civilement ſon Adverſaire, & ne paroît nullement diſpoſé à rompre, pour cela, avec un Ami de cette conſideration. On a lieu de croire qu'il en eſt de même de Mr. de *Bynkershoek*.

hoek. Le rang qu'ils tiennent l'un & l'autre, & la profeſſion de modération, qu'ils font également, auſſi bien que leur ſavoir, exigent d'eux une retenue beaucoup plus grande ; que n'en ont d'autres ſortes de Savans, qui ſont, pour ainſi dire, *les Gladiateurs de la République des Lettres.*

ARTICLE V.

HENRICI BRENCMANNI, JC. *Academici Florentini*, HISTORIA PANDECTARUM, *ſeu fatum Exemplaris Florentini. Accedit gemina Diſſertatio de Amalphi.* A Utrecht, chez Vande Water. MDCCXXII. in 4. pagg. 580.

CET Ouvrage de Mr. *Brencman* ſert également à faire bien connoître le fameux MS. des Pandectes, qui ſe trouve dans la Bibliotheque de S. A. R. Mr. le Grand Duc de Florence, & à faire eſtimer le travail & la diligence de l'Auteur ; qui a pris aſſurément une peine infinie, pour en faire l'Hiſtoire, telle qu'on la voit ici. I. Il nous donne ce que l'on peut ſavoir, ou conjectu-

jecturer probablement, touchant son Antiquité, le lieu où il a été écrit, par qui & pour quel usage, le sort de ce Ms. & la liste de ceux qui l'ont collationné, ou consulté, ou qui l'ont cité, sans l'avoir vû, ou dissimulé, qu'ils l'eussent vû: II. Il nous apprend quelle est sa forme, quels sont ses caracteres, ses abreviatures, ces distinctions, ses copistes, les fautes & les corrections qu'on y a faites: III. On trouve ici la résolution de diverses questions, touchant cet exemplaire, savoir, quelle est son autorité; si tous les exemplaires, que nous avons des Pandectes, ont été copiez sur l'Exemplaire de Florence; quels sont les Copies Manuscrites, qu'on en a faites; quelles sont les plus anciennes Editions, qui ont paru, après que l'Imprimerie a été inventée, de quels MSS. & de quelles Editions l'Auteur s'est servi; si le mot de *Pandectes* est masculin, ou feminin: IV. L'Auteur examine en suite les collations des Pandectes, faites par plusieurs savans hommes, comme *Ange Politien*; *Louis Bolognini*, qui a été suivi par *Gregoire Holeander*, quoi que ce dernier l'ait dissimulé; *Antoine Augustin*, Eveque

Eveque de Tarragone ; *Lelio Tanrellio*, qui en a fait l'Edition la plus belle & la plus exacte, quoi qu'on n'ait pas laiſſé d'y trouver quelque choſe à redire ; enfin l'Auteur lui-même, qui l'a collationné tout de nouveau, avec le ſecours du ſavant *Antoine Marie Salvini*, Profeſſeur en Langue Greque à Florence, à qui Mr. *Brencman* témoigne pas tout ſa reconnoiſſance. Il n'oublie par non plus feu Mr *Newton*, Envoyé de la Reine *Anne* d'Angleterre à Florence, qui lui obtint, à ma priere, de S. A. R. Mr. le Grand Duc de Toſcane la permiſſion de collationner ſes Pandectes. Nôtre Auteur ne manque pas de le dire, quoi que le ſervice, que je lui rendis alors, fût un ſervice, que tous les gens de Lettres ſe doivent les uns aux autres, en ſemblable occaſion.

Il y a tant de matieres diverſes, dans cet Ouvrage, qu'il ne nous eſt pas poſſible d'en donner un Extrait détaillé. D'ailleurs ceux, qui ſont curieux de ces ſortes de choſes, doivent lire néceſſairement, d'un bout à l'autre, ce Volume ; non ſeulement ſi ce ſont des Juriſconſultes, curieux de l'Ancienne Jurisprudence ; mais

mais encore ſi ce ſont des gens qui s'appliquent à l'étude de la Critique, & qui ſe faſſent honneur de corriger les fautes des Copiſtes, qui défigurent la plupart des Anciens Auteurs; quelque ſoin qu'on ait pris de les corriger, depuis que l'art de l'Imprimerie a été trouvé. Ces derniers doivent lire, ſur tout, les Chap. 5. & 6. du Livre II. & même tout ce Livre, avec beaucoup de ſoin. Il y pourront découvrir la ſource de quantité de fautes venues de l'antiquité des MSS. qui ſont en partie effacez, par le tems; dont les mots ſont écrits tout d'une ſuite, ſans intervalles, & ſans diſtinctions; & dont les caracteres ſont differents de ceux, dont nous nous ſervons aujourd'hui, quoi que formez ſur les Anciennes Lettres des Romains, qui ſont les Capitales. Mr. *Brencman* en a fait graver l'Alphabeth, & donné un échantillon de pluſieurs endroits, que l'on verra avec plaiſir, & par où l'on comprendra facilement comment il s'eſt tant gliſſé de fautes, dans les livres de l'Antiquité. Voyez là-deſſus les pages 109 & les deux ſuivantes, la 153. & ſuivantes.

On

On croit, avec raiſon, que le MS. de Florence a été écrit au VI, ou au VII. ſiecle, deſorte qu'il eſt de plus de mille ans. Il y a encore, dans la Bibliotheque de Florence, un MS. de la même Antiquité, ſelon le jugement de *Luca Holſtenio*, qui étoit un grand connoiſſeur, en cette ſorte de choſes. C'eſt celui de l'Hiſtoire de *Paul Oroſe*, dont j'ai un Eſſai de quelques lignes, le caractere deſquelles reſſemble fort à celui des Pandectes; outre une Collation de tout l'Ouvrage, dont je ſuis auſſi redevable au même Mr. *Newton*, & qui me ſervira à publier un jour cet Auteur, ſi je puis en avoir le tems. On doit encore dire la même choſe, de l'Exemplaire de l'Abregé *des Inſtitutions Divines* de *Lactance*, qui ſe trouve dans la Bibliotheque de S. M. le Roi de Sardagne. Mr. *Pfaff*, qui a fait cette découverte, a publié, dans l'Edition de ce Livre, qui s'eſt faite à Paris en MDCXII. un échantillon du caractere, qui eſt le même que ceux dont on vient de parler. Voyez encore ce même caractere aux pages 354. & 355. de la Diplomatique du P. *Mabillon*.

Mr.

Mr. *Brencman* a joint encore à l'Ouvrage précedent les deux Dissertations, qu'il avoit déja fait imprimer, sur la Ville d'*Amalfi*, où les Pandectes furent trouvées par ceux de Luques, à cause de la liaison qu'il y a entre ces deux Ouvrages. Il y a aussi quelques endroits, dans cette Histoire, que l'on verra dans les Chapp. VI. VII. & VIII. du I. Livre, qui peuvent servir à suppléer les Dissertations touchant Amalfi, dont nous avons parlé dans le Tome XV. de cette *Bibliotheque Anc. & Mod.* pag. 367.

L'Auteur a fait paroître, dans l'un & dans l'autre de ces deux Ouvrages, une très-grande & très-judicieuse lecture de tous les Auteurs, qui ont dit quelque chose des matieres qu'il traite; ce qui a demandé un soin & un tems infini. Il les compare les uns aux autres, & juge de ceux qui ont parlé des Pandectes, avec le plus de fondement. Il distingue avec soin ce qui est certain de ce qui ne l'est pas, les conjectures des preuves solides, & ce qui est vrai semblable de ce qui ne l'est point; comme on le verra dans tout le livre. Enfin on peut dire qu'il a épuisé son sujet & qu'on ne peut rien ajoûter à ce qu'il a recueuil-

li,

li, qui puiſſe être conſiderable. Il eſt à ſouhaiter qu'il puiſſe bien-tôt imprimer les Pandectes, avec ſes remarques ; après quoi les Jurisconſultes pourront s'aſſurer, qu'ils en auront l'Edition la plus exacte, qu'il ſoit poſſible d'en faire.

ARTICLE VI.

L. ANNÆI FLORI *Epitome Rerum Romanarum, cum integris* SALMASII, FREINSHEMII GRÆVII *& ſelectis aliorum Animadverſionibus. Recenſuit, ſuaſque Adnotationes addidit* CAROLUS ANDREAS DUKERUS. A Leide, chez Vander Linden le Jeune. MDCCXXII. in 8. pagg. 1196.

VOICI une nouvelle Edition de *Florus*, qui peut paſſer pour la meilleure, & la plus complete, par rapport aux notes, que l'on ait encore vuë; puis qu'avec celles de *Saumaiſe*, de *Freinshemius*, & de *Grævius*, qu'on y a miſes toutes entieres, & quelques unes des Critiques, d'une moindre habileté, on y voit celles de Mr. *Duker*. qui n'avoient jamais pa-

ru, & qui ne ſont pas des moindres. Outre cela, il y a une longue Préface de ſa façon, où il entretient ſon Lecteur des Editions précedentes de *Florus*, & dit ce qu'il y a fait de nouveau. La derniere, qui eût été faite en Hollande, & qui étoit entierement débitée, avoit paru en MDCCII. Il étoit dit au titre, que Mr. *Grævius* l'avoit revuë & fort augmenté ſes remarques; outre qu'il avoit corrigé le Texte, par le moyen d'un excellent MS. qu'on lui avoit envoyé de Bourgogne. Le titre portoit encore, que l'on y voyoit les notes entieres de *Saumaiſe* & de *Freinshemius*, avec d'autres tirées de divers Auteurs. Tout cela eſt en partie exaggeré & en partie douteux, comme le remarque Mr. *Duker*. Les notes de Mr. *Grævius* ſont à peine augmentées de deux, ou trois pages. Celles de *Freinshemius* n'y ſont pas entieres, comme on le pourra voir, en les conferant avec cette Edition. Ce qu'on dit du texte rétabli, par Mr. *Grævius*, eſt fort ſuſpect, & l'on n'a aucune connoiſſance du MS. de Bourgogne. Il y a ſeulement ici pluſieurs conjectures de *Saumaiſe* de *Heinſius* & de Mr. *Grævius*, qu

on

ont été mises dans le texte ; quoi qu'elles ne fussent appuyées sur aucun MS. On a même changé bien des choses, mal à propos ; ce que l'on ne croira pas facilement avoir été fait, du consentement du dernier Critique, qu'on y a nommé. Mr. *Duker* n'a pas manqué d'en avertir ses Lecteurs. On y a aussi mis des Médailles, par-ci, par-là, qui servent plûtôt à encherir l'Edition, qu'à éclaircir quelque endroit obscur de *Florus*, ou quelque fait de l'Histoire Ancienne.

Il a paru depuis, en MDCCIV. une nouvelle Edition de *Florus*, à Berlin, par les soins de Mr. *Beger*. Il n'y a que les deux premiers Livres, la mort ayant empêché l'Auteur de publier le reste. Il assure qu'il a comparé les sentimens des Critiques, avec les MSS. & particulierement avec un MS. qui se trouve dans la belle Bibliotheque du Roi de Prusse. Il a réglé le texte là-dessus, comme il le marque, dans ses Notes ; auxquelles il en ajoûté d'autres de divers Auteurs. Il y a joint beaucoup plus de Médailles & d'autres Antiquitez, qu'il n'y en a dans l'Edition de Hollande.

Mr. *Beger* y a mis une Préface, où il loue infiniment le ſtyle de *Florus*, comme plein d'un ſublime admirable, & défend, ſans diſtinction, tout ce que Mr. *Grævius* y avoit repris. Il taxe ce dernier d'arrogance, de témerité, de n'avoir pas entendu le ſens de ſon Auteur, & enfin de calomnie, & d'avoir entrepris de juger de choſes, qui étoient au deſſus de ſa portée. On a extrémement relancé ce bon Allemand, ſur la maniere dont il a traité celui, qu'il cenſure; qui étoit infiniment au deſſus de lui, en matieres de Belles-Lettres & d'Antiquitez Romaines. Si Mr. *Beger* avoit de la connoiſſance des Médailles & des Antiquitez de cette Nature, ſur leſquelles il a beaucoup travaillé; il n'étoit pas aſſez verſé dans la Langue Latine & dans les autres Antiquitez, comme on le verra, en pluſieurs endroits des Notes de Mr. *Duker*. Il ne devoit pas entreprendre de cenſurer, non ſeulement Mr. *Grævius*, mais encore *Scaliger*, *Voſſius*, *Saumaiſe*, & d'autres Savans; qui ont été du même ſentiment, que lui, ſur le ſtyle de *Florus*. Il eſt certain que la Préface de Mr. *Grævius*, ſur *Florus*, eſt une des meilleures, qu'il

qu'il ait faites, quoi qu'il en ait fait un bon nombre, qui ont été généralement estimées. C'est un défaut assez commun, parmi les Commentateurs, que de louër, avec excès, les Auteurs sur lesquels ils ont travaillé; parce que cela semble réhausser le prix de la peine, qu'ils se sont donnée de les commenter. Mais c'est une espece de Charlatanerie, qui a été censurée, avec raison, par des personnes d'esprit; qui ont fait voir, que bien souvent *le jeu*, comme l'on dit, *ne valloit pas la chandelle.* Il faut toûjours reconnoître ce qu'il y a de bien, dans un Auteur, & ne lui refuser jamais les loüanges qu'il mérite; mais cela n'engage pas à approuver tout le reste. Un bon Commentateur doit même relever ce qui est digne de censure, pour empêcher que les Jeunes gens, qui le lisent, ne se dépravent le goût, & ne viennent à imiter ce qu'il y a de blâmable. C'est que j'avois tâché de faire, à l'égard de *Quinte-Curse*, dans la troisiéme Partie, Sect. 3. de *l'Art de la Critique*, & que feu Mr. *Perizonius* trouva à propos de censurer très-rudement. Je me défendis, par l'exemple de *Saumaise*, qui

a censuré *Pline* & *Solin*, qu'il a commentez, & par celui de Mr. *Grævius*, qui n'a pas épargné *Florus*, qu'il a pris beaucoup de peine à éclaircir, & à rétablir. Voyez l'Article III. du Tome III. de la *Bibliotheque Choisie*. Beaucoup de gens ont goûté l'examen, que j'ai fait de *Quinte-Curse*, & la maniere, dont je me suis défendu. J'ai été obligé de faire la même chose, à l'égard de S. *Jerôme*, contre le P. *Martianay* Benedictin, non que je ne sâche très-bien l'usage, que l'on peut faire de ce Pere & ce qu'il a de bon & de loüable; mais parce qu'il n'étoit pas raisonnable, qu'on l'imitât, lors qu'il se trompe, & qu'on le regardât comme un Modele, sans défaut; en mépriſant, en même tems, les Ecrits des plus habiles Modernes, qui l'ont beaucoup passé, dans la connoissance exacte de la Langue Hebraïque & de la maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte. Aussi m'est-il revenu, que de très-habiles gens, même dans l'Eglise Romaine, n'ont nullement desapprouvé mes *Questions Hieronymiennes*.

Je ne doute nullement que Mr. *Duker* ne soit estimé, des gens de bon goût, pour avoir pris la défense de

de Mr. *Grævius* ; ſans nier néanmoins que *Florus* eſt le meilleur de ceux qui nous reſtent, entre ceux qui ont entrepris de donner en abregé une idée de l'Hiſtoire Romaine. Cet Abregé, quoi que plein d'endroits très-cenſurables & écrit en un ſtyle enflé & preſque Poëtique, ne laiſſe pas d'avoir beaucoup de traits ingenieux & même ſolides; de ſorte qu'il eſt digne d'être mis, entre les mains de la Jeuneſſe, & de lui être expliqué, avec exactitude, comme il l'eſt dans cette Edition.

M. *Duker* a eu des Collations de quelques MSS. diverſes Editions Anciennes & Modernes, avec les remarques, de quelques habiles gens écrites aux Marges ; comme on le verra dans ſa Préface, où il témoigne ſa reconnoiſſance à ceux qui lui ont fourni quelques uns de ces ſecours. Il a profité de tout cela, autant qu'il a été poſſible.

A l'égard du Texte, il a ſuivi le plus ſouvent les Editions de *Freinshemius* & de *Grævius*, qui ſont les plus correctes de toutes: mais ſans s'aſſervir néanmoins à les ſuivre, en tout. Ils ont, l'un & l'autre, publié le Texte de cet Auteur, autre

qu'il n'étoit ſouvent dans les Anciennes Éditions, qui ſont en effet très-fautives. Mr. *Duker* a pris un milieu, entre ces Editions & ces deux Critiques. Il a reçu dans le texte les manieres de lire, qui ſe trouvoient appuyées de l'Autorité des MSS. & pour ce qui regarde les pures conjectures, quoi que probables & même vrayes, ſelon le ſentiment de l'Auteur, il a préferé l'ancienne maniere de lire, aux conjectures; & la varieté des ſentimens des habiles gens l'a autoriſé à en uſer ainſi; quoique d'ailleurs il ait accoutumé de ſuivre leur conſentement unanime.

Il en donne un exemple, tiré du Liv. IV. c. 6. n. 2. que je mettrai ici, pour propoſer une conjecture; où par un très-leger changement, on peut trouver un ſens aſſez raiſonnable, comme il me ſemble, ſans vouloir néanmoins rien aſſurer. Voici donc les paroles de *Florus*, en commençant l'hiſtoire du Triumvirat: *Quum ſolus etiam gravis paci, gravis Reipublicæ eſſet Antonius, quaſi ignis incendio Lepidus acceſſit. Quid contra duos exercitus neceſſe fuit venire in cruentiſſimi fœderis Societatem? Diverſa omnium vota* (ou *nota*) *incendia.*

cendia. On voit bien que, depuis *quid contra*, il n'y a point de sens. Aussi a-t-on essayé d'y en mettre un, en faisant divers changemens, que l'on pourra voir dans les notes. Pour sentir la nécessité de corriger cet endroit, comme je croirois qu'il le devroit être; il faut d'abord considerer que l'Auteur nomme la guerre, qu'Antoine avoit commencée contre la République, dans la Gaule Cis-alpine, un *incendie*; ce qui n'est pas rare, dans les anciens Auteurs. C'est ainsi que *Virgile* dit Eneid. I. 566.

—— *Quis Trojæ nesciat urbem,*
Virtutésque, virósque & tanti incendia belli?

Horace a aussi employé *incendia Carthaginis* pour la guerre que Scipion l'Africain l'Ainé fit près de Carthage, pour attirer Annibal en Afrique, *incendia Carthaginis impiæ*, dans le IV. Liv. de ses Odes, Od. VIII. 17. Car, pour le dire en passant, on ne peut pas entendre cela de l'incendie de Carthage même, qui n'arriva que sous Scipion l'Africain, le jeune. Il vaut mieux entendre ainsi cet endroit d'*Horace*, que de lui faire confondre les deux Africains, ce qui seroit

une faute énorme ; ou que d'effacer ce vers, qui se trouve dans tous les MSS. C'est sur ce pied-là que Jupiter dit à Mars, dans *Stace* Theb. Liv. III. 274.

—— *Tibi fas incendere bello Cœlicolas.*

Il n'est pas besoin de citer d'autres Auteurs, puis que *Florus* lui même s'est servi ailleurs du mot d'*Incendie* pour marquer la guerre, comme on le voit dans l'Index de *Freinshemius*, & dans le passage même, dont il s'agit.

A l'egard des paroles. *Quid, contra duos exercitus, necesse fuit venire in cruentissimi fœderis Societatem* ? le point interrogatif doit être mis, après *exercitus*, en sorte que le sens soit : *Que pouvoit on faire contre deux armées ? Il fallut nécessairement entrer dans une très-cruelle alliance.* Ces derniéres paroles regardent manifestement Auguste, qui fut obligé d'entrer dans cette Alliance du Triumvirat, pour n'être pas détourné, par Antoine & par Lepide, du dessein qu'il avoit de se venger des meurtriers de Jules Cesar. C'est de quoi tous les interpretes conviennent. Mais Mr. *Grævius* croyoit qu'il faut ajoûter le mot *Cæsar*, après *exercitus* ; mais

mais comme on l'entend assez, par les paroles du Chap. précedent & par les suivantes, & qu'il n'est en aucun MS. cette addition n'est point nécessaire ; d'autant plus que l'Historien ménage par tout Auguste, qui fit néanmoins une très-vilaine action, en se joignant à Antoine & à Lepide, pour partager le Gouvernement & les dépouilles de la République, avec eux ; ce qui fut la cause de la prescription.

Il s'agit de savoir ce que veulent dire : *Diversa omnium vota* (ou *nota* comme il y a dans l'Edition de *Jean Camers* publiée à Bâle chez *Henri Petri* en 1557.) *incendia*. Il me semble que ces *divers incendies* ne sont autre chose, que les desordres du Triumvirat la proscription, & les guerres, que les Triumvirs entreprirent, châcun de son côté ; sens qui est né de l'expression précedente, *quasi ignis incendio Lepidus accessit* ; car il arrive à tous ceux, qui écrivent, qu'un mot en attire un autre semblable. Châcun des Triumvirs mit le feu, pour parler ainsi, dans la République, de diverses manieres, quoi qu'ils se servissent tous de la force des Armes. Mais que veut

dire le mot *nota*, ou *vota*? C'eſt ici où eſt la faute du paſſage, qui conſiſte, ſelon ma conjecture, en ce que l'on a fait *vota*, ou *nota*, de *nata*. *Florus* veut dire que, de la jonction *de tous* les Triumvirs, *nâquirent divers incendies*, dans la République. Ce ſens eſt clairement conforme à la choſe même, puis que ces trois Tyrans mirent, châcun de ſon côté, la République en feu. Au lieu de *nata*, on pourroit auſſi mettre *orta*; mais comme le premier fait un peu moins de changement, dans l'ancienne maniere de lire, je l'ai préferé à l'autre. Mr. *Duker* cite encore une autre Edition, où *nota* ſe trouve, & je vois que Mr. *Mattaire*, très-verſé dans les anciennes Editions, a ſuivi cette maniere de lire. Au reſte, c'eſt le même ſens, ſoit qu'on liſe *nata*, ou *orta incendia*; car *naſci* dans le ſens métaphorique eſt le même qu'*oriri*. Mais quelque vrai-ſemblable, que me paroiſſe cette correction, je ne voudrois pas la mettre dans le texte. Cela eſt, comme le remarque nôtre Auteur, de conſéquence; parce que ſi l'on prenoit cette licence, il ne manqueroit pas de gens, ſans jugement & ſans goût, pour cette ſorte de choſes (leſquels ſont en beaucoup

coup plus grand nombre, que ceux à qui la nature & l'étude ont donné l'un & l'autre) qui prendroient la liberté de changer ce qu'ils n'entendroient pas, & qui gâteroient entierement les livres des Anciens, pour les accommoder à leur mauvais goût. Si l'on a quelque soupçon touchant un passage, on peut le dire, dans une Note, où cela est permis, pourvû qu'on ne touche point au Texte. Si le sens de la maniere la plus commune de lire n'est pas tout à fait absurde & contraire au but du discours; il vaut beaucoup mieux la retenir, que d'y faire succeder une conjecture incertaine. Il faut néanmoins excepter les fautes palpables, qui sont très-fréquentes, même dans les meilleurs MSS. & dans les premieres Editions, que l'on a faites. Autrement on ne pourroit lire, qu'avec un très-grand dégoût, les livres des Anciens. Mais quand on trouve des fautes, qu'on ne peut pas redresser; parce que ni les matieres, ni le sens ne fourniſſent aucun moyen sûr de deviner comment l'Auteur s'étoit exprimé; il vaut mieux laisser les fautes, telles qu'elles sont. On peut néanmoins en avertir, dans les Notes, où l'on a droit aussi de

mettre les conjectures probables. Ainſi, dans ce paſſage de *Florus*, on doit laiſſer dans le Texte *vota*, ou *nota* & avertir les Lecteurs de ce que l'on croit pouvoir lire, au lieu de ces mots.

Divers ſavans Hommes ont changé, dans le paſſage dont il s'agit, le dernier mot *incendia* en *incendit*; qui recommence ainſi la Periode: *Incendit Lepidum divitiarum cupido, quarum ſpes ex perturbatione Reipublicæ: Antonium ultionis de his, qui ſe hoſtem judicaſſent; Cæſarem inultus Pater & Manibus ejus graves Caſſius & Brutus agitabant.* Mais premierement, le dernier verbe *agitabant* peut très-bien ſuffire aux trois membres, dont cette Periode eſt compoſée: *Lepidum — Antonium — Cæſarem — agitabant.* Secondement, on trouve, dans tous les MSS. connus, *incendia*, ou *incendio*, comme on le verra dans les Notes. Il me ſemble que, ſi l'on peſe toutes ces raiſons, le changement de *vota*, ou *nota*, en *nata* paroîtra le moindre de tous, & produira un ſens aſſez raiſonnable.

Pour revenir à nôtre Commentateur, il n'a pas trouvé à propos de faire un recueuil des diverſes Leçons

à part, comme avoit fait *Freinshemius*; parce qu'on jette rarement les yeux, sur cette sorte de recueuils. Mais il en est fait mention dans les Notes, lors que les Varietez sont de quelque conséquence.

A l'égard de ses propres Notes, elles servent principalement à faire voir ce qu'il a pensé de celles des autres, qu'il confirme, ou qu'il réfute, comme il croit qu'elles le méritent. Il y rapporte aussi quantité de passages paralleles, pour illustrer les mots, ou les expressions, qui peuvent en avoir besoin. Il renvoye encore souvent à ceux, qui ont expliqué quelques Antiquitez, ou autres choses de cette nature; afin que les Lecteurs y puissent avoir recours. Cela auroit en effet trop grossi les Notes, & il vaut mieux que l'on recoure à ceux qui ont écrit exprès, pour expliquer cette sorte de choses. Autrement on ne feroit que répeter ce qui a été dit, & l'on feroit les mêmes Notes sur tous les Auteurs, qui auroient touché ces Antiquitez, & ces Notes ne seroient, que des *bâts à tous chevaux*, comme l'on dit. On distinguera ses Notes, à ceci, c'est qu'il n'y a point ajoûté son nom,

au

au lieu que les noms de tous les autres ſont après les leurs. Comme il n'a pas fait de difficulté d'y dire ce qu'il penſoit, lors qu'il a cru être aſſuré de ce qu'il diſoit; il n'a pas diſſimulé qu'il y avoit des choſes, qu'il n'entendoit pas. Si l'on avoit toûjours eu la même ſincerité, on diſtingueroit mieux ce que l'on entend, de ce qu'on n'entend pas; & l'on pourroit travailler plus utilement, à découvrir ce que l'on s'imagine mal à propos de ſavoir. Il n'a ajoûté au reſte aucun monument antique, que la Colomne, qu'on nomme *roſtrata*, à cauſe des éperons de Galeres, qui y ſont ajoûtez; parce qu'on ne pouvoit pas l'omettre, ſans ſupprimer quelque choſe des Notes de Mr. *Grævius*. S'il avoit voulu mettre les Médailles de l'Edition d'Amſterdam, ou de Berlin, cela auroit rendu cette Edition beaucoup plus chere, ſans qu'elle en fût devenue meilleure; & il l'auroit fallu diviſer en deux Volumes, celui-ci étant déja aſſez gros. Pour la même raiſon, il a omis les Abregez de *Tite Live*, leſquels on attribue communément à *Florus*. Ces Abregez avoient été imprimez, plus de cent fois avec *Tite-Live*, ou avec cet Auteur;

teur; de sorte, qu'il n'y a presque personne, qui ne les ait déja. Plût à Dieu que nous eussions *Tite-Live* complet! nous souffririons volontiers, que *Florus* & autres semblables Auteurs rentrassent dans le néant, duquel ils sont sortis.

Comme *Saumaise* avoit publié *Lucius Ampelius* à la fin de son *Florus*, on l'y a laissé dans celui-ci, & l'on y a joint quelques petites remarques. *Antoine Clement*, qui a écrit la Vie de *Saumaise*, dit que ce grand Critique avoit travaillé sur cet Auteur. Il y a bien de l'apparance, si cela est vrai, qu'il avoit traité des matieres, dont *Ampelius* a parlé, sans se mettre guere en peine de lui; comme il l'a fait sur *Solin*, qui lui a donné occasion de faire paroître sa vaste érudition sur *Pline*; qu'il auroit bien pu commenter directement, sans parler de son Abregé.

A R-

ARTICLE VII.

ANNALES TYPOGRAPHICI, *ab Anno* MD. *ad Annum* MDXXXVI. *continuati*, Operâ MICH. MATTAIRE A. M. *Tomus* II. *in duo Volumina distinctus*. A la Haie MDCXXII. chez Vaillant & Prévoſt. Pagg. 880. dans les deux Volumes, qui ſont in 4. en comptant les Préfaces.

NOUS avons parlé du I. Tome de ce grand Recueuil, au Tome XI. p. 352. & ſuiv. de cette *Bibliotheque*. En voici la continuation, depuis l'an MD. juſqu'à l'an MD. XXXVII.

Mr. *Mattaire* nous dit, dans ſa Préface, que quand il commença cet Ouvrage il croyoit l'avoir achevé dans une année; mais qu'il fut bientôt détrompé & que plus il cherchoit d'Editions anciennes, plus il en trouvoit; ſans pouvoir eſperer d'épuiſer jamais la matiere. En effet un homme ſeul n'eſt pas en état de viſiter, je ne dirai pas toutes les Bibliotheques Particulieres, mais pas même les Publiques,

ques, qui ſe trouvent dans l'Europe; & ſans cela, il n'eſt guére poſſible, qu'il n'échappe rien à ſa curioſité; ou plûtôt, il eſt tout à fait impoſſible qu'il ne commette de grandes omiſſions, dans un Recueuil, comme celui-ci. Il ſouhaiteroit que, pour approcher de la perfection, tous les Bibliothecaires fiſſent imprimer des Catalogues des Livres, qui ſont remis à leur garde, & qu'ils euſſent ſoin de bien décrire les Editions anciennes des Auteurs Claſſiques, qui s'y trouvent, comme il a eu ſoin de le faire dans ces Annales. Cela ne ſeroit pas mal, mais on rempliroit le monde de Catalogues, où l'on verroit mille fois la même choſe; car il n'y a pas un livre rare, contre des milliers de communs; & pour une bonne édition faite ſur les MSS. par les ſoins d'un habile Editeur, il y en a une infinité, qui ne valent rien, & qui ne ſont, que de mauvaiſes copies d'un Original, qui ne valoit pas grand' choſe.

On voit, après la Préface, une Lettre de feu *Toland*, ſur ce qui a donné occaſion, à ce qu'il croit, à l'invention de l'Imprimerie, qu'il dit être vrai-ſemblable. C'eſt un paſſage de

de *Ciceron*, tiré du 2. Livre de la Nature des Dieux, ch. XXXVII. (& non XX. comme il le dit) où *Ciceron* introduit Balbus Stoïcien, discourant ainsi contre les Epicuriens, qui prétendoient que tout s'étoit formé, par le concours fortuit des Atomes: Ici ne dois-je pas m'étonner, *dit-il*, qu'il y ait un homme, qui se persuade, que de certains corps solides & indivisibles se meuvent d'eux-mêmes, par leur poids naturel; & que, de leur concours fouit, s'est fait un Monde d'une grande beauté? Quiconque croit cela possible, pourquoi ne croiroit-il pas que, si l'on jettoit à terre quantité de caracteres d'or, ou de quelque matiere, que ce fût, qui représentassent les vint & une lettres; ils pourroient tomber arrangez dans un tel ordre, qu'ils formeroient lisiblement les Annales d'Ennius? Je doute, si le Hasard rencontreroit assez juste, pour en faire un seul vers. C'est ainsi que Mr. l'*Abbé d'Olivet* a traduit, avec beaucoup de justesse & d'élegance, ces mots Latins de *Ciceron: Hic ego non mirer esse quemquam, qui sibi persuadeat corpora quædam solida atque individua*,

vidua, & gravitate ferri, mundúmque effici ornatissimum & pulcerrimum, ex eorum corporum concursione fortuita? Hoc qui existimat fieri potuisse, non intelligo cur non idem putet, si innumerabiles unius & viginti formæ litterarum vel aureæ, vel quales libet, aliquò conjiciantur, posse ex his in terram excussis, Annales Ennii, ut deinceps legi possint, effici; quod nescio anne in uno quidem versu possit tantùm valere fortuna. Il semble qu'après avoir lû ces mots, quelcun auroit pu penser qu'en faisant faire des caracteres de quelque métal, comme de plomb, ou d'étaim, les disposant dans l'ordre néceſſaire, & les noirciſſant d'encre, on pourroit trouver une maniere d'imprimer ces caracteres sur du papier, & en tirer le nombre d'exemplaires qu'on voudroit; ce qui vaudroit beaucoup mieux, que de copier les livres à la main. Il eſt aiſé de parler ainſi aujourdhui, mais il n'étoit nullement aiſé de s'en aviſer auparavant.

D'autres ont cru que les gravures des Chinois auroient pu donner lieu à cela; mais comme on avoit des gravures en bois, en Europe, avant l'Imprimerie. Il sembleroit plûtôt, que la gravure en fit naître l'idée aux pre-

premiers inventeurs. L'Auteur de la Lettre parle enſuite des marques que l'on faiſoit au Bétail, avec un fer chaud, pour le reconnoître, & de l'Empereur Juſtin, qui ne ſâchant pas écrire, ſignoit ſes Ordonnances, de cette maniere. On avoit fait graver ſur un morceau de bois quatre lettres de ſon nom, relevées en boſſe, que l'on imprimoit ſur du papier; après quoi on lui donnoit une plume, plongée dans une teinture rouge; qu'il paſſoit ſur ces traits, en lui menant la main; de ſorte qu'il pouvoit dire qu'il avoit ſigné de ſa main ſes Ordonnances, quoi qu'il ne ſût pas écrire. Cela eſt tiré du Ch. VI. de l'Hiſtoire Secrete de *Procope*, ſur lequel on peut voir les Notes de *Nicolas Alleman*. Mais cet uſage ne fait rien ici, où il s'agit de figures, ou de caracteres ſur leſquels on met de l'encre, & qui preſſez ſur le papier s'y marquent d'eux mêmes.

Il ſemble que Mr. *Mattaire* n'a pas mis de ſon propre mouvement cette Lettre, à la tête de cet Ouvrage. Il l'indique aſſez clairement, dans un petit avertiſſement qu'il y ajoûte. En effet l'Auteur de la Lettre n'étoit pas d'un ordre, à ſe faire honneur d'in-

ſerer

ſerer ſes Compoſitions, dans un Ouvrage, qui ne le regardoit point. Mais il me ſemble que quand cet Ouvrage commençoit à s'imprimer, il y avoit eu une Diſſertation, en forme de Lettre, qui s'adreſſoit à moi même, où il étoit traité de *Quintilien*; & je ne la vois point, en cette Edition, quoi qu'à la derniere page de la 2. Partie, après l'Errata, il y ait quelques corrections, pour cette Piéce. Si Mr. *Mattaire* avoit ôté, à deſſein, cette Diſſertation; il ſemble qu'il n'auroit pas fait mettre, à la fin de l'Ouvrage, les fautes qu'il ſouhaitoit qu'on y corrigeât. Comment que cela ſoit arrivé, je ne le prends nullement en mauvaiſe part. Châcun eſt maître de ſon terrein, & y peut changer ce qu'il lui plait.

Nous avons parlé de la I. Partie de ces *Annales Typographiques*, dans le Volume XI. de cette *Bibliotheque* pag. 352. & ſuiv. L'Auteur a gardé dans celle-ci, à peu près, la même méthode. En faiſant le Catalogue des Editions, ſur tout des Anciens, qui ſont venues à ſa connoiſſance juſqu'à l'an MDXXXVI. & des Libraires qui les ont publiées, il débite tout ce qu'il a pû découvrir de

ces

ces Editions, des Libraires qui les ont aidez à cela, juſqu'aux Correcteurs d'Imprimerie.

Le premier Libraire, dont il fait mention ici, eſt *Jean Froben*, fameux Libraire de Bâle, & ami particulier d'*Eraſme*. On y trouvera pluſieurs particularitez, concernant la vie de l'un & de l'autre, & un Eloge magnifique, que le dernier a fait du premier. S'il y avoit aujourd'hui de ſemblables Libraires, ſur tout en Hollande, le négoce des livres y ſeroit beaucoup plus floriſſant. Mr. *Mattaire*, après avoir parlé des Editions du Nouveau Teſtament d'*Eraſme*, chez *Frobenius*, remarque que le paſſage de S. Jean I. Ep. V. 7. des trois Témoins Céleſtes, ne ſe trouve ni dans la premiere, ni dans la ſeconde. *Eraſme*, pour avoir omis ce paſſage, fut extrémement cenſuré, dans un tems, où les regles de la bonne Critique n'étoient pas aſſez connues, & fut obligé de le mettre dans les ſuivantes; ſur la foi d'un MS. trouvé en Angleterre. Mais ſi l'on s'étoit reglé ſur les MSS. les plus anciens, que nous ayons, & ſur l'autorité des Anciens Interpretes Grecs & Latins, & de ceux qui ont

fleuri

fleuri du tems, auquel les disputes Ariennes étoient le plus enflammées, assurément on ne l'auroit pas mis; quoi qu'il fût dans l'Edition d'Alcala, où apparemment on le mit, en vertu de l'autorité de la Vulgate. Mr. *Simon* a traité de cette matiére, dans son Hist. Critique du Nouveau Testament, & dans une Dissertation, qui est à la fin de ce Volume, qu'on pourra lire. Il se déclare contre l'authenticité de ce passage, & j'avouë que je n'ai rien vû, qui affoiblisse ses raisons. Mr. le Dr. *Mill* a aussi raporté les raisons, pour & contre, sur lesquelles on peut juger de cette question. Quoi qu'il soit pour ce passage, il n'a point dissimulé les raisons, que l'on apporte pour prouver qu'il a été ajoûté; & celles qu'il donne pour le défendre n'égalent nullement la force des précedentes. Quelques uns prétendent qu'il a prévariqué, en cela; mais pour moi je suis persuadé, qu'il en a usé de bonne foi. Ce n'est pas que je vouluſſe, en aucune maniere, douter de la sincerité de ceux, qui reçoivent ce passage; car enfin châcun juge, selon ses lumieres, & l'on peut se tromper de bonne foi.

Je ne saurois trouver mauvais que feu Mr. *Martin*, Ministre à Utrecht, ait défendu l'authenticité de ce passage, & que Mr. *Mattaire* l'applaudisse; quoi qu'il censure un peu rudement *la glorieuse cohorte des Critiques*, comme il l'appelle, de ce qu'elle le rejette. On n'introduit aucune Hérésie, ni aucun Libertinage, en regardant ce passage, comme sorti de la plume de S. Jean. Je crois seulement qu'on péche, contre la bonne Critique, en quoi l'on peut pécher impunément. Mais, d'un autre côté, il me semble qu'on ne péche nullement contre la bonne Théologie, en rejettant ce passage, qui à la rigueur ne prouveroit rien, quand il ne seroit authentique, ni pour, ni contre les sentimens, qui sont en contestation, sur la matiere de la S. Trinité. Ceux qui liront Mr. *Martin* & ce que Mr. *Emelyn* lui a répondu, en Anglois, s'en appercevront facilement. On trouve la Dissertation de ce dernier, sur cette matiere, dans le Recueuil de Traitez, qu'il a publiez à Londres en MDCCXIX. in 8. L'Héterodoxie, qu'on lui pourroit peutêtre objecter, n'affoiblit point ses raisons, si elles sont bonnes;

nes; & l'Orthodoxie ne donne pas du poids à de légeres raiſons. On connoit des gens des deux partis, qui raiſonnent ſouvent aſſez mal; & au contraire d'autres, qui raiſonnent bien. C'eſt de quoi la Logique décide.

Mais pour revenir à *Froben*, ſi *Eraſme* fit ſon Oraiſon funebre, en l'une de ſes Lettres; il la lui devoit, en toute maniere. *Froben* ayant oui dire, avant que d'être ſon Ami, qu'*Eraſme* étoit mort, fit une ſemblable oraiſon; dans une Préface, qu'il mit au devant d'une Edition des Proverbes de ce grand Homme, qu'il fit en MDXIII. On peut dire, qu'*Eraſme* fut loué alors d'une maniere, qui lui devoit être agréable, étant aſſuré que les loüanges de *Froben* ne venoient ni de flaterie, ni de l'eſperance d'obtenir de lui quelque bon ouvrage, pour l'imprimer. La flatterie & l'intêrêt n'avoient plus de lieu, ſuppoſé qu'*Eraſme* fût mort. Auſſi *Eraſme* lui fit-il toutes ſortes de plaiſirs, & le recommanda-t-il à ſes Amis, en termes qui marquoient la plus haute eſtime. Après avoir dit ce qu'il ſavoit de *Froben*, Mr. *Mattaire* paſſe *pag.* 37. à *Alde Manuce*, fameux Imprimeur de Veniſe, comme tout le

monde le sait. Il rapporte mille particularitez de lui & de son Imprimerie, aussi bien que des Livres Grecs & Latins, qu'il publia en très-grande quantité. Mais nous ne pouvons pas nous y arrêter. Ceux qui feuilleteront ce Livre verront que l'Auteur tire tout ce qu'il dit, des Préfaces d'Alde, ou de Lettres qu'on lui écrivit.

A la *pag. 55. & suiv.* on trouve les noms de plusieurs Libraires Flamands & Allemans, les Ouvrages qu'ils imprimerent, & les circonstances qui les concernent & qui se trouvent encore dans les Editions qu'ils ont données, ou dans des Ecrits des Savans de leur tems. Mais aucun de ces Libraires n'a égalé ni *Froben*, ni *Alde*. Comme *Erasme* avoit commerce, avec plusieurs d'entre eux, il nous apprend bien des choses, qui les regardent. On passe de là à *Josse Badius Ascensius*, qui étoit bien né dans les Païs-Bas; mais qui passa la plus grande partie de sa vie en France, où il enseigna les Belles-Lettres. Il se mêla aussi d'Imprimerie, après avoir été Correcteur, chez quelques Libraires de Lion. *Erasme* l'estimoit si fort, qu'il lui donna le

soin

ſoin d'imprimer pluſieurs de ſes Ouvrages. Le fameux *Guillaume de Budé* en uſa de même, & marqua le cas qu'il faiſoit de lui. Il y eut un démêlé, entre *Eraſme* & *de Budé*, parce qu'*Eraſme* lui avoit préferé *Badius*, pour l'Eloquence Latine, & qu'il avoit parlé peu avantageuſement du ſtyle de *Budé* & loué extrémement *Badius*. Je ne ſai ſi le bon *Eraſme* ne portoit pas quelque envie à *Budé*, qui étoit infiniment plus ſavant que lui, en Langue Greque, & qui écrivoit en Latin avec plus de pureté. Mais il eſt certain qu'il y a plus d'agrémens & de génie dans les Ecrits d'*Eraſme*. Nous avons aſſez parlé de cela, dans le commencement des Extraits de ces Lettres, que nous avons mis dans le Tome V. de la *Bibliotheque Choiſie pag.* 145. *& ſuiv. Badius*, n'étoit nullement ignorant, pour le tems, comme on le voit par les notes, qu'il a publiées ſur divers Auteurs; mais c'étoit aſſurément ſe moquer, que de préferer ſa Latinité à celle de *Budé*, à qui il étoit d'ailleurs inferieur en tout. Cela choqua extrémement les François, & *Eraſme* fut obligé d'en faire une ſorte d'Apologie, comme on le verra ici; mais

il ne se tira pas trop de bien de cette affaire. *Badius* donna deux de ses filles à deux fameux Libraires & Imprimeurs; savoir, *Robert Etienne* & *Michel Vascosan*, qui surpassèrent de beaucoup leur Beau-Pere. L'Auteur parle, à cette occasion, de plusieurs Libraires de Paris de ces tems-là, mais il y revient encore au commencement de la partie suivante de ce Volume. Voyez ce qu'il en dit à la pag. 86. & *suiv.* On ne peut entrer ici en aucun détail. Les Lecteurs y verront les commencements de l'Imprimerie, par rapport à la Langue Greque & aux Langues Orientales, & plusieurs particularitez de l'Edition de la Bible d'Alcala, en Hebreu, en Grec & en Latin, qui a immortalizé le Cardinal *Ximenès*. Voyez la pag. 125. & suiv.

Depuis la pag. 144. jusqu'à la fin de cette I. Partie, M. *Mattaire* donne un Index des livres imprimez, en divers lieux, depuis l'an MDI. jusqu'à l'an MDXIX. avec de petites notes au dessous, pour faire mieux connoître ces livres. Ils ne sont pas tous dignes de remarque, mais ils entroient dans le projet de

l'Au-

l'Auteur. Pour les livres des Anciens, dont on voit ici ou les premieres Editions, ou au moins celles, qui les ont suivies de près; il n'auroit pas été mal, de mettre dans quelles Bibliotheques Publiques elles se trouvent; afin que les gens de Lettres, qui en auroient besoin y pussent recourir; parce que ces Bibliotheques se conservent, aulieu que celles des Particuliers se vendent. Il y a diverses remarques au dessous des pages, & des digressions, qui méritent d'être lues, comme celle, qui est à la pag. 209. sur les Opuscules de *Charles Boville*, imprimez chez *Henri Etienne* (Ayeul d'un autre du même nom, beaucoup plus célebre & plus savant que lui) à Paris en MDX. celle que l'on voit à la pag. 233. à l'occasion de *Sallustе*; celle qui regarde le *Corps de Droit*, imprimé à Paris en MDXVII. &c. A la pag. 346. on trouve plusieurs choses, concernent *Jerôme Froben* fils de *Jean Froben*, & son Imprimerie, dans laquelle il avoit succedé à son Pere. Il y a aussi des particularitez, qui regardent ceux, qui l'ont aidé, dans l'édition de divers Auteurs. Il y est encore parlé des querelles, qu'*Eras-*

me eut avec les Ciceroniens, à cauſe de l'Ouvrage, où il s'étoit moqué d'eux, & avec les Moines, qui ne lui pardonnerent jamais les railleries, qu'il avoit faites de leurs menues obſervances. On y lira encore les éloges de *Jean Hervagius* & de *Chriſtophle Froſchoverus*, Libraires de Bâle, avec le Catalogue des Livres, qu'ils avoient publiez.

DANS la ſeconde Partie, Mr. *Mattaire* revient aux Libraires & Imprimeurs François, entre leſquels il trouve principalement *Simon de Colines*, *Chrétien Wechel*, qui apparemment étoit venu d'Allemagne en France, & *Robert Etienne*. Ils avoient pluſieurs aſſociez, dont l'Auteur n'oublie pas les noms & les enſeignes. Comme on s'applica alors ſérieuſement à l'étude de l'Antiquité; & que les Livres manquoient aux gens de Lettres, on en imprima une quantité ſurprenante de Grecs, de Latins & même d'Hebreux. Pour pouvoir ſupporter les frais de tant d'Editions, pluſieurs Libraires s'aſſocioient enſemble, comme il paroit, par ce que nôtre Auteur en rapporte.

Simon de Colines avoit travaillé dans l'Imprimerie, & dans la Boutique

que d'*Henri Etienne*, Pere de *Robert* & grand Pere de *Henri*, ſi connus par le grand nombre des belles Editions, qu'ils ont faites des Auteurs Grecs & Latins. Il épouſa enſuite la Veuve de ſon Maître.

Chrétien Wechel commença à paroître en MDXXII. & publia auſſi beaucoup de Livres, en diverſes Langues, comme on le verra dans l'Auteur; mais ni ſes caracteres Latins, ni les Grecs n'approchoient pas de ceux, que l'on voit, dans les belles Editions de *Rob. Etienne*, quoi que d'ailleurs il eût ſoin d'imprimer correctement. On voit à la pag. 412. un Catalogue des Livres, qu'il avoit imprimez, avec les prix auxquels il les vendoit; car c'étoit alors l'uſage d'imprimer de ſemblables Catalogues, qui étoient aſſez commodes.

Mr. *Mattaire* s'étend beaucoup plus au long ſur *Robert Etienne*, comme il le méritoit; & l'on trouvera ici bien des particularitez, ſur tout touchant les demêlez, qu'il eut avec la Sorbonne; qui l'obligerent enfin de ſe retirer à Geneve, pour y faire profeſſion ouverte de la Religion Reformée, qu'il favoriſoit en ſecret. J'ai ſouvent ouï dire à feu

mon Pere, qu'il y avoit porté quatre-vints mille écus; ce qui étoit un gros bien, en ce tems-là, sur tout dans la Ville, où il alloit demeurer. Il y emporta, comme il paroit, par les lettres d'*Isaac Casaubon*, & comme je l'ai appris d'ailleurs, les Poinçons des beaux caracteres Grecs que François I. avoit fait faire. On les rendit depuis à Henri IV. qui les redemanda. Voyez le Tome XIX. de la *Bibliotheque Choisie pag.* 219. & suiv.

On verra, au reste, les Eloges de *R. Etienne*, dans nôtre Auteur; qui rapporte *pag.* 463. *& suiv.* quatre Catalogues des Livres, qui étoient à vendre dans la Boutique de *Robert Etienne*, à Paris; ou il n'y a pas seulement ceux qu'il avoit fait imprimer lui même, mais aussi ceux de divers Libraires de la même Ville. Dans l'un il y a même les prix de ces Livres, qui se vendoient à bien meilleur marché; qu'on ne fait ceux, qui s'impriment à présent. On y voit pag. 475. une grande Bible in fol. avec de grands Index, & des Figures, qu'il ne met que 60. S. Si c'est *Soixante Sols*, comme il le semble, il faut avouër que c'étoit à bon marché. Il

est

eſt vrai qu'alors l'argent n'étoit pas ſi commun qu'à préſent, & qu'il valoit par conſequent d'avantage. Le prix de l'argent augmente, comme on ſait, par ſa rareté & diminue par ſon abondance ; comme toutes les autres marchandiſes, qui ſont de quelque uſage parmi les hommes. Il y a dans ce même Catalogue, à la même page, une Bible in 8. en petits caracteres, qui renferme le texte de la Vulgate, & la verſion de *Leo Judæ*, avec les notes de *Vatable*, & qui eſt miſe 45. Si ou quarante-cinq ſols. Dans cette Edition, que j'ai, il y a une horrible faute ; c'eſt que, dans les Petits Prophetes, il manque une feuille entiere. Cependant les chiffres des pages ſe ſuivent fort bien, de même que les lettres, qu'on met au deſſous des pages. C'eſt dans Zacharie, dont les Chapitres III. & ſuivans juſqu'au XI. manquent tout à fait, avec la fin du II. & le commencement du XI. D'ailleurs *Robert Etienne* étoit fort exact, dans ſes Editions. *Le Thréſor de la Langue Latine* de la ſeconde Edition, en trois Volumes in folio, n'y eſt mis que *dix francs.* C'étoit aſſurément très-bon marché ; mais il faut qu'alors le

papier & les frais de l'Imprimerie ne fuſſent pas chers, & que *R. Etienne* donnât pour rien la peine, que lui & ſes Amis avoient priſe, pour faire cet immenſe Recueuil. J'ai vû une partie de la Copie, ſur laquelle ce grand Ouvrage avoit été imprimé, & il y a encore quelques additions de la même main, dans l'exemplaire imprimé que j'en ai, qui eſt celle de *Robert Etienne.*

Après avoir donné les Catalogues des livres, qui ſe vendoient à ſa Boutique, l'Auteur vient à *Jean Roigny & Michel Vaſcoſan*, à qui *Etienne* étoit Allié; après quoi il paſſe à pluſieurs autres Libraires de Paris, dont nous ne parlerons pas en détail. Il y en eut un, nommé *Geofroi Torin*, qui fit un Ouvrage intitulé: *Champ fleuri, auquel eſt contenu l'art & la Science de la duë & vraie proportion des Lettres Attiques, qu'on dit autrement Lettres Antiques & vulgairement Lettres Romaines, proportionnées ſelon le Corps au Viſage Humain.* Il parut en MDXXIX. Quoi que le fonds, ſur lequel cet Ouvrage eſt bâti, paroiſſe chimerique, il y a pluſieurs choſes dignes de remarque; comme on le verra par les

Ex-

Extraits, que Mr. *Mattaire* en a donnez.

Les Freres *Gryphius* Allemands, qui s'établirent en France l'un à Lion & l'autre à Paris, méritent auſſi l'attention de ceux, qui ſont curieux des Antiquitez Typographiques. On n'a qu'à voir ce qu'en dit l'Auteur *pag.* 562 *& ſuiv.* & la liſte des autres Libraires de Paris, en ce tems-là, à la *pag.* 578 *& ſuiv.* & de quelques autres d'Allemagne.

A la pag. 592. il reprend la liſte Chronologique des Livres imprimez, par toute l'Europe, depuis l'an MDXX. juſqu'à l'an MDXXXVI.

ARTICLE VIII.

I. JOANN. BAPTISTÆ VICI, *De Univerſi Juris uno Principio & Fine uno, Liber unus, ad Ampliſſimum Virum* Franciſcum Venturam *Regi à Conſiliis & criminum Quæſtorem alterum.* A Naples MDCCXX. in 4. pagg. 200.

CE Livre de Mr. *del Vico*, Profeſſeur en Eloquence, dans l'Univerſité de Naples, n'étant parvenu

entre mes mains, que plus de ſix mois, après qu'il m'a été envoyé; je n'en ai pas pu parler, plûtôt que je ne fais. C'eſt un Ouvrage ſi plein de matieres abſtruſes, de conſiderations ſi diverſes, & écrit en un ſtyle ſi ſerré, qu'on ne ſauroit en faire d'Extrait exact, ſans une longueur exceſſive. Outre cela l'Auteur a beaucoup d'expreſſions ſingulieres, qui ſe ſuccedent l'une à l'autre, & que l'on ne ſauroit bien entendre; qu'en liſant, avec attention, tout le Livre. Si l'on ſe contentoit de les rapporter, ſans les expliquer, peu de gens les entendroient; & pour les expliquer, il faudroit employer beaucoup de paroles. Afin d'en donner un petit échantillon, & faire, en même tems, connoître le but de cet Ouvrage, je mettrai ici la Concluſion, de cette premiere partie, preſque mot pour mot. Vous voyez, *dit-il*, que d'un „ ſeul principe de toutes choſes, qui „ eſt l'*Intelligence*, & de trois Ele„ mens, pour parler ainſi, qui ſont „ *Connoître*, *Vouloir*, *Pouvoir*; par „ un ſeul effort de l'Eſprit, vers la „ *Verité*, moyenant la *Lumiere Divine*, c'eſt à dire, le conſentement

„ in-

„ invincible, qu'on donne à la Ve-
„ rité clairement connue ; toute l'*Hu-*
„ *manité* vient de Dieu, & retourne-
„ ra à Dieu ; ſans lequel il n'y au-
„ roit ſur la Terre, aucunes Lois
„ ni aucunes Societez Civiles ; mais
„ un Déſert, de la Fureur, de l'Ordure
„ & du Crime. Cela veut dire que pour parvenir à la connoiſſance des Vertus, & ſur tout de la Juſtice & de l'Humanité ; il faut ſe ſervir de l'Intelligence, que Dieu nous a donnée, & à laquelle il a accordé les facultez de connoître, de vouloir, & de pouvoir : Que pour parvenir à quelque connoiſſance, il faut faire effort pour connoître la Verité, que l'on n'apperçoit, que lors que ſon évidence, ne permet pas d'en douter : Que cette connoiſſance évidente eſt une Lumiere Divine, à laquelle on ne peut pas réſiſter, & qui ne trompe jamais : Que par-là on eſt convaincu de l'Humanité, qu'il faut avoir les uns pour les autres : Que par conſéquent l'idée de cette Humanité vient de Dieu : Que c'eſt lui qui la conduit par les Lois, & qu'elle nous conduit réciproquement à Dieu lui même, Auteur de cette idée : Que ſans Dieu,

pas

par conſéquent, il n'y auroit point de Loi, parmi les Hommes, ni de Societé, qu'ils vivroient ſéparez les uns des autres, comme des bêtes farouches, & qu'ils commettroient tout ce qu'on peut concevoir de plus vilain & de plus horrible. Cette doctrine eſt tout à fait oppoſée à celle de *Hobbes* & des autres, qui ont voulu tout faire dépendre du caprice des hommes. L'Auteur vient à cette concluſion, par un ordre Mathematique, en poſant d'abord peu de Principes, d'ou il tire dans la ſuite une infinité de conſéquences; qui renferment la Morale & la Juriſprudence, conſiderées en géneral, & dont il ne ſeroit pas difficile de tirer le détail de ces Sciences. Il ne nous eſt pas poſſible de le ſuivre, & il ſuffit de dire que ceux qui ſe ſeront un peu accoûtumez à ſon langage, & qui méditeront, avec quelque ſoin, ce qu'il dit, tomberont bien-tôt d'accord avec lui de la verité de ces Conſéquences. Ils y trouveront de plus, en chemin faiſant, beaucoup de recherches & de remarques curieuſes, auxquelles ils ne s'étoient pas attendus, & qui ſervent à illuſtrer ſon principal ſujet; qui eſt de démontrer,

par

par le raiſonnement, la Morale & la Juriſprudence, comme des lumieres émanées de la Sageſſe, de la Juſtice, de la Sainteté & de la Bonté de Dieu.

II. JOANN. BAPTISTÆ VICI *Liber Alter, qui eſt de Conſtantia Juriſprudentis, ad Ampliſſ. Virum* Franciſcum Venturam *Regi à Conſiliis, & Criminum Quæſtorem alterum.* A Naples MDCCXXI. in quarto pagg. 264.

LE titre de ce Livre, qui paroît d'abord obſcur, deviendra clair, ſi l'on prend garde que l'Auteur appelle *la Conſtance du Juriſconſulte*, la verité & l'immutabilité des lumieres, ſur leſquelles la Philoſophie Morale eſt fondée; ce qui empêche que ceux qui l'ont étudiée ne changent de ſentiment. Il a montré, dans l'Ouvrage précedent, que les deux parties, qui forment ce qu'on appelle proprement l'*Homme*, c'eſt à dire, l'Entendement & la Volonté, ont été, l'une & l'autre, corrompues; que l'Entendement a été trompé par des Erreurs & la Volonté ſéduite par des Cupiditez, dont les unes & les autres

autres ſont contraires à la Raiſon & au bien de l'Homme. C'eſt ce qui l'a rendu malheureux. Néanmoins il eſt reſté dans l'homme, tout corrompu qu'il eſt, de l'amour pour la Verité, & un certain effort, pour la connoître; & quand il la connoît clairement, il nait en lui l'Amour de ce qui eſt juſte. La Sageſſe purifie l'Eſprit, par la connoiſſance des Veritez éternelles, qu'elle lui fournit; & cette lumiére ſert, en ſuite, de regle à la Volonté. Les Inſenſez ſont en des erreurs continuelles, ils changent perpetuellement de ſentimens & de conduite; ils ſe repentent de ce qu'ils ont aimé certaines choſes, & ils aiment au contraire ce qu'ils avoient haï. Mais ceux qui ont une fois atteint la Sageſſe, ſont conſtans dans leur vie. Ainſi tout ce qui a été jamais publié des Principes de l'Erudition Divine & de l'Humaine, & qui ſe trouve conforme à ce qui a été écrit au Livre précedent, eſt néceſſairement vrai, & c'eſt ce que l'on montre dans ce Volume.

L'Auteur réduit toutes les Sciences à deux ordres; dont le premier comprend ce qui eſt néceſſaire à la Nature Humaine, & le ſecond ce qui dépend

dépend de la Liberté des Hommes. Il appelle le premier du nom géneral de *Philoſophie*, & le ſecond de celui de *Philologie.* Il entend néanmoins qu'on ne ſépare point la derniere de la premiere, comme les Grecs & les Romains l'ont fait; mais que la derniere ſoit comme une ſuite de la précedente. Elles ſervent l'une & l'autre au *Jurisconſulte* (c'eſt à dire, à l'Homme Sage) à être conſtant dans ſes ſentimens. Par la premiere, il examine les Lois, par rapport aux Veritez éternelles, ce qui eſt la fonction d'un *Philoſophe*; & par l'autre il en explique les paroles, ce qui eſt le devoir d'un *Philologue.* On peut comprendre par-là, comme tout cet Ouvrage le vérifie, que l'Auteur entend qu'un *Philoſophe* n'examine pas ſeulement les principes ſpéculatifs de la Philoſophie, & les connoiſſances qui ne ſont qu'amuſer l'Eſprit, comme ſont celles que fourniſſent les Logiques, & les Métaphyſiques ordinaires, lors qu'on s'y arrête, ſans aller plus loin; mais encore les principes de pratique, tels que ſont ceux de la Juriſprudence & de la Morale.

Le Volume eſt diviſé en deux parties, dont la premiere traite de la

Sageſſe,

Sageſſe, & contient XXI. Chapitres; & la ſeconde de la *Philologie*, ſelon le ſens que l'Auteur donne à ce mot, s'etend juſqu'à la fin de l'Ouvrage. Dans la 2. Partie, il montre d'abord, que, ſelon la doctrine de Socrate, *on ne ſauroit enſeigner à perſonne les Sciences, ni les Vertus*; qu'en leur apprenant à en tirer les principes de leurs Eſprits, par des queſtions faites à propos. Il ſuppoſoit que les Hommes avoient dans leurs Ames lés ſemences des Sciences, qui produiſoient des fruits, quand on les cultivoit. L'Auteur juge fort vrai-ſemblablement que ſi les Hommes ne trouvent pas la Verité, cela vient plûtôt des Vices du Cœur, que des Erreurs de l'Eſprit. C'eſt ce qu'il dit au Ch. I. & dont il donne aſſez de preuves, dans la ſuite.

Il remarque enſuite qu'il faut bannir le Scepticiſme de toutes les Sciences, & ſur tout de la Doctrine des Mœurs; qui n'eſt pas compatible, avec des doutes, qui ne peuvent qu'empêcher la pratique des Vertus, dont elle fait ſuſpendre l'exercice. Il ſoûtient, avec juſtice, que la Métaphyſique Chrétienne eſt veritable, en ce qu'elle nous enſeigne qu'il y a

un

un Dieu duquel la Connoiſſance la Puiſſance & la Volonté ſont infinies. Comme l'on ne connoit pas Dieu, par les Sens, mais par l'Eſprit; il s'enſuit que la veritable Religion conſiſte dans le culte, qu'on rend à cet Etre Spirituel; ce qui détruit le Paganiſme. Elle conſiſte encore dans la pureté de l'Eſprit, & dans la Pieté du Cœur, & de-là coulent tous les devoirs, que les hommes ſe doivent les uns aux autres. C'étoit en cela, que conſiſtoit la Sageſſe Originale de l'Homme dans la contemplation des choſes les plus relevées, & dans la Prudence Civile. C'eſt ſur quoi rouloit la Sageſſe la plus ancienne, parmi les Grecs & les Romains.

A la Piété ſucceda la *Religion*, qui étoit la peur, que l'on avoit de la Divinité, parce qu'on ſe ſentoit coupable. La Pureté de l'Ame fut ſuplée, par la pureté du Corps, & par le culte exterieur, que l'on rendoit à la Divinité; & qui conſiſtoit plûtôt en Céremonies, que dans la *contrition du cœur* & dans l'*Humilité*, au moins parmi les Payens. Mais un Philoſophe auroit pu reconnoître la fauſſeté de cette Religion, s'il avoit raiſonné ainſi: „Je ſens que mon

„ Eſprit

„ Esprit est borné, car il y a une „ infinité de choses, que je n'entens „ point. Par la connoissance de l'Or- „ dre éternel, je connois les Veritez „ éternelles, auxquelles je participe, „ avec une infinité d'Intelligences, „ s'il est vrai qu'il y en ait une infi- „ nité. Donc l'idée d'un Ordre éter- „ nel n'est pas une idée d'un Esprit „ borné, mais d'un Esprit infini. Dieu „ est cet Esprit infini, & non pas le „ mien, dont les lumieres sont bor- „ nées. Cette idée ne vient pas de „ mon corps, qui est encore plus bor- né. L'Auteur montre aussi que, par cela même, on peut prouver la Verité de la Religion Chrétienne; comme ou pourra le voir, dans le Livre même. La maniere, dont il pense, & le tour de ses expressions sont trop particulieres; pour faire comprendre, en peu de mots, ce qu'il veut dire, à ceux qui n'y sont pas accoûtumez. Pour le goûter, il faut lire l'Ouvrage même de suite, & le méditer avec soin. Si on le fait, on verra qu'il a donné à ses Lecteurs de quoi penser, & qu'il leur présente des idées singulieres & dignes d'attention. Ce que je viens de dire est, en gros, le contenu du Ch. II. & des trois suivans.

Il

Il parcourt, en ſuite, les dogmes Métaphyſiques des Philoſophes Payens, & montre ceux qui ſont conformes à la Théologie Chrétienne, & ceux qui lui ſont contraires. Il approuve, dans *Platon*, ſa doctrine de l'éternité des Idées ſpirituelles ; mais il blâme ce qu'il a enſeigné, de la préexiſtence des Ames. Ce que ce Philoſophe a dit de l'immortalité des Ames & de la Providence Divine eſt auſſi veritable. Il blâme la Deſtinée, ou le *Fatum* des Stoïciens, ſi l'on entend par là une enchainure de cauſes & d'effets, qui rend tout néceſſaire ; mais il l'approuve, ſi l'on entend par-là les veritez éternelles que Dieu fait connoître à l'Eſprit Humain. Il condamne abſolument les principes d'*Epicure*, qui dit que rien n'exiſte, que le Corps & le Vuide, & qui attribue à ſes Atomes un concours fortuit, & aux ſens le jugement de tout. Il remarque que les Philoſophes n'ont rien ſû du Souverain bien & que leurs Vertus ſont très-imparfaites. Il y a divers endroits de la Morale de Platon & des Stoïciens, qui ſont conformes à celle des Chrétiens. Pour *Epicure*, qui rapporte tout au Corps, il s'en

éloigne

éloigne trop pour l'approuver. Il faut auſſi corriger les idées d'*Ariſtote* ſur le Souverain Bien.

Il paſſe de là à l'Excellence de la Doctrine Civile, ou de la Juriſprudence des Chrétiens, qui eſt conforme aux principes de leur Religion; mais par la Juriſprudence, Mr. *del Vico* entend proprement ici, comme il ſemble, le Droit Naturel, & non la Science litigieuſe des Lois Civiles. Il cenſure, en paſſant, *Epicure*, qui fait dépendre le Droit de l'opinion des hommes, qui étant changeante & incertaine, fait changer, ſelon lui, & rend incertain ce qu'on appelle le Droit Naturel. L'Auteur accuſe non ſeulemeut *Machiavel*, *Hobbes* & *Spinoſa* d'avoir été de ce ſentiment, mais auſſi Mr. *Bayle*; qui le nieroit bien, s'il étoit en vie, quoi que ce ſoit une conſéquence de ſes principes Pyrrhoniens. *Platon*, qui établit l'immortalité de l'Ame & l'immutabilité des idées, eſt favorable au Droit Naturel. Les Anciens Juriſconſultes, qui ont ſuivi en cela les Philoſophes, contribuent auſſi à établir la Juriſprudence, ſur des Principes inébranlables, & par conſequent conformes à ceux de la Religion Chrétienne, qui

nous apprend des lumiéres de la Nature. C'eſt là en gros, ce que Mr. *del Vico* établit, dans la I. Partie de ſon ſecond Livre, qui contient XXI. Chapitres.

La II. qui eſt beaucoup plus étendue, traite *de la Conſtance de la Philologie*, qu'il a entrepris de réduire en forme de Science. *La Philologie*, dit-il, *eſt une étude du Langage, qui en donne l'Hiſtoire; ou en montre l'origine & les progrès, & ſelon l'uſage des Langues, les ſignifications propres & figurées.* Mais en donnant l'Hiſtoire des mots, elle eſt obligée de donner celle des choſes, & elle ſe ſert du ſecours d'autres connoiſſances; comme de celles des inſcriptions Anciennes, des Médailles, de la Chronologie &c. L'Auteur auroit encore pu remarquer que le mot de Φιλολόγος ne ſignifie pas ſeulement *un homme qui aime à parler*, mais auſſi *un homme Studieux*, car λόγοι ſe prend fréquemment pour *les Lettres*, & λόγος, comme en Latin *Ratio*, pour la Doctrine d'une Secte. Auſſi Mr. *Del Vico* fait-il bien voir, dans la ſuite, que la Philologie ne regarde pas moins les choſes, que les paroles.

Il donne en abregé les principales Epoques, depuis le Déluge, juſqu'au tems auquel Annibal porta la guerre en Italie; parce qu'il raiſonne, dans toute la ſuite du Livre, ſur diverſes choſes, qui ſe paſſerent en cet eſpace de tems, & fait beaucoup de remarques de Philologie, ſur un grand nombre de matieres, où il releve quantité d'Erreurs Vulgaires, auxquelles les plus habiles gens n'ont pas fait aſſez d'attention. Il remarque, à la fin de cette Chronologie, que *Tite-Live*, qui fait profeſſion d'écrire, depuis la ſeconde guerre Punique, l'Hiſtoire Romaine avec plus de verité, témoigne néanmoins qu'il ne ſavoit pas, par quel endroit des Alpes, Annibal étoit entré en Italie. *Varron* avoit diviſé le tems de la durée du Monde, en trois parties; dont il nomme la premiere *Inconnue*, la ſeconde *Fabuleuſe*, & la troiſiéme *Hiſtorique*. L'Auteur ſouſdiviſe la ſeconde en deux, dont la premiere contient ce que la fable dit des principales Divinitez & s'étend juſqu'au tems d'Hercule, qui établit les jeux Olympiques; par leſquels, on commença à diviſer le tems en Olympiades; & la ſeconde donne l'Hiſtoire des moindres Divinitez,

vinitez, ou des tems Heroiques. Cette derniere comprend le Voyage des Argonautes, la Guerre de Troie, les navigations d'Ulyſſe, & celles d'Enée.

Il n'eſt pas facile de dire, ſi ces faits ſont vrais, à cauſe des difficultez, qui s'y rencontrent. Il y a des gens, qui ont entrepris de marquer de combien d'années Hercule étoit plus ancien que Theſée, & de combien ce dernier étoit anterieur à Neſtor. Mais comment eſt-il poſſible de concilier cette opinion, avec celle qui fait Theſée contemporain à Amphitryon, mari d'Alcmene, mere d'Hercule? Comment a-t-il été poſſible que Theſée ait pris Hercule, pour ſon modele, & ſe ſoit appliqué à l'imiter; en ſorte qu'on l'a nommé, à cauſe de cela, *un ſecond Hercule*? Il y a mille autres difficultez ſemblables, dans l'Hiſtoire Fabuleuſe.

L'Hiſtoire même du tems Hiſtorique eſt fort imparfaite, dans ſon commencement; parce que les Nations ſe connoiſſoient très-peu, les unes les autres. Les Grecs, en particulier, ne connoiſſoient nullement l'Hiſtoire la plus Ancienne, qui étoit

celle des peuples, qui habitoient au delà de l'Euphrate, non plus que l'Hiſtoire des Egyptiens. D'ailleurs les Grecs ſe plaiſoient trop aux Fables, pour ſe fier en ce qu'ils diſent.

Dans la recherche de l'Origine des Langues, il y a auſſi une très-grande obſcurité, & rien n'eſt plus incertain, que la plûpart des Etymologies, par le moyen deſquelles on tire les unes les autres; comme l'Auteur le fait voir ici & ailleurs. De-là ſont nées les erreurs des Philologues, touchant le langage des Poëtes, qu'ils ont crû avoir été de l'invention des Poëtes même, en ſorte que, ſelon eux, le ſtyle proſaique ait été le premier. L'Auteur ſoûtient le contraire, & en rapporte pluſieurs raiſons, dans le Chap. XII.

Cet endroit & une infinité d'autres mériteroient d'être expoſez, en de longs Extraits. Mais c'eſt ce que nous ne pouvons pas faire ici. Il ſuffira d'avoir indiqué, en gros, le deſſein de l'Ouvrage. On y voit un mêlange perpetuel de matieres Philoſophiques, Juridiques, & Philologiques; car Mr. *Del Vico* s'eſt particulie-

ticulierement appliqué à ces trois Sciences, & les a bien méditées; comme tous ceux, qui liront ſes Ouvrages, en conviendront. Il y a une ſi grande liaiſon, entre ces Sciences, qu'on ne peut pas ſe vanter d'en avoir penetré une, & de la connoître, dans toute ſon étendue; ſans avoir une aſſez grande connoiſſance des autres. Auſſi voit-on, à la fin du Volume, des éloges que de Savans Italiens ont donné à cet Ouvrage; par où l'on peut comprendre qu'ils regardent l'Auteur, comme un très-habile homme en Métaphyſique, en Droit & en Philologie, & ſon Ouvrage comme une Piece originale & pleine de Découvertes importantes. C'eſt ce que nous en pouvons dire ici & il mérite aſſurément l'attention des Lecteurs, mais il faut du tems, pour s'accoûtumer à ſes idées & à ſon ſtyle.

ARTICLE IX.

BLASII CARYOPHILI *Neapolitani Dissertationum Miscellanearum Pars Prima, ad* CAROLUM VI. *Austrium, Imperatorem semper Augustum.* A Rome MDCCXVIII. in 4. pagg. 384.

NOUS avons déja parlé de quelques autres productions Italiennes de Mr. l'Abbé *Garofalo*, dans le Tom. XX. pag. 167. de la *Bibliotheque Choisie*, par lesquelles on pouvoit juger du bon goût de ce savant homme. En voici de plus considerables, en Latin, où l'Auteur a mis aussi plus d'érudition, comme la chose le demandoit. Il paroît qu'il se dispose à donner d'autres volumes de *Dissertations Mêlées*, puisque celui-ci est une premiere partie; & il se pourroit faire qu'il y en ait une seconde sous la Presse dans le tems, que nous écrivons ceci. L'éloignement, qu'il y a de Rome à Amsterdam, & le peu de commerce litteraire, aussi bien que de Librairie, qu'il y a entre l'Italie & la Hollande, fait qu'on ne sait rien de

de ce païs-là, qu'assez tard. Quoi qu'il en soit, il est à souhaiter que l'Auteur continue à publier des Dissertations, comme celles-ci; pour tous ceux qui aiment les recherches d'Antiquitez, & les Ouvrages, qui servent à éclaircir la lettre de l'Ecriture Sainte, par le moyen des Langues Orientales. Nous dirons cependant, en géneral, ce que ces Dissertations renferment, en faveur de ceux, qui ne les ont pas encore vuës.

I. La premiere est une Dissertation du *Commerce des Anciens*, dont Mr. l'Abbé *Garofalo* avoit entrepris de traiter, à l'instance de Mr. l'Abbé *Passionei*, qui est à présent Nonce Apostolique, chez les Cantons Catholiques de Suisse. C'est le P. *Thomas Minorelli* Dominicain, Bibliothecaire de la Bibliotheque du Cardinal *Casanata*, qui nous l'apprend, dans une Préface, qu'il a mise au devant de ce Volume. L'occasion qui avoit fait souhaiter à Mr. l'Abbé *Passionei* de voir un Traité, sur cette matiere, fut le séjour qu'il fit en France & ensuite en Angleterre & en Hollande; où il vit quelle étoit la puissance de ces nations, & sur tout des deux dernieres, fondée presque uni-

quement sur le négoce & sur la navigation. Il lui sembla qu'il seroit curieux de voir de quelle maniere les Anciens négocioient, pour pouvoir comparer leur industrie à celle des Modernes Mr. *Garofalo* sentit bien les difficultez de cette entrepriſe, & comprit qu'il seroit obligé de lire bien des Auteurs Grecs & Latins, exprès pour composer cet Ouvrage, afin d'en tirer ce qu'il y pourroit découvrir du négoce des Anciens. Néanmoins des Personnes du premier ordre & plusieurs Savans de Rome l'ayant exhorté de s'attacher à cela, il l'entreprit. Il avoit à peine ramassé ses materiaux, qu'il apprit que feu Mr. *Huët*, Ancien Evêque d'Avranche, avoit publié à Paris en MDCCXVI. une Histoire du Commerce & de la Navigation des Anciens. Il crut que son travail seroit inutile, vû le savoir & la grande étude de Mr. *Huët*; mais comme on eut envoyé ce livre de Paris à Rome, il trouva qu'encore qu'il traitât de la même matiere, la méthode de ce savant Evêque étoit toute differente de la sienne; de sorte qu'il continua à travailler, & qu'il acheva enfin cet Ouvrage. Nous avons parlé de celui de Mr. *Huët*, au Tome V.

de

de cette *Bibliotheque* pag. 455. & l'on verra, par ce que nous allons dire, de cette Dissertation, qui est assez longue, que l'Auteur n'a tiré ni le fonds, ni la méthode du Livre, dont je viens de parler.

1. Nôtre Auteur commence, par ce qu'on sait de plus ancien, touchant le commerce. C'est ce qu'il est dit Gen. XXXVII 25. des Marchands *Madianites*, ou *Ismaëlites*, qui portoient des marchandises en Egypte; les noms desquelles l'Auteur explique, comme il fait par tout ailleurs. Il montre ensuite quelles Marchandises on tiroit de Perse & des Indes, d'où il passe à celles qui venoient d'Arabie. En cela, comme dans tout le reste, l'Auteur prouve tout ce qu'il avance par des Anciens, citez dans leurs propres Langues. Il ne sera pas nécessaire de le répeter, dans la suite. On ne redira pas non plus, qu'il explique les passages de l'Antiquité, où il y a quelque obscurité, & qu'il examine de même les sentimens des Modernes, dont il releve les fautes, ou confirme les pensées. J'y ai souvent trouvé la confirmation de plusieurs choses, que j'avois avancées, dans mes remarques sur les Livres Histori-

ques de l'Ancien Teſtament. Mr. *Garofalo* parle auſſi des marchandiſes, que les Romains tiroient de l'Arabie, & des Voyages que leurs marchands faiſoient dans les Villes marchandes, ſituées ſur le Golfe Arabique.

2. Il traite enſuite, au long, du négoce des Phéniciens, qui ont été les Marchands les plus anciens & les plus riches de la Mer Méditerranée. Il fait, comme par tout ailleurs, le détail des principales marchandiſes, dont ils négocient, & en particulier de la pourpre, qui eſt la marchandiſe, qui leur étoit particuliere. La maniere, dont ils la teignoient, eſt aujourd'hui inconnue, parce qu'ils en faiſoient un ſecret. Les Anciens ont dit que cette teinture ſe faiſoit, par le moyen du ſang d'un poiſſon. Mais il y a beaucoup de difficulté, ſur cette matiere, & les Tyriens eux-mêmes ont peutêtre débité cela, pour donner le change aux curieux. L'Auteur n'en a rien dit, & en effet c'eſt une recherche, qui méritoit une Diſſertation à part.

3. Les anciens Egyptiens, ennemis de la Mer, par ſuperſtition, ou autrement, ne navigoient point, mais les

Grecs

Grecs le faiſoient pour eux & s'étoient établis en pluſieurs lieux de ce païs-là. Les Egyptiens recevoient des marchandiſes de l'Orient, que les Grecs emportoient enſuite & les vendoient dans tous les ports de la Méditerranée, où il y avoit quelque négoce. L'Auteur explique ici, au long, les noms des Marchandiſes, dont le Juriſconſulte *Marcien* fait mention dans la Loi 16. du Titre *de Publicanis*, & *Vectigalibus & Commiſſis*, où il parle des Marchandiſes qu'on apportoit des Indes & d'autres païs Orientaux en Egypte, & qui payoient des droits d'entrée aux Romains. Avant que la navigation du Golfe Arabique eût été établie, on voituroit les Marchandiſes des Indes ſur le dos des chamaux, au Nord de l'Empire Perſan; que l'on embarquoit enſuite ſur la Mer Caſpienne & ſur la Mer Noire, d'où on les portoit ſur les côtes de l'Aſie, & de là dans les Iles de l'Archipel & en Grece. *Perſe* ſemble faire alluſion à ces vieux tems, quand il introduit dans ſa Sat. V. vers 136. & ſuiv. l'Avarice diſant au pareſſeux :

—— *Saperdas advehe Ponto,*
Caſtoreum, ſtuppas, hebenum, tus
lubrica Coa,
Tolle recens primus piper è ſitiente
Camelo.

Car du tems de ce Poëte, Alexandrie étoit le lieu, auquel on les voituroit de la haute Egypte, par le Nil; ce qui étoit beaucoup plus facile, & de moins de frais. On voit auſſi, dans le même Chapitre, les Marchandiſes particulieres aux Egyptiens, & tout ce qu'on y portoit, pour être diſtribué par-là dans tout l'Orient.

4. Delà Mr. *Garofalo* paſſe à la navigation des Hebreux, qui aprirent à naviguer des Tyriens, du tems de Salomon, & qui allerent à *Tharſis* & à *Ophir*; dont la ſituation eſt peu connue, comme je l'ai remarqué ſur I. Rois X, 11. Il traite des Marchandiſes, qui étoient propres à la Judée; dont le *Baume*, qui croiſſoit près de Jericho, étoit la principale. Les Hebreux tiroient auſſi d'Egypte du lin, de la toile de lin & des chevaux; marchandiſes qu'ils pouvoient vendre aux Nations voiſines, ou ſur leſquelles ils pouvoient gagner, par les droits qu'ils

qu'ils mettoient sur l'entrée de ces Marchandises dans leur Païs. L'Auteur remarque que le mot Hebreu, מקוה *Mikveh*, ou *Mikweh*, qui se trouve I. Rois X. 28. & qui a été traduit *de Coa*, par la Vulgate, sur la version des LXX. signifie *de la toile*. Je suis ravi que l'Auteur n'ait pas desaprouvé cette pensée; que j'ai débitée, comme mienne, depuis l'an MDCCVIII. dans mon Commentaire, sur cet endroit du I. Livre des Rois. Si quelcun d'autre, parmi les Interpretes Chrétiens, avoit eu, avant moi, la même pensée, comme cela pourroit être; je ne prétends nullement lui ôter l'honneur de l'invention, supposé qu'il y en ait; mais je puis dire très-sincerement que je n'en ai point vû & que je n'avois pas consulté *R. Levi ben Gersom*, quand j'ai publié cet endroit. Autrement j'aurois réfuté ce qu'il dit sur le mot תקוה *Thikveh* ou *Thikweh*. Voyez ce que j'en ai dit, sur Jos. II. 18 Je sai, par plusieurs experiences, que la même pensée peut facilement venir à diverses personnes.

5. Après cela, l'Auteur vient aux négoces des Grecs, & sur tout à ceux d'Athenes, dont il rapporte plusieurs particula-

cularitez remarquables, soit touchant les marchandises mêmes, soit par rapport aux Lois, sur le commerce; qui étoient très-avantageuses aux Citoyens d'Athenes, & desavantageuses aux Etrangers, qui y portoient des Marchandises, comme on le verra dans l'Auteur. Il traite encore du commerce de l'Ile de Delos, dont on trouve des monumens considerables, par les Inscriptions, que l'on voit encore aujourd'hui en cette île; & de celui de Corinthe, de Candie, de Rhodes, & de Cypre. Il y joint quelque chose, du négoce des Ephesiens, de ceux d'Egine, de Chios, de Samos, de Milet, &c.

6. Il s'étend beaucoup plus sur le négoce de l'ancienne Byzance, qui est aujourd'hui Constantinople. Elle est parfaitement bien située, pour le commerce du Pont Euxin, ou de la Mer Noire; dont les côtes Méridionales, depuis le Bosphore jusqu'à la Colchide, étoient pleines de Villes Grecques; dont on voit encore des restes remarquables, comme *Tournefort* l'a montré dans son Voyage. Elle n'est pas moins bien placée, pour le commerce des Iles de l'Archipel, pour toutes les côtes de l'Asie, &

pour

pour celles de l'Europe. Les Byzantins devinrent si puissans par-là, qu'ils oserent imposer des droits sur les vaisseaux des autres Nations, qui passoient devant leur Port, pour entrer dans le Pont Euxin, & qui en revenoient. Mais les Rhodiens, qui étoient plus puissants qu'eux par mer, leur firent la guerre, & les contraignirent de renoncer à ce droit. Ils ne laisserent pas de pratiquer d'ailleurs une violence, que la nécessité rendoit en quelque maniere excusable; ce fut d'arrêter les Vaisseaux chargez de bled, de quelque nation qu'ils fussent, lors qu'on en manquoit à Byzance. Ils avoient un négoce particulier, qui consistoit en poisson salé, qu'ils envoyoient par tout. Du tems de Constantin, qui rebâtit cette Ville & qui lui donna son nom; le négoce y étoit très grand, & comme elle étoit fort peuplée, on y faisoit venir du bled d'Alexandrie. Cependant dès que cette Ville a été, entre les mains des Turcs, ils ont trouvé plus commode de tirer du bled des côtes méridionales de la Mer Noire, & des îles de l'Archipel. Cette navigation est en effet, plus courte, moins

moins dangereuſe & par conſéquent de moindre dépenſe.

7. L'Auteur décrit, après cela, l'état de l'Aſie, ſous Alexandre, & celui de l'Afrique, ſous les Romains. Il paſſe à cette occaſion au négoce de Carthage, non ſeulement dans la Méditerranée, mais encore dans l'Océan. Elle fourniſſoit l'Italie de bled & de toutes ſortes de marchandiſes. La nouvelle Carthage, en Eſpagne, étoit auſſi une Ville fort négotiante. Mr. l'Abbé *Garofalo* auroit pu traiter ici un peu plus au long du négoce de Carthage, ſur tout dans les *Iles Caſſiterides*; c'eſt à dire, ſelon toutes les apparences, l'Angleterre avec quelques îles voiſines, où les Carthaginois alloient querir du plomb & de l'étaim, qu'ils vendoient ſur toutes les côtes de la Mediterranée; ſans dire d'où ils le tiroient, de peur qu'on ne partageât avec eux un négoce ſi lucratif. Voyez ce que *Bochart* en a recueuilli dans ſon Canaan Liv. I. C. 39 *Pline* en parle auſſi au Liv. IV. C. 22. Mais il dit au Liv. XXXIV. C. 16. que c'étoit fabuleuſement qu'on avoit dit qu'on tiroit de l'étaim de l'Ile Caſſiteride. Il eſt vrai qu'on n'avoit pas marqué aſſez au juſte la ſitu-

ſituation de l'Angleterre par rapport à l'Eſpagne; mais il ne s'enſuit pas que ce ne fût une île Caſſiteride & que l'Ile qu'on nommoit ainſi fût fabuleuſe, comme le P. *Hardouin* le dit. *Strabon* en parle plus correctement, à la fin de ſon III. Livre, & témoigne que les Romains avoient découvert cette île; dont les Phéniciens de Cadis, c'eſt à dire, les Carthaginois, faiſoient un myſtere. Il eſt ſurprenant que *Pline* n'en ait pas été mieux inſtruit. Nôtre Auteur ne manque pas de citer *Strabon*, mais il y a une faute d'imprimerie dans les mots *in inſulis Caſſiteridis*, car il auroit fallu *Caſſeteridibus*. Il y a beaucoup de fautes, dans les citations Greques, qu'on ne doit pas non plus attribuer à l'Auteur.

8. Il traite enfin du négoce, qui ſe fit à Rome, après la ruine de Carthage; mais il ne conſiſtoit pas tant à envoyer des marchandiſes, qui cruſſent en Italie, que celles qui y venoient de toutes parts, à ceux qui en avoient beſoin, & qui ne les recevoient pas directement. On pouvoit les échanger contre d'autres, dont on avoit beſoin, à Rome, à moins qu'on n'achetât ces dernieres en argent. On ne peut pas douter que les droits d'entrée

trée & de sortie ne fissent un très-grand revenu aux Empereurs. Depuis que Rome fut devenue Chrétienne & que les Papes en furent maîtres, ce négoce cessa, & d'autres villes d'Italie, comme Venise & Genes, le firent. Mais depuis que les Nations du Nord sont devenuës puissantes, par mer, & sur tout dès qu'elles se sont établies dans les Indes; elles ont absorbé, pour ainsi dire, la plus grande partie du négoce & la garderont, à moins qu'il n'y arrivât d'étranges révolutions.

On auroit pu faire une plus grande énumeration des marchandises d'Europe, d'Asie & d'Afrique, par le moyen de *Pline*; mais on en voit assez, pour comprendre en quoi consistoit le commerce des Anciens.

II. Les Dissertations suivantes sont sur des noms Hebreux de quelques Plantes, qui se trouvent dans l'Ecriture. *Bochart* avoit entrepris de donner un Ouvrage, sur toutes les Plantes, dont il y est fait mention; mais comme il n'a pas executé ce dessein, c'est à ceux, qui ont les connoissances & les secours nécessaires, à rendre ce service à ceux qui veulent bien entendre l'Original Hebreu. Le P. *Minorelli* nous apprend, dans

la Préface, que Mr. l'Abbé *Garofalo* l'a entrepris, & le Public verra très-volontiers l'exécution d'un ſi beau projet. On en voit ici un échantillon, en quelques Diſſertations, qui ſont très-dignes d'être luës. L'Auteur s'eſt ſervi, pour cela, des anciennes verſions Greques & Orientales, des Langues Voiſines, des ſentimens des Rabbins, des Ecrits des Arabes, des Anciens Botaniſtes & des Modernes, qui en ont parlé; mais comme il y a beaucoup de varieté, dans les ſentimens; on voit bien qu'on ne doit pas s'attendre à des démonſtrations. En ceci le ſentiment, le plus probable, doit paſſer pour le meilleur; juſqu'à ce qu'un autre trouve quelque choſe de plus vrai ſemblable.

Nous ne ferons qu'indiquer les matieres, parce qu'outre que la place nous manque, nous ne pourrions pas dans un Ouvrage, comme cette Bibliotheque, rapporter autant de citations originales, & des mots Orientaux; qu'il en faudroit mettre ici, pour ſe faire bien entendre. Le premiere de ces Diſſertations eſt ſur l'*Hyſſope*. Le nom Hebreu eſt *Ezob*, que les LXX. la Vulgate & l'Interprete Chaldéen traduiſent *Hyſſope*, & il faut avouër

que

que le ſon du mot les favoriſe. Cependant les Interpretes Orientaux & les Rabbins varient là deſſus; & ce n'eſt pas ſeulement de l'Hyſſope de la Bible, ſur lequel on doute; on ne ſait même ſi la Plante connue, que nous nommons ainſi, eſt celle, à laquelle les Anciens donnoient ce nom. Nôtre Auteur croit que ce nom eſt originairement Egyptien, comme quelques autres noms de Plantes, que l'on trouve dans l'Ancien Teſtament. Il juge que c'eſt plûtôt l'*Origanum*, que ce que nous appellons aujourd'hui *Hyſſope*, & que la branche de l'arbriſſeau, dont on ſe ſervit, pour approcher une Eponge imbue de Vinaigre, de la bouche de Jeſus-Chriſt, ſur la Croix, en étoit. Il y a ici pluſieurs paſſages de l'Ecriture & des Auteurs Profanes expliquez, & pluſieurs des plus habiles Modernes appuyez par de nouvelles raiſons, ou réfutez, comme *Saumaiſe*, *Bochart*, *Heinſius* & autres. Il y a beaucoup de queſtions incidentes, traitées par occaſion, comme ſi la Croix de Nôtre Seigneur fut fort haute, quelles ſont les proprietez de l'*Origanum* & ſes eſpeces.

III.

III. Mr. l'Abbé *Garofalo* traite après cela de la Plante, dont il eſt fait mention dans Jonas, & qui ſe nomme *Kikajon*; qui eſt la même, que les Egyptiens nommoient *Kiki*, ou le *Croton* des Grecs & le *Ricinus* des Latins, qui eſt un arbriſſeau nommé vulgairement *Palma Chriſti* & qui a les feuilles très-larges & propres à tenir à l'ombre. L'Auteur le prouve, d'une maniere à n'en pouvoir douter, par l'autorité d'Auteurs Juifs, Payens, Arabes, & Chrétiens. C'eſt la même choſe, que le *Kiki* des Egyptiens, comme il le montre, en rapportant quantité de paſſages, ſur cette plante. Je m'étonne qu'il n'ait pas dit que le fameux *Bochart* s'étoit déclaré, avant lui, pour ce ſentiment dans la ſeconde Partie de ſon *Hierozoicon* Liv. II. C. 24. & Liv. IV. C. 27. où il cite une partie des paſſages, que l'on trouve ici. Il ſe pourroit néanmoins qu'il fût tombé dans la même penſée, ſans avoir vû ces endroits de *Bochart*, ou ſans s'en reſſouvenir. Quoi qu'il en ſoit, on verra ici une érudition peu commune.

IV. La Diſſertation ſuivante roule ſur certains fruits, qui ſont nommez *Doudaim* Gen. XXX. 14. Cant. VII. 13.

13. Elle eſt dédiée à Mr l'Abbé *Paſſionei*, qui a été cauſe, comme il le dit, qu'il a compoſé la 1. Diſſertation du Commerce des Anciens, ainſi que nous l'avons déja remarqué. L'Auteur rapporte d'abord les diverſes opinions, qui ſe trouvent dans les Interpretes Juifs & Chrétiens, ſur ces fruits; leſquelles ne ſont proprement fondées ſur rien d'aſſuré, parce que les circonſtances de l'Hiſtoire Sacrée ne nous apprennent autre choſe, ſinon que ces fruits étoient murs, au tems de la Moiſſon des Bleds Gen. XXX. 14. Salomon dit ſeulement Cant. VII. 13. qu'ils étoient de bonne odeur. Comme il peut y avoir d'autres fruits de bonne odeur, qui ſoient murs dans le même tems, il eſt difficile de ſe déterminer là deſſus, comme nous l'avons aſſez montré, ſur l'endroit de la Geneſe. Mr. l'Abbé *Garofalo* ſe déclare pour le ſentiment de ceux, qui croyent qu'il s'agit d'un fruit nommé, en Arabe, *Mauds*, mot qui s'écrit avec un *Mim*, un *Vau* & un *Dſal.* Dans ce fruit, on trouve une odeur agréable, & il eſt mûr dans le tems marqué. Cela pourroit être vrai, mais il eſt difficile de s'en aſſurer, parce que les fruits de la Meſopotamie

potamie ou de la Judée ne nous sont pas assez connus, pour rien assurer sur cette matiere. S'il y avoit quelque affinité dans les noms, on s'y rendroit aisément; mais en n'y en trouve aucune, ni dans le sens des mots, ni dans leur signification. Cependant cette Dissertation est curieuse & digne d'être lue, avec attention. On y réfute, entre autres, la conjecture de *Codurc*, qui croyoit que ces fruits étoient des *truffes*; sur lesquelles on fait diverses remarques, par où il paroit qu'il s'agit de toute autre chose.

V. LA derniere Dissertation, sur les plantes, est sur les fleurs, que l'Ecriture nomme *Schoschannim*, mot que l'on explique communément des *Lis*. D'autres veulent que ce soient des Roses. L'Auteur soûtient que ce sont des Lis, & cela avec raison. 1. Parce qu'on nomme ainsi les Lis en Arabe: 2. Par l'autorité de *Dioscoride*, qui explique l'huile qu'on appelloit *Susinum*, de *l'huile* de *Lis*: 3. Parce que la Ville de *Susan*, en Perse, comme on croit la même que *Schiras*, fut ainsi nommée des Lis, qui croissoient en abondance, dans son territoire. Il explique, à cette occasion un endroit du Cantique des Cantiques, au Ch. V.

V. où les levres de l'Epouſe ſont comparées à un Lis; non à cauſe de ſa couleur, mais à cauſe de ſon odeur agréable. D'autres avoient crû que ce mot ſignifioit une *Roſe*, dont la couleur ſe rapporte mieux à celle des levres vermeilles, & parce qu'il eſt dit que la fleur, dont il s'agit, ſe trouve au milieu des épines, ce qui ſemble auſſi indiquer la Roſe. Mais nôtre Auteur leve ces difficultez, comme on le verra dans l'Original. On ſait que les comparaiſons de Salomon paroiſſent ſouvent aſſez dures à ceux qui en jugent, par les Langues de l'Europe; mais les Orientaux ſont pleins de manieres de parler beaucoup plus hardies que les nôtres, & de comparaiſons de choſes, qui ne reſſemblent guére. Dans cette Diſſertation, comme dans toutes les autres, on trouvera pluſieurs paſſages des Anciens expliquez, en paſſant, & par occaſion. Si tout ce que dit nôtre Auteur n'eſt pas nouveau, on ne laiſſera pas de le lire, avec plaiſir, parce qu'il l'appuye très-ſouvent de nouvelles preuves, & qu'il produit les paſſages mêmes de l'Antiquité, ſur quoi ces ſentimens ſont fondez; en plus grand nombre, qu'on ne les trouve ailleurs;

pour

pour ne pas parler des éclairciſſements, qu'il tire des Langues Orientales, voiſines de l'Hebreu. On ne peut que ſouhaiter qu'il acheve de remplir le projet, qu'il s'eſt propoſé.

VI. Il y a enfin en ce Volume une Diſſertation ſur le Buſte d'un Médecin Grec, nommé *Aſclepiade*; qui eſt dans le Cabinet du Prince *Alexandre Albani*, & qui eſt le ſeul qui ſoit reſtée. Mr. l'Abbé *Garofalo* s'étend beaucoup ſur cet Aſclepiade, qui étoit Philoſophe, Médecin & Orateur, & qui commença à rejetter la grande autorité, qu'on avoit juſqu'alors donnée à Hippocrate, & laiſſa des Diſciples. Il vivoit du tems de *Pompée*, le Grand, & fut connu de *Ciceron*. On trouvera tout ce qu'on peut ſavoir de lui, ou à peu près, dans la 2. Partie de l'Hiſtoire de la Médecine de mon Frere, Livre III. C. IV. & ſuiv. Il paroît que nôtre Auteur y a jetté les yeux, & il dit auſſi *qu'il avoit rendu un bon ſervice à l'Hiſtoire de la Médecine*. Mais il le reprend, comme s'il avoit ignoré une choſe, qu'il *devoit ſavoir*, ſur le nom de la patrie de ce Médecin. Il me ſemble que cela n'importe guére à la Science, dont il s'agit, & qu'il auroit fallu

avertir que cela étoit venu de ce que le passage de *Galien*, que mon Frere citoit, étoit corrompu, dans les Editions. Il est au livre, qui porte pour titre *le Médecin*, ou l'*Introduction*, & il y a dans l'Edition Greque de Bâle: Ἀσκληπιάδης Βιθυνὸς, κινὸς ὁ καὶ Πρυσίας ἐκαλεῖτο, & dans celle de *Chartier*: Ἀσκληπιάδης Βιθυνὸς, Κιανὸς, ὃς καὶ πρυσίας ἐκαλεῖτο. Il y avoit deux fautes, dans le Grec de Bâle, où pour Κιανὸς, ou Κινὸς il y avoit κινὸς; & il y en a encore une, commune aux deux Editions, c'est qu'il y a πρυσίας, qui fut un nom propre d'un Roi de Bithynie, au lieu de πρυσιεὺς, *un habitant de Pruse*, comme on le voit par *Stephanus* de Byzance. La même Ville de *Pruse*, se nommoit auparavant Κίος, dont on tira le nom Ethnique κινὸς, ou κιανὸς. Ce mot a embaraſſé mon Frere, & il croyoit qu'il y avoit ici quelque faute; mais s'il avoit jetté les yeux, sur les *Exercitations* de *Saumaise* sur *Solin* pag. 616. de l'Edition d'Utrecht, il auroit vu, aussi bien que Mr. *Garofalo*, qu'il faut lire ce passage, comme je l'ai dit, & traduire: *Asclepiade Bithynien de la Ville de Kios, & qui s'appelloit aussi le Prusien.* Cela ne souffre point de doute,

doute, & s'il y a de l'honneur à avoir découvert la veritable maniere de lire ce paſſage, & le ſens qu'il y faut chercher, cet honneur eſt dû uniquement à *Saumaiſe*. Mr. *Gronovius*, ou *Berkelius* l'ont auſſi cité ſur *Stephanus*. Au reſte, cette Diſſertation de nôtre Auteur eſt fort bonne & digne d'être luë. On verra, avec plaiſir, celles qu'il publiera dans la ſuite.

ARTICLE X.

Traité Philoſophique de la FOIBLESSE DE L'ESPRIT HUMAIN, *par Mr.* HUET, *ancien Evêque d'Avranches.* A Amſterdam, chez du Sauzet MDCCXXIII. in 8. pagg. 316. avec les Préfaces.

CET Ouvrage eſt proprement un Abregé de la doctrine des anciens Sceptiques, avec une liſte de ceux qui ont été de leur ſentiment, ou qui leur ont fourni quelques Principes, pour ſoûtenir ou affermir leur Syſtème. Il eſt diviſé en trois Parties, dans la premiere deſquelles, Mr. *Huët* entreprend de prouver *que la Verité ne peut être connue de l'Entendement*

dement Humain, par le secours de la Raison, avec une parfaite & entiere certitude. L'Auteur y donne la liste de ceux qui ont soûtenu, ou favorisé le Pyrrhonisme, en quelque chose. La seconde *enseigne*, comme il dit, *exactement quelle est la plus plus légitime voie de Philosophie*; c'est à dire, le *Scepticisme*, qui devient ici un pur *Dogmatisme*, s'il est permis de parler ainsi; & qui, par un étrange rafinement, est employé, pour persuader au Lecteur ce qui est tout à fait douteux, du consentement même de ceux qui le proposent. La troisiéme *propose les objections des Dogmatiques, & les réfute*, par des raisons, que l'on n'oseroit assurer n'être point de fausses lueurs & de pures chimeres.

Il n'y a peutêtre personne, qui estime, plus que moi, Mr. *Huët* & qui ait mieux lu ses autres Ouvrages; mais il faut que j'avouë que celui-ci & les endroits de ses autres Livres, où il a soûtenu les mêmes sentimens, me paroissent de pures badineries. On doit bien tomber d'accord qu'il y a une infinité de choses, je ne dirai pas dans la Théologie seulement, mais même dans la Philosophie, qui sont impéne-

impénetrables à l'Esprit Humain & dont on ne sauroit rendre raison ; & que là-dessus il faut être fort retenu, si l'on ne veut tomber dans l'erreur. Les choses mêmes se peuvent démontrer *à posteriori*, comme l'on dit, sans que les Pyrrhoniens puissent détruire, ou même affoiblir la validité des preuves qu'on en donne.

Par exemple, par rapport à la Théologie, on démontre qu'il y a nécessairement un Etre Eternel, qui a produit les Etres, qui ont eu un commencement ; que cet Etre est Bon & qu'il est Puissant, &c. Mais quand on veut se former une idée complette de l'Eternité, de la Bonté, & de la Puissance de Dieu, & de la Nature que l'on regarde, comme le Sujet de ces Attributs, on ne sauroit y atteindre ; parce que l'Esprit de l'Homme est trop étroit, pour embrasser l'Infini.

Dans la Physique, on peut démontrer quantité de Phénomenes, & les faire toucher au doit ; mais on n'en sauroit découvrir la cause. Par exemple, nous voyons très-clairement quantité de Phénomenes dans le Ciel, dont on ne peut pas douter, sans être fou. Tels sont les mouvemens des

Planetes autour du Soleil. Mais qui peut rendre raiſon de ce mouvement? Qui nous dira pourquoi certaines Planetes ſont plus près du Soleil, que les autres, & pourquoi elles ſe meuvent plus, ou moins obliquement, autour du Soleil; pourquoi des Corps ſi maſſifs gardent conſtamment la même route, & achevent toûjours leurs cours, dans un certain eſpace de tems, ſans rien perdre de leur vîteſſe, & ſans l'augmenter, &c. C'eſt à l'égard de ces dernieres queſtions & de mille autres ſemblables, qu'il faut être Pyrrhonien, & ne rien déterminer.

Mais il y a des Sciences abſtraites, qui ne contiennent rien que de vrai, ſi l'on ſuit les Regles, qu'elles preſcrivent pour cela. Telles ſont la Logique, la Métaphyſique, l'Arithmetique, & la Géometrie. Elles ſont fondées ſur des principes abſtraits, dont on ne peut pas douter; car il n'eſt pas en nôtre pouvoir de douter, de ce qu'elles enſeignent conſéquemment à ces principes. Par exemple, la Logique nous donne 1. une énumeration indubitable de nos idées, & nous enſeigne à les employer, ſelon les Regles: 2. Elle nous apprend combien de ſortes de propoſitions on peut former de ces Idées: 3. Elle nous marque comment il les faut diſpoſer, pour par-

parvenir à une connoiſſance évidente de la Verité, lors qu'on la peut trouver; & dans quel ordre il faut mettre ce que nous avons découvert, pour lui donner la force d'une démonſtration : 4. quelles ſont les Regles des Syllogiſmes & des autres ſortes de raiſonnemens : Regles dont il n'eſt pas poſſible de douter, dès qu'on les entend. La Métaphyſique conſiſte auſſi, toute entiere, en idées abſtraites, qu'on ne ſauroit rejetter, ſi on entend les propoſitions, qu'elle en forme; qui conſiſtent en Définitions de noms, ſur leſquelles on ne peut pas chicaner, ou en Axiomes d'une évidence, qui ne ſouffre aucun doute. On ſuppoſe que l'on ſuive les propres Regles de ces Sciences, ce qui n'a point été fait par les Scholaſtiques; mais que quelques Modernes ont obſervées, dans des Ouvrages aſſez connus.

Perſonne ne peut nier, que l'Arithmetique ne conſiſte en principes évidens, & qu'en ſuivant ſes Regles on ne faſſe des comptes ſans erreur. Ceux qui le nieroient ne pourroient que paſſer pour des gens, qui ignoreroient entierement cette Science, ou qui ne parleroient pas de bonne foi. Il en eſt de même de la Géometrie. Les objections, qu'on fait à ces Sciences, ſont des ſubtilitez ſans

fondement. Il en eſt de même de tout ce qu'on prouve clairement, par la Raiſon ; il n'eſt pas poſſible de ſe tromper, en ſuivant ſes Regles, non plus qu'en ſuivant celles de l'Arithmetique ; & comme dit *Manile*, Auteur bien connu de Mr. *Huët*:

—— *Neque decipitur Ratio, neque decipit umquam.*

Les erreurs ne viennent, que de ce qu'on ne ſuit pas ſes lumieres. Quand elle ne voit pas clair, elle s'impoſe elle-même la néceſſité de ſuſpendre ſon jugement, de peur de tomber dans l'erreur Ainſi dans les Sciences, où il s'agit de Sujets impénetrables à la Raiſon Humaine, elle nous apprend à n'aller pas plus loin, que ſes lumieres ne nous conduiſent. Quand il s'agit des Subſtances, elle nous enſeigne que leurs Eſſences lui ſont inconnuës, & qu'il n'eſt pas poſſible de rendre raiſon des Phénomenes, qui dépendent de ces Eſſences. Les Philoſophes conjecturent néanmoins, touchant les cauſes cachées des effets, qui frappent les ſens. Mais conjecturer & ſavoir ſont des choſes toutes differentes, & que l'on ne doit jamais confondre. C'eſt la plus grande faute, que les Anciens Philoſophes commettent, & qui donna la naiſſance à la

Scepti-

Sceptique, qui fut une Secte qui se divertissoit à attaquer tout ce que les autres disoient, sans rien établir. Mais comme on ne doit nullement excuser les Philosophes trop Dogmatiques, qui donnent à des conjectures chancellantes, & souvent même sans apparence, le nom de Verité: il ne faut pas aussi outrer la matiere, en rendant tout douteux. Une partie des Cartesiens, qui ont été en réputation du tems de feu Mr. *Huët*, en soûtenant, avec trop de fermeté, le Systême de leur Maître, dans les choses les moins vrai-semblables, l'avoient choqué; en maniere qu'il entreprit de censurer la Philosophie Cartesienne, dans un livre qu'il intitula *Censura Cartesianismi*, qui parut en MDCLXXXIX. Je fis alors quelques remarques sur ce Livre, au Tome XV. pag. 330. de la *Bibliotheque Universelle*, où je défendis *Descartes*, à quelques égards; en convenant néanmoins que la plûpart de ses prétendues découvertes n'étoient que des conjectures, & qu'il s'étoit trompé en bien des choses. Depuis ce tems-là, les Cartesiens n'épargnerent point nôtre Auteur, & ils l'avoient déja chagriné, en méprisant sa *Démonstration Evangelique*, qui avoit paru l'an MDCLXXIX. & la pen-

sée qu'il avoit, que l'on peut démontrer la verité de la Religion Chrétienne, d'un genre de démonstration, qui égale les démonstrations Mathematiques ; telle qu'est la maniere de raisonner, que l'on voit dans son Livre, où il prouve, par exemple, l'Antiquité de Moïse, en trouvant en sa personne plusieurs Dieux des Payens

Cet Ouvrage, consideré en ses materiaux, est une piéce très-docte, & où il y a infiniment à profiter ; mais le nom de *Démonstration* ne lui convient pas, au même sens, que les Géometres l'employent ; en le prenant pour une sorte de preuve, qui gagne infailliblement l'esprit, dès qu'elle est entendue. On a beau amasser force conjectures, comme si leur multitude leur donnoit plus de poids. Ce sont toûjours des conjectures, dont châcune à part pouvant être fausse, leur assemblage ne les rend pas plus vrai-semblables ; parce qu'il y en a beaucoup, qui sont forcées & sans aucune apparence de Verité.

Pour revenir au Pyrrhonisme, Mr. *Huët* prétend au Ch. I. de son II. Livre, *que l'Homme est naturellement dépourvu des moyens néceſſaires, pour connoître très-clairement & très-certainement la Verité ; laquelle encore qu'il puisse*

puisse connoître, en quelque sorte, il ne peut néanmoins la connoître très-clairement & très-certainement. On a déja fait voir qu'on peut connoître quantité de choses, avec une si grande évidence, qu'on est contraint de s'y rendre, & qu'il n'est pas en nôtre pouvoir d'en douter. Tels sont les Phénomenes de la Nature, que l'Experience nous fait connoître, de maniere qu'il faudroit être fou, pour en douter. Qui peut douter que Soleil ne se couche & ne se leve par toute la Terre? Qui peut douter même que cela ne vienne de ce qu'ou le Soleil tourne autour de la Terre, ou la Terre autour du Soleil? On ne peut pas douter non plus que la Rhubarbe, par exemple, n'ait la faculté de purger, & l'Opium celle d'endormir. Mais on ne sait pas ce qui fait tourner le Soleil autour de la Terre, ou la Terre autour du Soleil; & l'on ignore en quoi consiste la faculté purgative de la Rhubarbe, & ce que c'est que la force assoupissante de l'Opium. Il en est de même d'une infinité d'autres choses, dont l'interieur nous est caché, de maniere que nous ne le pénetrerons jamais; parce que nous n'avons pas les facultez, qui seroient néces-

faires pour cela. En ceci il faut être Sceptique, mais non par rapport aux Phénomenes.

Mais ce seroit se moquer, que de soûtenir qu'on peut résister aux démonstrations de l'Arithmetique, de la Géometrie, & de la Métaphysique; bien entendue. Qui doutera que deux nombres égaux demeurent égaux, en leur ajoûtant des quantitez égales? Que les trois Angles d'un Triangle soient égaux à deux droits? Que rien ne se fait de rien, ou ne sort pas du Néant, sans aucune cause? Si quelcun soûtient le contraire, étant en son bon sens & entendant bien ces propositions; on ne sauroit croire qu'il le fasse sérieusement & de bonne foi.

Nôtre Auteur prétend dans le Ch. II. *que la Foi supplée au défaut de la Raison & rend très-certaines les choses, qui étoient moins certaines par la Raison.* Mais la Foi est elle même fondée sur cette derniere, ou c'est un pur Fanatisme. On ne peut croire la Révelation, sans avoir des preuves qu'elle vient de Dieu, que la Raison fournit & examine. Elle n'est pas moins une lumiére du Ciel & un rayon, s'il faut ainsi dire, de la lumiere Divine, que la Foi. Aussi ne se contredisent-elles jamais.

jamais. Mais c'eſt ce qu'on ne peut pas traiter ici.

Ceux, qui entendent la bonne Philoſophie, s'appercevront bien que Mr. *Huët* n'avoit pas de juſtes idées de quantité de choſes, dont il parle; & c'eſt là, en partie, la cauſe de ſon Scepticiſme. Mais il faut avouër que c'étoit un homme d'une érudition infinie, en matiéres de Langues & de belles Lettres & même dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Mais le raiſonnement, ſur des choſes abſtraites, n'étoit pas ſon fort.

On ne peut pas douter, au reſte, que le Traité, que l'on publie ici, ne ſoit veritablement de lui; puiſque le Libraire a l'Original écrit de ſa main, comme il le dit dans la Préface. Je l'ai vû, & comme j'ai pluſieurs Lettres de feu Mr. *Huët*, de ſa propre main; je ne puis pas douter un moment, qu'il ne ſoit de lui. On peut encore voir la même doctrine, dans la Cenſure du Carteſianiſme.

Fin de la 2. Partie du XVIII. Tome de la Bibl. Anc. & Mod.

Univer... BIBLIOTHEC...

INDEX.
DES
PRINCIPALES MATIERES
Contenues dans le XVIII. Volume de la Bibliotheque Ancienne & Moderne.

A

Ampelius, mauvais Auteur sur lequel *Saumaise* avoit promis des notes. 307.
Angleterre, succession des Rois à la Couronne en ce païs-là 242. leur prérogative. 245. & *suiv.* leur conduite pour la conserver. *ibid.*
Arbelle Stuart, conspiration en sa faveur. 267. & *suiv.* sa mort 290.
Ariphron sa chanson sur la santé. 224.
Aristote, son Hymne sur la Vertu 225.
Asclepiade, Statue de ce Médecin. nom de sa patrie. 453.
Ascensius (*Josse Badius*) 408.

B

Bentivoglio (Cardinal) jugement de son Histoire. 358. & *suiv.*
Bernard (*Edoüard*) son éloge. 173.
Boville (*Charles*) 411.

C

Campanella, sa vie. 230.
Colines (*Simon de*) fameux Imprimeur. 411. Com-

Commentateurs louënt ordinairement trop les Auteurs qu'ils commentent. 385.
Commerce des Anciens, son Histoire. 435.
Confrairies chez les Payens. 212 & *suiv.*
Critique, pensées de Mr. *Huët* touchant cette Science. 183. 188. ce qui la fait estimer, selon l'Auteur de la B. A. & M. 185. & *suiv.*
Critiques, soin qu'ils doivent avoir de ne pas mettre leurs conjectures dans le texte des Anciens Auteurs. 393.
Cyrus Theodorus Prodromus, son Dialogue sur l'Amitié en Exil. 226.

D

Doudaïm, quel fruit les Hebreux nommoient ainsi. 449.
Droit & Morale viennent de Dieu. 418. & *suiv.* 426. constance de ces Sciences. 421.

E

Ecriture ancienne, où une ligne commence, où l'autre finit 225. 228.
Elisabeth, Rine d'Angleterre, affaires qu'elle eut avec l'Espagne, depuis l'an 1587. jusqu'à sa mort 3. & *suiv.* affaires avec la France 18. & *suiv.* avec les Provinces Unies 69. & *suiv.* avec l'Ecosse 83. & *suiv.* avec les Villes Hanseatiques 114.

114. & *suiv.* affaires domestiques. 125. & *suiv.*

Enfans, jusqu'à quel tems il a été permis à Rome de les exposer 367. & *suiv.*

Erasme, son estime pour J. *Froben.* 407. pour *Badius.* 404.

Essex (Comte de) affaire de son mariage. 284. & suiv.

Etienne (*Robert*) fameux Imprimeur & Libraire de Paris. 413. & *suiv.* Catalogues de ses Livres. 414 faute dans son Edition in 8. de la Bible. 415.

F

Florus dernieres éditions de cet Auteur. 282 endroit de cet Auteur corrigé. 288. & suiv.

Froben (*Jean*) fameux Imprimeur & Libraire. 404. 407.

Froben (Jerôme) fils de *Jean.* 411.

G

Gale (*Thomas*) son éloge 173.

Grævius (*J. George*) défendu contre *Beger* 384. & suiv.

H

Hartsoeker, son sentiment sur les serres des Ecrevisses, & sur la petitesse des animaux, que quelques Philosophes ont cru avoir été créez au commencement du Monde 194.

Hist-

Hiſtoire, qu'elle doit louër la Vertu & les Gens de bien & cenſurer le Vice, & ceux qui font mal. 352. & *ſuiv.*
Hiſt. ſur quoi doivent être fondez les jugemens qu'on y fait 360. & *ſuiv.*
Homere, Hymne au Soleil, qui lui eſt attribuée. 225.
Horace, endroit de ce Poëte expliqué. 389.
Huët (*Daniel*) Evêque d'Avranches ſa naiſſance & ſa mort 161. ſon penchant pour le Pyrrhoniſme. 162. Livre qu'il a fait ſur cette Philoſophie, avec des remarques. 455.
Huet (*Daniel*) d'où vint ſon Pyrrhoniſme. 465.
Hyſſope, que la plante, que les Anciens nommoient ainſi, eſt l'*Origanum*. 447.

I

Jaques I. Roi d'Angleterre. hiſtoire des 14. premieres années de ſon Regne en ce païs là. 237. & *ſuiv.* proclamé Roi à Londres. 238. & *ſuiv.* ſes droits à la Couronne d'Angleterre. *ibid.* paſſionné pour l'autorité abſolue. 244. & *ſuiv.* 247. & *ſuiv.* 259. & *ſuiv.* ennemi des Presbyteriens. 251. 252. & *ſuiv.* ſa prérogative Royale, comment il la ſoûtenoit. 258. & *ſuiv.* ſon penchant pour le Catholiciſme. 252. 254. en-

mi de la guere. 257. ſon ſavoir pédanteſque. 258. ſa maniere d'établir ſa prérogative 259. 281. & *ſuiv.* ſon embarras pour avoir de l'argent 261. & *ſuiv.* ſes fréquentes proclamations. 262. traverſées par le Parlement. *ib.* & *ſuiv.* mauvaiſe adminiſtration de ſes finances. 267. & *ſuiv.* ſes affaires domeſtiques. 265 & *ſuiv.* diſcours au Parlement. 270. & *ſuiv.* ſon projet d'unir l'Ecoſſe à l'Angleterre. 271. & *ſuiv.* 279. brouillerie avec le Parlement. 273. 288. conſpiration des poudres. 274 comment le Roi excuſa les Catholiques 275. *Allegeance*, ſerment d'Allegeance 276. & *ſuiv.* brouilleries qu'il y eut ſous ſon regne ſur la Religion en Angleterre. 702. & *ſuiv.* ſes affaires avec la France. 307. & *ſuiv.* avec l'Eſpagne. 312. & *ſuiv.* avec les Provinces Unies. 318. & *ſuiv.*

Jean (*S.*) ſon paſſage touchant les trois témoins céleſtes. 405. & ſuiv.

Imprimerie, ceux qui ont excellé dans cet art, depuis l'an MD. 398. & *ſuiv.* ſi un paſſage de *Ciceron* a donné occaſion de l'inventer. 400.

Juſtin Empereur, ſa maniere de ſigner 402.

Incendium pour *bellum*. 389.

K

Kikajon, que c'eſt la même choſe que le *Kiki* Egyptien, & le *Ricinus*, qu'on appelle communément *Palma Chriſti*. 449.

L

Lettres, leur déclinaiſon & leur décadence. 165. *& ſuiv.*

M

Maurice de Naſſau, Prince d'Orange, ſon Eloge. 356.
Melius Voconius, ſa harangue dans le Sénat. 217.

N

Nouveau Teſtament, comment on le peut illuſtrer, par les Auteurs Grecs. 246. *& ſuiv.* exemples de paſſages illuſtrez par ce moyen 153. *& ſuiv.*

O

Oracles Chaldaïques, 223.
Orphée, quelques vers qui lui ſont attribuez. 221. 224.

P

Petau (*Denys*) Jeſuite, ſon chagrin contre Scaliger. 175.
Prochire Michaël, piece de cet Auteur 227.
Proclus, ſes Hymnes. 224.
Provinces Unies, leurs Hiſtoriens 351. 358. *& ſuiv.* Hiſtoire nouvelle de ces Païs, ſur quels fondemens elle a été écrite 352. *& ſuiv.* 359. *& ſuiv.*
Pyrrhoniſme réfuté en partie. 464.

R

Rawleigh (*Walter*) conſpire 268. mis en priſon. 269. en ſort. 292. va en Amerique. 293.

Rapin de Toiras, Plan de son Hiſtoire d'Angleterre. 331. & ſuiv.

S

Salonine, inſcription, qui la regarde expliquée. 207.

Savans du XV. & du XVI. Siecle 169. & *ſuiv.*

Savans, en matieres de belles Lettres, au XVII. Siecle, depuis le milieu 163. & ſuiv. 172.

Scaliger le Pere & le Fils. 274.

Schoſchannim, des Lis, en Hebreu. 451

Schoppius (*Gaſpar*) quel homme c'étoit, 175. *& ſuiv.*

Sodalitates Veterum. 212.

Spinola (*Ambroiſe*) ſon Eloge. 356. *& ſuiv.*

T

Torin (*Geofroi*) ſon Ouvrage ſur les caracteres. 416.

V

Villers (*George*) favori de Jaques I. Roi d'Angleterre 281. 292.

Virgile corrigé, en deux endroits, par Mr. *Huët* 190. *& ſuiv.*

Utricularium Collegium, ce que c'étoit. 211. & ſuiv.

W

Wechel (*Chrétien*) Imprimeur de Paris. 413.

FIN

Du Tome XVIII. de la Bibliotheque Ancienne & Moderne.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

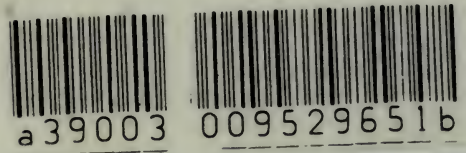
a39003 009529651b